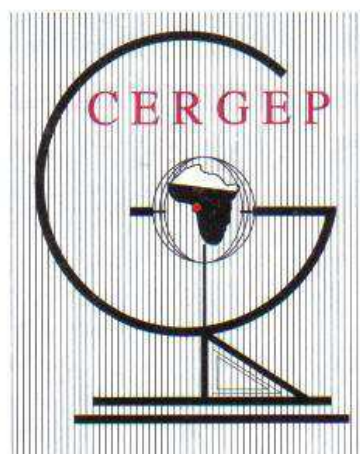


# GABONICA

-----  
**LA REVUE DU CERGEP**

*Politiques et Développement des Espaces et Sociétés de l'Afrique Subsaharienne*



UNIVERSITE OMAR BONGO

Volume 4

N°4

Novembre 2010

**Directeur des Publications**  
Professeur Marc-Louis **ROPIVIA**

**Comité scientifique**

Pr Akibodé **AIECHORO** (Géographe, Université de Lomé) - Pr René Joly **ASSAKO ASSAKO** (Géographe, Université de Yaoundé 1) - Pr Jean Claude **BRUNEAU** (Géographe, Université de Montpellier) - Pr Philippe **CADENE** (Géographe, Université de Paris 7) - Pr Jules **DJEKI** (Géographe, UOB) – Pr Kengne **FODOUOP** (Géographe, Université de Yaoundé 1) - Pr François **HULBERT** (Géographe, Université de Metz) - Pr Martin **KUETE** (Géographe, Université de Dschang) - Pr Bonaventure **MENGHO** (Géographe, Université Marien Ngouabi) - Pr Nicolas **METEGUE-N’NAH** (Historien, UOB) - Pr Bernadin **MINKO MVE** (Anthropologue, UOB) - Pr Bonaventure **MVE-ONDO** (Philosophe, AUF) - Pr Hugues **MOUCKAGA** (Historien, UOB) - Pr Joseph Vincent **NTUDA EBODE** (Politiste, Université de Yaoundé 2 – Soa) - Pr Fidèle Pierre **NZE-NGUEMA** (Sociologue, UOB) - Pr Pierre **NZINZI** (Philosophe, UOB) - Pr Marc Louis **ROPIVIA** (Géographe, UOB) - Pr Joseph **TONDA** (Socio-anthropologue, UOB).

**Comité de lecture**

Dr Mesmin **EDOU EBOLO** (Géographe, UOB) – Dr Serge **LOUNGOU** (Géographe, UOB) Dr Jean Bernard **MOMBO** (Géographe, UOB) – Dr Léandre Edgar **NDJAMBOU** (Géographe, UOB) - Dr Rano-Michel **NGUEMA** (Géographe, UOB) - Dr Mesmin-Noël **SOUMAHO** (Sociologue, UOB).

**Secrétaire de Rédaction**  
Dr Noël **OVONO EDZANG**

## **EDITORIAL**

Gabonica est paru, Vive Gabonica !

Ce quatrième numéro de la revue Gabonica est frappé du sceau de la diversité ; statutaire, géographique, disciplinaire et thématique.

*Diversité statutaire ?* Contrairement aux numéros précédents, ayant toujours consacré le monopole de chercheurs confirmés, la présente parution se signale par l'irruption fracassante de jeunes chercheurs dont pour certains, le séjour dans le corps des enseignants du supérieur ne va guère au-delà de la demi-saison. Sur les douze contributions proposées, huit (**Emmanuel-Nances Bingono Mébé, Charles Mboutsou, Jonathan Ndoutoume Ngome, Euloge Makita-Ikouaya, Bruno Nkoumakali, Christian Wali Wali, Michel Mbadinga, Gouégard Allogo Obame**) sont le fait de ces jeunes chercheurs auxquels il convient d'associer une doctorante (**Nadine Yemelong Temgoua**). Tous, apportent un zeste de fraîcheur à la revue et autorisent d'heureuses perspectives quant à sa pérennité.

*Diversité géographique ?* Les contributions proviennent de divers horizons. Le Gabon tient la première place avec dix contributions dont neuf de l'Université Omar Bongo et une de l'École Normale Supérieure. Le Cameroun, avec les universités de Dschang et de Yaoundé ainsi que le Sénégal, avec l'Université Cheick Anta Diop, réaffirment leur fidélité à la revue au travers certes d'une publication chacune, mais non moins importantes.

*Diversité disciplinaire et thématique ?* Si l'essentiel des articles, dix sur douze, portent sur la géographie, avec des thématiques aussi variées que la géographie de la mer et des littoraux, (**Emmanuel-Nances Bingono Méba, Jean Damien Maloba Makanga, Jonathan Ndoutoume Ngome**) l'aménagement du territoire (**Charles Mboutsou, Bruno Nkoumakali**), la géographie de la population et de la santé (**Christian Wali Wali, Euloge Makita Kouaya**), la géographie économique (**Michel Mbadinga**), la géographie rurale (**Nadine Yemelong Temgoua, Célestin Kaffo, Pr. Martin Kuete, Noël Ovono Edzang**) on note avec grand intérêt l'apport de l'histoire coloniale (**Gouégard Allogo Obame**) et de la linguistique (**Momar Cissé**).

- *Gabonica n°4, Novembre 2010 (Revue du CERGEP)*

Cette diversité multiforme témoigne de deux réalités majeures qui fondent la vie du CERGEP dont Gabonica est l'organe d'expression : une transdisciplinarité des centres d'intérêts, affirmée dès le départ, et une ouverture sur l'extérieur, qui assure l'insertion du centre dans une dynamique internationale. Ce sont là des acquis indéniables que tous les adhérents et sympathisants de l'un des tout premiers centres de recherche de l'Université Omar Bongo se doivent de préserver.

**Pr. Guy-Serge BIGNOUMBA**

## **Les notions de littoral et de système littoral vues par les géographes**

Dr Emmanuel-Nances **BINGONO-MEBA**  
Géographe, chercheur au DESMAR (IRSH/CENAREST),  
Email : [emmanuel\\_nances@yahoo.fr](mailto:emmanuel_nances@yahoo.fr)

### **Résumé:**

Le littoral est sans doute un milieu marqué par un environnement physique, humain et économique d'une grande diversité et mobilité. Cette marge spatiale est de ce fait marquée par une juxtaposition de fonctions diverses dont les plus importantes sont biologiques ou naturelles, la fonction d'échange liée à la rupture mer-terre et au rapport d'interface atmosphère-lithosphère, la fonction de production industrielle et la fonction de territoire. Cette complexité fonctionnelle invoque le principe géoécologique imposant l'usage d'une démarche systémique qui prend en compte les composantes du système littoral dans la définition même de cette notion. Cette réflexion met en exergue l'approche géographique des milieux littoraux vus sous un angle systémique par les géographes français à la fin du siècle dernier.

**Mots clés :** littoral, système littoral, espace littoral, géographie.

### **Abstract:**

The littoral is without a doubt a place marked by a physical, human and economic environment of great diversity and mobility. Therefore, this spatial margin is marked by a juxtaposition of various functions of which the more important are biological or natural, the exchange function linked to the breaking sea-earth and to the interface connection atmosphere-lithosphere, the function of industrial production and that of the territory. This functional complexity puts forward the geoecological principle imposing the use of a systemic procedure which takes into account the components of the coastal system in the definition of this notion. This reflection brings out the geographical approach of the coastal environments seen in a systemic point of view by French geographers at the end of the last century.

**Keywords:** littoral, littoral system, coastal space, geographic.

## Introduction

Le terme de littoral apparaît dans la littérature française au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pourtant réel dans ses activités, ses formes voire dans ses paysages spécifiques, le littoral reste sans définition et limites précises. La notion baigne dans un flou sémantique laissant ainsi place aux diverses interprétations des différents acteurs et spécialistes du domaine littoral.

Dans son sens le plus large, le littoral concerne toute la région située sous l'influence directe mais aussi indirecte de la mer. A première vue, sa définition paraît simple et la notion est perçue comme une rupture nette, la ligne le long de laquelle se touchent la terre et la mer. Pourtant, le mot est parfois utilisé pour désigner la partie de la mer ou de l'océan proche de la terre, comme dans l'expression pêche littorale, mais également, voire souvent pour désigner la partie du continent proche de l'océan ou de la mer. Bref, le littoral est une notion très ambiguë et complexe à tel point qu'elle soit l'objet de définitions souvent généralisantes ou plutôt simplistes.

Ce travail, portant essentiellement sur l'analyse des acceptions préexistantes de cette terminologie, a pour ambition de proposer une approche définitionnelle tenant compte des complexités inhérentes à cet espace, laquelle sous-tendra nos réflexions futures sur les systèmes littoraux gabonais.

### 1. Le littoral vu par les géographes français

L'acception géographique du terme littoral privilégie à la fois des variables spatiales souvent indéfinies et instables (linéarité, épaisseur), de la structure du continent, de l'influence des processus marins et continentaux dont tous sont sous le contrôle des agents atmosphériques intégrés par le climat.

Le littoral est aussi confondu aux termes de rivage et de côte bien que tous les trois puissent avoir la même signification, celle de zone de contact direct entre la mer et la terre, mais assez mal délimitée. Malgré toutes ces difficultés, des définitions relatives à un territoire précis, aux courants ou options de réflexions (géographie physique, humaine, économique, culturelle, sociale, politique, et autres disciplines qui s'intéressent à ce milieu de vies) et à l'espace (domaine, région, zone, secteur, etc.) abondent.

#### 1.1 Généralités

Selon BRUNET R. et al. (1993), le littoral est un « rivage maritime ou lacustre ». Or, le « terme de rivage est souvent réservé au contact direct entre la mer et la terre » affirment (BAUD P. et al., 1997), donc à la zone de battement des marées, dite *zone intertidale* (GUILCHER A., 1964). Tous les littoralistes s'accordent aujourd'hui sur le concept d'*estran* (GUILCHER A., 1964) pour désigner cette zone comprise entre les niveaux des basses et des hautes eaux, car il ne prête pas à une double interprétation, à l'image des termes de rivage et de côte proprement dits (relief dominant l'estran et situé au-dessus du niveau de haute mer). DOUMENGE F. (1965) préfère utiliser le terme de côte qu'il assimile au littoral. Le « contact entre océans et continents donne naissance à un cadre original : la côte » qui désigne, à son avis, le concept de littoral.

## 1.2. Acceptions socio-économiques

Le littoral, d'après VIGARIE A. (1979), est « intégré à la notion de triptyque portuaire et à la notion de façade industrielle côtière, ouverte sur l'horizon marin ». L'auteur utilise la terminologie de *versant maritime* pour ainsi fédérer les deux notions. Le triptyque portuaire se résume à l'ensemble des trois espaces organisés en vue de la circulation d'une marchandise dans un port. Il s'agit de l'arrière-pays, du port lui-même et de l'avant-pays marin. Chacun de ces trois espaces a ses spécificités quant à son organisation, son animation, son mode d'utilisation. Alors que la *façade industrielle côtière* désigne une région littorale ou maritime dont le développement économique est lié à la mer.

Le littoral est aussi défini à partir des activités menées par les populations locales. C'est ainsi que le géographe RIEUCAU J. (1986) le conçoit comme étant un espace à trois aires : l'espace maritime correspondant à l'avant-pays côtier, l'espace-contact, au sens de DOUMENGE F. et de CORLAY J. P. (1982) et l'espace continental ou arrière-pays côtier. Les grandes activités littorales et économiques mondiales s'y concentrent. Le littoral devient alors aux yeux de certains auteurs (surtout économicistes) à l'image de BRUNET R. (1990) — initiateur de cette métaphore — comme une *synapse* c'est-à-dire un lieu de communication géographique, d'échange, de transbordement, de transfert ou de rupture. Il importe de préciser que l'espace-contact de CORLAY J. P. constitue « une des discontinuités majeures de l'écorce terrestre [...], une terminaison de l'œkoumène, [...] et une ouverture sur un des derniers espaces pionniers de la planète ». GAY J.-C. (1995) contribue à l'enrichissement de la définition desdites discontinuités, surtout au niveau de leur rôle dans l'organisation spatiale du monde à toutes les échelles. Selon ce dernier, les discontinuités sont, soit les formes spatiales provenant d'une rupture dans l'évolution d'un phénomène à l'origine de structures auréoles ou bandées, soit des interfaces entre deux ensembles spatiaux différents. C'est là qu'il parle de lignes de contact entre la mer et la terre, considérés comme des rivages extérieurs. Ce sont, ajoute-t-il, des « lieux d'échange, de rencontre et d'innovation organisés par des villes commerçantes et dynamiques ».

## 1.3. Le littoral : espace physique

Une approche notionnelle et conceptuelle à forte empreinte physique est faite d'abord par GUILCHER A. (1965) mais en considérant le littoral comme une zone intertidale caractérisée par l'«interpénétration des domaines terrestre, littoral et sous-marin», puis par son disciple PASKOFF R. (1985) qui utilise le terme de côte en l'assimilant à une « nouvelle frontière ». Pour reprendre ces termes, les « côtes sont situées au contact de la lithosphère, de l'hydrosphère et de l'atmosphère ». CABANNE C. (1992) lui, parle de littoral. Il le considère comme une « aire de contact entre la terre et la mer » et ajoute que le littoral « comprend tous les espaces où la mer intervient par le jeu des marées ». Pour CLARY D. (1993), le « littoral est l'interface de trois milieux biotiques : un terrestre, un marin et un atmosphérique ». Selon GOUIX G. et LE ROY R. (1994), « le littoral considéré comme étendue, une bande, est caractérisé par l'idée de dynamisme. Il intègre l'avant-côte pour l'étude des processus littoraux, des espaces situés en arrière du trait de côte où se fait sentir encore l'influence marine ». Le littoral est alors un espace de transition (lieu d'interpénétration) ou un espace-tampon considéré comme une surface.

JOLY F. (1997) use de l'expression « espace littoral » qu'il définit par un étagement. En effet, selon cet auteur, l'espace littoral se compose de trois étages :

- l'étage infralittoral ou l'avant-côte ou avant-plage : c'est la partie du littoral submergée en permanence et dominée par l'action des agents hydrodynamiques marins (houle, vagues, courants) ;

- l'étage mésolittoral ou zone intertidale ou estran : partie du littoral alternativement couverte et découverte par la mer et où interfèrent les actions dynamiques atmosphériques marines et continentales ;

- l'étage supralittoral ou l'arrière côte ou arrière-plage : c'est la partie qui subit directement les effets des agents géodynamiques atmosphériques et continentaux, et indirectement l'influence du voisinage marin (humidité, vagues, embruns, ...). Le supralittoral est séparé du mésolittoral par le trait de côte (niveaux des marées hautes). Les deux premiers niveaux se joignent par la laisse de basse mer.

Le littoral, selon BAVOUX J.-J. (1997), est « un ruban à géométrie très variable ». Cette définition intègre les termes avant-pays côtier et arrière-pays côtier que nous venons d'évoquer. Cette approche du concept de littoral est à mettre en relation avec celle de MARCADON J. (1999) qui préfère la terminologie de *bande*. Pour le premier, le littoral est une « bande, à l'intérieur de laquelle les contacts terre–mer se déplacent ». Il y a là, en plus de l'idée de contact, celle de mobilité du milieu physique soumis surtout à la dynamique marine. Le second conçoit le concept comme étant « la bande d'espace de contact, une interface entre la mer et la terre ». Il précise toutefois que cette bande varie en largeur selon la configuration topographique. De là, le littoral ne peut se réduire à la simple ligne de rivage ou trait de côte qu'il intègre. Il pousse la réflexion en mettant en relief les spécificités de cet espace et précise que le « littoral a entre autres spécificités celle d'être le lieu de tous les passages, des arrivées et des départs, c'est le commencement [...] des territoires terrestres, comme des territoires marins, c'est l'ouverture sur le monde, chargé d'un imaginaire puissant comparativement aux frontières intérieures des espaces nationaux ».

#### **1.4 Le littoral : espace humanisé**

BOUSQUET B. (1990), CLARY D. (1993), PIBOUBÈS R. (1994) et CORLAY J. P. (1995) et bien d'autres géographes s'inscrivent dans une approche à dominante humaine, mais où le rôle des paramètres naturels est également déterminant. Le premier utilise une typologie intéressante du concept de littoral. Il parle de *littoral de nature*, *littoral d'œkoumène* et *littoral d'institution*. Le littoral de nature est une « zone sous la dépendance de la dynamique et de l'énergie du milieu ». Le littoral d'œkoumène comprend « les activités que la mer et la côte suscitent potentiellement, cohabitent, à des degrés divers de conflits, sur le littoral ». Alors que le littoral d'institution est celui qui est « régi par des textes législatifs et réglementaires ». Pour CLARY D. (1993), « le littoral porte les sociétés littorales, différentes des sociétés maritimes et des sociétés continentales ». Il considère le littoral comme un écosystème d'interface. Pourtant, le concept d'écosystème est réductif et exclusif, à tel point que PIBOUBÈS R. (1994) y associe les faits humains et naturels : le « littoral est cet espace dont les formes, les réalités naturelles, physiques ou vivantes, mais aussi le travail ou le loisir, et jusqu'aux comportements et mentalités des habitants, sont modelés par la proximité de l'océan et le jeu des relations avec la mer ». Cette définition révèle une spécificité très importante, l'interrelation et le jeu interactif de la Nature et de l'Homme. Elle



débouche sur la conception de CORLAY J. P. (1995) qui fait intervenir le concept de système littoral (cf. *supra*). Toutes ces approches s'allient avec la « conception économique et sociale du littoral, plus terrienne, qui privilégie l'aspect humain, les zones et les formes d'occupation de l'espace par les activités liées à la mer ou bien aux échanges maritimes ainsi que leur aire d'influence » (PIBOUBÈS R., 1994).

### **1.5. Le littoral des sciences annexes**

D'autres sciences de la Terre approchent le terme sous l'angle naturaliste et maritime. Partant des géophysiciens qui considèrent le littoral comme « tout le domaine de la dynamique des eaux littorales », là encore il n'y a aucune référence spatiale (étendue, limites, profondeur). Doit-on alors se replier au point de vue des morphologues pour qui le littoral est la zone, plus ou moins étendue selon la marée, où s'exercent les forces qui modèlent le tracé et l'évolution de la côte? Cette définition intègre tous les modelés littoraux (falaises, plages, dunes, etc.). Les biologistes et les écologistes adoptent une position très réductrice, ne relevant que de la vision écosystémique. Leur littoral concerne tous les étages de la vie, des plus hauts niveaux humectés d'embruns jusqu'à la limite sous-marine des algues les plus adaptées à un faible éclaircissement.

Au total, sans pourtant plonger dans des débats déterministes, retenons tout de même que le littoral est d'abord une donnée de géographie physique. Toute définition du concept devra *a priori* intégrer ou partir du fait naturel au sens physique du terme. Car, on ne peut guère parler de littoral s'il n'y a pas d'abord cette spécificité qu'est le contact entre la mer et la terre. C'est ainsi que l'opinion la plus commune s'accorde à cette conception du littoral : un monde particulier, étendu de part et d'autre de cette marge mouvante qui confronte terre et mer. Outre les terminologies évoquées, d'autres sont couramment usitées par les géographes littoralistes : il s'agit du retro-littoral et du pro-littoral.

## **2. Le concept de système littoral**

### **2.1. L'évolution de l'idée de système littoral en Géographie**

Le concept de système littoral doit son origine à la difficulté de définition à connotation spatiale de l'entité littorale qui est à la fois une donnée aréale et linéaire. Les pionniers dans l'analyse géographique de cet espace avaient surtout insisté sur les composantes physiques au détriment des composantes humaines pourtant déterminantes sur certains lieux. On sait qu'ils étaient souvent confrontés aux problèmes des limites. Aire de contact aux limites très incertaines et la grande variabilité de son épaisseur, quelles données fallait-il privilégier? Là est toute la problématique qui va aboutir au fil des années à une approche consensuelle considérant le jeu complexe des dynamiques qui interfèrent par des oppositions et/ou des combinaisons animant la vie du milieu « englobant ».

Le souci d'analyser le littoral non seulement à diverses échelles, mais aussi et surtout dans sa globalité et sa complexité, fait glisser l'approche sur un angle systémique. Ce regard, parti de la problématique des limites et de définition de cette interface, impose l'usage du bon sens géographique et confirme la nécessité, la subtilité de l'emprunt du concept *système* aux sciences connexes (la biologie, la cybernétique, la physique, la sociologie) qui l'utilisent sous la forme de modèle *systémique*. Bien que

fondamentalement les théories des systèmes soient des théories formelles (LUGAN J.-C., 1993), cependant, elles présentent un double avantage : le dépassement des analyses empiriques singulières (les monographies), la capacité à intégrer des explications d'origine théorique diverse dans une approche du réel. Ce disant, le modèle de système a le mérite de concilier théorie et réalité, la capacité de préserver la diversité, la contingence de la réalité sans pourtant perdre son intelligibilité et sa cohésion.

Partant, les littoralistes vont d'abord plancher sur la terminologie d'espace littoral, puis de *système spatial* du littoral, pour aboutir finalement au concept de *système littoral* très prégnant aujourd'hui.

## **2.2. Approches géographiques du concept de système**

Le concept de système a été appliqué avec succès aux bassins versants et aux cours d'eau qui en constituent le réseau hydrographique sous les termes de *système fluvial* (S.A. SCHUMM, 1977). Selon cet auteur, le système fluvial est l'arrangement significatif d'entités morphologiques que sont les pentes, les plaines d'inondation et les lits. Ces entités sont reliées statistiquement entre elles. Dans ce système ouvert circulent des flux entrants et sortants que sont l'eau et les sédiments. De là vont naître les concepts de « *budget sédimentaire* » et de « *budget hydrique* ». Le concept de système fluvial qui se veut interdisciplinaire<sup>1</sup> va s'appliquer également aux grandes embouchures fluviales (deltas, estuaires) pour la compréhension du fonctionnement global. Le mérite de cette approche systémique est de prendre en compte le fonctionnement de la totalité des flux et des formes au sein d'un bassin versant, tout en tenant compte du facteur temps.

Sur le plan humain, et d'un point de vue géographique social, les auteurs planchent sur le concept de système spatial. Il s'agit d'introduire la dimension spatiale dans la démarche systémique. La prise en compte de l'espace signifie qu'il est supposé, par sa nature et ses caractéristiques, influencer l'organisation et la dynamique du système. Il joue donc à la fois un rôle de support et aussi un rôle actif.

Ce disant, le système spatial est défini comme un ensemble organisé d'interactions entre des éléments localisés (un groupe social et son territoire). Le système spatial, ou spatialisé pour certains, manifeste l'existence d'un *espace humain* créé et non d'un espace préexistant à son humanisation. En d'autres termes, il n'y a pas de société sans spatialité, d'organisation sociale sans une mise en espace qui lui corresponde. On peut donc avoir une diversité de systèmes spatiaux relatifs à la pluralité de spatialités. Les systèmes spatiaux sont bien issus des rapports sociaux, ils les visualisent, les organisent et se différencient suivant les sociétés qui les ont créés. Ils sont soumis à la dynamique de tous les processus qui interviennent dans la spatialisation. Le concept est largement utilisé en géographie humaine, dans le cadre de l'analyse spatiale.

---

<sup>1</sup> - Géographie, Géologie, Archéologie, Sciences historiques, Hydrologie, etc.

Tous ces progrès décisifs vont sans doute inspirer les spécialistes du domaine littoral, en l'occurrence les géographes dont l'objet d'étude par excellence est la dialectique Société/Nature ou Nature/Homme.

Les géographes du littoral partiront donc des concepts précédemment évoqués, afin de mieux comprendre cette double interface (terre/mer, nature/société). Le domaine littoral est assimilé à un système « hybride » à causalité interactive. La terminologie consensuelle est le *système littoral*. Toutefois, il est des terminologies palliatives selon que l'approche soit plus sociale, économique ou physique. Les auteurs que nous présentons dans le tableau ci-après sont de courants différents et ont de facto des préoccupations diversifiées, mais recoupant bien entendu la notion de littoral. Les géographes qui y figurent sont ceux-là ayant planché sur la notion de littoral et le concept de système littoral à la fin du siècle dernier. Ils se situent dans la lignée scientifique de l'initiateur ou « maître incontesté de la géographie de la mer en France » (CARRE F., 1995), André GUILCHER (1913-1993).

**Tableau : Le concept de littoral ou de système littoral d'après quelques géographes (1979 à 1999).**

NOMS	DAUPHINÉ A. (1979)	VIGARIE A. (1979)	PASKOFF R. (1985)	BRUNET R. (1990)	BOUSQUET B. (1990)	CLARY D. (1993)
Terminologie numérique	Région anisotropique	Triptyque portuaire	Milieu côtier	Synapse de l'espace géographique	1. Littoral de nature 2. littoral d'œcoumène 3. littoral d'institution	Écosystème d'interface
<b>DEFINITIONS UTILISEES</b>	Une région anisotropique littorale fonctionne à partir d'un axe côtier et de quelques axes secondaires perpendiculaires.	Quand une marchandise est expédiée d'un centre A à fin d'embarquement dans un port, après départ du navire, elle a été confrontée à trois espaces organisés en vue de la circulation : l'arrière-pays du port, l'espace portuaire lui-même et l'avant-pays marin.	Le contact entre la lithosphère, l'hydrosphère et l'atmosphère.	- Boulevard, couloir de bord de mer - La synapse est un lieu de communication géographique, d'échange, de transbordement ou de transfert.	1. Zone sous la dépendance de la dynamique et de l'énergie du milieu. 2. Les activités que la mer et la côte suscitent potentiellement cohabitent, à des degrés divers de conflits, sur le littoral. 3. Littoral régi par des textes législatifs et réglementaires.	- Le littoral est l'interface de trois milieux biotiques : un terrestre, un marin, un atmosphérique. - Le littoral porte les sociétés littorales, différentes des sociétés maritimes et des sociétés continentales.
RIEUCAU J. (1995)	CORLAY J. P. (1995)	PÉRON F. (1996)	BAVOUX J.-J. (1997)	MIOSSEC A. (1998)	MARCADON J. (1999)	CHAUSSADE J. (1999)
Système littoral	Système littoral	Système sociogéographique	Système littoral	Système naturel de Pestuaires	Système spatial Littoral	Système halieutique ou triptyque halieutique.
Le système littoral va du pro-littoral au retrolittoral. Il comprend donc l'espace maritime ou avant-pays proche, l'espace contact ou estran et l'espace continental ou arrière-pays.	- Deux composantes forment le système : l'écosystème (milieu aux potentialités diverses et aux fortes contraintes physiques) et le sociosystème (combinaison de facteurs relevant de la société). Le centre du système est composé par des acteurs sociaux, des stratégies... - Résultat d'une interaction entre la dynamique sociale et la dynamique naturelle. - La manière dont s'inscrivent dans l'espace et le temps, la dynamique sociale, en interaction avec la dynamique naturelle. - Combinaison des facteurs humains et physiques, objectifs (géomorphologique, juridique et économique) et subjectifs (le perçu, le vécu, les représentations des individus). - Enveloppe socio-spatiale.	Quatre systèmes sociogéographiques sont identifiés : - un système semi-fermé : caractérise les petites communes en difficultés économiques et à populations vieillissantes. - un système de fond de rade où l'usage actif du bord de mer est prégnant. - un système de pays : relations assez intenses avec l'intérieur du pays, un littoral constitutif de l'identité du pays et de ses habitants ; - un système de cap quasi-insulaire : attitude de repli des habitants des fins de terre.	Le jeu complexe entre trois masses naturelles (l'hydrosphère, la lithosphère et l'atmosphère) et les composantes humaines, circonscrites sur une aire de contact.	Un de ces lieux privilégiés où la relation entre l'action humaine d'une part et les dynamiques naturelles d'autre part s'expriment avec éclat.	- Un système littoral est un espace construit, un espace marqué par un environnement humain et économique d'une grande diversité. - Un système littoral inclut de part et d'autre du rivage les espaces encadrants. - Le fait maritime et le fait continental qui entrent tous les deux dans l'étude du littoral sont variables selon les lieux en fonction des activités économiques et sociales et du contexte politique et culturel.	- triptyque halieutique se compose de : la zone de production, la zone de distribution et les infrastructures portuaires. - Les conditions socioéconomiques et culturelles dans lesquelles se développent les activités halieutiques et aquacoles permettant de distinguer plusieurs types de systèmes halieutiques.

Source: Bingono Meba E. N., 2004.

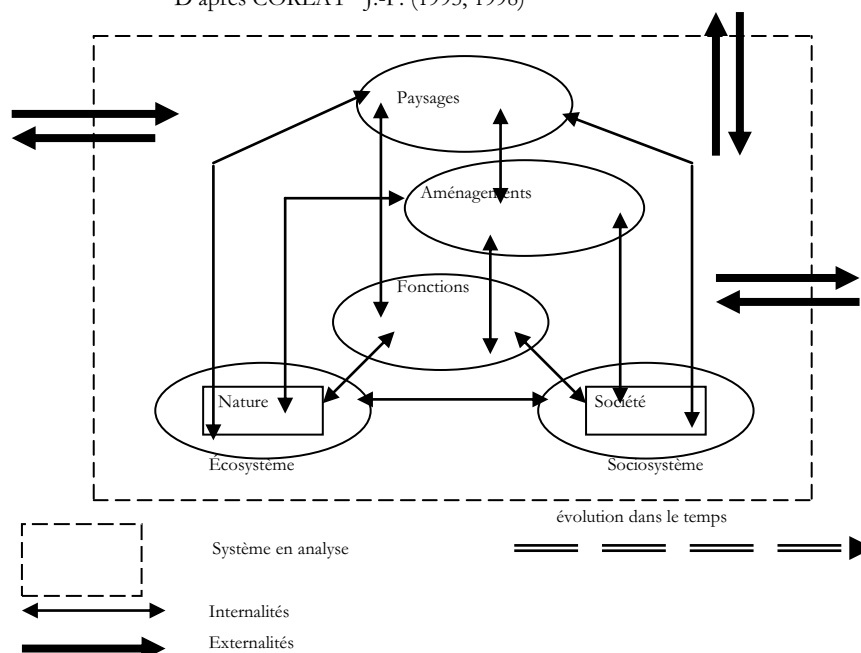
Ces littoralistes rattachés donc à l'École guilchérienne ou l'École française du littoral ont contribué à l'enrichissement conceptuel du terme littoral. Alors, à mesure que les groupes s'étoffaient, les thèmes de cette géographie s'élargissaient également.

Le premier groupe rassemble les géographes spécialisés dans la question du littoral. Il s'agit essentiellement de VIGARIE A., de PASKOFF R., BOUSQUET B. et de MARCADON J. En revanche, le second, celui des géographes non-littoralistes dont DAUPHINE A. et BRUNET R., va introduire une nouvelle dimension de la géographie des littoraux, celle de la vision systémique et des modèles. Cette approche

du littoral va intéresser un troisième courant géographique, littoraliste, dont les préoccupations sont plus sociales, voire culturelles. Ce sont des auteurs de la décennie 90 : CLARY D., CORLAY J.-P., RIEUCAU J., PERON F., BAVOUX J.-J., CHAUSSADE J. et bien d'autres encore. Pour eux, les acteurs sociaux sont au centre des systèmes littoraux marqués par des interactions complexes entre la dynamique sociale et la dynamique naturelle. Le privilège accordé à l'élément sociétal pourrait fausser la traduction de la causalité interactive, car la nature n'est pas aussi passive, ses composantes étant pourtant très déterminantes dans les pratiques et les usages quotidiens des sociétés locales. La causalité interactive ne devrait pas *a priori* privilégier un élément mais les considérer comme entités, sous-ensembles interdépendants et/ou interactifs d'un ensemble cohérent, à moins qu'on soit dans une situation de causalité linéaire. Le système littoral se veut donc spatial et fonctionnel (fig. 1 et fig. 2). Il s'agit, en fait, d'un système mixte composé de deux sous-systèmes, l'un naturel ou « littoral de nature » de Bousquet, l'autre sociétal.

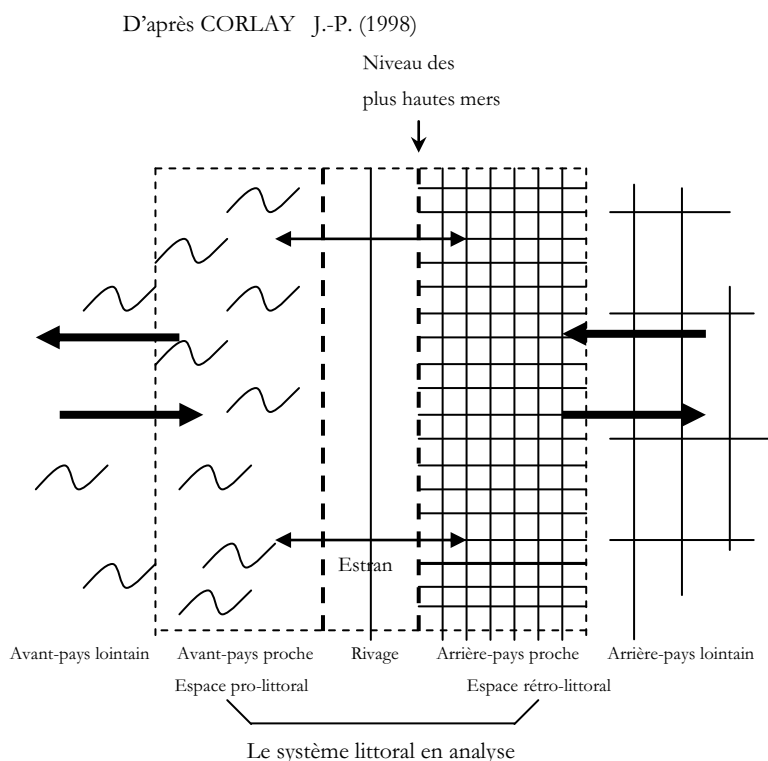
**Fig. 1 : Système littoral : système fonctionnel**

D'après CORLAY J.-P. (1995, 1998)



Les composantes humaines du système de CORLAY constituent le *sociosystème* (fig. 1 & fig. 2) tandis que les composantes physiques forment le *système naturel* au sens de PASKOFF et surtout de CLARY : milieu de contact entre la lithosphère, l'hydrosphère et l'atmosphère, (cf. Tableau).

**Fig. 2 : Système littoral : système spatial**



Le premier c'est l'écosystème, milieu naturel aux potentialités diverses et aux fortes contraintes. Le second, c'est le sociosystème de Corlay, c'est le lieu des signatures sociales. Ce qui est important à souligner ici est l'interférence de deux approches, l'une naturaliste et l'autre sociale, concourant à la compréhension de la complexité spatio-fonctionnelle de ce système, bien que l'auteur n'ait donné plus de poids qu'aux composantes sociétales. Là, la prégnance des faits sociaux sur les faits naturels justifie la conception sociale du littoral de cet auteur. Ici le système littoral est un espace humanisé, un espace modelé par les sociétés humaines, un paysage littoral.

### 2.3 Pour une approche géoécologique

Jérôme FOURNIER (1994) est le premier géographe qui va introduire une nouvelle approche du littoral, sans pourtant s'écarter de la vision systémique. Son « espace littoral est un système complexe où dynamiques marines et continentales s'affrontent ». Pour lui, « la frange côtière subit en effet de nombreuses agressions liées à des phénomènes naturels et anthropiques ». Cette dimension géoécologique du littoral intègre l'homme au centre du système littoral.

Le littoral est en effet soumis à de considérables pressions anthropiques de nature physique (dragages, aménagements, détournement de rivières...) ou liées au rejet de matières polluantes : les zones littorales sont ainsi le réceptacle final de nombreux rejets permanents ou occasionnels urbains ou industriels. Il est donc pertinent de considérer les causes et effets anthropiques de la dégradation de l'environnement

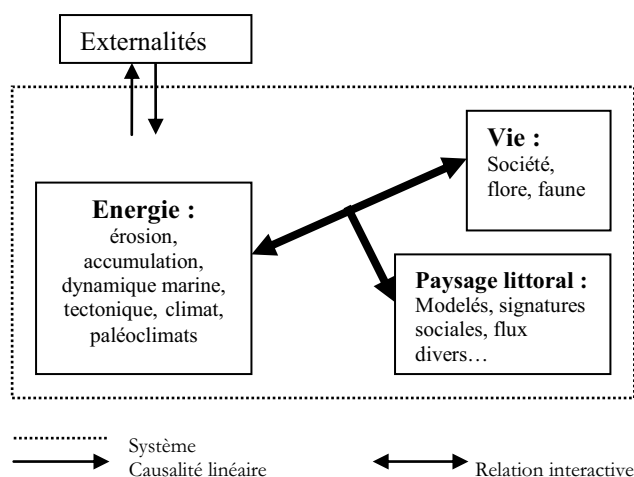
côtier dans la définition même du système littoral. Ces internalités, aussi prégnantes aujourd'hui, sont à n'en point douter essentielles dans l'évolution de ces systèmes complexes que sont les systèmes littoraux.

Considérant que la variabilité biologique du littoral est comparable à celle de son environnement physique, il est évident que les organismes qui devront se développer dans un tel environnement vont subir les contraintes qui en découlent et que l'on aura également une très grande variabilité et une très grande diversité des populations littorales. Alors, percevoir le littoral comme un système géoécologique sous-entend une certaine complexité au sein de cette structure. En effet, les éléments constitutifs de ce système sont liés par des actions réciproques, des interactions et des interdépendances. Ce qui dénote de la dynamique interne qui définit alors le système.

Comme la plupart des systèmes géographiques, le système littoral, avec une organisation fonctionnelle, spatiale voire temporelle stable, est un système dynamique au regard du renouvellement continu de ses éléments. C'est un système ouvert car il échange de l'énergie avec son environnement, et donc sujet à des phénomènes d'entropie (désorganisation) ou de négentropie (gain d'ordre, d'organisation) régissant ainsi sa survie.

Tout système a un but, une finalité existentielle. Le système littoral à dominante géoécologique a donc pour finalité la production permanente et renouvelée du paysage littoral. Celui-ci est le fruit de la combinaison des rétroactions positives contrôlées par des boucles de rétroactions négatives, qui agissent comme agent régulateur, afin d'éviter la mort par implosion du système. La production du **paysage littoral** ou son renouvellement constant fait intervenir conjointement les sous-systèmes suivants : **Energie** (érosion, accumulation, dynamique marine, tectonique, climat, paléoclimats) et **Vie** (société, flore, faune) [Fig. 3, ci-après].

**Fig. 3 : Système littoral géoécologique : fonctionnalités**



## **Conclusion**

En définitive, le littoral est un milieu géographique qui doit être appréhendé désormais comme un système au regard des complémentarités de ses composantes physiques et humaines. Le système littoral est alors un concept à multiples entrées et facettes. Non seulement la subjectivité de l'auteur intervient pour beaucoup dans la modélisation de ce système, mais également le milieu, le paysage, voire le courant géographique auquel il appartient. La plupart des auteurs admettent qu'il ne peut exister de définition simple et unique du système littoral, car l'analyse ne pouvant se fonder, en termes relatifs, que sur des lieux, des époques, des contextes sociaux, culturels, politiques et économiques donnés. Les études consacrées à ce milieu sont plus ou moins implicitement rattachées à des échelles d'observation et d'action relatives à la nature des problèmes qu'elles traitent. Elles reflètent finalement une certaine hétérogénéité des approches non loin de la pluridisciplinarité, d'où le recours à l'approche géoécologique qui paraît plus aisée, car elle fédère toutes internalités et externalités des milieux littoraux.

## **Bibliographie**

**BAUD P. et al.**, (1997) – *Dictionnaire de géographie*. Hatier, 2<sup>e</sup> Ed., 509 p.

**BAVOUX J.-J.**, (1997) – *Les littoraux français*, Paris : Armand Colin, Collection « U », série Géographie, 268 p.

**BOUSQUET B.**, (1990) – « Définition et identification du littoral contemporain », in : *Revue Juridique de l'Environnement*, n° 4, pp. 451-458.

**BINGONO-MEBA E.-N.**, (2004) – Protection et valorisation de leurs milieux fluvio-marins du centre du Golfe de Guinée (Estuaires du Komo, du Muni et baie de la Mondah) : biodiversité et développement durable. Thèse de doctorat NR, Univ. Montpellier 3, 517 p.

**BRUNET R. et al.**, (1990) – Mondes nouveaux, *Géographie Universelle*, Tome 1, Hachette-Reclus, Paris, 551 p.

**CABANNE C.** (1992) – *Lexique de géographie économique et humaine*, Dalloz, Paris, 448 p.

**CARRE F.**, (1995) – « A. GUILCHER (1913-1993), une vie de géographie », *Noréis*, Poitiers, t.42, n° 165, pp. 7-30.

**CHAUSSADE J.**, (1999) – « Formes d'organisation et d'aménagement des activités halieutiques et aquacoles », in : *L'espace littoral. Approche de géographie humaine*. PUR, pp. 71-108.

**CLARY D.** (1993) – *Le tourisme dans l'espace français*, Masson, Paris, 358 p.



**CORLAY J.-P.**, (1995) – « Géographie sociale, géographie littoral », in : *Norôis*, Poitiers, n° 165, pp. 247-265.

**DAUPHINE A.**, (1979) – *Espace, région et système*, Paris, Economica, 167 p.

**DOUMENGE F.** (1965) – *Géographie des mers*, Coll. « Magellan », La géographie et ses problèmes, n°3, PUF, 278 p.

**FOURNIER J.**, 1994 – « La géoécologie : une approche globale du système littoral et des interactions société-milieu naturel, l'exemple du littoral du Petit-Trégor », *Cahiers Nantais*, n° 41-42, pp. 261-267.

**GAY J.-C.**, (1995) – *Les discontinuités spatiales*, Economica, 112 p.

**GOUX G. & LE ROY R.**, (1994.) – « Un modèle graphique du droit du Littoral », *Mappemonde*, 2, pp. 5-8.

**LUGAN J.C.**, (1993) – *La systémique sociale*, PUF, Que sais-je ?

**MARCADON J.**, (1999) – « Le littoral, un espace marqué par un environnement humain et économique d'une grande diversité », in : *L'espace littoral, une approche de géographie humaine* ; PUR, pp. 9-25.

**MIOSSEC A.**, (1998) – « De l'aménagement des littoraux à la gestion intégrée des zones côtières », in : *Géographie humaine des littoraux maritimes*, Éditions SEDES pp. 413-466.

**PASKOFF R.**, (1985) – *Les littoraux, impacts des aménagements sur leur évolution*, Paris, Masson, 184 p.

**PERON F. et RIEUCAU J.**, (1996) – *La maritimité aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, coll. «Géographie et cultures », 336 p.

**PIBOUBES R. et MASSOUD Z.**, (1994) – *Atlas du littoral de France*.

**RIECAU J.**, (1995) – *Systèmes littoraux, sociétés maritimes et riveraines de la mer*. Thèse d'habilitation à diriger des recherches, Université Montpellier 3, 347 p.

**SCHUMM S.A.**, (1977) – *The fluvial system*, Wiley and Amp; Sons, New-York, 338 p.

**VIGARIE A.**, (1979) – *Ports de commerce et vie littorale*, Paris : Hachette, 492 p.

## **Précipitations saisonnières (mars à mai) du littoral et des régions sublittorales de l'Afrique Équatoriale atlantique**

**Jean Damien MALOBA MAKANGA**

Laboratoire d'ANALYSE SPATIALE et des Environnements Tropicaux (LANASPET)

Université Omar Bongo (Libreville, Gabon)

Email : [malobamakanga@yahoo.fr](mailto:malobamakanga@yahoo.fr)

**Résumé :** Une Analyse en Composantes Principales (avec rotation) à partir des données pluviométriques de mars-mai sur la période 1951-1993 illustre deux principaux modes : le mode sud qui résume la variabilité des stations du littoral et des régions voisines du Gabon et du Congo, et le mode nord qui prend en compte toutes les stations situées au nord d'un axe Cocobeach-Mitzic. Le fait climatique marquant est la tendance à la baisse des précipitations, avec des déficits plus importants au nord de l'équateur. Ces fluctuations pluviométriques ont été mises en corrélation avec les températures de surface de la mer afin d'apprécier l'impact de celles-ci sur la variabilité constatée. Ainsi, le littoral sud est majoritairement arrosé en années ENSO. On note aussi que le littoral nord est corrélé négativement à l'indice Benguela.

**Mots-clés :** Afrique équatoriale atlantique, Littoral, Variabilité pluviométrique, Saison mars-mai, Température de Surface de la Mer.

**Abstract:** A principal component analysis (rotated) from the rainfall data from March to May over the period 1951-1993 shows two main modes: the south, which summarizes the variability of coastal resorts and the surrounding areas of Gabon and Congo, and method north which takes into account all stations north of an axis-Cocobeach Mitzic. The climate is significant is the trend of declining rainfall, with larger deficits in the north of the equator. These fluctuations in rainfall were correlated with surface temperatures of the sea in order to assess the impact of these on the variability observed. Thus, the south coast is mostly watered in years ENSO. It also notes that the northern coast is negatively correlated to the index Benguela.

**Keywords:** Atlantic Equatorial Africa, Coastline, rainfall variability, Season March to May, Surface Temperature of the Sea

## Introduction générale

L'analyse des caractéristiques des précipitations du littoral de l'Afrique équatoriale atlantique s'intègre dans une perspective de géographie régionale, puisqu'elle envisage les conditions climatiques moyennes reconnues au-dessus de divers espaces territoriaux, et réunit, par conséquent, un ensemble de données essentielles à la définition des régions naturelles (Pagney, 1994). Le climat des régions équatoriales de l'Afrique occidentale est plus complexe que celui des zones tropicales et la variabilité climatique n'y est pas aussi faible qu'on pourrait l'imaginer (Bigot *et al.*, 1997). De même, Fontaine *et al.* (1998) ont montré que le pourtour atlantique est soumis à l'influence conjointe de phénomènes atlantiques et pacifiques qui modifient les circulations méridienne et zonale. En Afrique équatoriale orientale, plusieurs travaux (Nyenzi, 1992) ont mis en évidence des structures spatiales de covariabilité pluviométrique avec des différences saisonnières sensibles (Richard *et al.*, 1998).

Nos précédentes études portent sur la variabilité pluviométrique au Gabon (Maloba, 1995), au Cameroun (Maloba et Tchiadeu, 1997), sur l'espace Congo-Gabon (Maloba et Samba, 1997) et ses relations avec les températures de surface de la mer (Diop *et al.*, 1998). Celles-ci mettent en exergue des structures spatiales cohérentes en termes d'anomalies, dont l'étroitesse confirme les résultats des travaux de Janicot (1986) et Moron *et al.* (1995). Toutefois, la prédominance d'anomalies pluviométriques négatives durant les décennies 1980-1990, relevées sur ces différentes zones de l'Afrique équatoriale atlantique, est conforme à l'évolution des précipitations en Afrique centrale (Bigot *et al.*, 1997 ; Maloba, 2002). Nous avons recherché, dans les études au pas de temps annuel, l'impact des TSM régionales et globales dans la variabilité pluviométrique, compte tenu de la proximité par rapport à l'océan, du faible commandement et de la configuration de l'architecture orographique favorables à la pénétration des flux humides. Les résultats montrent que les modes de variabilité pluviométrique de l'Afrique équatoriale atlantique sont faiblement corrélés aux différents bassins océaniques (pourcentage de variance pris en compte inférieur à 20 %).

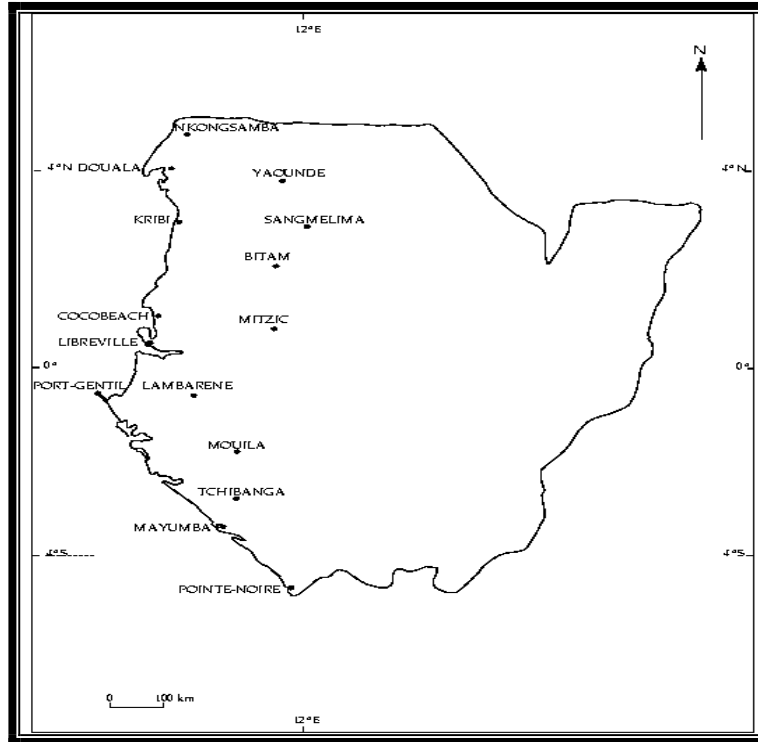
Le littoral et les régions sublittorales de l'Afrique équatoriale atlantique servent donc de cadre à une étude de climatologie descriptive qui cherche à vérifier si les modes de variabilité mis en évidence à l'échelle annuelle sont observables à l'échelle saisonnière, ce qui permettrait de constater (ou non) la récurrence des différents modes. Des études ont montré que les anomalies pluviométriques de l'Afrique tropicale sont largement dépendantes des variations des Températures de Surface Océanique (Fontaine *et al.*, 1999 ; Rome *et al.*, 2000 ; Camberlin *et al.*, 2001). Il paraît fondamental d'apprécier statistiquement l'impact des TSM régionales et globales dans la variabilité

pluviométrique saisonnière du littoral de l'Afrique équatoriale atlantique et des régions sublittorales. Les méthodes utilisées sont semblables à celles que l'on retrouve dans l'analyse des précipitations de la saison septembre-novembre (Maloba, 2008), ce qui a l'avantage de mettre en évidence les particularités des différentes saisons qui peuvent être exploitées dans le cadre de la climatologie appliquée.

### **Données et Méthodes**

Les données utilisées dans ce travail font partie de la banque de données du Centre de Recherches de Climatologie (CRC) de Dijon qui comporte plus de six cents stations pluviométriques réparties sur l'ensemble du continent africain. Sur un réseau de cinquante-deux stations de l'Afrique équatoriale atlantique (1951-1993), une étude des relations longitude/précipitation à l'échelle annuelle (Maloba, 2002) montre que la variance exprimée par cette relation est de 20 % (au seuil de 5 %). Au-delà de 11° de longitude est, les précipitations sont, en général, inférieures à 2 000 mm/an. Cela traduit un certain *délestage* de la mousson vers l'intérieur, déjà signalé par Maloba et Samba (1997) sur l'espace Congo-Gabon. C'est entre 8 et 10° de longitude est qu'il nous a été donné d'observer les stations le mieux pourvues en eau. Cette répartition méridienne des pluies semble marquer les limites du rôle des brises côtières. Cette étude nous permet de fixer les limites (4°N et 5°S, et 8° et 12°E, cf. **figure 1**) de notre zone d'étude qui comprend au total quinze stations.

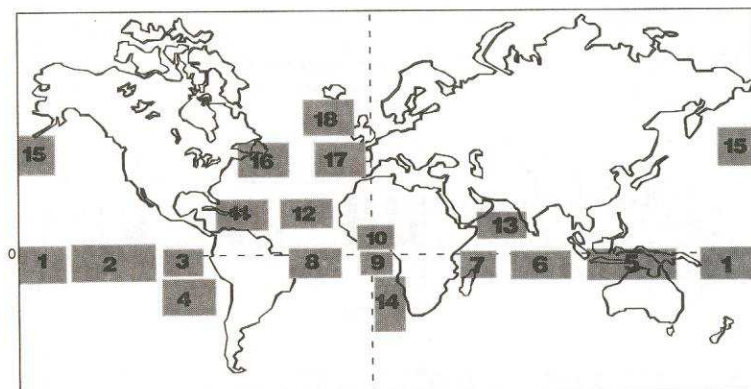
En outre, les indices des Températures de Surface Marine (TSM) ont été constitués à partir des données du fichier UKMO (United Kingdom Meteorological Office). C'est la version 4 de cette base de données qui est utilisée ici, qui couvre le Monde entier sur la période 1856-1994, et dont la première version a été présentée en 1990 par Bottomley *et al.* (1990). Après correction de nombreux biais par ces derniers, la résolution spatiale du fichier global est de 5° x 5°. Il s'agit, en fait, des indices régionaux ou globaux qui consistent en une moyenne de données 5° x 5° de chaque aire (Moron et Bigot, 1994, communication personnelle). Dix-huit indices de TSM ont ainsi été constitués en moyennant les aires océaniques le mieux documentées sur la période 1951-1993. Ces indices (**figure 2 et tableau 1**) ont été utilisés pour la recherche de corrélations synchrones avec la pluviométrie de la saison mars-mai (1951-1993).



**Figure 1.** L'espace d'étude rapporté à l'Afrique équatoriale atlantique (Maloba, 2010).

Les *corrélations linéaires* entre cumuls saisonniers des différentes stations ont été calculées afin de déterminer les régions les plus homogènes, alors que l'évolution temporelle générale a été abordée à partir des résultats du calcul des moyennes mobiles centrées sur cinq ans. Cette méthode a permis un lissage des séries pluviométriques des quinze stations au pas de temps saisonnier.

L'analyse multivariée permet d'estimer les dépendances statistiques parmi un grand nombre de variables mesurées.



**Figure 2.** Les différentes aires océaniques considérées (1951-1993).

<b>A1.</b> aire océanique du Pacifique ouest	<b>A11.</b> aire de l'océan Atlantique nord (Mer des Antilles)
<b>A2.</b> aire océanique du Pacifique centre	<b>A12.</b> aire de l'océan Atlantique ouest (Sénégal, Mauritanie)
<b>A3.</b> aire océanique du Pacifique au large de l'équateur	<b>A13.</b> aire de l'océan Indien (golfe d'Oman)
<b>A4.</b> aire océanique du Pacifique au large du Pérou	<b>A14.</b> aire de l'océan Atlantique (Benguela)
<b>A5.</b> aire océanique du Pacifique (mer de Chine du sud)	<b>A15.</b> aire océanique du Pacifique nord (golfe d'Alaska)
<b>A6.</b> aire de l'océan Indien (sud du golfe du Bengale)	<b>A16.</b> aire de l'océan Atlantique (golfe du Maine au SE du Canada)
<b>A7.</b> aire de l'océan Indien (Somalie et Kenya)	<b>A17.</b> aire de l'océan Atlantique au large de l'Europe de l'ouest
<b>A8.</b> aire de l'océan Atlantique (Nordeste)	<b>A18.</b> aire de l'océan Atlantique au sud de l'Islande
<b>A9.</b> aire de l'océan Atlantique (Cameroun, Congo, Gabon)	
<b>A10.</b> aire de l'océan Atlantique (golfe de Guinée)	

**Tableau 1.** Les différentes aires océaniques considérées (1951-1993) (Maloba, 2002).

La technique utilisée dans cette étude est *l'Analyse en Composantes Principales* (ACP). Elle est la plus simple des méthodes utilisées en analyse descriptive multivariée (Robert, 1989). Cette méthode a pour objet la description des données contenues dans le tableau individus-caractères numériques : p caractères sont mesurés sur n individus. Cette procédure d'analyse des données permet (dans notre cas) une synthèse de l'information dans l'espace et dans le temps, en résolvant la variabilité en composantes orthogonales non corrélées deux à deux. L'objectif de cette étude étant l'élaboration de régions climatiques cohérentes en termes d'anomalies, nous avons préféré utiliser l'ACP avec rotation Varimax de Kaiser (1958). Ce type de traitement permet de grouper des stations qui subissent en même temps les mêmes variations, pour un pas de temps donné, formant ainsi des ensembles dont la variabilité est synchrone (Beltrando, 2000).

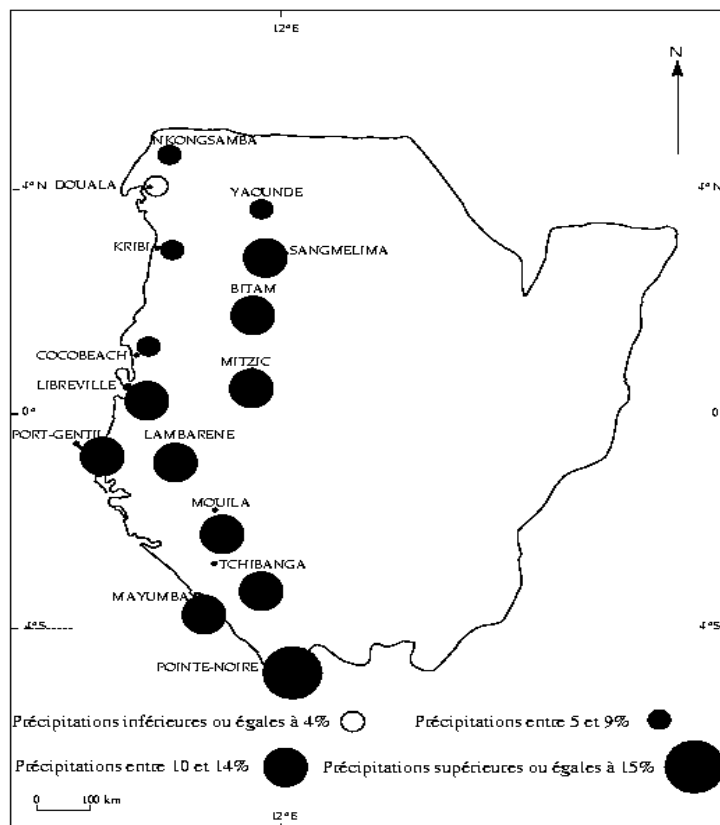
## 1. Les caractéristiques des précipitations de la saison mars-mai

Pour éliminer le poids de la pluviométrie brute, les données utilisées sont exprimées en pourcentages du total annuel, et les champs pluviométriques moyens élaborés à partir de ces valeurs relatives permettent de montrer la dynamique de la répartition des précipitations d'un mois à l'autre.

A. Aubreville (1948) a constaté que la période décembre-février est marquée en Afrique équatoriale française par une petite saison sèche qui se caractérise par une légère diminution de la pluviosité, mais ce n'est pas une saison sans pluie. Le mois de mars sert, en fait, de transition entre la petite saison sèche et la deuxième grande saison des pluies. Le champ moyen des précipitations du mois de mars (**figure 3 a**) présente des précipitations très faibles ( $\leq 5\%$ ) dans la région de Douala-Nkongsamba.

La pluviométrie croît, en général, vers le sud. Ainsi, la région comprise entre Douala-Nkongsamba et Sangmelima-Cocobeach recueille des précipitations faibles (valeurs inférieures à 10 %), alors que, plus au sud, entre Sangmelima-Cocobeach et Mayumba-Tchibanga, les précipitations moyennes observées oscillent entre 10 et 14 %. C'est le cas notamment à Bitam (11 %), Mitzic (12 %), Libreville (13 %), Port-Gentil (14 %). Toutefois, les maxima mensuels sont recueillis au sud-ouest de la région de Pointe-Noire où ces fortes précipitations représentent respectivement 18 %. Le champ pluviométrique du mois d'avril (**figure 3 b**) se distingue au nord de l'équateur par l'extension vers le sud de la zone de faibles précipitations (7 % à Nkongsamba, 6 % à Douala et 9 % à Kribi). Une poche de faibles précipitations concerne également la région de Mayumba, pourtant moyennement arrosée en mars. Si l'on excepte la région de Port-Gentil qui reçoit 15 % des précipitations, qui constituent de fait le maximum

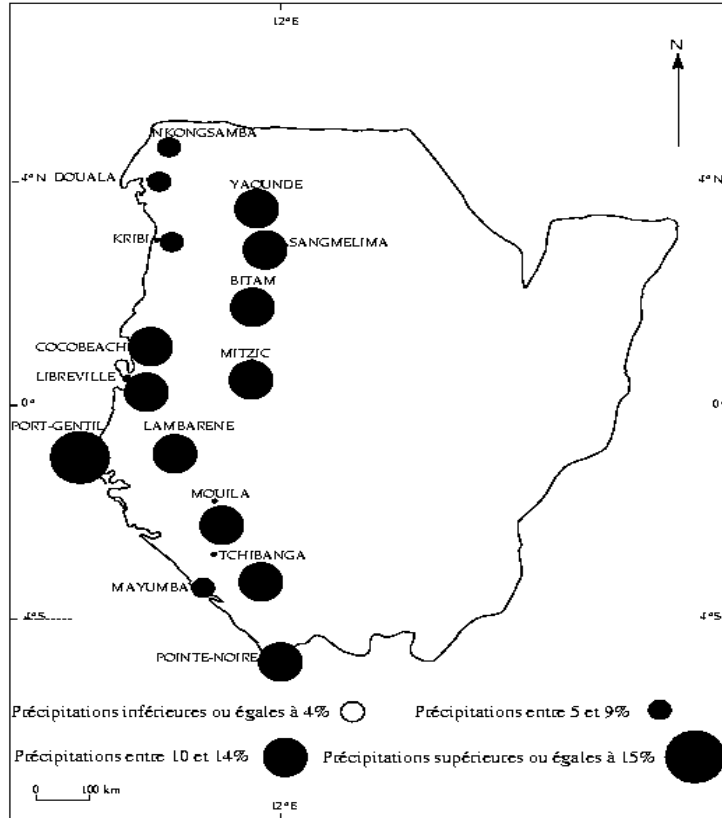
durant ce mois, la région au sud d'un axe Cocobeach-Yaoundé enregistre des précipitations moyennes (11 % à Bitam, Lambaréné, Libreville, 12 % à Pointe-Noire, 13 % à Mitzic et Tchibanga). La diminution brutale des précipitations au sud-ouest marque, en fait, le début de la migration du front pluvieux vers le nord.



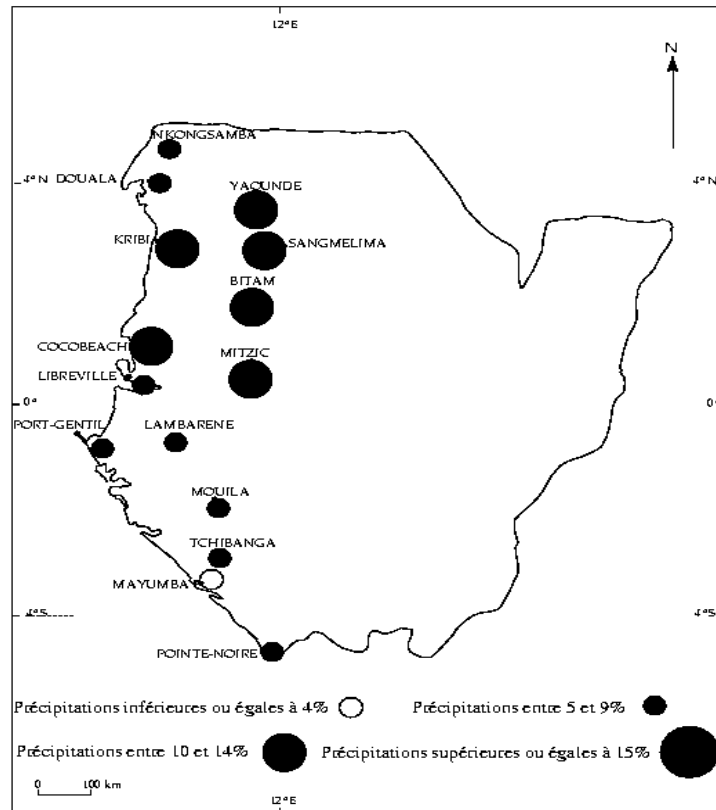
**Figure 3 a.** Champ pluviométrique moyen de mars (exprimé en pourcentages par rapport au total annuel) (1951-1990).

Le mois de mai (**figure 3 c**) confirme la migration vers le nord de la masse pluvieuse. Les minima des précipitations qui, au sud de l'équateur, ne concernaient que la région de Mayumba en avril, s'observent en mai jusqu'au sud d'un axe Libreville-Lambaréné où la pluviométrie est inférieure ou égale à 10 % (4 % à Mayumba, 5 % à Pointe-Noire, 7 % à Tchibanga, 8 % à Mouila et Port-Gentil, 9 % à Lambaréné et Libreville).





**Figure 3 b.** Champ pluviométrique moyen d'avril (exprimé en pourcentages par rapport au total annuel) (1951-1990).



**Figure 3 c.** Champ pluviométrique moyen de mai (exprimé en pourcentages par rapport au total annuel) (1951-1990).

Mais le nord-ouest de la région d'étude connaît également une péjoration pluviométrique (7 % à Douala, 8 % à Nkongsamba). La zone comprise entre Lambaréné-Libreville et Douala-Nkongsamba est la plus arrosée du mois, les valeurs observées variant entre 11 et 13 % (11 % à Cocobeach, 12 % à Mitzic, Kribi, Sangmelima...).

Comparativement au mois précédent, le mois de mai se caractérise donc par une augmentation des précipitations des stations littorales et sublittorales de l'hémisphère nord. En revanche, les stations côtières au sud de l'équateur géographique n'enregistrent plus en mai qu'un tiers des précipitations recueillies en mars. C'est le début de la grande saison sèche pour le sud-ouest.

Au total, la diminution progressive de la pluviométrie du nord vers le sud durant la période septembre-novembre (Maloba, 2008) et du sud vers le nord (mars-mai) est à mettre en relation avec la translation, dans la même direction, de la Zone de Convergence InterTropicale. Hormis cette variation méridienne des pluies, on a constaté également une variation zonale (est en ouest).

Durant la période mars-mai, la complexité de la répartition de la pluviométrie tient au fait qu'aux latitudes du sud du Cameroun, les stations continentales sont, dans l'ensemble, plus arrosées que les stations côtières. Par contre, au Gabon, si en mars les stations du littoral recueillent des hauteurs d'eau supérieures à celles des stations sublittorales, entre avril et mai la répartition des pluies est presque uniforme.

Il semble opportun d'analyser la variabilité associée à cette distribution moyenne des précipitations et de mettre en évidence des régions cohérentes en termes d'anomalies, et d'étudier les fluctuations temporelles des précipitations dans cette région.

## **2. Variabilité spatiotemporelle des pluies de la saison mars-mai**

Dans le cadre des recherches en climatologie dynamique, la région la plus étudiée et pour laquelle la compréhension des mécanismes à l'origine des variations pluviométriques est la plus avancée, est l'Afrique de l'Ouest (Janicot et Fontaine, 1993 ; Sultan et Janicot, 2004). Nous présentons, dans l'analyse suivante, les principaux caractères de la variabilité spatiotemporelle des précipitations de la saison mars-mai.

### **2.1. Analyse de la cohérence spatiale des précipitations saisonnières**

L'analyse des coefficients de corrélations linéaires (tableau 2) montre que la cohérence spatiale de cette saison est, dans l'ensemble, plus forte que celle observée durant la saison septembre-novembre (Maloba, 2008). On constate aussi que la proximité des stations, notamment, dans l'hémisphère nord en Afrique équatoriale atlantique, est un facteur qui renforce les relations entre les différentes stations synoptiques, ce qui n'est pas le cas en septembre-novembre. Précisons, toutefois, que le littoral nord et les régions voisines constituent, en général, la région la moins arrosée, et que la cohérence spatiale dans cette région est liée à une diminution des pluies durant cette saison.

	stations côtières	stations sub- littorales	stations du nord	stations du sud
Nombre de corrélations significatives	9/28	8/36	18/45	11/21
Pourcentages	32	22	40	52

**Tableau 2.** Nombre de corrélations significatives (au seuil de 5 %) entre les moyennes saisonnières (mars-mai) des différentes stations du littoral de l’Afrique équatoriale atlantique (1951-1993).

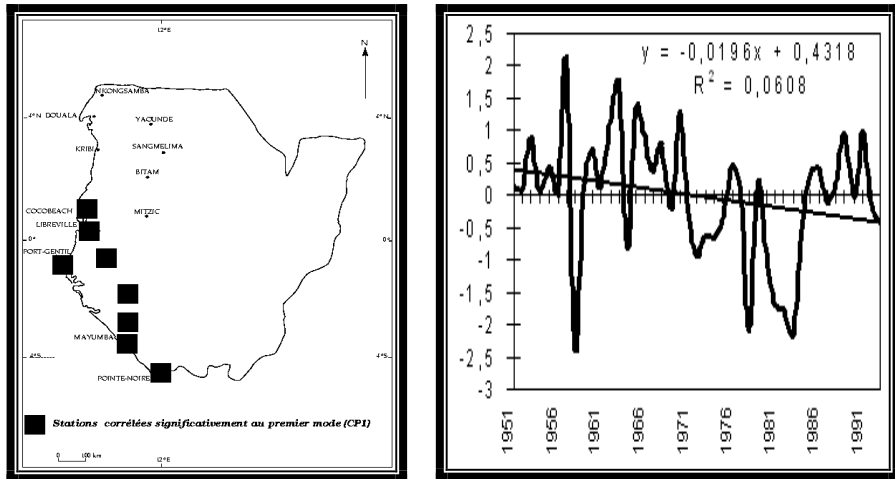
Il ressort de cette analyse que les corrélations sont plus élevées entre les stations de chaque hémisphère qu’entre les stations organisées selon la distance à la côte. Il paraît donc opportun d’extraire les principales structures cohérentes en termes de variabilité durant la saison mars-mai et d’apprécier le rôle des TSM dans les fluctuations constatées.

## 2.2. Modes de variabilité pluviométrique et Températures de Surface Marine (TSM)

### 2.2.1. Les modes de variabilité pluviométriques de la saison mars-mai

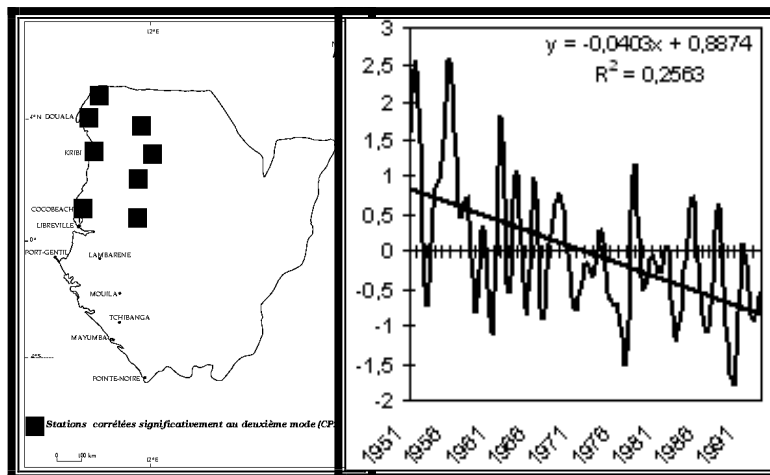
Durant la saison mars-mai, les deux premières composantes (CP1 et CP2) de l’ACP avec rotation résument 43 % de la variance totale de la pluviométrie durant la période 1951-1993 (**figures 4 a et b**).

La première composante de l’ACP, qui résume 22 % de variance commune, se rapporte aux stations du littoral et des régions voisines du Gabon et du Congo. Les valeurs des coordonnées, bien qu’importantes, sont, dans l’ensemble, en retrait comparées à celles de la saison septembre-novembre (Maloba, 2008). La chronique temporelle (CHR1) associée à cette composante principale montre de fortes anomalies positives (1957, 1963) et négatives (1958, 1978, 1983) (**figure 5 a**). Mais, dans l’ensemble, la tendance des précipitations sur le littoral sud et les régions proches est à la baisse, ce qui contraste avec la relative stabilité des pluies dans cette région durant la saison septembre-novembre (Maloba, 2008).



**Figure 4 a.** Première composante spatiale de l'ACP avec rotation pour la saison mars-mai et chronique temporelle (CHR1) associée (1951-1993).

La deuxième composante principale qui explique 21 % de variance commune concerne toutes les stations situées au nord d'un axe Cocobeach-Mitzic. Les valeurs des coordonnées les plus importantes s'observent dans les régions de Sangmelima-Bitam, Kribi et Nkongsamba. La chronique temporelle (CHR2) présente des excédents et des déficits pluviométriques sans précédents, respectivement en 1956 et en 1990 (**figure 4 b**). Mais, d'une manière générale, l'évolution des pluies marquée par une tendance à la baisse est comparable à celle que connaît la même région durant la saison septembre-novembre. C'est donc une baisse qui affecte la *grande saison des pluies*, ce qui peut être préjudiciable dans une région où l'agriculture, qui utilise des techniques souvent rudimentaires (agriculture pluviale), tient encore une place importante.



**Figure 4 b.** Deuxième composante spatiale de l'ACP avec rotation pour la saison mars-mai et chronique temporelle (CHR2) associée (1951-1993).

### 2.2.2. Relations entre les modes de variabilité pluviométriques et les températures de surface de la mer

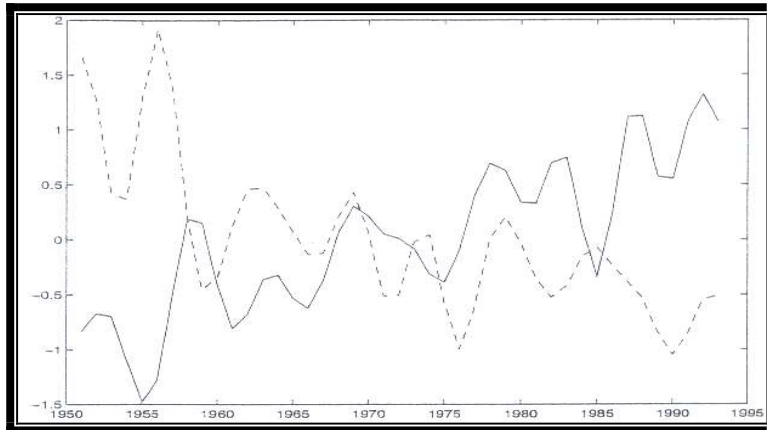
Selon Janicot (1988), l'étude statistique endogène du paramètre *précipitations* est insuffisante pour comprendre et espérer prévoir ses variations spatiotemporelles. Il est alors nécessaire d'introduire des facteurs explicatifs faisant intervenir des concepts physiques (ZCIT, CIO, ENSO/LNSO). La variabilité spatiotemporelle du climat tropical s'enregistre principalement sur les paramètres attachés au cycle de l'eau et dépend des interactions entre conditions de surface et atmosphère. Ce *couplage* s'effectue notamment par les tensions de vent et les flux de chaleur sensible et de chaleur latente à l'interface océan-atmosphère (Fontaine *et al.*, 1998).

Travaillant sur le golfe de Guinée, Wauthy (1983) fait remarquer que la présence en surface d'eaux plus froides que les basses couches de l'atmosphère a tendance à stabiliser les mouvements atmosphériques et, par là, à réduire les possibilités de développement de nuages convectifs générateurs de pluies. À l'inverse, un océan plus chaud que l'atmosphère va la rendre instable, induisant des phénomènes convectifs plus intenses. De même, de nombreux auteurs ont montré qu'El Niño Southern Oscillation de l'océan Pacifique a une contrepartie sur les autres bassins océaniques, notamment l'Atlantique (Merle, 1980 ; Curtis et Hastenrath, 1995). Quel est donc

l'impact des TSM des trois grands bassins océaniques (**figure 2**) sur les fluctuations pluviométriques du littoral de l'Afrique équatoriale atlantique durant la saison mars-mai ? Quel est le niveau de sensibilité de cette région par rapport aux phénomènes ENSO/LNSO dans la mesure où certaines anomalies positives (1951, 1957, 1965) ou négatives (1982, 1989), sur les chroniques temporelles des ACP, sont des années ENSO/LNSO ?

L'analyse des relations entre les précipitations côtières, les régions voisines de l'Afrique équatoriale atlantique et les températures de la surface de l'océan Atlantique montre très peu de corrélations linéaires significatives entre les deux variables. En effet, dans les corrélations brutes, si l'on excepte la corrélation positive significative (au seuil de 5 %) entre CHR2 et l'indice océanique de l'Atlantique nord au sud de l'Islande (coefficient de corrélation : 0.42), il n'existe aucune relation linéaire significative entre CHR1, CHR2 et les indices océaniques de l'Atlantique. Les corrélations filtrées dans les basses fréquences (supérieures à quatre ans) montrent que CHR1 et CHR2 sont associées positivement de manière significative avec l'Atlantique nord au sud de l'Islande (coefficients de corrélation respectifs : 0.42 et 0.54), alors qu'une corrélation significative négative concerne CHR2 et l'indice de Benguela (-0.42). Dans les hautes fréquences (inférieures à quatre ans), CHR1 est corrélée de manière significative (au seuil de 5 %) aux TSM de l'Atlantique au large du Gabon et du Congo (0.54), et avec l'indice de l'océan Atlantique de Benguela (0.47), alors que CHR2 n'est que faiblement associée à l'Atlantique nord, au sud de l'Islande (0.32).

L'analyse des corrélations brutes entre les TSM et les précipitations de la saison mars-mai permet de constater qu'il n'existe aucune relation linéaire significative (au seuil de 5 %) entre les pluies du littoral sud (CHR1) et les températures de l'océan Indien. En revanche, CHR2 est corrélée négativement avec les TSM du sud du golfe du Bengale (-0.46) et l'aire de l'océan Indien au large de la Somalie et du Kenya (-0.38). Dans les basses fréquences, des associations significatives négatives existent entre CHR1 et les TSM du sud du golfe du Bengale (-0.44), de l'océan Indien au large de la Somalie et du Kenya (-0.42) et avec les températures de surface dans le golfe d'Oman (0.30). Mais la part de variance expliquée par les relations entre CHR2 et les indices de l'océan Indien est bien plus importante. On note 19, 34 et 46 % (**figure 5 a**) de variance expliquée respectivement entre le littoral nord (CHR2) et l'indice océanique du golfe d'Oman, l'océan Indien au large de la Somalie et du Kenya et les TSM du sud du golfe du Bengale. Dans les hautes fréquences, CHR1 et CHR2 n'ont aucune relation linéaire significative (au seuil de 5 %) avec les TSM de l'océan Indien.



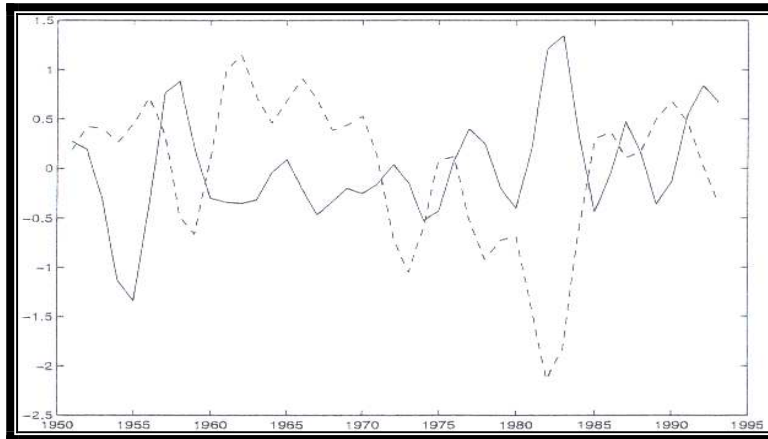
----- Précipitations

\_\_\_\_\_ TSM

**Figure 5 a.** Relations entre les précipitations (mars-mai) du littoral nord et des régions sublittorales et les températures de surface de l'océan Indien (golfe du Bengale) filtrées en basses fréquences ( $> 4$  ans ;  $r = -0.68$  ; 46 % de variance).

Les relations entre les indices de l'océan Pacifique et les précipitations du littoral et des régions sublittorales en Afrique équatoriale atlantique sont complexes. Les corrélations brutes montrent que CHR1 et CHR2 sont associées au Pacifique nord respectivement avec les coefficients de corrélation suivants : 0.33 et 0.34, auxquels il faut ajouter -0.36 qui concrétise statistiquement la relation linéaire entre les pluies du littoral nord et l'indice du Pacifique au large du Pérou. Dans les basses fréquences, le littoral sud et les régions limitrophes sont associées positivement au Pacifique nord (0.46), mais les pluies de cette région sont plus sensibles aux variations des températures du Pacifique au large de l'Équateur (-0.50) et du Pérou (-0.52) (**figure 5 b**). Dans les mêmes fréquences, le littoral nord est associé positivement avec le Pacifique nord (0.53), et négativement avec l'indice océanique de la mer de Chine.





----- Précipitations

\_\_\_\_\_ TSM

**Figure 5 b.** Relations entre les précipitations du littoral sud et des régions proches et les températures de surface de l'océan Pacifique au large du Pérou filtrées en basses fréquences ( $> 4$  ans ;  $r = -0.52$  ; 27 % de variance).

Dans les hautes fréquences, le littoral sud et les régions voisines ne sont pas corrélés significativement avec les TSM du Pacifique, contrairement au littoral nord qui est associé significativement, mais de manière négative, avec les indices océaniques du Pacifique centre (-0.43), de l'aire océanique au large de l'Équateur (-0.47) et du Pérou (-0.47), c'est à dire la zone d'occurrence du phénomène ENSO.

Ceci nous conduit à préciser les relations entre les précipitations et les phénomènes ENSO/LNSO. Les années ENSO/LNSO utilisées dans l'analyse qui suit ont été reconnues par Ropelewski et Halpert (1989, 1996) et Nicholson et Selato (2000).

Du **tableau 3** qui sert de support à l'analyse des relations pluies/ TSM, on déduit que, si les rapports entre les fluctuations pluviométriques du littoral nord et les années ENSO sont ambigus, les relations entre le littoral sud et les années ENSO ne sont pas évidentes.

Années ENSO	CH R1	CH R2	Après ENSO	CH R1	Années LNSO	CH R1	CH R2	Après LNSO	CH R2
1951	■	■	1952	■	1955	■	■	1956	■
1953	■	■	1954	■	1956	■	■	1957	■
1957	■	■	1985	■	1964	■	■	1965	■
1965	■	■	1966	■	1970	■	■	1971	■
1969	■	■	1970	■	1971	■	■	1972	■
1972	■	■	1973	■	1973	■	■	1974	■
1976	■	■	1977	■	1975	■	■	1976	■
1982	■	■	1983	■	1988	■	■	1989	■
1986	■	■	1987	■	1989	■	■	1990	■
1991	■	■	1992	■					

■	Anomalies positives
■	Anomalies négatives

**Tableau 3.** Signes des anomalies pluviométriques saisonnières (mars-mai) de quelques chroniques en années ENSO/LNSO.

Il en est de même du littoral nord et des régions voisines qui, une année après (ENSO+1), connaissent en général une prédominance d'anomalies pluviométriques négatives, notamment depuis le début des années 1970, alors qu'avant cette année les anomalies reconnues étaient plutôt de signe positif. Les relations entre les précipitations du littoral de l'Afrique équatoriale atlantique et les années LNSO ne sont pas nettes, même si les déficits pluviométriques surviennent, en général, sur le littoral nord depuis le début des années 1970. Ces co-occurrences semblent être liées à la tendance à la baisse observée sur l'ensemble du littoral durant cette saison. Rappelons la prédominance d'anomalies pluviométriques négatives sur le littoral nord et les régions limitrophes, une année après le phénomène (LNSO+1), alors que durant les saisons septembre-novembre après les événements LNSO (LNSO+1), des excédents pluviométriques surviennent majoritairement sur cette région septentrionale (Maloba, 2008).

## Discussion et conclusion

De nombreuses études ont montré une faible cohérence spatiale de la variabilité pluviométrique interannuelle dans la zone forestière de l'Afrique centrale (Janicot, 1992 ; Moron *et al.*, 1995), contrairement à la zone sahélienne où les structures d'anomalies sont en général plus vastes et plus récurrentes (Nicholson 1981 ; Fontaine *et al.*, 1998).

Cette étude met en exergue deux modes de variabilité pluviométrique qui prennent en compte les stations situées majoritairement de part et d'autre de l'équateur. Le mode sud semble récurrent dans la mesure où il a déjà été décelé dans d'autres études (Maloba et Samba 1997 ; Maloba, 2002). Il convient de souligner la qualité de la représentation des stations (les poids factoriels sont, en général, supérieurs à 0.50) contenue dans les différents modes de variabilité, comparativement aux résultats de l'étude de la variabilité pluviométrique de l'ensemble de l'Afrique équatoriale atlantique (Bigot *et al.*, 1997). Cette faible cohérence spatiale cache, en fait, des différences entre régions proches de l'Atlantique et régions intérieures, comme on peut le constater dans le tableau 2. Soulignons aussi que cette cohérence spatiale relativement importante de l'Afrique équatoriale sublittorale est associée à la prédominance des anomalies négatives constatée sur le littoral depuis le début des années 1960.

À l'échelle interannuelle, plusieurs travaux (Maloba et Samba, 1997 ; Nicholson *et al.*, 2000) ont souligné le changement de signe de variation pluviométrique à partir de la fin des années 1960 en Afrique de l'Ouest et centrale. La saison mars-mai qui est l'une des plus arrosées contribue fortement, sur la période 1951-1993, à la diminution des cumuls moyens annuels, dans la mesure où l'ensemble du littoral est affecté depuis la fin des années 1960 par un déficit pluviométrique continu (Cf. différentes chroniques temporelles des ACP). Alors que durant la saison septembre-novembre, le littoral sud présente une certaine stabilité pluviométrique qui contraste avec la diminution des précipitations du littoral nord et ses environs. Il ressort donc de ces deux études que la diminution des pluies affecte davantage le littoral nord et les régions limitrophes que le littoral sud et les stations sublittorales. Il est par ce fait difficile de considérer l'ensemble du littoral de l'Afrique équatoriale atlantique comme un espace homogène. D'ailleurs, les particularités climatiques des régions nord et sud conduisent à des réactions singulières face à des anomalies régionales ou zonales.

En outre, l'analyse des corrélations brutes montre qu'il n'existe pratiquement pas de relation linéaire significative (au seuil de 5 %) entre les modes de variabilité pluviométrique et les TSM de l'océan Atlantique, exception faite du lien statistique qui existe entre le littoral nord et l'indice de l'Atlantique nord. Cette aire océanique est associée positivement à l'ensemble du littoral dans les basses fréquences (supérieure à quatre ans), alors qu'on constate que le littoral nord est corrélé négativement à l'indice de Benguela. Cet espace océanique, auquel il faut ajouter l'indice océanique au large du Gabon et du Congo, est associé positivement aux précipitations du littoral sud, dans les hautes fréquences (inférieures à quatre ans). Il ressort de cette approche que le littoral ne réagit pas comme un espace homogène face aux influences des températures de l'océan Atlantique.

En effet, l'analyse des relations entre les températures de l'océan Indien et les pluies du littoral de l'Afrique équatoriale atlantique met en relief de fortes relations linéaires entre les deux variables. C'est le littoral nord qui est le mieux associé aux TSM de l'océan Indien situées dans la zone équatoriale (notamment les TSM au large de la Somalie et du Kenya, et celles du golfe du Bengale). Rappelons que Buisson (1985) et Lérique (1983) soulignent l'existence d'un flux humide très instable en provenance de l'océan Indien qui atteindrait le Gabon. Les fortes covariations mises en évidence seraient-elles liées à l'occurrence des pluies (notamment les lignes de grain) en provenance de l'est du continent aux abords du littoral de l'Afrique équatoriale atlantique ? On constate que les corrélations significatives entre les anomalies pluviométriques du littoral (notamment au nord) et les TSM de l'océan Indien sont majoritairement négatives. Il semblerait que les températures froides de l'océan Indien provoquent un renforcement de l'anticyclone des Mascareignes qui repousse vers l'ouest la zone de confluence interocéanique, dont les ondes arrivent au-dessus de l'Afrique équatoriale dans un environnement chaud et humide, favorisant ainsi un regain de précipitations en Afrique équatoriale atlantique. À moins que ce déplacement vers l'ouest de la confluence interocéanique bloque les flux humides en provenance de l'Atlantique sur les régions limitrophes, créant ainsi un front humide qui serait à l'origine des pluies constatées dans la sous-région. Rome *et al.* (2000) ont constaté que les anomalies océano-atmosphériques de l'Afrique centrale atlantique sont soumises à une série de téléconnexions multiéchelles, les anomalies liées aux épisodes El Niño du Pacifique pouvant influencer le climat du domaine périallantique, avec un déphasage de quinze mois. Cependant, les conditions géographiques continentales restent déterminantes pour comprendre la variété des réponses hydrologiques aux forçages des océans et il faut tenir compte de l'influence des reliefs côtiers qui modulent fortement les conditions atmosphériques.

Ainsi, bien que certaines années fortement ou faiblement arrosées correspondent aux années ENSO/LNSO, les relations entre ce phénomène et les pluies du littoral ne sont pas homogènes. Janicot *et al.* (1996) ont montré que, sur les basses fréquences (supérieures à huit ans), les anomalies des TSM de l'océan Indien et de la zone équatoriale du Pacifique après 1970 sont associées à une baisse d'intensité des pluies de l'Afrique de l'Ouest. Cette étude montre qu'il y a un changement de signe des anomalies pluviométriques après 1970, qui sont majoritairement négatives sur le littoral nord lors des années LNSO, alors que les précipitations du littoral sud et des régions voisines sont, majoritairement, excédentaires pendant les années ENSO.

### Références bibliographiques

- AUBREVILLE A., 1948 : Étude sur les forêts de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun, *Bulletin Scientifique*, n°2, Paris, 132 p.
- BELTRANDO G., 2000 : La climatologie : une science géographique, *L'information géographique*, 64 (3), pp. 241-261.
- BIGOT S., CAMBERLIN P., MORON V. & RICHARD Y., 1997 : Structures spatiales de la variabilité des précipitations en Afrique : transition climatique à la fin des années 1960 ?, *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 324-II a, pp. 181-188.
- BOTTOMLEY M., FOLLAND C.K., HSIUNG J. and PARKER D.E., 1990: *Global Ocean Surface Temperature atlas*, Meteorological Office and Massachusetts Institute of Technology, 313 plates.
- BUISSON A., 1985 : Une anomalie climatique au Gabon en 1984, *La Météorologie*, VII, pp. 36-47.
- CAMBERLIN P., JANICOT S. and POCCARD I., 2001: Seasonality and atmospheric dynamics of the teleconnection between African rainfall and tropical sea-surface temperature: Atlantic vs ENSO, *International Journal of Climatology*, 21: 973-1005.
- CURTIS S. and HASTENRATH S., 1995: Forcing of anomalous sea surface temperature evolution in the tropical Atlantic during Pacific warm events, *Journal of Geophysical Research*, 100, C8: 15835-15847.
- DIOP M., MALOBA MAKANGA J.D. & SAMBA G., 1998 : Variabilité des précipitations de l'espace Congo-Gabon et ses relations avec quelques indices des températures de surface océanique (1951-1993), *Publications de l'Association Internationale de Climatologie*, vol. 11, pp. 177-184.
- FONTAINE B., JANICOT S., MORON V., ROUCOU P. & TRZASKA S., 1998 : Anomalies de température de surface de la mer et précipitations tropicales, *La Météorologie*, 8, n°23, pp. 15-35.

- FONTAINE B., JANICOT S. and ROUCOU P., 1999: Coupled ocean-atmosphere surface variability and its climate impacts in the tropical Atlantic region, *Climate Dynamics*, 15: 451-473.
- JANICOT S., 1988 : Facteurs naturels impliqués dans la sécheresse du Sahel, in *Climats et Climatologie*, volume d'hommage offert au Professeur P. Pagney, Dijon, pp. 269-279.
- JANICOT S., 1992: Spatiotemporal variability of West African rainfall; Part I: Regionalizations and typing, *Journal of Climate*, 5: 489-497.
- JANICOT S. & FONTAINE B., 1993 : Évolution des idées sur la variabilité interannuelle récente des précipitations en Afrique de l'Ouest, *La Météorologie*, VIII<sup>e</sup> série, n° 1, pp. 28-53.
- JANICOT S. MORON V. and FONTAINE B., 1996: Sahel droughts and ENSO dynamics, *Geophysical Research Letters*, vol. 23, 5: 515-518.
- KAISER H.F., 1958: The Varimax criterion for analytic rotation in factor Analysis, *Psychometrika*, vol. 23, 3: 187-200.
- LERIQUE J., 1983 : Climatologie, in *Géographie et Cartographie du Gabon, Atlas illustré*, EDICEF, Paris, pp. 22-25.
- MALоба MAKANGA J. D., 1995 : Variabilité pluviométrique du Gabon (1951-1990), *Veille Climatique Satellitaire*, 52: 43-57.
- MALоба MAKANGA J.D., 2002 : Approche diagnostique et satellitale des climats et de leur variabilité en Afrique équatoriale atlantique : Gabon, Congo et sud Cameroun, *Presses universitaires du Septentrion*, Villeneuve d'Ascq, 186 p.
- MALоба MAKANGA J.D., 2008 : Précipitations saisonnières (septembre-novembre) du littoral et des régions sublittorales de l'Afrique équatoriale atlantique et relations avec les températures de surface de la mer. *Revue Gabonaise de Géographie*, n°3, 18-40.
- MALоба MAKANGA J. D., BIGOT S., SAMBA G., TCHIADEU G., HOUNDENOU C. & MBAYI R., 1997 : Analyse spatiotemporelle des pluies interannuelles de l'Afrique équatoriale atlantique, *2<sup>e</sup> Conférence internationale de la Société de Météorologie africaine*, Casablanca, Maroc, pp. 79-87.
- MALоба MAKANGA J. D. & SAMBA G., 1997 : Organisation pluviométrique sur l'espace Congo-Gabon (1951-1990), *Sécheresse*, vol. 8, n°1, mars, pp. 39-45.
- MALоба MAKANGA J. D. & TCHIADEU G., 1997 : Variabilité pluviométrique du Cameroun (1951-1993), *Colloque Les risques liés au climat*, Éditions Universitaires de Dijon, pp. 43-49.
- MERLE J., 1980 : Variabilité thermique annuelle et interannuelle de l'océan Atlantique équatorial est. L'hypothèse d'un El Niño Atlantique, *Oceanologica Acta* 3, pp. 209-220.
- MORON V., BIGOT S. and ROUCOU P., 1995: Rainfall variability in subequatorial America and Africa and relationships with the main SST modes (1951-1990), *International Journal of Climatology*, 15: 1297-1322.

- NICHOLSON S.E., 1981: Rainfall and atmospheric circulation during drought periods and wetter years in West Africa, *Monthly Weather Review*, 109: 2191-2208.
- NICHOLSON S.E. and SELATO I.C., 2000: The influence of La Niña on Africa rainfall, *International Journal of Climatology*, 20: 1761-1776.
- NICHOLSON S.E., SOME B. and KONE B., 2000: An analysis of Recent Rainfall Conditions in West Africa, Including the Rainy Seasons of the 1997 El Niño and the 1998 La Niña Years, *Journal of Climate*, 13: 2628-2640.
- NYENZI S., 1992: An analysis of the interannual variability of rainfall over East Africa, *Journal of African Meteorological Society*, 1: 57-79.
- PAGNEY P., 1994 : *Les climats de la Terre*, Masson, Paris, 2<sup>e</sup> éd., 167 p.
- RICHARD Y., CAMBERLIN P. & BELTRANDO G., 1998 : Recherche de structures spatiotemporelles en climatologie : l'exemple de la variabilité pluviométrique en Afrique orientale, *L'Espace géographique*, n°1, pp. 31-40.
- ROBERT C., 1989 : *Analyse descriptive multivariée, application à l'intelligence artificielle*, Flammarion, Paris, 210 p.
- ROME S., BIGOT S. & CADIER E., 2000 : L'aléa hydroclimatique en façade occidentale des continents : comparaison entre le Pérou et le Congo-Gabon (1951-1990), *Publications de l'Association Internationale de Climatologie*, vol. 13, pp. 136-146.
- ROPELEWSKI C.F. and HALPERT M.S., 1989: Precipitation patterns associated with the high index phase of southern oscillation, *Journal of Climate*, 2: 268-284.
- ROPELEWSKI C.F. and HALPERT M.S., 1996: Quantifying Southern Oscillation-Precipitation Relationships, *Journal of Climate*, 9: 1043-1059.
- SULTAN B. & JANICOT S., 2004 : La variabilité climatique en Afrique de l'Ouest aux échelles saisonnières et intrasaisonnières. I : mise en place de la mousson et variabilité intrasaisonnière de la convection, *Sécheresse*, vol. 15, n°4, pp. 321-30.
- WAUTHY B., 1983 : Introduction à la climatologie du golfe de Guinée, *Océanographie tropicale*, 18, 2, pp. 103-108.

**Paupérisation des campagnes et intervention des « élites extérieures »  
dans le développement local à l'Ouest Cameroun :  
*Appui ou quête de positionnement socio - politique ?***

Nadine **YEMELONG TEMGOUA**, Célestin **KAFFO** et Pr. Martin **KUETE**

Doctorante en Géographie/FLSH, Université de Dschang, BP. 49 Dschang (Cameroun)

Email: nadyemel2000@yahoo.fr

Attaché de Recherche, Institut National de Cartographie, BP. 157 Yaoundé (Cameroun)

Email: celkaf2000@yahoo.fr

Directeur du Centre de Recherches sur les Hautes Terres (CEREHT) et Chef de Département de

Géographie/FLSH, Université de Dschang, BP. 49 Dschang (Cameroun)

Courriel : cerehtuds@yahoo.fr

**Résumé :**

Face au désengagement de l'Etat à la suite de la crise économique au Cameroun dans les années 1980 qui a entraîné la paupérisation des campagnes, les « élites extérieures » ont manifesté la volonté de prendre en main à travers ses membres de façon individuelle et/ou groupée le développement local en milieu rural sur les Hautes Terres de l'Ouest-Cameroun. A travers le pays, cette volonté s'est concrétisée par la réalisation de plusieurs projets tant individuels que collectifs et la mise sur pied d'une multitude de comités et associations.

**Mots clés :** crise rurale, développement local, « élites extérieures », associations, comités de développement, Ouest Cameroun.

**Abstract:**

Due to the disengagement of the State following the economic crisis effects in Cameroon in the years 1980 which involved the impoverishment of rural area, "external elites" expressed the will to carried through its members individual and/or grouped, the local development in rural area on the of western Cameroon Highlands. Through the country, this will of support to the local development by the "external elites" was concretized by the realization of several projects as well as individual as collective and the creation of a multitude committees and associations. **Key words:** rural crisis, local development, "external elites", association, development committee, West Cameroon.



## Introduction

Avant l'avènement de la crise économique en 1987 et du désengagement progressif de l'Etat des actions de développement envers la campagne, l'analyse des rapports villes/campagnes<sup>1</sup> a conduit à s'interroger sur le degré d'autonomie ou de dépendance du système urbain de l'Ouest camerounais. Les uns voyaient d'une part, dans les villes, des sortes d'organismes parasites vivant aux dépens des campagnes dont elles tiraient leur population et leur économie, et par ailleurs des milieux où se dissolvaient la société et les mœurs traditionnelles ; c'était la ville prédatrice. D'autres au contraire, en faisaient de ferments de modernisation d'où devaient partir des impulsions qui amèneraient une évolution positive de la société rurale et de ses techniques de production. En clair, la ville entretiendrait avec son arrière pays des relations que certains estiment défavorables à la campagne. Si la ville retirait de la campagne ses éléments les plus dynamiques et les plus ouverts à l'innovation avec les répercussions sur la démographie ; elle pourrait être qualifiée de parasite. A cet effet on estimerait que les villes africaines draineraient les richesses de la campagne sans contrepartie : l'approvisionnement des villes est l'élément fondamental des rapports villes - campagnes, les produits de la campagne étant cédés à vil prix. Mais dans le contexte camerounais et plus précisément celui des Hautes Terres de l'Ouest<sup>2</sup>, l'observation est de plus en plus nuancée car « *la campagne a construit la ville. [...] Avec la crise, les rôles se sont peu à peu inversés, les fondements de la richesse de la campagne se sont émoussés [...] Aujourd'hui, la ville vient au secours de la campagne en crise [...] et la ville reconnaissante, paye ses dettes envers la campagne* »<sup>3</sup>, à travers les investissements qu'opèrent les citoyens tant pour soi-même, la famille, que pour le développement du quartier voire du village tout entier. L'abandon du monde rural par l'Etat, avec l'échec de ses structures d'encadrement et projets de développement a également contribué à la paupérisation du monde rural. Comme réponse à cette crise, on assiste depuis les années 1990 à une sorte de retour aux sources, à un déploiement individuel ou en groupe des « élites » en zone rurale. A ce sujet, les conclusions des travaux de certains auteurs<sup>4</sup> sont éloquentes. Elles montrent que la province de l'Ouest est celle dans laquelle la « prise en main » d'une certaine forme de développement local par les « élites extérieures » est la plus significative à cause du dynamisme qui caractérise le peuple Bamiléké tant en milieu rural que urbain<sup>5</sup>. Mais d'après le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement de 1998 sur la pauvreté au Cameroun, le pourcentage de la population pauvre est passé de 40% en 1984 à 50.5% en 1996. La province de l'Ouest d'après ce rapport est la plus « pauvre » du Cameroun avec un indice de pauvreté de 66% et une intensité de 4,5 pourtant au regard de la puissance des « élites extérieures », elle occupe presque le premier rang. Il se dégage de ces constats, une contradiction au regard des investissements réalisés par les « élites extérieures » dans leur village respectif et le niveau de pauvreté dans lequel ceux-ci sont plongés dans leur globalité.

---

<sup>1</sup> **Champaud (J.), 1983.** Les relations villes campagnes du Cameroun de l'Ouest. Paris, éd de l'ORSTOM, coll. Mémoires. 508 p

<sup>2</sup> Les Hautes Terres de l'Ouest Cameroun comprennent des plateaux dont l'altitude varie entre 900 et 1400 m, des massifs isolés d'altitude supérieure à 2000m et les bassins intra - montagnards (plaine des Mbo, vallée du Noun,...)

<sup>3</sup> **Kuete (M.), 2001.** « La ville paie sa dette envers la campagne des Hautes Terres de l'Ouest Cameroun : Transformations des paysages », Talence, DYMSET, CRET, p370.

<sup>4</sup> **Kengne Fodouop (F.), 2003.** Citadins et développement des campagnes au Cameroun, Yaoundé, PUY, 230 p.

<sup>5</sup> **Dongmo (J.L.), 1981.** Le Dynamisme Bamiléké, Vol 1 et 2. Yaoundé, CEPER, 424 + 293p.

Cette contradiction pose la problématique des actions et réalisations des « élites extérieures » en campagne au nom du développement. Pourtant tout laisse croire qu'elles ont compris la nécessité de venir au secours c'est-à-dire : payer leurs dettes envers la campagne, à travers des multiples associations et ce, en fonction de leur rang social. Il se dessine plutôt une recomposition sociale sur fond de crise économique teintée de signes d'opulence et de prospérité disparate.

Il faut le rappeler pour s'en convaincre que la volonté des « élites extérieures » de venir au secours de la campagne a précédé la volonté politique si l'on s'en tient aux dispositions du décret n° 89/ 77 du 24 mars 1977, portant création des comités de développement au Cameroun. Cette disposition légale devrait induire un développement du monde rural à travers la participation des forces vives. Mais, à Babadjou comme dans d'autres villages des Hautes Terres de l'Ouest Cameroun, les mandats se sont expirés et les comités ont succédé sans que le développement social et économique ne prenne un réel envol. Par exemple, trente deux ans après la création des Comités de Développement, après vingt années d'existence de la plus ancienne des associations des « élites extérieures » Babadjou dans les villes et cinq à dix ans pour les plus jeunes, quatorze ans après la transformation du village Babadjou en unité administrative <sup>6</sup>, son développement tarde à prendre son envol. On aperçoit dans le paysage de Babadjou, quelques réalisations qui ne dissipent pas son caractère rural. Par ailleurs, « *la misère rurale dans le Tiers-monde est scandaleuse non seulement parce que la faim, la maladie et la mort qui pourraient être évitées sont intolérables, mais aussi et surtout parce qu'elles côtoient l'abondance* »<sup>7</sup> mal exploitée. L'objectif de cet article est de montrer que la contribution des « élites extérieures » au processus de développement local à Babadjou comme dans d'autres villages des Hautes Terres de l'Ouest est plus motivée par la quête d'une ascension sociale que la recherche du bien-être des populations rurales. En dépit de la participation individuelle ou groupée des « élites extérieures » comme de « nouveaux acteurs locaux », cette étude veut montrer le caractère pervers qui se trouve derrière la substitution des « élites » aux fonctions régaliennes d'un Etat qui s'est désengagé du monde rural. Enfin, il veut s'en convaincre que ces « nouveaux acteurs locaux » ne cherchent que l'amélioration et la capitalisation de leurs situations en noyant la structure traditionnelle. A partir des entretiens effectués auprès de deux groupes d'acteurs (les « élites » et les notables) renforcés par des observations de terrains que complètent les lectures diverses, il convient d'analyser d'abord les concepts fondamentaux, ensuite la situation économique du Cameroun de la prospérité à la crise, des formes d'appui des « élites extérieures » et enfin dégager les mobiles qui sous-tendent ce redéploiement en zone rurale.

## **I.- « Elites extérieures » et développement local : des concepts au-delà des mots.**

### ***1.1.-Le développement local en question.***

La problématique du développement local en milieu rural s'intègre dans les relations qu'entretiennent la ville et la campagne. Ces relations ont donné naissance depuis les années 80, à un nouveau paysage qui n'est ni vraiment rural, ni franchement urbain comparable à ce que Chaleard & Dubresson, qualifient de « un  *pied dedans, un pied dehors* » à propos du rural et de l'urbain en Côte d'Ivoire. Ce phénomène de

<sup>6</sup> L'organisation administrative : Province, département, arrondissement et district.

<sup>7</sup> Chambers (R.), 1990. Développement rural, la pauvreté cachée. Paris, Edition KARTHALA,

« *rurbanisation* » est perceptible dans les campagnes des Hautes Terres de l'Ouest, qui reflète l'urbanisation en cours du monde rural. Il s'établit à ce niveau un lien entre la « prise en main » du problème de développement des villages d'origine par les « élites extérieures » et une certaine volonté de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ruraux qui aboutit à la naissance de nouveaux paysages.

### ***1.2.- « Elites extérieures » : un statut en quête d'identité.***

Le concept d' « élites » auquel s'adjoint le mot « *extérieures* », traduit le fait qu'elles résident hors de la zone rurale par opposition à ce qu'il convient d'appeler « élites locales » ou « élites extérieures » souvent considérées comme, les intermédiaires entre les élites urbaines et les populations locales. D'après *Le Petit Larousse*, il fait référence à « un petit groupe considéré comme ce qu'il y'a de meilleur, de plus distingué »<sup>8</sup>. Brunet & al, quant à eux le définissent comme étant « un ensemble d'élus, ce qui est rare, précieux et qui commande ou flatte qui commande »<sup>9</sup>. Ainsi, le terme « élites » renvoie à un groupe de personnes qui de par leur assise intellectuelle, financière et sociale ; leur réseau de relations dans les sphères politico - administratives et économiques se distinguent<sup>10</sup>. Cette distinction est signe de pouvoir qui caractérise et gangrène les « élites extérieures » de l'Ouest du Cameroun. Ce concept ne saurait se résumer au simple citoyen d'autant plus que l'accès à ce groupe est conditionné par l'acquisition d'une assise culturelle, économique et politique de haute facture.

Au regard de ce qui précède, les « élites extérieures » sont des groupes organisés en associations et comités divers dont les membres agissent soit collectivement soit individuellement en tant que nouveaux acteurs locaux. Elles interviennent dans le cadre du développement local spontané, en l'absence d'un cadre institutionnel bien défini au Cameroun. Comme bémol, la place accordée aux paysans dans les comités et associations est presque marginale<sup>11</sup>, pourtant ils devraient être au début et à la fin de toutes les initiatives. Le plus souvent, ils ne sont pas présents aux réunions du comité de développement et n'ont aucune idée de leur gestion. Les perceptions du développement varient selon le statut social. Pour les « élites extérieures », toute action pouvant permettre l'évolution même celle des paysages de Babadjou est une action de développement. De ce fait, l'école, le centre de santé, l'adduction d'eau, l'électricité, la construction d'une route ou d'une villas, l'organisation des funérailles sont des actions de développement. Pour les résidents par contre, les œuvres de développement sont celles pouvant leur permettre de mieux se prendre directement en charge. Il se dégage de ces points de vue, deux types de développement : le développement local « *vécu* » et le développement local « *perçu* ». Toutefois, pour mieux comprendre ce concept, il faut se mettre à l'esprit qu'il se pose le problème de la prise en charge du monde rural et les « élites extérieures » à travers leurs actions contribuent à l'amélioration du cadre de vie de la campagne dans ses dimensions économique, sociale et culturelle dont les composantes sont caractérisées par les secteurs d'intervention proprement dits.

---

<sup>8</sup> **Le Petit Larousse, 1998.** Paris, Editions Cedex,

<sup>9</sup> **Brunet (C.) et al, 1997.** Les mots de la géographie, dictionnaire critique, Reclus-La Documentation française

<sup>10</sup> Par pure conformisme, les camerounais ont pu personnaliser ou personnifier un terme qui fait référence à un groupe. L'élite pour certaines personnes même les plus aguerries est le Ministre ou le Grand homme d'affaire de la localité.

<sup>11</sup> Les discours sont divergents à ce sujet : les élites accusent les ruraux de se mettre en marge ce qui n'est pas du goût de ceux-ci qui se trouvent être exclus par les élites des postes de décision.

## **II.- De la prospérité économique à la crise rurale.**

### **II.1.-Prospérité économique et appui de l'Etat aux campagnes.**

Les campagnes des Hautes Terres de l'Ouest Cameroun ont pendant les moments fastes de l'économie camerounaise (1965-1985) bénéficié de l'intervention de l'Etat qui y a parrainé toutes les actions pour son développement (construction des routes, des infrastructures et équipements socio-éducatifs...). Tout en retraçant l'histoire économique dans la durée et comparativement à d'autres pays de l'Afrique Subsaharienne, le Cameroun a longtemps été considéré comme un modèle de prospérité économique durant ces années<sup>12</sup>.

A l'échelle régionale et locale, l'économie de la majorité des villages des Hautes Terres de l'Ouest a été basée sur les activités primaires, en l'occurrence l'agriculture dont la caféiculture a été, la principale source de revenus en milieu rural Bamiléké. Après les années d'indépendance, l'Etat camerounais a réorienté sa politique de développement économique vers l'appui à l'agriculture. Dans cet engagement, il a encouragé la caféiculture qui par la suite, a colonisé l'ensemble des Hautes Terres de l'Ouest. Le suivi de cette activité par l'Etat consistait en l'encadrement technique et financier des paysans planteurs, la subvention des fertilisants, la création des structures de collecte du café (Union Centrale des Coopératives Agricoles de l'Ouest, Coopérative Agricole des Planteurs des Bamboutos...) ; l'aménagement des pistes de collecte, le suivi permanent des planteurs et la commercialisation des produits sur le marché international. Les revenus provenant de la vente du café ont permis à certains paysans d'assurer la scolarité de leurs enfants et d'accumuler le capital initial du petit commerce en ville. Cette forme d'épargne serait à l'origine de l'émergence d'une strate sociale originaire d'un village quelconque dont les membres forment un groupe de pression dénommée « élites extérieures ».

---

<sup>12</sup> **Roubaud (F.) 1994.** *Le modèle de développement camerounais 1960-1990 : de la croissance équilibrée à la crise structurelle pp 40-49 in Le village camerounais à l'heure de l'ajustement (COURADE s/d, Paris, Karthala, p53.*

## **II.2.-Campagnes en crise et secours de nouveaux acteurs locaux : le cas des « élites extérieures ».**

La crise économique qu'a connue le pays à la fin des années 1980, a entraîné la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel. Les conséquences directes ont été la réforme des structures publiques et la diminution des dépenses de l'Etat. Alors, il s'est trouvé obligé de diminuer voir supprimer certaines dépenses publiques. En même temps, l'élaboration des plans quinquennaux s'est trouvée stoppée, car l'Etat n'a pas pu mobiliser assez de ressources pour la mise en œuvre du sixième plan.

Les effets de cette crise économique générale et de la crise caféière en 1989 caractérisée par la chute des cours mondiaux du café ont poussé l'Etat à se désengager de toutes les actions de développement jadis entreprises. Cette crise conjoncturelle a eu comme conséquence : l'arrêt des subventions des intrants, des produits phytosanitaires et l'achat prévisionnel du café aux planteurs. Ces événements ont contribué à la déliquescence des structures coopératives dont la mission première avait trait à l'encadrement des agriculteurs et déclenché la crise rurale. A cette kyrielle de problèmes s'est ajouté le vieillissement progressif des planteurs et des plantations qui a entraîné une régression de l'activité d'autant plus les jeunes ayant migré vers la ville afin de se construire un avenir « solide » de retour dans les campagnes n'y prêtent aucune attention. Ces événements ont entraîné un bouleversement d'une profondeur et d'une rapidité rarement atteintes dans les Hautes Terres de l'Ouest Cameroun. Les membres de l' « élite extérieure » des villes et de la diaspora se sont sentis quelque peu obligés de secourir individuellement et/ou collectivement la campagne mal en point. Ces phénomènes perceptibles dans les Hautes Terres de l'Ouest-Cameroun, et plus encore chez les Bamiléké, ont bénéficié d'un sentiment de solidarité qui amène surtout ceux des villes à entretenir constamment des relations intenses avec les membres de la « famille nucléaire » et/ ou « famille élargie »<sup>13</sup>.

## **III.- Les formes d'appui des élites aux campagnes en crise.**

### ***III.1.- Les contributions individuelles.***

L'apport de chaque individu, fait isolement est le mode le plus ancien dans la mesure où il s'inscrit dans les devoirs filiaux du migrant vis-à-vis de la campagne. Les réalisations individuelles des « élites extérieures » sont multiples et variées et trouvent leur origine dans le dynamisme dont fait preuve le Bamiléké. Elles se traduisent par l'aide monétaire et/ou matériel qu'apportent les « élites extérieures » à leur famille respective, par la construction de somptueuses villas, l'organisation des cérémonies traditionnelles, ainsi que par la création des plantations, fermes et structures commerciales. Ces types de réalisation ou d'intervention en zone rurale sont les plus récurrents et bénéfiques tant à l'élite concernée qu'à sa famille. L'aide financière dont il est généralement question est la forme la plus ancienne de la prise en charge du terroir d'origine et ne relève pas seulement de la compétence des élites mais de tous les émigrés ayant connu une prospérité économique. L'aide financière est la plus régulière et se fait avec ou sans la demande du bénéficiaire. Les ascendants directs d'après les enquêtes constituent le gros pourcentage des bénéficiaires récurrents.

---

<sup>13</sup> **Eloundou-Enyegue (1994)** définit la « famille nucléaire » comme étant un groupe formé par les parents et leurs enfants biologiques ou adoptifs. Alors que la « famille élargie » comprend un grand nombre de personnes pouvant avoir entre elles des relations autres que filiales ou matrimoniales.

### **III.1.1.- La construction des villas : un élément de réussite sociale.**

La construction des villas par les « élites extérieures » est du point de vue architectural, une rupture avec l'habitat rural environnant. Entraîné par l'effet de mode, le propriétaire a le désir d'exhiber sa réussite sociale. Certains observateurs qualifient cet acte de désir de son attachement à sa terre natale. Le phénomène s'est amplifié de sorte que, l'émigré vivant en ville marque sa présence dans son terroir par une villa qui résume l'histoire de sa vie en milieu urbain. Tout immigré urbain a compris que « *le vrai investissement, le durable est celui que l'on fait chez soi, que la sécurité minimale individuelle et collective n'est garantie que là où on est né* »<sup>14</sup>. Les coûts de réalisation des différents investissements sont des actes palpables du désir sus évoqué. Ils sont compris entre moins de dix millions à plus de trente millions (tabl. 1). Pour l'essentiel « *la maison du chauffeur ne se confond nullement à celle du détenteur de débit de boisson, ni à celle du petit fonctionnaire, maître d'école, encore moins à la villa du Douanier qui fait office de poulailler à côté du château de l'Architecte ou de celui du pharmacien ou du grand importateur- exportateur de Douala* »<sup>15</sup>.

---

<sup>14</sup> Kuete (M.), 200, Op. Cit. p 372.

<sup>15</sup> Tsotezo Nitcheu (C.), 2001. Crise en milieu rural et stratégies de reconversion paysannes : Cas de la localité de Babadjou dans le Bamboutos, Ouest Cameroun. Mémoire de Maîtrise de géographie, Université de Dschang, p.15.

**Tableau 1: Estimation des coûts des bâtis de quelques « élites extérieures »**

Coûts des villas en FCFA	Nombre	Pourcentage (%)
Moins de 10 millions	28	46,67
11 à 15 millions	10	16,66
16 à 20 millions	7	11,67
21 à 25 millions	7	11,67
26 à 30 millions	5	8,33
Plus de 30 millions	3	05,00
Total	60	100,00

Source : Yemelong, 2007.

En terme de dépense, les membres de l'élite surtout économiques caracole en peloton de tête. Ces villas sont pour la plupart, construites à un stade d'enrichissement donné de la vie du propriétaire. Mais pour les moins prévoyant, elles sont construites ou achevées à l'occasion des grands événements tels les funérailles et les deuils. Ces cérémonies traditionnelles étant pour elles l'occasion rêvée d'étaler l'immensité de leur fortune. A ce propos, « un grand homme politique, le nommé M. **Boniface T.**, a gardé la dépouille de sa mère à la morgue six mois durant afin de construire rapidement une habitation digne de son rang social »<sup>16</sup>.

### **III.1.2.- Les réalisations circonstanciées : les funérailles.**

Aux rangs de ces réalisations circonstanciées figurent les obsèques et les funérailles transformées en « fête » et « démonstration de prestige ou de réussite sociale »<sup>17</sup>. Très souvent, c'est à cette occasion que plusieurs élites entreprennent des travaux de constructions pour éviter d'avoir un profil bas devant les membres de leur communauté. Ainsi, la construction d'une villa peut s'accompagner de l'aménagement d'une piste ou d'une route, de l'aménagement d'un point d'eau et quelques rares fois l'électrification de la villa en donnant les chances à quelques voisins de se faire un branchement. De ce fait, l'organisation de ces cérémonies occasionne de grosses dépenses (tabl. 2) dans un milieu rural au demeurant pauvre.

<sup>16</sup> Tsotezo Nitchou (C.), 2001, Op. Cit. p19.

<sup>17</sup> Mouafo (D.), 1994. Crise et célébrations sociales : Les funérailles en pays Bamiléké. In : Le village camerounais à l'heure de l'ajustement, (Courade s/d) Paris, KARTHALA, p237.

**Tableau 2 : Les dépenses pour l'organisation des funérailles.**

Dépenses en francs CFA	Effectifs	Pourcentage
Moins 500 000[	14	20,90
[500 000 à 750 000[	10	14,92
[750 000 à 1000 000[	20	29,85
[1 000 000 à 1500 000 [	14	20,90
Plus de 1 500 000	9	13,43
Total	67	100

*Source : Yemelong, 2007.*

A l'analyse de ces dépenses et de la réalité sur le terrain, il se décline un véritable contraste. Ces cérémonies dépensières sont pour la majorité des cas, organisées en mémoire des parents et autres membres de la famille qui de leur vivant ont pour certains, vécu dans la misère et l'indifférence totale.

### **III.2.- Les contributions collectives.**

#### **III.2.1.- De la participation des cercles d'élites à la construction des équipements socio-éducatifs.**

Les cercles d'élites et les sous comités de développement agissent directement en dehors des comités de développement, bien qu'étant l'ossature desdits comités. Ils interviennent généralement lorsqu'ils sont sollicités soit par la population, soit par le comité de développement. Ils sont le plus souvent saisis par le chef du groupement et le sous-préfet ou le maire de la commune rurale qui les interpellent au sujet d'une réalisation quelconque à entreprendre au village. C'est ainsi qu'ils ont participé à la reconstruction de la chefferie, à l'organisation des cérémonies d'intronisation de deux chefs supérieurs en 1989 et en 2000, à la distribution des prix dans les établissements scolaires publics de Babadjou, à la mise en place des structures pour le fonctionnement de la sous-préfecture et à la construction des premiers bâtiments du Lycée de Babadjou. En fonction des projets, les contributions varient entre 100 000 et 500 000 francs CFA voir plus. Le Cercle d'Epanouissement du Babadjou de Douala (CEBAD) par exemple, a depuis sa création, contribué à la réalisation de plusieurs projets à savoir : le don d'un bureau d'une valeur de 20 000 francs CFA à la Sous-préfecture de Babadjou et la contribution à la construction de l'Eglise à hauteur de 150 000 francs CFA etc.

Les « élites extérieures » de par leur facilité d'accès dans les instances de décision essaient de rapprocher l'administration de leur population et donc d'accélérer le processus de développement du village. A cet effet, l'Amicale des Anciens Elèves et Etudiants Babadjou (AMAEEBA) se revendique la création et l'ouverture du Collège d'Enseignement Secondaire (CES) en 1991 transformé en Lycée Bilingue de Babadjou. Mais ce qu'il faut déplorer à ce niveau c'est l'abandon du processus une fois l'établissement créé sur papier. Plusieurs années après la construction du premier bâtiment du CES par l'Etat, les élèves ont squatté pendant deux ans les salles de classe de l'Ecole Publique de Toumaka sans que la conscience des « élites » ne s'en émeuve.

Au regard des entreprises des cercles d'élites force est de constater que ces actions ne concernent uniquement que les domaines culturel et social. Le secteur économique n'a pas encore enregistré des actions palpables. Les élites agissent dans les secteurs très



visibles et bénéfiques à tout le groupement mais négligent la base même du développement de Babadjou qui est celle de trouver des voies et moyens pour sortir le paysan de la dépendance économique même par des réflexions sur des stratégies appropriées.

### ***III.2.2.-L'appui inachevé du Comité Central de Développement.***

Les actions de développement faites par le Comité Central de Développement de Babadjou sont assez disparates. Cette disparité est à placer au compte de la discontinuité dans son fonctionnement. En trente deux ans d'existence, les projets réalisés concernent essentiellement le domaine social et culturel. Il s'agit de la reconstruction de la chefferie incendiée en 1959 et l'organisation des cérémonies d'intronisation du Chef en 1989. La collecte des fonds se fait suivant les projets à réaliser. Pour l'exécution des projets, le bureau se servait des cotisations des membres et des dons sollicités auprès des cercles et groupes d'élites. La construction des locaux de la chefferie par le Comité d'Action pour le Développement (CAD) commencé effectivement en août 1977, s'est achevée en 1981. Avant la construction proprement dite, le premier comité formé en 1974 s'est attelé à sensibiliser la population afin qu'elle regagne les concessions désertées pendant la guerre de libération. Il a à son actif, la construction de la case royale et la salle des actes de la chefferie. La création de l'Association pour le Développement de Babadjou (ADEBA) en 2000 avait comme objectif, pallier le manque de structure d'encadrement pour le développement de l'Arrondissement de Babadjou. En cinq ans de fonctionnement, elle a construit le tout premier bâtiment qui a abrité le Collège d'Enseignement Secondaire de ZAVION et a organisé la cérémonie d'intronisation du chef supérieur en 2000, les remises de prix aux meilleurs élèves de l'arrondissement deux années consécutives et sensibilisé les populations de Babadjou en matière d'hygiène et de salubrité. Au-delà des devoirs filiaux et autres formes de démonstration de prestige, l'investissement des « élites extérieures » à Babadjou se fait beaucoup plus dans le secteur social et les contributions se résument à l'octroi des dons aux écoles primaires, secondaires (fournitures scolaires, planches, lattes, tôles) et aux centres de santé.

### ***III.3.-Le déséquilibre des contributions des « élites extérieures » au développement local.***

A l'analyse de la qualité et des coûts des contributions collectives et individuelles des « élites extérieures » au développement, ressort un fort déséquilibre. Les dépenses consenties pour l'organisation des cérémonies traditionnelles spectaculaires, la construction d'une somptueuse villa ou pour la campagne électorale sont de loin supérieures au coût d'investissement d'une œuvre réalisée par les groupes fussent-ils organisés (photo 1). Le cas de la villa de Raymond T., cadre à la SOFAVIN à Douala dont les dépenses sont évaluées à 300 millions de francs CFA illustre fort à propos.



extérieure à Babadjou	par le CAD entre 1977 et 1981
-----------------------	-------------------------------

Photo 1 : Contraste entre réalisation personnelle et contributions collectives

Ces investissements non productifs qui orchestrent de dépenses permettent aux fortunés de s'affirmer certes mais le contraste qui s'y dégage nous pousse à analyser de près les mobiles réels du fort déploiement des « élites extérieures » dans le monde rural.

#### **IV- Les motivations réelles de la mobilisation des « élites extérieures » vers les campagnes.**

##### ***IV.1.- Une volonté d'insertion dans la société traditionnelle.***

##### ***IV.1.1.- Le respect des traditions et des devoirs filiaux.***

La région Bamiléké est l'une des rares du Cameroun où le poids des traditions reste vivace malgré les traits du modernisme. Les devoirs filiaux obligent pratiquement chaque individu qui émerge dans sa famille « *nucléaire* » ou « *élargie* » à venir en aide aux autres. Ces aides vont des apports financiers et matériels à la prise en charge des frères, neveux ou cousins sans occulter le soutien en cas de maladie ou d'organisation des cérémonies traditionnelles. Cette prise en charge s'opère différemment que l'on soit à distance ou à proximité. L'effectif des prises en charge dépend de la réussite sociale du bienfaiteur par rapport aux autres membres de la famille, de son degré de solidarité et de sociabilité.

A Badaïjou comme dans bien d'autres régions de l'Ouest Cameroun, la relation entre les « élites extérieures » et leurs familles respectives conditionnent pratiquement l'insertion de l'intéressé dans les villes d'accueil. Au regard des mutations que connaît la société actuelle, lorsque qu'un membre de la communauté est soupçonné de négliger sa famille, il est directement exposé au rejet et sa crédibilité est menacée. Ce rejet n'occulte pas les sanctions divines, qui se manifesteraient par une succession de malheurs qui pourraient arriver à un moment donné de la vie et être interprétée par les charlatans. D'une manière générale, le non-respect des coutumes exposerait le mis en cause à des marginalisations sociales. Ces marginalisations se caractérisent par l'exclusion de l'intéressé des associations et réunions avec les effets induits (interdiction d'assistance en cas de malheur, pas de secours financier, pas de crédit, etc.).

##### ***IV.1.2.- La sécurisation d'une retraite ou une dernière demeure.***

L'assurance d'une bonne retraite figurerait parmi les raisons d'un redéploiement massif des « élites extérieures » vers les campagnes car « *de nos jours, un homme n'est considéré comme adulte que lorsqu'il a construit sa propre maison* ». C'est à ce titre que l'exode rural n'a jamais été définitif en Afrique car chaque individu a le souci de finir sa vie au village<sup>18</sup>. Les luxurieuses villas construites au village ont deux fonctions : hébergement pendant les séjours au mois de juillet et d'août lors des congrès et réunions familiales et lieu de célébration des obsèques et des funérailles du propriétaire ou d'un membre de sa famille. Ces villas en campagne sont comparables aux « *cimetières* » ou caveaux familiaux. Tout porte à croire que le désir de construire au village est pour nombre de ces élites, un manifeste d'appartenance au terroir. Mais au-delà, leurs actions se trouvent être un tremplin pour la quête du pouvoir ou d'un quelconque positionnement.

#### **IV.2. - Une quête de positionnement socio-politique.**

L'engagement socio-politique des « élites extérieures » très remarquable aujourd'hui traduit le caractère plus ou moins intéressé de tout acte de développement par elles posé. Dans bon nombre de cas, il est une volonté de s'affirmer dans la société devenue pour elles, une véritable « *source d'émergence* » c'est-à-dire des « *territoires dans lesquelles les*

---

<sup>18</sup> Être enterré dans village natal où se trouve son cordon ombilical

*acteurs politiques puisent les ressources nécessaires pour leur ascension sociale* »<sup>19</sup>. Ces raisons inavouées, transparaisent après une analyse profonde des actions réalisées, qui font l'objet d'une récupération à des fins politiques.

#### ***IV.2.1.- La recherche d'un statut social prestigieux.***

La recherche des titres de notabilité ou de noblesse justifie à plus d'un titre, les investissements des « élites extérieures » en campagnes. La société Bamiléké étant stratifiée, les élites non membres de la famille royale tentent d'acquérir auprès du chef, des titres pour confirmer leur statut de « grands » dans la société. Par ailleurs, l'attribution des titres de noblesse à une élite est pour le chef, l'occasion d'amener les anoblis à entretenir de bonnes relations avec lui d'abord et son peuple ensuite. La forme la plus répandue de l'anoblissement à Babadjou et acceptée par tous, est l'installation du chef de famille dans une ville du Cameroun ou de la diaspora. Et à titre exceptionnel, ces chefs de famille siègent au conseil de notabilité du village et sont les représentants du chef dans les villes concernées. Ils reçoivent au même titre, le Chef Supérieur, presque tous les attributs (le pagne batik, peau de panthère, chaise, bâton de commandement,...). Cette forme d'anoblissement de par ses enjeux a fait naître au sein des « élites extérieures » une véritable compétition. C'est ainsi qu'elles rivalisent entre elles pour occuper le fauteuil de chef de famille. Dans d'autres villages de l'Ouest, elles ont des titres de notabilité achetés à prix d'or ou attribué par sa Majesté pour des raisons diverses soit pour sa bravoure soit pour l'emmener à être le financier de la Chefferie.

---

<sup>19</sup> **Nodem (J.E.), 2006.** L'élitisme, les traditions et le sous-développement dans quelques zones rurales au Cameroun. Dschang, Dschang University Press, 225 p.

#### **IV.2.2.- La quête de l'électorat.**

Les relations entre les membres de l'élite extérieure et leur village d'origine sont, d'après Elong<sup>20</sup> et bien d'auteurs d'observateurs, très intéressées. C'est notamment le cas lorsqu'elles veulent bâtir une assise politique ou économique. Bref, les rapports entre les élites et les populations sont essentiellement clientélistes. Avec l'avènement du multipartisme en décembre 1990, les campagnes électorales donnent la nette impression que l'art du politique se gère encore dans un « réfectoire » animé de propos « démagogiques ». Comparativement à une certaine idéologie qui a cours dans la société camerounaise, il est de bonne guère, que chaque village ait ses représentants au niveau de la « mangeoire »<sup>21</sup> pour drainer autant que possible les fonds et projets de développement vers le village. De nos jours, dès qu'un membre de l'élite extérieure se démarque par ses actes au village, on se demande à quand les prochaines élections municipales ou législatives ? Puisque les populations rurales ont découvert qu'aucune de leurs œuvres envers la campagne n'est innocente si l'on s'en tient à leur comportement à l'approche des consultations électorales. A ce titre, « *le contexte politique a renforcé les affinités tribales. La mobilisation politique autour des intérêts régionaux avec la transition démocratique à la camerounaise a resserré les liens entre «élites extérieures» et les populations rurales. Le vote rural, que les campagnes entendent négocier au prix fort, constitue un argument supplémentaire en faveur du maintien ou même du renforcement des rapports villes/campagnes. De nombreux hauts fonctionnaires ont ainsi, à l'occasion des élections, redécouverts leurs racines* »<sup>22</sup>. En clair, les actions menées par les « élites extérieures » à l'Ouest Cameroun en général, sont un subterfuge pour gagner la confiance des ruraux lors des consultations électorales.

#### **IV.2.3.-La quête d'une place dans la société traditionnelle.**

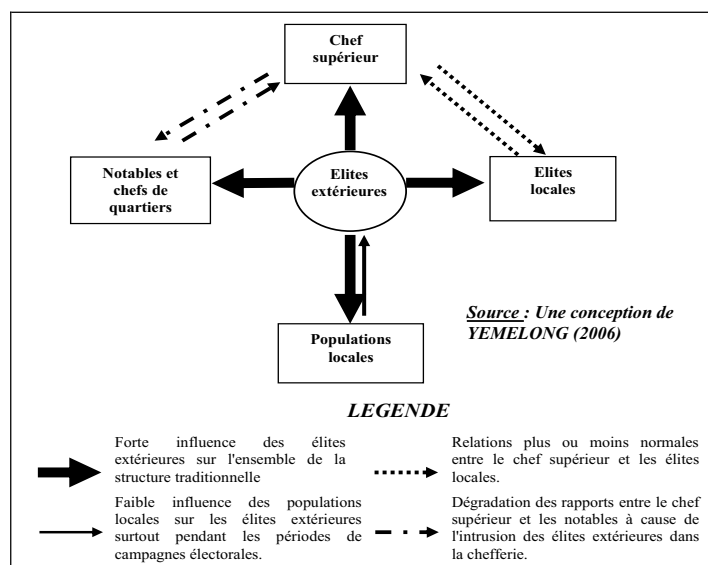
La stratification de la société Bamiléké en général amène les « élites extérieures » à venir confirmer leur statut de « grands » à la chefferie. Ces élites sont pour le chef du village, des personnes ressources incontournables avec qui, il administre d'une façon formelle ou informelle la communauté. Les chefs des familles Babadjou des villes dont les prérogatives s'arrêtaient en ville siègent depuis quelques années au Conseil de Notabilité. Cette ascension fragilise de plus en plus le pouvoir du chef traditionnel qui donne plus du poids aux élites qui se trouveraient au centre des décisions et de la société (*fig. 1*) en tant que personnes de référence qu'aux notables. A l'analyse de leurs agissements, force est de constater que la bataille qu'elles prétendent mener quotidiennement n'est ni pour les populations locales, ni pour l'Etat qu'elles prétendent servir. Dans cette quête effrénée de positionnement social, les élites locales ne sont généralement ni consultées lors de la prise de décisions ni intégrées dans les actions des comités de développement.

---

<sup>20</sup> **Elong (J. G.), 2005.** Les organisations paysannes et construction des pouvoirs dans le Cameroun forestier. Yaoundé, PUY.

<sup>21</sup> Expression couramment utilisée dans le langage camerounais pour désigner les gestionnaires du pays (membres du gouvernement, hauts fonctionnaires, directeurs, etc.)

<sup>22</sup> **Eloundou-Enyegue (M.), 1994.** « La recomposition des solidarités ville/campagne avec la crise : rétrécissement du cercle de réciprocité ». In *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, (Courade s/d). Paris, KARTHALA, p.



**Figure 1: Influence des « élites extérieures » et restructuration sociale.**

La figure ci-dessus montre l'influence des « élites extérieures » sur l'ensemble de la société traditionnelle. Le chef supérieur du groupement est berné par le pouvoir économique des « élites extérieures », elles le contrôlent et peuvent même aller jusqu'à lui imposer certaines décisions. Comme conséquence, le pouvoir traditionnel se trouve en mal de positionnement face aux jeux politiques des « élites extérieures ». Avec leurs avantages comparatifs : ascension sociale acquise auprès du chef et la proximité, elles ne consultent ni notables ni chefs de quartiers sur des questions relatives au développement du groupement. En fait, sur 16 notables enquêtés, près de 80 % soutiennent que les « élites extérieures » leur font ombre auprès du chef. Pourtant, traditionnellement, les élites sont incapables de jouer le rôle qui est le leur auprès du chef, même si elles le font de plus en plus sur le plan administratif. Entre élites locales et « élites extérieures », il se pose un problème de leadership au niveau du village. Les premières, veulent se rapprocher davantage des autorités traditionnelles et des populations. Mais les secondes ne veulent pas leur laisser ce privilège. Bien que vivant en ville, elles sont présentes dans la vie quotidienne du groupement.

Les « élites extérieures » exercent enfin une forte influence sur la population dans la mesure où, en tant que promotrices de développement, ce sont elles qui décident de l'existence ou pas d'une école, d'un centre de santé, d'un projet d'adduction d'eau ou d'électrification. Au-delà des décisions, l'Etat étant absent en milieu rural, elles financent les actions prévues pour la réalisation. Ce n'est que lors des consultations électorales que les populations locales à travers le « marchandage des voix » exercent une influence quelconque sur les « élites extérieures ». Ces rapports essentiellement clientélistes sont parfois dilués puisque avec la complicité du chef et des autorités compétentes les élites trouvent des méthodes peu orthodoxes pour les contourner.

## Conclusion

Le désir de prendre en main le développement du monde rural par les « élites extérieures » est une initiative à encourager. Elles sont désormais au centre du processus de développement local et rien ne peut être fait sans leur consentement. Leur adhésion à un projet est gage d'un début de réussite. Leur refus le condamne d'où qu'il vienne. Mais à la lumière de nos observations, on est en droit de se demander si ces « élites » à travers leurs réalisations individuellement et/ou groupées facilite le développement intégral en milieu rural ? Les « élites extérieures » ont par leur omniprésence prétextée ou un souci de développement voilé, acquis une place de choix dans la société traditionnelle. Il est d'une grande importance de voir les élites penser à apporter un appui aux résidents de leur localité, mais, elles s'en servent pour exercer une certaine pression ou l'utilise comme une *arme de conquête du pouvoir*. Avec la crise économique et politique ambiante, l'organisation sociale et traditionnelle a été révisée en faveur des élites. Au lieu d'être un appui et une manière de payer leur dette envers la campagne, les « élites extérieures » semblent se servir de la campagne pour une quête de légitimité et de positionnement politique au détriment d'un développement local intégral.

## **Bibliographie**

**BRUNET (C.) et al, 1997.** Les mots de la géographie, dictionnaire critique, Reclus-La Documentation française, 518 p.

**CHAMBERS (R.), 1990.** Développement rural, la pauvreté cachée. Paris, Edition KARTHALA et CTA, 374 p.

**CHAMPAUD (J.), 1983).** Les relations villes campagnes du Cameroun de l'Ouest. Paris, éd de l'ORSTOM, coll. Mémoires, 508 p.

**DONGMO (J.L.), 1981.** Le Dynamisme Bamiléké, Vol 1 et 2. Yaoundé, CEPER, 424 + 293p.

**ELONG (J. G.), 2005.** Les organisations paysannes et construction des pouvoirs dans le Cameroun forestier. Yaoundé, PUY, 151 p.

**ELOUNDOU-ENYEGUE (M.), 1994.** « La recomposition des solidarités ville/campagne avec la crise : rétrécissement du cercle de réciprocité ». In *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, (Courade s/d). Paris, KARTHALA, pp 221-235.

**KENGNE FODOUOP (F.), 2003.** Citadins et développement des campagnes au Cameroun. Yaoundé, PUY, 230 p.

**KUETE (M.), 2001.** « La ville paie sa dette envers la campagne des Hautes Terres de l'Ouest Cameroun : Transformations des paysages ». In *Les montagnes tropicales : Identités, mutation, développement*. Talence, DYMSET, CRET, pp 369-381.

**LE PETIT LAROUSSE, 1998.** Paris, Editions Cedex, 1870 p.

**MOUAFU (D.), 1994.** Crise et célébrations sociales : Les funérailles en pays Bamiléké. In : *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, (Courade s/d) Paris, KARTHALA, pp 236-245.



**NODEM (J.E.), 2006.** L'élitisme, les traditions et le sous-développement dans quelques zones rurales au Cameroun. Dschang, Dschang University Press, 225 p.

**ROUBAUD (F.) 1994.** Le modèle de développement camerounais 1960-1990 : de la croissance équilibrée à la crise structurelle pp 40-49 in *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement* (COURADE s/d, Paris, Karthala.

**TSOTEZO NITCHEU (C.), 2001.** Crise en milieu rural et stratégies de reconversion paysannes : Cas de la localité de Babadjou dans le Bamboutos, Ouest Cameroun. Mémoire de Maîtrise de géographie, Université de Dschang, 116 p.

**YEMELONG TEMGOUA (N.), 2007.** Problématique de la contribution des « élites extérieures » au développement local en milieu rural Bamiléké : analyse du cas de Babadjou (Ouest-Cameroun), Thèse de Master de Géographie, Université de Dschang, 153p.

## **Les entités de gestion des forêts communautaires au Gabon**

*Comment les rendre plus opérationnelles ?*

Noël **OVONO EDZANG**

Université Omar BONGO (UOB), Département de Géographie

Centre de Recherche CERGEP

Email : [noel\\_ovono@yahoo.fr](mailto:noel_ovono@yahoo.fr)

### **Résumé :**

La mise en œuvre de la foresterie communautaire au Gabon est notamment freinée par le vide réglementaire relatif aux entités juridiques de gestion des forêts communautaires. Ce texte présente la démarche adoptée dans ce domaine par le projet DACEFI dans la province de l'Ogooué Ivindo (dans le Nord-Est du Gabon). Celle-ci a consisté à identifier l'organisation sociale et le cadre institutionnel villageois. Ensuite, la législation actuelle a été analysée afin de proposer un modèle adapté au contexte gabonais. Celui-ci a été testé selon une démarche participative menant à son application sur le terrain. Enfin, l'utilité d'une plate-forme locale d'appui aux entités légales de gestion des forêts communautaires a été évoquée.

**Mots clés :** Forêt communautaire – Gabon – Ogooué Ivindo – Entité juridique – Gestion participative – Législation.

## **Introduction**

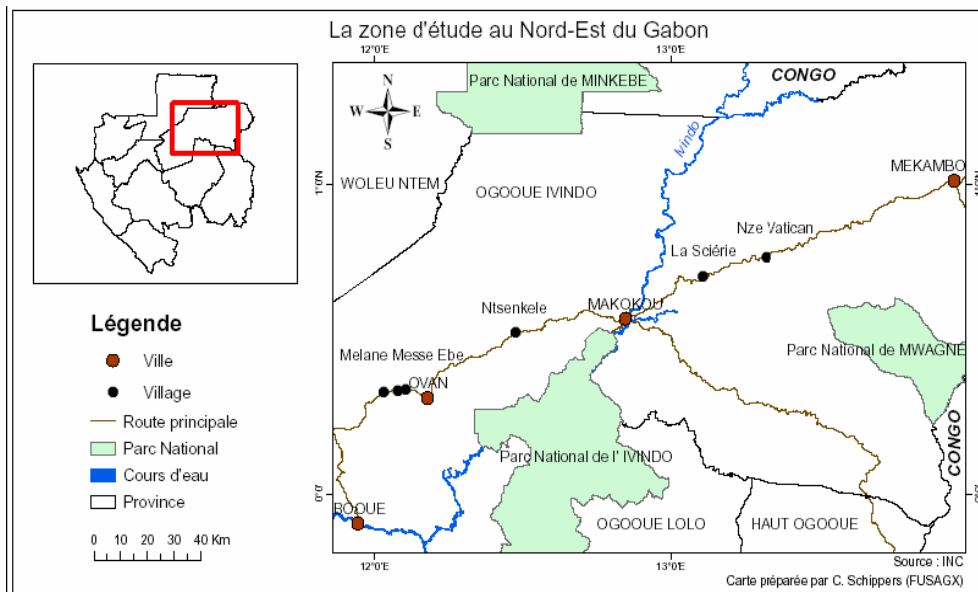
Ces dernières années, plusieurs pays d'Afrique Centrale ont opté pour une réforme drastique de leur politique forestière. Les innovations adoptées envisagent notamment le concept de foresterie communautaire comme un outil d'aménagement durable des massifs forestiers, un moyen d'amélioration des conditions de vie des populations rurales et de lutte contre la pauvreté rurale. Par cette mutation du cadre légal, ces pays se positionnent dans un processus de décentralisation de la gestion des ressources naturelles.

Deux stratégies sont généralement adoptées dans le domaine de la foresterie communautaire : la première est axée sur une augmentation des droits et responsabilités des communautés locales envers les terres qu'elles occupent traditionnellement alors que la seconde est axée sur le principe de dévolution avec une augmentation des pouvoirs des instances étatiques locales (par exemple la commune).

Au Gabon, les forêts communautaires sont soumises à un cadre juridique et réglementaire défini par la loi n°016/01 et le décret d'application n°001028/PR/MEFEPEPN. Ce dernier soulève l'obligation de signer une convention de gestion entre le Ministère en charge des Eaux et Forêts et les entités juridiques de gestion de forêts communautaires.

Toutefois, PIERRE et al. (2000) soulignent l'absence initiale d'un mode de gestion locale répondant au concept de « forêt communautaire » au Gabon et constatent une pluralité de modes de gestion traditionnelle (individualisé, lignager, familial, associatif et mixte). Ce constat affirme le caractère exogène de ce concept et annonce la difficulté de son développement sous la forme d'un modèle standard et unique applicable à l'ensemble du territoire.

Ces considérations conditionnent ainsi l'applicabilité de la foresterie communautaire gabonaise à une série de tests préalables à l'élaboration d'un cadre réglementaire définitif. Le présent texte s'inscrit dans cette démarche en analysant la structure sociale en lien avec le tissu associatif villageois, ainsi que le cadre institutionnel. Après avoir retenu le modèle a priori le plus propice, celui-ci a été testé dans les deux villages pilotes (La Scierie et Ebe-Messe-Mélane) au intervenait le projet DACEFI dans la province de l'Ogooué Ivindo (cf. carte n°1).



## I- Structure sociale, cadre institutionnel et tissu associatif villageois

De nombreuses études socio-économique ont été menées dans des sites cibles de la province de l'Ogooué-Ivindo, toutes confirment la superposition entre le pouvoir étatique et le pouvoir coutumier ainsi que la multiplicité des centres de prise de décision et des lieux de pouvoir en milieu rural. En effet, chaque village compte un représentant du Ministère de l'Intérieur (Chef de village ou de regroupement). Ce dernier est sous l'autorité du Préfet au niveau départemental. La légitimité de ces représentants de l'Etat est souvent contestée par les différentes composantes des communautés villageoises, notamment lorsqu'il s'agit de débattre des problèmes fonciers. Dans les faits, les véritables détenteurs du pouvoir décisionnel sont les chefs de clan et/ou de lignage. La gestion des droits sur les espaces et les ressources local est directement de leur ressort. Ce sont eux qui détiennent l'autorité sociale en matière d'usage, d'allocation et de litiges sur les ressources.

Cependant, ces unités sociales traditionnelles ne sont pas reconnues comme entités juridiques légales (ONDO, 2007). Les études susmentionnées mettent également en exergue la faiblesse du tissu associatif. Il n'existe pas d'associations formelles telles que des coopératives, des groupements de producteurs ou d'associations paysannes. Les « associations » rencontrées n'ont pas de reconnaissance légale, elles sont généralement constituées par des jeunes gens avec des objectifs d'entraide et de solidarité.

Dans son étude, OVONO EDZANG (2008) a identifié les différents acteurs susceptibles de faciliter ou d'entraver le processus de foresterie communautaire. Il mentionne, outre les communautés villageois concernés, les préfetures, les conseils départementaux, l'administration locale en charge des eaux et Forêts et les auxiliaires de commandement que sont les chefs de villages et de regroupement de villages.

## **II- Des entités de gestion légalement reconnues au Gabon**

La communauté locale, telle que définie par la loi, peut être une entité villageoise, un regroupement de villages ou un canton agissant dans le cadre d'une association reconnue (article 2 du décret d'application n°001028/PR/MEFEPEPN). L'association doit être officiellement constituée et reconnue avant la réunion de concertation des membres de la communauté locale dans le but d'élaborer le dossier de demande de création de forêt communautaire (article 3).

Le terme « association reconnue » laisse planer une certaine ambiguïté quant au choix de l'entité juridique appelée à remplir cette fonction. Notons d'emblée que les structures traditionnelles ne peuvent servir d'organe représentatif, simplement parce qu'elles ne sont pas dotées d'une personnalité morale. Toutefois, leur implication dans le processus est une condition essentielle au succès de l'initiative. Légalement, les structures suivantes sont possibles au Gabon : la commune rurale, le groupe de producteurs, le groupement à vocation coopérative, la coopérative et l'association à but non lucratif.

### ***1- Les communes rurales***

Dans le cadre de la décentralisation, un transfert des compétences et des moyens de l'Etat vers une collectivité locale placée sous sa tutelle est possible. La loi organique n°15/96 du 06 juin 1996 relative à la décentralisation définit en son article n°8 la commune rurale comme « *une collectivité locale comprenant un ou plusieurs villages, et ayant une population d'au moins 100 habitants* ». Toutefois, cette loi ne dispose d'aucun décret d'application et aucune commune rurale n'a été créée depuis.

### ***2- Des groupes de producteurs aux coopératives***

Les groupes de producteurs, les groupements à vocation coopératives et les coopératives sont institués par l'ordonnance n°40/70/PR du 06 juillet 1970 et son décret d'application n°976/PR/MIN/AGRI du 15 octobre 1970. Selon ces textes juridiques, ces entités sont enregistrées auprès de l'administration en charge de l'Economie rurale et de l'Agriculture. Elles visent généralement à accroître la production et améliorer la qualité de l'équipement agricole, à faciliter les opérations de crédit rural, à stimuler les initiatives de commercialisation et à promouvoir le mouvement coopératif en milieu rural. Elles bénéficient des avantages prévus et octroyés par les services de l'Agriculture.

Plus précisément, les groupements de producteurs sont des associations sans capital dont les membres sont désireux de réaliser en commun une opération en milieu rural (lutte phytosanitaire, commercialisation, plantation commune). Les Groupements à Vocation Coopérative (G.V.C.), quant à eux, sont des associations à capital social variable dont le but est d'assurer la formation au fonctionnement et à la gestion d'une coopérative. Tout G.V.C. ayant satisfait aux stipulations réglementaires peut, à l'issue d'une période probatoire, solliciter son agrément en qualité de coopérative. Les coopératives sont des sociétés à capital variable. Elles peuvent acheter, transformer, conserver, transporter, vendre et faire en général tous les actes leur permettant d'atteindre leurs objectifs.

### 3- Les associations

La constitution, le fonctionnement et la dissolution des associations en République Gabonaise sont régis par la loi n°35/62 du 10 décembre 1962. Selon celle-ci, « l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que lucratif ». Cela suppose que les éventuels bénéfices soient réinjectés dans l'association afin de rencontrer au mieux l'objectif poursuivi. La loi stipule également que les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se conforment aux dispositions légales décrivant le processus de déclaration et de reconnaissance des associations.

Au Gabon, pour créer une association, une communauté villageoise élabore d'abord des statuts et un règlement intérieur. Ensuite, elle procède à une assemblée générale constitutive au cours de laquelle les textes organiques sont adoptés et les membres du bureau exécutif sont élus par l'ensemble de la communauté. Pour légaliser l'association, un dossier de demande de reconnaissance est déposé à Libreville au Ministère de l'Intérieur. Une fois le dossier déposé, la durée d'attente du récépissé provisoire est officiellement de trois mois. Dans les faits, elle peut toutefois prendre quatre à six mois. Le dossier à déposer est composé des différents éléments présentés dans le tableau n°1 ci-après.

Tableau n°1 : Les éléments constitutifs d'un dossier de demande de reconnaissance d'une association au Gabon

N°	Intitulé de la pièce	Nombre d'exemplaire
1	Demande manuscrite adressé au Ministre de l'Intérieur	
2	Statuts	
3	Règlement intérieur	
4	Procès verbal de l'assemblée constitutive dûment signé par tous les participants	
5	Reçu de 10 000 Fcfa délivré par le journal officiel	
6	Liste des membres du bureau directeur avec les renseignements suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Noms et prénoms</li> <li>- Date et lieu de naissance</li> <li>- Profession</li> <li>- Fonction ai sein de l'association</li> <li>- Nationalité</li> <li>- Domicile</li> <li>- Adresse complète</li> </ul>	

Source : Enquêtes personnelles (2008)

#### **4- Un choix en concertation avec l'Administration en charge des Eaux et Forêts**

Après analyse des avantages et inconvénients de chacune des entités précédemment décrites (tableau n°2), l'association au sens de la loi 35/62 semble être la forme la mieux adaptée au concept de foresterie communautaire. Après concertation avec l'administration en charge des Eaux et Forêts, elle a été adoptée comme entité légale de gestion des premières forêts communautaires pilotes du Gabon. Un modèle a été proposé et appliqué au village La Scierie et au regroupement de villages d'Ebe-Messe-Mélane dans la province de l'Ogooué Ivindo. Le tableau n°2 présente les différentes structures légales reconnues au Gabon.

Tableau n°2 : Analyse comparative des structures légalement possible de gestion des forêts communautaires au Gabon

<b>Structure légale</b>	<b>Cadre réglementaire</b>	<b>Type de décentralisation</b>	<b>Domaine d'application</b>	<b>Type de composition</b>
Commune rurale	Loi 15/96 du 06-06-1996, pas de décret d'application	Pouvoirs des instances étatiques locales	Actuellement aucune commune rurale	Actuellement aucune commune rurale
Groupe de producteurs GVC Coopérative	Ordonnance 40/70 du 06-07-1970  Décret 976/PR/MIN/A GRI du 15-10-1970	Droits et responsabilités des communes locales	Economie rurale, agriculture et artisanat	Exploitants agricoles, éleveurs, pêcheurs et artisans ruraux
Association	Loi 35/62 du 10-12-1962	Droits et responsabilités des communautés locales	Large mais sans but lucratif	Fonction des objectifs poursuivis

*Source : Enquêtes personnelles (2008)*

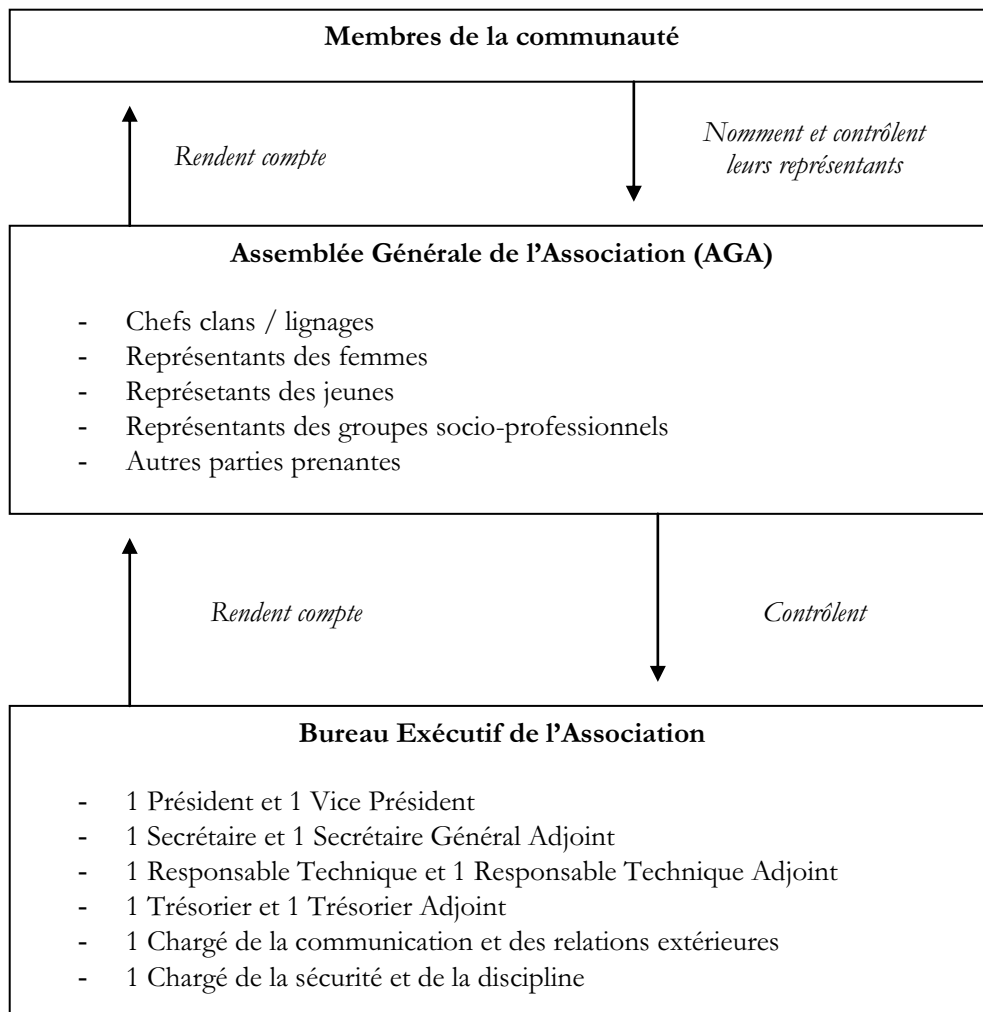
### **III- Un modèle d'association comme entité juridique de gestion de forêt communautaire**

#### **1- Le modèle choisi**

Le modèle proposé se veut simple et efficace, il comprend deux organes à savoir l'Assemblée Générale de l'Association (AGA) et le Bureau Exécutif de l'Association (BEA). En effet, en se référant au décret d'application fixant les conditions de création des forêts communautaires, l'organe représentatif de l'association, le BEA, doit être validé par les membres de la communauté concernée en vue de la demande de création d'une forêt communautaire. Le BEA sera chargé de l'administration et de la gestion de l'association. .

La composition, les attributions et le fonctionnement de ces deux organes sont précisés dans les statuts et le règlement intérieur de l'association. Ces documents donnent notamment les conditions d'admission, les types de membres, leurs droits et leurs obligations, les organes et leurs modalités de fonctionnement, ainsi que les dispositions financières. La figure ci-dessous présente le modèle d'association proposé pour la gestion des forêts communautaires.

Figure n°1 : Modèle d'association proposé pour la gestion des forêts communautaires



Les dispositions reprises dans les statuts permettent un contrôle de la part de l'AGA des décisions et actions menées par le BEA. Le BEA est notamment constitué d'un responsable technique et de son adjoint qui sont chargés de superviser les opérations de terrain, conformément au plan simple et à la convention de gestion.



Comme toute association, des activités génératrices de revenus peuvent être menées dans la forêt communautaire pour atteindre les objectifs qu'elle ambitionne. L'ensemble des recettes générées doit par contre être affecté à ses activités, dont la rémunération des membres actifs de la communauté, la maintenance des biens et des investissements collectifs, ainsi que l'alimentation d'un fonds villageois en vue de l'application du plan de développement local.

Le Plan de Développement Local (PDL) a pour objet de définir les activités socio-économiques à court et moyen termes de la Forêt Communautaire (FC). Il s'agit de prendre en compte les besoins et les attentes de la communauté villageoise. En élaborant le PDL, il faut tenir également compte de la clé de répartition des revenus et du système de gestion des conflits. Le Plan de développement Local (PDL) du village La Scierie a été élaboré à partir des données relatives au bois abattu lors de la formation en abattage contrôlé initié par le Projet DACEFI en avril 2008. Suite à cette formation, d'autres activités de sciage de bois ont été menées par les scieurs du village encadrés par l'ingénieur forestier du Projet DACEFI. A l'issue de ce travail, les quantités de bois présentées dans le tableau ci-après ont été obtenues.

Tableau n°3 : Types de bois scié, quantités et volume

Type de bois Date et espèce	Chevrons (volume)	Lattes (volume)	Planches (volume)	Poteaux (volume)
27/06/2008 Padouk	-	-	-	196 (3,1 m3)
Ozigo	131 (4,2 m3)	14 (0,2 m3)	502 (5,2 m3)	-
Andoung	271 (8,7 m3)	23 (0,4 m3)	-	-

Source : OVONO EDZANG N., 2008. Tableau élaboré à partir des données du Projet DACEFI Gabon

Le tableau n°4 présente les prix de vente du bois à Makokou, lieu où le bois scié sera vendu.

Tableau n°4 : Prix de vente à l'unité du bois scié à Makokou (en Fcfa)

Espèces	Chevron	Latte	Planche	Poteau
Padouk	-	-	-	1500 (8*8*2,5) 2000 (10*10*2,5)
Ozigo	2000	1500	1000	
Andoung	2000	1500	1000	

Source : OVONO EDZANG N., 2008. Données de terrain et données du Projet DACEFI-Gabon

Sur base des quantités et des prix à Makokou, un gain potentiel de 1 655 000 Fcfa a été calculé. A ce montant, il faut soustraire toutes les dépenses liées à la transformation du bois pour un montant de 689 300 Fcfa et qui ont été entièrement prises en charge par le Projet DACEFI : permis spéciaux d'abattage, matériels (carburant, huiles, limes, etc), rations.

Ainsi, le solde estimé a une valeur de 965 700 Fcfa et correspond au gain potentiel qui pourrait être obtenu par la vente des aivés issus de la transformation artisanale de 5 arbres.

Tableau n°5 : Tableau récapitulatif du gain potentiel qui pourrait être obtenu par la vente des aivés issus de la transformation artisanale de 5 arbres

Association du village La Scierie	Entrée	Sortie	Solde
	1 655 000 Fcfa	689 300 Fcfa	965 700 Fcfa

Source : OVONO EDZANG N., 2008. Données de terrain et données du Projet DACEFI-Gabon

Pour ce qui est de la clé de répartition des futurs revenus, ils ont choisi les trois composantes que sont :

- Les salaires des travailleurs ;
- La caisse de fonctionnement de l'association villageoise ;
- Le Plan de Développement Local (PDL).

Pour ce qui est des projets communautaires, la population de la Scierie a retenu les projets suivants mentionnés par ordre de priorité :

- Achat d'une tronçonneuse ;
- Construction d'une case pour l'association villageoise et le dépôt du matériel ;
- Achat de matériel scolaire ;
- Achat d'une pharmacie de base ;
- Electrification du village ;
- Diversification des activités agricoles ;
- Appui à la construction d'une salle de classe supplémentaire, réfection des logements des enseignants et construction d'un 3<sup>e</sup> logement ;
- Appui à la construction d'un dispensaire ;
- Appui à la construction d'un deuxième point d'eau.

Les projets ainsi identifiés et souhaités par la communauté sont liés aux trois domaines suivants :

- Amélioration des conditions de vie au village ;
- Amélioration des soins de santé ;
- Appui à l'éducation des enfants du regroupement.

## ***2- le fonctionnement pratique de l'association***

Pour rendre opérationnelle l'entité de gestion de la forêt communautaire, le projet DACEFI a adopté une démarche par étape sous-tendue par un processus continu de Sensibilisation, Information, Education et Formation (SIEF). Un renforcement des capacités villageoises a d'abord été opéré en vue de la mise en place du cadre institutionnel. Lorsque ce cadre est finalisé, l'appui du projet s'est porté sur la facilitation des négociations et de la concertation au sein de la communauté.

L'expérience en matière de projet communautaire montre que l'animation rurale joue un rôle clé pour l'appropriation du processus par la communauté (ONDO 2007). Des séances de sensibilisation et d'information ont été organisées en collaboration avec l'administration locale des Eaux et Forêts et ont porté aussi bien sur les avantages et les contraintes de la vie associative que sur le bien-fondé de la création d'une forêt communautaire. A l'issue de ces séances, une équipe de démarrage a été constituée et formée pour préparer l'Assemblée Générale Constitutive (AGC) et élaborer des projets de textes organiques (statuts, règlement intérieur).

A cet effet, des formations ont été dispensées dans les domaines de l'organisation villageoise, de la gestion des conflits et de la comptabilité. Ce renforcement des capacités devrait permettre une autogestion des communautés villageoises en réduisant la dépendance de celles-ci vis-à-vis de l'assistance technique extérieure. Les communautés villageoises s'étant appropriées le processus, la mise en place de l'association s'est ensuite déroulée avec la tenue de l'Assemblée Générale Constitutive (AGC), dont les deux moments forts furent l'adoption des textes organiques et l'élection des membres du Bureau Exécutif de l'Association (BEA). En vue de leur reconnaissance officielle, un dossier a été déposé au Ministère de l'Intérieur.

Dans la pratique, un délai minimum de quatre à six mois est requis pour la délivrance du récépissé de dépôt du dossier de demande de reconnaissance officielle de l'association. Il faut attendre encore environ un an pour obtenir un récépissé définitif. Toutefois, à la réception de ce récépissé de dépôt, l'association peut commencer à mener ses activités de manière formelle. Le processus de mise en place de l'association s'achève par l'installation officielle du BEA. Cette installation est nécessaire et permet d'asseoir la légitimité des responsables de l'association.

L'appui du projet DACEFI a consisté en l'accompagnement d'un village et d'un regroupement de villages jusqu'à la réception du récépissé de dépôt relatif à l'association et à l'élaboration du dossier de demande de forêt communautaire. A l'issue de ces travaux, deux problématiques semblent récurrentes en vue de la mise en place d'associations légales et opérationnelles comme entités de gestion de forêts communautaires. Premièrement, la procédure de création d'association n'est pas connue en milieu rural et nécessite des ressources importantes. Malgré l'approche participative du projet, l'élaboration des textes organiques, l'organisation de l'AGC, et la reconnaissance du dossier auprès du Ministère compétent, ont demandé une expertise considérable et des moyens logistiques conséquents. Ces difficultés rendent les communautés villageoises dépendantes d'un appui extérieur et tendent à militer en faveur d'une procédure simplifiée.

Deuxièmement, l'expérience confirme le caractère lignager et clanique des modes de gestion locale. Malgré l'appui permanent du projet, la représentativité de l'ensemble de la communauté villageoise dans le BEA et la mise en œuvre d'activités communautaires ont été difficiles à atteindre. La représentation des clans/lignages et la répartition égalitaire homme/femme restent des plus délicates. Ce constat questionne la difficulté, voire annonce l'impossibilité, de créer des forêts communautaires opérationnelles au niveau cantonal.

Enfin, pour assurer la bonne marche et prévenir d'éventuels conflits, un cadre de concertation et de négociation au sein des communautés est nécessaire. La mise en place de ce cadre a été facilitée par le projet en apportant un appui à la construction d'un système de gestion des conflits. Aussi, la formation sur la gestion des conflits avait pour objectif de permettre aux membres des deux bureaux des associations du village La Scierie et du regroupement des villages Ebe-Messe-Mélane d'acquérir des connaissances pour :

- Comprendre les enjeux liés à la gestion des conflits ;
- Analyser les conflits liés aux ressources naturelles (il s'agit ici de la forêt) ;
- Distinguer les différentes approches de gestion et de résolution des conflits.

La définition de la notion de conflit varie. Ainsi, l'évocation du mot conflit renvoie à un différend entre deux ou plusieurs personnes. Ce différend peut être l'expression d'une opposition permanente ou de longue durée. Le conflit se définit aussi comme une violente opposition matérielle ou morale ; opposition d'intérêts entre deux ou plusieurs individus ou communautés dont la solution peut être recherchée soit par des négociations, soit par l'intermédiaire d'une tierce personne (médiation), soit par appel à une autorité administrative locale ou à un tribunal. De toutes ces définitions, nous retenons que le conflit est un litige dont la solution peut être recherchée soit par des mesures violentes, soit par des négociations. C'est une contestation donnant lieu à un procès ou à un arbitrage.

Nous distinguons plusieurs types de conflits. Pour cet enseignement, nous nous limiterons à trois (3) :

- Le conflit d'ordre relationnel (cas des couples) ;
- **Le conflit d'intérêt (cas de ceux liés aux ressources naturelles) ;**
- Le conflit de valeur (cas de ceux liés aux différences de culture ou de religion).

Pour notre enseignement, c'est le second type de conflit qui nous a intéressé dans le cadre des forêts communautaires.

Les conflits liés aux ressources naturelles (encore appelés conflits d'intérêts) procèdent des désaccords et des différends entre les parties prenantes, sur l'accès, le contrôle et l'utilisation de la ressource (la forêt dans notre cas spécifique). Ces conflits naissent souvent du fait que les communautés utilisent les ressources (forêts, terres, etc...) à des fins différentes ou les gèrent de diverses manières. Ces conflits naissent également en cas d'incompatibilité des intérêts et des besoins des uns et des autres ou encore de négligence des priorités de certains membres de la communauté utilisateurs de cette même ressource. Ces conflits d'intérêts sont une caractéristique inévitable de toutes les sociétés. Au cours des dernières années, les conflits liés aux ressources naturelles ont

pris de l'ampleur et se sont intensifiés (dans certains pays africains ayant une forte démographie : cas du Cameroun et du Rwanda). Si ces conflits ne sont pas réglés, ils risquent de provoquer des réactions violentes, une dégradation de l'environnement et des moyens d'existence.

Pour analyser un conflit, on tient compte des trois éléments suivants :

- Identifier les acteurs en conflits ;
- Décrire les objets de conflit dans leurs contextes particuliers ;
- Etudier la faisabilité de la gestion du conflit.

Lors de l'identification du conflit, les différentes parties concernées et directement impliquées sont repérées, les intérêts qu'elles défendent les arguments qu'elles avancent sont pris en compte. Les objets du conflit peuvent être, des intérêts primordiaux de chaque partie, des intérêts que les parties ont en commun, des positions prises par rapport à la négociation. Deux éléments sont à prendre en compte lors de l'étude de la faisabilité de la gestion du conflit (la médiation) à savoir, la description des éléments de faisabilité (aspects socio-culturel et économique) et l'évaluation des chances de réussite du processus de règlement du conflit.

Il existe deux modes de résolution des conflits à savoir le jugement et le processus de médiation. C'est ce second mode de résolution que nous privilégions dans le cadre des forêts communautaires.

- *Le jugement*

Le jugement est l'action qui consiste à porter le conflit devant un juge, une autorité administrative (Préfet) ou une force de défense (Gendarmerie). Dans ce cas de figure, c'est cette autorité qui prend une décision qui s'impose aux parties en conflit.

- *La médiation*

Si deux parties sont en conflit (que ce soit des individus, des groupes, des communautés), le recours à la négociation peut être un moyen pour résoudre leur différend. Cette négociation peut être la seule affaire des parties en conflit, mais elle peut aussi nécessiter l'intervention d'une tierce partie pour la faciliter. C'est cette facilitation de la négociation par une tierce partie qui est appelée médiation.

La médiation est la facilitation par une autre personne du processus de négociation entre des parties en conflit par la proposition d'une solution. Le processus de médiation part de la phase d'identification du conflit, à celle de réconciliation, en passant par une phase de recherche de solutions de fond. Cela suppose l'analyse de la situation et des acteurs, l'identification des obstacles à surmonter, la prise en compte d'un certain nombre de principes comme :

- Le principe gagnant / gagnant ;
- La satisfaction des intérêts en jeu ;
- La durabilité des solutions ;
- La sauvegarde des relations humaines.

En définitive, nous retenons qu'il existe un cycle pour tout conflit. Il s'agit d'un outil qui permet d'identifier les étapes d'un conflit donné, du début jusqu'à sa fin.

- *Le pré-conflit*

Cette étape fait partie du quotidien de toutes les composantes de la communauté. Dans un milieu, si personne ne s'intéresse à la ressource (la forêt dans ce cas précis), il y aura peu ou pratiquement pas de conflits. Plus les besoins seront importants, plus sera forte la probabilité de l'existence des conflits. C'est là que l'on découvre les conflits latents.

- *La confrontation*

Cette étape commence au moment où l'enjeu des besoins cités à l'étape du pré-conflit se précise, s'accroît, progresse et évolue au point de devenir l'objet de tiraillements entre des personnes ; chacune aspire à s'approprier les ressources.

- *La crise*

Là où existent des tiraillements, où éclate la crise, c'est parce qu'il n'y a pas eu de concertation, une bonne communication entre les deux parties ou bien que des règles claires et précises font défaut ou ne sont pas respectées. La situation se traduit en crise. Cela signifie que des personnes sont en désaccord.

- *Le résultat*

Quand un conflit naît entre des personnes qui exploitent le même bien commun, la même ressource (la forêt par exemple), plus l'enjeu que représentent les intérêts est important, plus le conflit sera grave. Si des personnes s'affrontent avec violence, cela peut provoquer des ruptures, détériorer les relations.

- *Le post-conflit*

L'importance de cette étape dépend de la manière dont les personnes s'engagent à résoudre le conflit. Si rien n'est fait jusqu'à un certain stade, la situation peut dégénérer et se traduire par la rupture entre les deux parties. Mais si de bonnes stratégies étaient entreprises dès le départ, il se pourrait que le conflit consolide leurs relations. Partant de ce conflit, des règles seront établies, chaque partie se gardera dorénavant de provoquer l'autre.

#### **IV- Une plate-forme locales d'appui aux entités de gestion de forêt communautaire**

Bien qu'une assistance technique gratuite par l'administration en charge des Eaux et Forêts soit prévue par la législation, il apparaît utile de mettre en place une plate-forme d'appui aux entités de gestion de forêt communautaire au niveau départemental pour leur fonctionnement. En effet, la foresterie communautaire touche de nombreux domaines et l'implication de l'ensemble des acteurs locaux concernés par le processus permettrait un échange d'informations et une synergie entre les services compétents. En outre, cette plate-forme garantirait la transparence, la mise en œuvre, le suivi et le contrôle des décisions prises en matière de foresterie communautaire par l'ensemble des acteurs concernés. Enfin, elle faciliterait le dialogue en cas de conflit.

Dans la pratique, des réunions d'échanges et des séances de travail sur des thématiques précises devraient être organisées pour prendre en compte les considérations de tous les acteurs locaux dans la conception et la mise en œuvre des plans simple de gestion. Outre des représentants des entités de gestion des forêts communautaires, cette plateforme serait constituée d'un représentant du Ministère de l'Intérieur (Préfet), d'un représentant du Conseil Département, des auxiliaires de commandements concernés (chef de canton, chef de regroupement, chef de villages), d'un représentant de l'administration en charge des Eaux et Forêts et de la Pêche et, en fonction des besoins, de représentants des administrations telles que celles en charge de l'Agriculture, de l'Elevage, du Développement Rural, de l'Aménagement du Territoire, des Parcs Nationaux, de l'Environnement, Des Travaux Publics, de la Recherche Scientifique, de l'Education Populaire, de l'Education Nationale, ainsi que des opérateurs économiques et de la société civile (ONG).

#### **V- Les réunions de concertation : prémisses de fonctionnement des entités de gestion**

Selon les textes de loi, la réunion de concertation formalise la demande d'une communauté villageoise par le biais de son entité de gestion, d'une forêt communautaire auprès des autorités locales administrative et forestière. En effet, cette réunion a pour but de définir les objectifs assignés à la forêt sollicitée de même que les limites de la zone concernée. Cette réunion est présidée par le Préfet, le Sous-Préfet ou son représentant, assisté d'un agent de l'administration en charge des Eaux et Forêts.

Hormis les éléments légaux, il est proposé que la communauté villageoise par le biais de son entité de gestion, aborde également les différents usages qu'elle souhaite réaliser au sein de la forêt et qu'elle précise la superficie de cette dernière. Ainsi, les membres présents sont informés sur la zone sollicitée et sur les activités qui y seraient menées. L'expérience du projet DACEFI a montré qu'une étape de sensibilisation et d'information auprès des autorités administrative et forestière ainsi que des communautés villageoises concernées s'avère être nécessaire pour les réunions de concertation.

Cette étape permettrait de définir le contenu et la conduite à tenir de même que les membres indispensables et facultatifs à l'organisation de cette réunion. En effet, leur organisation doit être à la portée des communautés villageoises. Ainsi, ces dernières en fonction de leur capacité organisationnelle et financière, auraient la possibilité d'inviter différents organismes et autorités susceptibles d'apporter un appui dans leur projet de mise en place de forêts communautaires et de développement d'activités villageoises.

La question de l'information et de l'implication des communautés villageoises voisines dans la demande d'attribution d'une forêt communautaire se pose. En effet, il est indispensable que ces communautés riveraines soient informées, car elles peuvent être directement concernées dans la future forêt communautaire. Il est dès lors proposé que ces communautés soient avisées par voie d'affichage suite au dépôt du dossier de demande de création de forêt communautaire auprès de l'administration forestière locale par leur entité de gestion.

## Conclusion

L'expérience portant sur les forêts communautaires au Gabon à partir du le projet pilote DACEFI est riche d'enseignements. D'une part, le manque de précisions sur le statut juridique et la composition de l'entité de gestion des forêts communautaires constitue actuellement un frein pour de nombreuses communautés qui hésitent à se lancer dans le processus. La formule testée, tout en respectant la législation en vigueur, se veut simple. Elle intègre les principes généraux de la foresterie communautaire, les caractéristiques socio-culturelles en milieu rural et la diversité des modalités de gestion envisagées.

Comme l'expérience le confirme, le processus SIEF constitue un élément clé pour la mise en application, étape par étape, de la foresterie communautaire et ce, d'autant plus que le tissu associatif est embryonnaire et que les modes de gestion locaux sont nombreux au Gabon. Il serait souhaitable d'intégrer cette démarche dans l'assistance technique prévue par l'administration des Eaux et Forêts en prévoyant une présence sur le terrain d'un personnel expérimenté ainsi que les moyens nécessaires correspondants.

De plus l'adoption de textes réglementaires garantissant l'élaboration par les entités de gestion des forêts communautaires d'une clé de répartition des revenus serait souhaitable. Cette clé devrait prévoir un réinvestissement d'une partie des recettes pour des projets communautaires, assurant ainsi la contribution de cette forme de foresterie au développement local.

Enfin, les textes légaux prévoir une assistance technique aux communautés villageoises de la part de l'administration en charge des Eaux et Forêts. La désignation d'une structure d'appui à la foresterie communautaire par le Ministère compétent et l'allocation des moyens nécessaires à sa mise en application sous des conditions propices à la réussite du processus. La légalisation de plate-formes locales d'appui aux entités de gestion des forêts communautaires renforcerait le rôle des autorités concernées et des acteurs au développement.

## Bibliographie

DELVINGT W., 2001. *La forêt des hommes. Terroirs villageois en forêt tropicale africaine*. Gembloux, Presses Agronomiques de Gembloux, 286p.

FAO, 2009. *Directives sous-régionales sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion des forêts d'Afrique Centrale*. Yaoundé, 73p.

NDONGO NGUIMFACK C., 2007. *Etude de faisabilité pour la mise en place de forêts communautaires pilotes – Identification des terroirs et finages villageois (recensement, histoire, occupation spatiale et secteur associatif) : regroupement de villages Ebe-Messe-Mélane*. Libreville, ENEF, projet DACEFI, 47p.



NDOUTOUME OBAME Ch., 2002. *Evolution de la foresterie communautaire au Cameroun forestier et son incidence sur le développement local : Cas de deux communautés pilotes du PFC. Quels enseignements pour le Gabon.* Montpellier, ENGREF, 109p. (Mémoire de Master)

NTCHANDI-OTIMBO, 2007. *Recensement, histoire, mobilité, occupation spatiale et secteur associatif du village Mékôb : étude de faisabilité pour la mise en place de forêts communautaires pilotes.* Makokou, projet DACEFI, 42p.

ONDO NTSAME R., 2007. *Mission d'appui à la création de deux entités de gestion de forêts communautaires dans les villages partenaires du projet DACEFI.* Libreville, projet DACEFI, 22p.

OVONO EDZANG N., 2008. *Mission d'appui à la mise en place et à l'organisation de deux entités de gestion de forêts communautaires pilotes dans des villages partenaires du projet DACEFI au Gabon.* Libreville, Projet DACEFI, 135p

PENELON A., 1996. Création d'une forêt communautaire. Une expérience de décentralisation de la gestion des ressources forestières du sud – Cameroun. in *Le Flamboyant* n°37, mars 1996, pp.18-22.

PIERRE J. M. et al., *Etude de faisabilité des forêts communautaires au Gabon.* Libreville, projet PFE Gabon, 59p.

ROMANO F., 2007. Evolution du régime foncier des forêts en Afrique : Promotion de la gestion forestière locale. in *Unasylva* 228, Vol. 58, pp. 11-18.

VERMEULEN C. et DETHIER M., 2001. Les forêts communautaires : un outil d'aménagement. in *La forêt des hommes. Terroirs villageois en forêt tropicale africaine.* Gembloux, Presses Agronomiques de Gembloux, pp.199-213.

## **Réflexions sur les contraintes d'aménagement des espaces démographiquement vides : Le cas du Gabon**

**Charles MBOUTSOU**

**Résumé :** Considérée comme un ensemble d'interventions destinées à obtenir une meilleure répartition des hommes et de leurs activités sur le territoire par des politiques sectorielles et spatiales, l'aménagement du territoire joue un rôle fondamentale dans le développement du pays et le maintien de la cohésion sociale. Pourtant depuis quelques années, le Gabon a initié un ensemble de projets d'aménagement dont les résultats restent aujourd'hui contestables. Ce caractère discutable tient au fait que l'argument statistique qui, logiquement, devrait régir la mise en place de toute politique d'aménagement n'est pas souvent pris en compte. En effet, la confusion de compétence entre l'homme politique et l'homme d'état fait que les populations ne comprennent pas toujours pourquoi certains espaces bénéficient plus que d'autres de ces projets. L'objectif de cette communication est d'une part de dresser un état des lieux des projets et politiques d'aménagement initiés jusque là et d'autre part, de proposer quelques solutions pour leur meilleure efficacité dans un espace où le peuplement est fortement clairsemé.

**Mots clés :** Aménagement du territoire, contraintes, démographie, espace, politique, Gabon.

**Summary :** By means of the sector-based and spatial politics (policies), the country planning includes a set of activities which aim at a better distribution of the men and the activities on a territory. It plays consequently a fundamental role in the development of a country and the preservation of the social cohesion. The results of a set of country project planning introduced in Gabon to reach these objectives since the year 1960 are mitigated. It seems that the statistical data which are on the basis of any politics of planning were never taken into account. This communication seeks to review previous country planning policies in order to suggest more efficient distribution of men and activities in the country.

**Key words :** Country planning, constraint, demography, space, politics, Gabon.

## **Introduction**

Le troisième millénaire est fortement marqué par la matérialisation des structures sous régionales considérées, à raison, comme les seuls moyens de réduction des déséquilibres entre les Etats. Si certaines parties du globe ont pris beaucoup d'avance sur la question notamment l'Europe avec la consolidation de l'Union Européenne (UE), l'Amérique latine avec l'ARENA et l'Asie avec Le BRIC pour ne citer que ces trois exemples l'Afrique et particulièrement l'Afrique subsaharienne est loin d'échapper à cette réalité contextuelle. Pourtant, il reste que l'implication des Etats dans le processus d'intégration impose à ces derniers la maîtrise préalablement de leur territoire à travers la réduction des déséquilibres internes. Et le seul moyen pour y parvenir reste la mise en place d'une politique d'aménagement du territoire rigoureuse et fortement concertée. Impliqué dans ce processus depuis plusieurs décennies, le Gabon reste malheureusement confronté à deux difficultés majeures. La première est son sous peuplement. En effet, si nous considérons à priori l'aménagement du territoire comme un ensemble d'interventions destinées à obtenir une meilleure répartition des hommes et de leurs activités sur le territoire par des politiques sectorielles et spatiales, le sous peuplement de ce pays et surtout le caractère clairsemé de son occupation spatiale sont alors des freins actifs à l'applicabilité de cette politique. La deuxième difficulté qui découle nécessairement de la première est la non compréhension par les acteurs de ce qu'est réellement une politique d'aménagement du territoire. Autrement dit, les populations comprennent-elles souvent pourquoi elles ne bénéficient pas toujours de certaines réalisations au même moment que les autres ? Certains acteurs actifs de l'aménagement du territoire notamment les hommes politiques et les hommes d'Etat ont-ils toujours conscience de l'intérêt d'ériger une infrastructure ici plutôt que là ? La réflexion du démogéographe que nous initions aujourd'hui vise un double objectif le premier est d'abord de faire un bilan d'étape de la corrélation entre aménagement du territoire et démographie au Gabon et le deuxième est de proposer un ensemble de stratégies qui peuvent permettre d'améliorer les politiques d'aménagement du territoire au Gabon en tenant compte de son sous peuplement structurel

### ***I- Le Gabon : un exemple paradigmatique de sous peuplement en Afrique Centrale***

La connaissance du nombre des habitants de tel ou tel autre espace reste un des objectifs essentiels de toute opération de recensement. Pour certains, le nombre d'habitants d'un espace géographique désigne la population présente au moment de l'opération. C'est généralement le cas en Afrique, Asie en Océanie et en Amérique latine. En revanche, en Europe et en Amérique du nord, il s'agit de la population légale définie comme celle qui réside habituellement dans l'unité recensée<sup>1</sup>

C'est ainsi que dans le cas du Gabon, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2003 a estimé la population de ce pays à 1514000 habitants. Si nous pouvons avoir quelques motifs de satisfaction à penser que notre pays a vu sa population augmenter de 50% en dix ans, il y a deux réalités à ne pas occulter. La première est que les résultats issus de cette opération, comme pour certaines précédentes, sont fortement contestés par certaines administrations en charge même

---

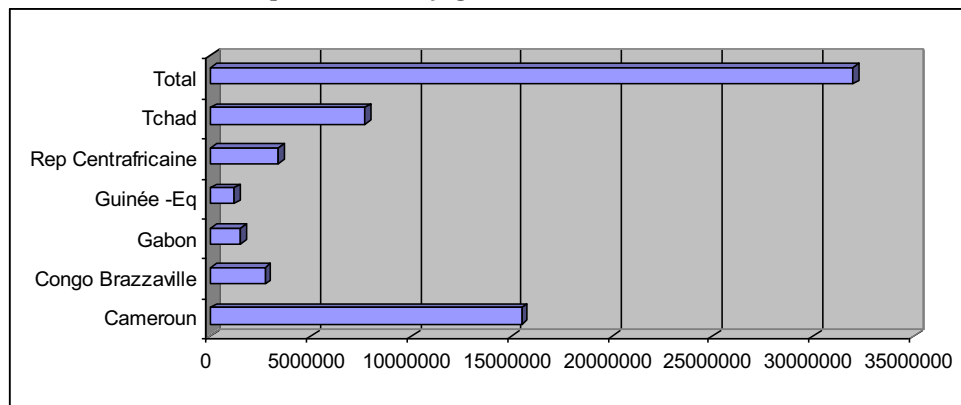
<sup>1</sup> Dans ce cas de figure, on ne tient pas compte de la population de passage mais on intègre la population temporairement absente et la population comptée à part c'est-à-dire celle qui vit dans les établissements particuliers comme les casernes, les internats et les prisons.

de les valider<sup>2</sup>. La deuxième est que malgré tout, le Gabon demeure quand même une poche de sous peuplement dans la sous région. Comme l'indique le tableau n°1.

**Tableau n° 1 : Poids démographique des pays de la CEMAC en 2008**

Pays	Population en millions	Superficie en Km2	Densité au km2
<b>Cameroun</b>	15.500.000	475.442	32,6
<b>Congo Brazzaville</b>	2.700.000	342.000	8
<b>Gabon</b>	1.514.000	267.667	4,5
<b>Guinée -Eq</b>	1.200.000	36125	33,2
<b>Rep Centrafricaine</b>	3.400.000	622984	5,5
<b>Tchad</b>	7.700.000	1.284.000	6
<b>Total</b>	<b>32.014.000</b>	<b>3028218</b>	<b>10,5</b>

Sources: Atlas de l'Afrique édition du Jaguar



En effet, l'observation du tableau nous montre clairement que de tous les pays de l'Afrique centrale, le Gabon se présente comme un nain démographique au même titre que la Guinée-Équatoriale qu'il devance juste de 300.000 habitants. Les prévisions pour 2050 ne donnent au Gabon que 2.500.000 habitants sur 2.000.000.000 d'habitants que compterait le continent. Loin donc d'être une nouveauté, le sous peuplement du Gabon avait déjà été constaté dans les années 40 sous l'administration coloniale qui, inquiète de la situation, avait envisager la création dans ce territoire d'une réserve humaine <sup>3</sup>. Lors de son accession à l'indépendance, les autorités

<sup>2</sup> Jusqu'à ce jour, les résultats du Recensement général de la Population et de l'Habitat de 2003 ne sont pas encore rendus public. Et l'une de raisons du retard semble être les contradictions flagrantes qu'il y a entre les données de la cour constitutionnelle, celles de l'aménagement du territoire et celles du Ministère de la Planification

<sup>3</sup> L'idée de la création d'une réserve humaine au Gabon venait de ce que les premières opérations de dénombrement avaient révélé que le pays était sous peuplé et que l'une des causes profondes de cette situation était l'hypofécondité du peuple gabonais. En l'absence donc des moyens préventifs de long terme, l'administration coloniale a donc envisagé de faire venir au Gabon des ressortissants d'autres pays supposés féconds pour pallier cette carence.

gabonaises, préoccupés par la situation vont effectivement prendre deux principales mesures. La première que l'on pourrait qualifier de « curative » était l'immigration internationale dont l'objectif premier était de répondre dans l'immédiat à la nécessité impérieuse de pourvoir le Gabon en main-d'œuvre (en quantité et en qualité). A cet effet, plusieurs conventions furent donc signées avec bon nombre d'Etats africains notamment, le Bénin, le Nigeria, le Sénégal et bien d'autres dans des secteurs d'activités particuliers.

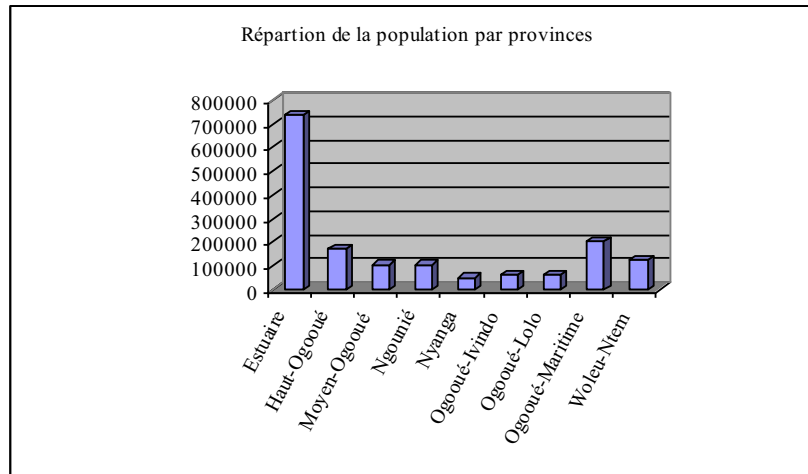
La deuxième mesure était quant-à elle « préventive ». Son objectif était donc, de baisser la mortalité et notamment la mortalité infantile qui était à l'époque de 250 pour mille et d'impulser la natalité à travers la réduction de l'hypofécondité dont les causes étaient multiples. Au nombre de celles-ci on peut citer pêle-mêle la géographie de ce territoire que certains jugeaient très hostile et donc favorable à la prolifération de certaines maladies parasitaires comme la paludisme et la trypanosomiase humaine africaine (maladie du sommeil) dont l'action sur la mortalité était indéniable. On retenait comme autre facteur le poids de l'histoire (la traite des noirs et la colonisation). Ce facteur a été considéré par quelques analystes comme un fait mineur dans le dépeuplement de ce pays. Enfin, certains auteurs n'ont pas hésité de retenir les maladies vénériennes comme étant le facteur qui déterminait le plus la stérilité des femmes gabonaise notamment la stérilité secondaire. A cet effet, on estimait à 31 % le nombre des femmes en âge de procréer qui n'avaient jamais eu d'enfants en 1960

En plus du sous peuplement, l'autre problème qui complexifie la mise en œuvre rationnelle des politiques et programmes d'aménagement du territoire au Gabon est sans nul doute l'inégale occupation du territoire par la population que la tableau n°2 et la graphique qui l'accompagne traduisent clairement.

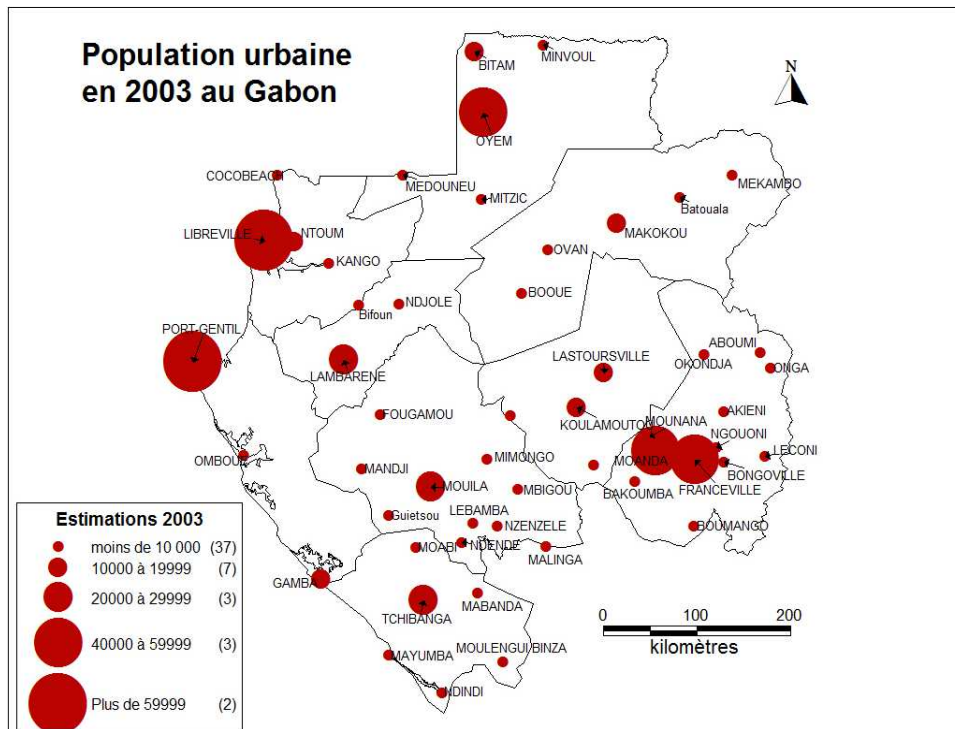
**Tableau n° Répartition de la population gabonaise par province en 2003**

Provinces	Population	Superficie	Densité
Estuaire	7.36812	20740	35,5
Haut-Ogooué	172486	36547	4,71
Moyen-Ogooué	106205	18535	5,72
Ngounié	104593	377550	2,77
Nyanga	51972	21286	2,44
Ogooué-Ivindo	61883	46075	1,34
Ogooué-Lolo	62563	25380	2,46
Ogooué-Maritime	203314	22890	8,88
Woleu-Ntem	125006	38455	3,25
<b>Total</b>	<b>1.518.629</b>	<b>267667</b>	<b>5,67</b>

Source : RGPG 2003



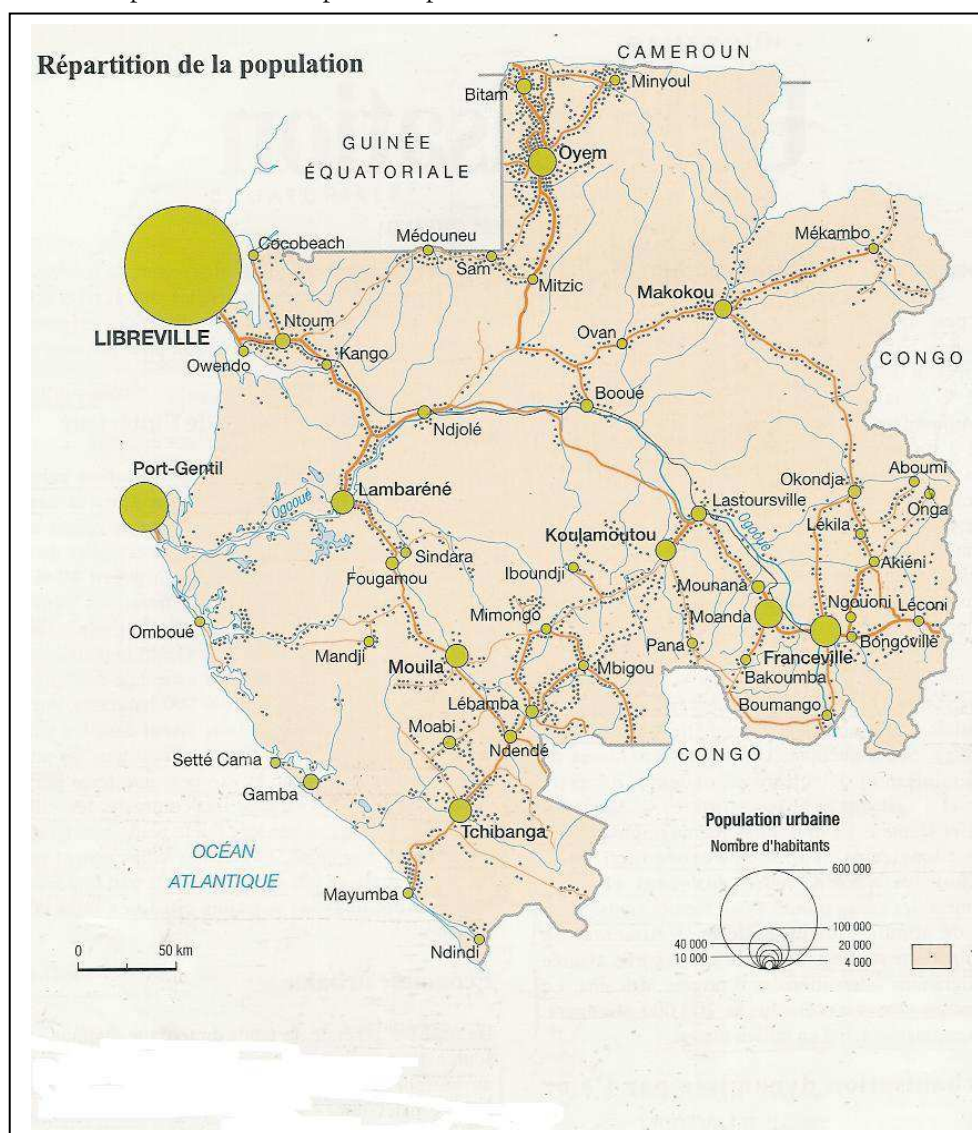
En effet, la distribution spatiale de la population gabonaise révèle des disparités considérables. Ces dernières répondent à quatre grandes modalités. Tout d'abord, on observe une très grande différence entre les provinces notamment l'Estuaire, le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Maritime qui regroupent plus de 50% de la population totale du Gabon. Ensuite, un contraste majeur oppose le littoral qui regroupe dans ses villes plus 60% de la population gabonaise (cf carte n°1), à un intérieur en partie déserté.



Fond de carte : LAGRAC  
 Conception et réalisation : N. NDONGHAN IYANGUI,  
 LAGRAC – UOB, 2010

Données : RGPH 2003

Dans ces espaces de l'intérieur, les lieux habités se situent le long des axes routiers et des fleuves principalement l'Ogooué.<sup>4</sup> Cette occupation de l'espace gabonais est donc, comme nous l'avons dit, l'une des difficultés d'aménagement de ce pays vu qu'en dehors des oeukumens que nous venons d'identifier l'intérieur du pays comme le montre la carte n°2 est clairsemé des petits villages qui ont, dans leur immense majorité, moins de 200 habitants exception faite pour la province du Woleu-Ntem où certains comptent à certaines périodes plus de 1000 habitants.



Dans un tel contexte, un aménagement rationnel et équilibré obéissant aux normes objectives et scientifiques devient difficile à réaliser.

<sup>4</sup> MBOUTSOU ( C ), 2003 . Population et démographie in Atlas de l'Afrique : Gabon p 24

## ***II- historique et enjeux de l'aménagement du territoire au Gabon***

L'histoire de l'aménagement du territoire en tant que pratique de l'organisation de l'espace est assurément difficile à situer. Pour certains, elle est consubstantielle à l'organisation des premières sociétés humaines. En effet, dès que l'homme a commencé à organiser son espace à travers certaines pratiques comme l'agriculture, la construction et l'irrigation par exemple, on est en plein dans l'aménagement du territoire. Cette pratique se renforce avec la naissance même de la géographie ancienne au moment même où les premières tentatives de maîtrise de l'espace habité commencent notamment dans l'antiquité avec les fortifications des premiers grands royaumes et empires comme l'Égypte pharaonique et l'empire romain.

Au Gabon, la pratique débute avec la colonisation étant entendu que pour l'administration coloniale, la maîtrise et la mise en valeur des espaces acquis après le partage du Congrès de Berlin étaient des impératifs majeurs<sup>5</sup>.

Après son accession à l'indépendance, le Gabon va continuer la pratique de l'aménagement du territoire en se fixant trois objectifs fondamentaux. Le premier était la formation du territoire. En effet, dès 1960, l'action de l'état s'est exercée dans deux directions principales. Tout d'abord, développer Libreville pour lui permettre de jouer son rôle de capitale nationale. A ce sujet, « *les termes du premier plan de transport établi en 1963 avaient, en effet, pour objectif spécifique de permettre à Libreville de jouer son rôle de capitale grâce à des liaisons permanentes et régulières avec les chef-lieux de départements de sorte que l'attraction nationale vienne équilibrée l'attraction périphérique* »<sup>6</sup> Ensuite, améliorer des infrastructures routières nationales afin de permettre la diffusion du modernisme sur toute l'étendu du territoire national. Et c'est d'ailleurs pour soutenir ce point de vue que le Professeur R. Pourtier affirme que « *la priorité de l'action de l'Etat gabonais a été accordée au premier de ces deux objectifs, tant était important, la volonté de démarquer le territoire gabonaise de l'ancienne fédération de l'Afrique Equatoriale Française (AEF)* »<sup>7</sup>

Le deuxième objectif était de doter l'Etat d'un ensemble d'infrastructures modernes. Ce deuxième objectif a beaucoup plus touché Libreville, Port-gentil, Franceville et accessoirement le binôme Moanda-Mounana. En effet, dans les années 70, l'exploitation des ressources forestières, pétrolières et minières a fondamentalement servi au développement des capitales des provinces dans lesquelles elles étaient localisées. Les vertigineuses mutations spatiales des villes de Libreville et Port-gentil par exemple, à travers la construction et l'amélioration de communication et bien d'autres infrastructures modernes a justement participé créer une distorsion entre ces villes et les autres capitales provinciale du pays étant donné que leur domination écrasante était essentiellement due au fait que la structure politico-administrative du pays ne permettait pas de compétitivité entre toutes entre toutes ces villes. Tout

---

<sup>5</sup> Le Congrès de Berlin naît de ce qu'en 1884, chez certains gouvernements européens, une ferme volonté de construire des véritables empires politiques dépendants de la métropole se manifeste de plus en plus. Cette période est donc marquée par la compétition et la rivalité entre grandes puissances. Pour éviter un véritable conflit armé Bismarck alors chancelier Allemand convoque le 18 Novembre 1884 le Congrès de Berlin. L'une des dispositions qui a marqué ce forum stipulait que: pour annexer un territoire il ne suffit plus de passer des traités avec les chefs locaux. Il faut désormais avvertir les puissances signataires du traité et procéder à une occupation effective de la région. Dans l'occupation effective, il fallait entendre, la maîtrise et la mise en valeur de l'espace occupé. D'où la ferme volonté des colonisateurs à mettre en exécution cette disposition

<sup>6</sup> Pourtier ( R ), cité par Ndombi ( E ) in La problématique de l'aménagement des espaces périphériques à Libreville : cas de la zone Sibang-Bikele, mémoire de maîtrise UOB ? 2005. P 19

<sup>7</sup>



naturellement cette situation s'est traduite par un afflux massif des populations des zones dites périphériques vers les pôles d'impulsion du développement car comme l'affirmait A Sauvy « *Si les richesses ne vont pas là où sont les hommes, les hommes vont naturellement là où sont les richesses* »<sup>8</sup>

Le troisième objectif s'est beaucoup plus appesanti sur la réduction des déséquilibres internes justement créés par la polarisation de certaines parties du territoire. Pour y remédier, et cela après plusieurs tentatives de mise en exécution de certains projets et programmes d'aménagement du territoire, les autorités gabonaises vont mettre en place la politique des fêtes tournantes considérée à tort ou à raison comme un des moyens qui permettrait la diffusion du développement sur toute l'étendue du territoire. Si nous pouvons reconnaître que quelques réalisations allant dans ce sens ont effectivement vu le jour au cours des années 70 et 80 et même sporadiquement dans les années 2000 grâce à l'exhumation de ces fêtes tournantes, il apparaît *grosso-modo* que l'aménagement du territoire au Gabon est aléatoire et désordonné. Ce qui naturellement a donné naissance à une confusion de compétence, entre l'homme d'Etat qui est logiquement habilité à conduire la politique d'aménagement du territoire, sur la base d'une programmation claire et l'homme politique qui, contrairement au premier, est beaucoup plus guidé par son ambition politique

### ***III- : Démographie et aménagement du territoire : une relation encore Imprécise au Gabon***

Dans tous les Etats du monde, la pratique de l'aménagement du territoire reste sous-tendue par deux contraintes préalables : la maîtrise géographique du territoire à aménager et la détention par l'aménageur des indicateurs pertinents dont l'un des plus importants est sans nul doute la taille de la population de l'espace à aménager. L'objectif recherché par cette exigence étant d'éviter le pilotage à vue et la multiplication des incertitudes. Or au Gabon, le volume démographique de certains espaces ne permet techniquement pas de réaliser certaines infrastructures publiques telles que les écoles, les routes et les dispensaires par exemple.

**Tableau n : Volume démographique de quelques cantons du Gabon en 2003°**

<b>Cantons</b>	<b>Population</b>	<b>Province</b>
KOMO	4.896	Estuaire
LEKABI	1.807	Haut-Ogooué
SAMEKITA	1.050	Moyen-Ogooué
NGOUNIE-CENTRE	734	Ngounié
DOUGHEGNI	1.449	Nyangui
LIBOUMBA	2.478	Ogooué-Ivindo
BOUENGUIDI-MALO	1.987	Ogooué-Lolo
OCEAN	1.222	Ogooué-Maritime
WOLEU	3.735	Woleu-Ntem

Source : RGPG, 2003

<sup>8</sup> Nonjon ( A ), 1992, Concepts et mécanismes de la géographie économique contemporaine. Collection système monde, ellipses. P 45

L'observation du tableau ci-dessus révèle clairement les disparités qui existent entre les cantons des provinces du Gabon. En effet, en dehors des provinces de l'Estuaire, du Woleu-Ntem et dans une moindre mesure celle de l'Ogooué Ivindo où certains départements ont plus de 2000 habitants, le reste est en dessous de ce seuil que nous trouvons raisonnable pour la mise en exécution de certains projets ou programme d'aménagement du territoire. Vu qu'au Gabon, un canton est un ensemble de villages qui appartiennent à la même circonscription administrative (le département), les cas les plus flagrants, sans pour autant qu'ils ne soient les seuls, sont ceux du canton Océan et Ngounié centre qui ont respectivement 1.222 et 734 habitants pour un nombre de villages de 70 pour le premier et de 10 pour le second. Ce qui donne une moyenne en nombre d'habitants de 18 et 70. En y regardant de très près, on s'aperçoit que certains villages tels que Mandarové et Campement Yombi dans le canton Ogooué ont respectivement 4 et 6 habitants.

Si nous restons convaincus que les autorités gabonaises n'ont statistiquement pas déterminé avec exactitude la taille d'un village, il est qu'au regard des données dont nous disposons et même de l'observation empirique que nous faisons chaque jour, beaucoup des localités de ce pays peuvent ne pas bénéficier des investissements publics faute d'un poids démographique conséquent. C'est le cas par exemple d'une très grande partie des villages comme Mandarové (6 habitants) dans le canton Ogooué, Mayalega (6 habitants) dans le canton Bouenguidi et de Keya-keya (10 habitants) dans le canton Lekabi pour ne retenir que ces quatre exemples. Cette situation rend donc difficile toute tentative de mise en exécution d'un plan d'aménagement du territoire étant entendu que l'action de l'aménageur s'inscrit principalement dans un espace qui existe concrètement et l'observation même des densités de population par département comme le montre la carte n°2 confirme ce point de vue. Or, au regard de la taille de la population de certaines de ces localités, ces derniers sont, pour les pouvoirs publics, inexistantes. D'où l'oubli ou encore la marginalisation dont ils sont l'objet. Conséquence, les populations des localités qui ne bénéficient pas de certains projets de l'Etat ont plutôt l'impression d'être la partie marginale ou alors la périphérie d'un Etat auquel ils n'ont pas l'impression d'appartenir. Cette situation a semblé trouver une solution à partir des années 90 avec l'instauration du multipartisme.

En effet, après la conférence nationale, le Gabon va définitivement opter pour le pluralisme démocratique avec pour conséquence immédiate la naissance de plusieurs parties politiques (75 au total) et une plus grande prise en compte des revendications de la population. Cette bonne volonté des pouvoirs publics se manifestera au travers de la mise en place de la loi sur la décentralisation<sup>9</sup>. En effet, conscient de l'état de décrépitude dans lequel se trouvait l'intérieur du pays et étant donné que les politiques économiques et sociale mise en place n'avaient jusque là donné aucun résultat probant, l'adoption de cette loi venait donc à point nommé pour ces micro territoires qui trouvaient en l'affrontement politique qui se dessinait, le moyen non seulement de stigmatiser l'ancien régime qui, à tort ou à raison était considéré par eux, comme bâillonnant et marginalisant mais également de tenter d'obtenir par leur suffrage l'essentiel de leurs revendications. Pourtant, ce qui était apparu comme un moyen

---

<sup>9</sup> Dans son esprit, la loi sur la décentralisation avait pour objectif de doter les collectivités locales de tous les moyens financiers et humains nécessaires à la diffusion du progrès économique, social et culturel, et faire en sorte que les efforts consentis par l'Etat se traduisent par une réduction des disparités existant entre les différentes collectivités locales

pour réduire les déséquilibres régionaux s'est très tôt transformé en pesanteur structurelle. En effet, la course à un poste électif a galvanisé certains hommes politiques qui, dopé par le pouvoir ont curieusement fait le choix de se substituer à l'Etat dans la réalisation de certains projets. Cette confusion est née de trois faits majeurs. Le premier est l'aversion politique qui avait été donnée au concept de géopolitique et qui a fait croire aux natifs de certaines zones géographique qu'ils n'étaient pas des Ministres, des gouverneurs ou des députés de la nation mais plutôt des représentants de leur clan ou de leur tribut (à compléter par d'où). Le deuxième fait majeur voulu de fait par le pouvoir qui à l'époque était très vacillant avait été de faire partager aux populations, dont la culture politique était encore en construction, que c'est le député (surtout lorsque celui-ci était de l'opposition) qui doit, à partir de son élection et des rétributions qu'il reçoit de réaliser les projets de développement. Cette double socio culture a été complétée par un troisième fait qui n'est rien d'autre que la non application de la loi sur la décentralisation. En effet,

La première est la complexification du travail de l'homme d'Etat qui en définitive ne connaît plus quelles sont ses vraies prérogatives et quelles sont les limites de son champ d'intervention. D'où le renforcement de la fracture entre pouvoir politique et population. Il convient toute fois de signaler que cette difficulté semblait fortement faire le lit au pouvoir qui avait tout intérêt à maintenir les choses en l'état pour se dérober de ses responsabilités.

Le deuxième est que nombreuses sont les réalisations qui ont vu le jour dans des localités où elles ne servent malheureusement à rien faute d'une demande suffisante. Et les exemples paradigmatiques pour le démontrer sont nombreux surtout en ce qui concerne les écoles et les dispensaires dont bon nombre d'entre eux n'ont jamais fonctionné vu que l'Etat ne trouve aucun intérêt à envoyer un enseignant dans une localité où la tranche d'âge des enfants en âge scolaire est inférieure à 1% de la population totale. Comme ce même Etat n'a aucune justification à implanter une industrie par exemple dans un environnement qui a été fortement frappé par une immigration de la population la plus valide alors que la demande est plus forte dans les grands bassins démographiques comme les villes et certaines autres poches de peuplement.

#### ***IV- Quelles stratégies pour un aménagement du territoire rationnel au Gabon?***

Au regard du diagnostic qui précède, un fait majeur semble se dégager avec force. En effet, il apparaît clairement que la mise en exécution des projets et politiques d'aménagement du territoire au Gabon a, par moment, et en dépit des efforts sporadiques des différents gouvernements, fortement été complexifiée par la faiblesse démographique de ce pays et surtout par le caractère clairsemé de l'occupation de l'espace. Pour tenter de sortir de cette impasse, il nous semble urgent de mettre en place un certain nombre de stratégies notamment, la création des centres ruraux ; la réduction de la surproduction territoriale actuelle, la mise en application de la loi 15/96 sur la décentralisation, l'encouragement de l'immigration des populations de l'espace CEMAC.

Pour ce qui est de la création des centres ruraux que nous considérons comme l'ancêtre du regroupement des villages voulu et initié par l'administration coloniale et qui malheureusement n'a pas été poursuivi par les autorités gabonaises, il apparaît que cette nouvelle stratégie peut fortement aidée les pouvoirs publics à mieux réorganiser les projets et plans d'aménagement du territoire au Gabon. L'une des conditions pour la réussite de cette stratégie est de déterminer un volume démographique claire pour la

distinction d'un centre rural d'une toute autre zone géographique. En France par exemple, est identifiée comme commune rurale, tout espace non urbain qui a une population minimale de 2000 habitants. Compte tenu de son poids démographique, le Gabon peut fixer ce seuil à 500 habitants. Ce regroupement permettra de ne plus diluer les efforts de l'Etat à travers des actions dispersées et dont les effets sur la réduction des déséquilibres sont quasiment nuls.

La deuxième stratégie et qui vient logiquement après la première est la réduction de la surproduction territoriale. Si c'est à partir de 1946 que le Gabon acquiert définitivement sa stabilité morphologique externe, plusieurs innovations internes vont voir le jour. C'est ainsi que la réforme territoriale de 1950 introduira un changement d'appellation d'unités administratives et une rationalisation de l'organisation territoriale<sup>10</sup>. Les notions de région et de district remplaceront celles de département et de subdivision. A cette époque le Pays comptait 9 unités territoriales (les régions) et 23 districts comme le montre la carte n° 2. Il a donc fallu attendre 1975 pour voir s'instaurer une nouvelle grande réforme administrative grâce à la mise en exécution de la loi 12/75/PR/MI du 18 décembre 1975. Les grands changements introduits par cette nouvelle disposition étaient que les notions de provinces et de département remplacent celles de préfecture et de sous préfecture. Pour ce qui est du découpage interne Les professeurs M-L ROPIVIA et J DJEKI nous apprennent à ce sujet que « *le pays aura théoriquement désormais une organisation à six niveaux notamment, la province, le département, le district, le canton, la commune et le village* »

---

<sup>10</sup> ROPIVIA (ML), DJEKI (J), 1994, Atlas de formation territoriale du Gabon, Libreville, CERGE, p 9



A partir de cette ramification territoriale, le Gabon comptera désormais, 9 provinces, 43 départements, 145 cantons et plus de 500 villages pour une population estimée à 1.500.000 habitants. Cette surproduction territoriale est donc l'une des causes de l'éclatement du peuplement et certainement donc l'une des raisons fondamentales de la mauvaise diffusion des efforts de l'Etat sur l'ensemble du territoire. Pour y remédier nous pensons qu'il serait souhaitable premièrement, de revisiter le découpage des

cantons et des villages à partir d'une grille statistique clairement définie, ce qui naturellement réduirait considérablement leur nombre et deuxièmement de revoir le statut de Libreville dont le poids démographique (45,63% de la population totale du Gabon) est le plus imposant du pays. En effet, nous estimons que Libreville, compte tenu de sa démographie et de son éclatement spatial ne peut plus continuer à jouer le rôle de capitale provinciale de la province de l'Estuaire. Ce rôle serait alors, et cela dans la perspective de la mise en exécution du nouveau Schéma Directeur de l'aménagement Urbain de Libreville (SDAU), dévolu à une autre localité comme Ntoum ou Cocobeache par exemple. Libreville pourrait alors être considérée comme la 10<sup>è</sup> province du Gabon en réorganisant administrativement son espace interne.

La révision du statut de Libreville sera justement favorisée par la troisième stratégie que nous retenons notamment la mise en application de la loi 15/96 sur la décentralisation. En effet, sans rentrer dans des grands détails, retenons tout simplement que la décentralisation est un mode d'organisation institutionnel qui consiste à faire gérer par des organes délibérants élus, les affaires propre d'une collectivité locale. Dans cette perspective, la personnalité juridique, les pouvoirs de décision et l'autonomie financière, sont reconnus à des entités administratives autres que l'Etat notamment dans le cas du Gabon, les régions les communes et les départements. Lors de son élaboration, l'esprit de la loi sur la décentralisation était de « *doter les collectivités locales de tous les moyens financiers et humains nécessaires à la diffusion du progrès économique, social et culturel, et de faire en sorte que les efforts consentis par l'Etat se traduisent par une réduction des disparités existants entre les localités* »<sup>11</sup>. Or, il est à constater que depuis sa promulgation, la loi 15/96 n'est jusque là pas accompagnée d'un décret d'application qui matérialiserait les objectifs de cette dernière. Dans le cas de notre travail, le titre 2 intitulé de la création, de la modification, de l'organisation, des attributions du fonctionnement et du personnel en son article 13 prévoit, je cite « *une collectivité locale peut-être modifiée dans les cas suivants : la création d'arrondissement, la fusion, la scission et la suppression* »<sup>12</sup>. Il apparaît donc clairement que la mise en application de cette loi devrait permettre aux autorités de régler définitivement le problème de la surproduction territoriale que nous dénonçons et par conséquent de recomposer le découpage interne en mettant en avant le ratio population espace.

La dernière stratégie que le Gabon pourrait adopter, et cela surtout dans le contexte de l'intégration sous régionale auquel il adhère, c'est justement de favoriser l'immigration des populations de l'espace CEMAC sur son territoire. Cette idée que nous suggérons peut être considérée comme une politique démographique. En effet, au-delà du caractère volontaire que peut revêtir le phénomène, l'immigration a, dans plusieurs cas, été utilisée comme moyen pour régler un ensemble de problèmes à la fois, démographique, économique voire, géopolitique. Dans le cas des migrations transatlantiques, l'immigration avait favorisé le peuplement de l'Amérique et de l'Australie pour ne prendre que ces deux cas. Après la seconde guerre mondiale, la France, compte tenu du déficit en main-d'œuvre qu'il accusait suite aux nombreuses pertes en vies humaines subit lors de ce conflit, avait opté pour une politique d'immigration afin d'assurer la reconstruction du pays. Au Gabon, loin d'être une nouveauté, l'usage de l'immigration comme politique prend ses origines autour des années 40 lorsque l'administration coloniale, compte tenu du caractère alarmant de

---

<sup>11</sup> Hebdo Information n° 340, la loi 15/96 relative à la décentralisation, article 2, alinéa 5

<sup>12</sup> Hebdo Information n° 340, la loi 15/96 relative à la décentralisation, Titre 2, chapitre 1, article 13

l'hypofécondité des gabonais, envisage la création d'une réserve humaine au Gabon. L'idée était justement de faire venir des populations supposées fécondes des autres pays afin de booster la reproduction au Gabon. Bien que l'idée ne vit pas le jour, dans les années 60, le Gabon a opté pour une politique d'immigration afin de pallier les carences en main-d'œuvre dont il était l'objet. La différence avec l'époque actuelle est que dans le cas qui nous intéresse, l'immigration doit être sous-tendue par un ensemble de dispositions juridiques et statutaires notamment la réfutation par les immigrés de leur nationalité précédente et l'assimilation et l'intégration de ces derniers par le Gabon. Nous sommes presque conscient que cette idée aura beaucoup de mal à être avalisée par une grande partie de la population vu que les égoïsmes nationaux prennent le pas sur la volonté d'intégration que les autorités politiques défendent, pourtant avec beaucoup de promptitude. En effet, longtemps stigmatisée, à tort ou à raison, l'immigration est considérée au Gabon comme une sorte d'invasion pacifique pour emprunter un terme propre à Jean-Baptiste DUROSSELLE<sup>13</sup>. Cette perception a donc fatalement donné naissance à une certaine frilosité devant l'étranger et donc au développement d'un sentiment xénophobe aux effets imprévisibles.

### Conclusion

Depuis son accession à l'indépendance, le Gabon a effectivement tenté de réaliser certains projets et programmes d'aménagement du territoire. Le regard diachronique que nous portons sur ces tentatives nous amène à penser que l'essentiel de ces programmes ont lamentablement échoué. Au-delà du manque de volonté politique que nous reconnaissons, les autres raisons qui peuvent justifier ces échecs sont d'une part, le sous-peuplement de ce pays et de l'autre, la mauvaise distribution spatiale de cette population. En effet, quelques soient la diversité des objectifs de l'aménagement du territoire notamment, mieux distribuer les activités et les populations sur le territoire, réduire les déséquilibres, améliorer la performance globale ou celle de certains lieux, tout cela suppose donc une certaine philosophie de l'agir et non du laisser-faire (R. BRUNET). Cette dernière ne peut être efficace que si nous disposons d'un territoire compact démographique. Or le sous-peuplement du Gabon ainsi que le caractère éclaté de son peuplement peuvent, à juste titre, être considérés comme de facteurs d'inertie. Pour en sortir, un regard synchronique s'impose. Nous devons donc envisager, au travers des solutions que nous proposons, placer le Gabon dans l'ensemble CEMAC. C'est d'ailleurs pourquoi, à delà de la réduction de la surproduction territoriale et de la mise en application de la loi 15/96 sur la décentralisation, certaines des solutions que nous proposons notamment favoriser l'immigration des populations de l'espace CEMAC et la création des centres ruraux, peuvent être perçus comme une politique de déménagement du territoire, mais nous estimons que c'est un mal nécessaire car comme l'affirme Roger BRUNET « *Il fut un temps où l'aménagement du territoire se voyait critiquer comme déménagement du territoire. Ceux qui firent ce mot n'en avaient simplement pas compris la fonction majeure. Car si rien ne se déménage, c'est que tout est figé, et que l'on se contente de porter remède aux maux locaux d'un corps inerte* »<sup>14</sup>. Dans le cas du Gabon, nous estimons que le temps est effectivement venu

---

<sup>13</sup> DUROSSELLE (J.B), 1992, L'invasion : les migrations humaines, chance ou fatalité, Plon, 221 pages.

<sup>14</sup> -BRUNET (R), 1997, Les mots de la géographie : dictionnaire critique, Reclus- la documentation française, p 30<sup>2</sup>

pour faire du déménagement du territoire là où cela est nécessaire si nous voulons parvenir donner corps aux politiques d'aménagement du territoire.

### **Bibliographie**

-BODIGUEL (J.L), FIALAIRE (J), 2003, Le renouveau de l'aménagement du territoire : logiques juridiques, l'Harmattan, 305 pages

-BRUNET (R), 1997, Les mots de la géographie : dictionnaire critique, Reclus- la documentation française, 518 pages

-DUROSELLE (J.B) ; 1992, L'invasion : Les migrations humaines, chance ou fatalité ?, Plon 221 pages

-HEBDO-INFORMATION n° 340, la loi 15/96 relative à la décentralisation,

-MADEBE (G.B), OVONO EDZANG (N), 2007, Figures du Gabon contemporain, Réflexions et perspectives, Dianoia, 257 pages

-MBINAT (P.O), 2004, La décentralisation au Gabon : Quelle impact sur l'aménagement du territoire, mémoire de Maîtrise UOB, 83 pages

-NDOMBI (E), 2005, La problématique de l'aménagement des espaces périphériques à Lieville : cas de la zone Sibang-Bikele, mémoire de maîtrise UOB, 190 pages

-NONJON (A), 1992, Concepts et mécanismes de la géographie économique contemporaine. Collection système monde, ellipses. P 45

-ROPIVIA (M-L), DJEKI (J ), 1995, Atlas de la formation territoriale du Gabon, CERGEP, 60 pages



## **CONFLITS PETROLIERS DANS LE GOLFE DE GUINEE : ENJEUX DE DEVELOPPEMENT OU COMPETITION D'ENRICHISSEMENT DES ELITES POLITIQUES AU POUVOIR ?**

**Jonathan NDOUTOUME NGOME<sup>1</sup>**

### **Résumé**

Il apparaît aux yeux des observateurs que la possession du pétrole constitue un enjeu de développement. Mais paradoxalement, les pays producteurs, notamment en Afrique et surtout dans le golfe de Guinée, profitent moins de leurs ressources, ce qui n'empêche pas d'autres états africains d'exprimer le désir d'être un jour producteur de pétrole. Cette course effrénée à l'or noir ne manque pas de créer des litiges entre pays de la sous-région, au point de remettre en cause le tracé de certaines frontières dont celles héritées de la colonisation. Cet article tient à faire constater que si l'enjeu de développement peut expliquer le désir de chaque pays à vouloir avoir du pétrole en ce qu'il constitue une source rapide de mobilisation des capitaux, une réflexion approfondie décèle aussi en l'or noir un moyen pour les élites politiques de pouvoir s'enrichir rapidement afin de constituer et entretenir une clientèle capable de les maintenir à la tête de leurs pays respectifs. Autrement dit les conflits frontalo-pétroliers en cours dans le golfe de Guinée apparaissent plus comme une volonté d'enrichissement personnel des élites politiques qu'une volonté de doter leurs pays des moyens de développement durable.

**Mots clés :** golfe de Guinée, pétrole, enjeu, développement, sous-développement, conflits.

### **Abstract**

For observers, the possession of petroleum is a stake to development. Paradoxically, producer countries namely in Africa and especially in the Gulf of Guinea, less take advantage of their resources, what does not prevent other states of Africa States to express the desire to be some day producers of oil. This way to do things creates for sure flusters or conflicts between the States of under-Region, to such an extent to call into question again the line of some frontiers whom these of colonization. This article cares about making notice that if the stake of development can explain the desire of each country to produce, because this would constitute a very fast way of the mobilization of capitals a deeper Reflexion also brings in petroleum a mean for the political elites to be able to rapidly get rich so as to set up and keep a clientele capable to maintain the mat the top of their respective countries. Other wise said, the actual conflicts of oil border in the Gulf of Guinea came out more like a will of personal enriching of the political elites than a will to give ureans to their countries for durable development.

**Key words :** Golf of Guinea, Oil, Stake, Development, Under-development, Conflicts

---

<sup>1</sup> Docteur en Géopolitique et Géostratégie, Enseignant-Chercheur, Cergep, Département de Géographie, Université Omar Bongo. Email : [ntoutoumejonathan@yahoo.fr](mailto:ntoutoumejonathan@yahoo.fr)

## Introduction

Depuis 2001, après les attentats des Tours jumelles aux Etats-Unis, le Moyen-Orient premier producteur mondial de pétrole ne semble plus une garantie suffisante pour la demande actuelle, non pas que ses énormes réserves se soient épuisées, mais du fait de l'insécurité et de l'instabilité qui y règnent et qui ont motivé la volonté de diversification des sources d'approvisionnement engagée par les Occidentaux et les puissances émergentes asiatiques comme la Chine et l'Inde. C'est dans ce contexte que d'autres zones de production ont trouvé leur place dans cette nouvelle géopolitique pétrolière mondiale, c'est le cas du golfe de Guinée. En effet, c'est une sous-région dotée d'abondantes réserves pétrolières surtout offshore.

Mais, malgré ces indéniables potentialités, et loin de contribuer au décollage socio-économique du golfe de Guinée, le pétrole se positionne plutôt comme un facteur de rivalités entre pays producteurs de cette sous région. Cependant, la grande problématique est de comprendre si les enjeux de la compétition pétrolière actuelle en cours dans le golfe de Guinée sont liés aux préoccupations du développement des pays producteurs ou à l'enrichissement perpétuel des élites au pouvoir dans ces pays comme c'est malheureusement le cas depuis cinquante ans d'indépendance.

Il est vrai que les travaux portant sur les thématiques liées à l'exploitation pétrolière et au développement des pays africains font l'objet d'une abondante littérature actuellement. Mais, cet article, qui s'inscrit dans une optique complémentaire des analyses faites sur les enjeux pétroliers du Golfe de Guinée (Ntuda Ebodé J.V., 2004 et Favennec J.P. 2006, Magrin G. 2006 ; etc), s'interroge surtout sur la capacité des élites africaines du moment à faire en sorte que le nouvel âge d'or pétrolier actuel puisse permettre un décollage économique des pays du golfe de Guinée.

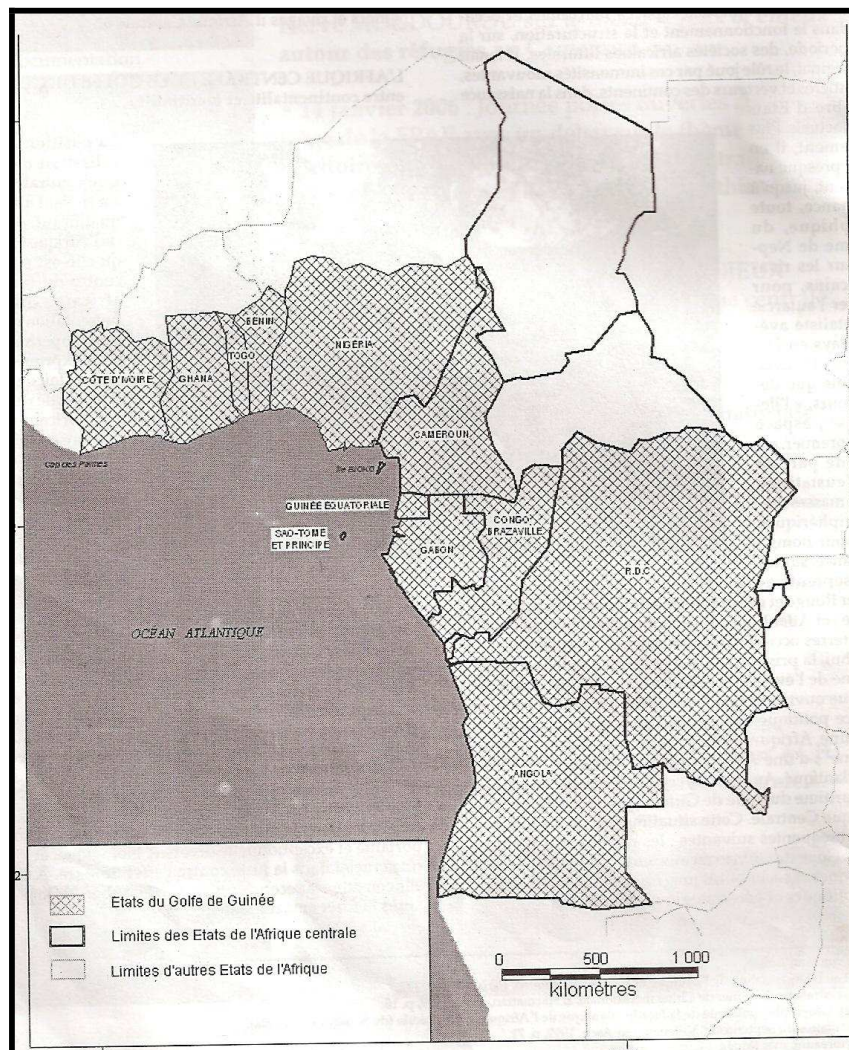
Dans cette contribution, la première partie est consacrée à la présentation du golfe de Guinée pétrolier à travers ses déclinaisons géographique et politique ou institutionnelle, et la présentation des espaces maritimes de souveraineté et domaines de compétence restreinte de cette sous région. Quant à la seconde partie, elle porte sur le bilan de l'économie pétrolière du golfe de Guinée, les enjeux de développement en décrivant à grands traits la compétition qui s'y déroule pour le contrôle des ressources pétrolière et les différentes facettes du cercle vicieux du sous-développement dont est rendu responsable l'exploitation pétrolière dans le golfe de Guinée, à travers les effets perturbateurs du pétrole sur les économies et la gouvernance, (Magrain, 2006, pp.6-7). On s'arrêtera alors sur le rôle des élites politiques dans la captation de la rente pétrolière en Angola et au Gabon pour prouver que les rivalités pétrolières actuelles semblent moins une préoccupation de développement du continent qu'une volonté d'enrichissement dans l'optique de se constituer une clientèle politiques en vue de s'éterniser à la tête de leurs Etats respectifs.

## I/- localisation et caractéristiques du golfe de Guinée <sup>2</sup>

### 1-définition des deux golfes de Guinée

Il y a une distinction à faire entre le golfe de guinée géographique et le Golfe de Guinée politique ou institutionnel.

#### Carte des Etats du golfe de Guinée



Source : OGOULAT A.D. 2006. Afrique Centrale et Golfe de Guinée : géopolitique des termes de l'échange entre deux régionymes sous-continentaux. *Enjeux* n° 26, p.8.

<sup>2</sup> Cette présentation s'inspire de celle faite par OGOULAT A.D. 2006. Afrique Centrale et Golfe de Guinée : géopolitique des termes de l'échange entre deux régionymes sous-continentaux. *Enjeux* n° 26, pp.7-11.

Au sens étymologique du terme, un golfe est une pénétration étendue de la mer dans le continent. Le golfe de Guinée géographique correspond donc à cette substantivation. Ainsi, la pénétration de l'Atlantique dans « l'île-Afrique » se fait sur près de 6000 km de long de sa façade occidentale. Celle-ci concerne le linéaire côtier compris entre le cap des Palmes, entre le Liberia et la Côte d'Ivoire, et le cap Santa Maria, sur le littoral sud de l'Angola. Se trouvant ainsi successivement intégrés, les trois grands bassins côtiers que sont, le bassin de Côte d'Ivoire ; le bassin du Niger, et l'ensemble presque inconnu des bassins du Gabon, du Congo et de l'Angola. En terme de morphologie littorale, le domaine ainsi défini regroupe quatre grands types de cotes : des cotes à rias ; localisées dans les secteurs estuariens du Cross Rivers, du Rio del Rey et du nord du Gabon ; des côtes à libidos, repérables sur les rivages ivoiriens et ghanéens et sur le littoral du Gabon méridional ; des côtes deltaïques, coïncidant avec les débouchés des grands fleuves de la région ; et des côtes rocheuses et à falaises, marginalement représentées dans la région.

Au niveau local, le golfe de Guinée est limité, au nord, par le bassin de Sierra Leone et, au sud, par la dorsale de Valvis, le cône de l'Orange et la plaine abyssale de Namibie. Sa dimension atteint donc stricto sensu 1,5 millions de km<sup>2</sup>. Plus au large, on peut indiquer comme limite physiographique, la dorsale médio-atlantique, avec notamment, les zones de fractures de Sainte Hélène et d'Ascension. Ainsi présenté, le golfe de Guinée géographique appartient au domaine maritime du bassin atlantique centre-occidental, au large du Brésil. Mais, il est surtout le pendant du golfe du Mexique, dans l'Atlantique nord-occidental, avec lequel il constitue les deux échancrures atlantiques majeures.

D'un point de vue politique ou institutionnel, le Golfe de Guinée est cet espace maritime ouvert, directement contiguë au littoral atlantique africain, entre la frontière ivoiro-libérienne, au Nord, et la frontière entre la Namibie et l'Angola ; au Sud, et qui est la voie d'accès à l'océan mondial pour tous les Etats, riverains ou sans accès maritime de l'Afrique Centrale et de l'Afrique Occidentale.

## **2-les espaces de souveraineté et les domaines de compétence restreinte du golfe de Guinée.**

Les eaux du golfe de Guinée s'organisent en espaces de souveraineté et en domaines de compétence restreinte. Les domaines de souveraineté s'étendent, du rivage vers le large, de la laisse de basse mer, à la limite extérieure de la mer territoriale. Il s'agit donc d'une bande marine large de 12 milles marins. Les zones de juridiction restreinte ont une dimension théorique de 118 milles nautiques, dont 12 milles de zone contiguë et 176 milles de Zone Economique Exclusive (ZEE) proprement dite. Seuls les Etats bénéficiant d'une ouverture directe sur le golfe peuvent prétendre à l'exercice de l'une ou l'autre des prérogatives susmentionnées, dans l'une des zones marines définies par le droit international de la mer. Ces Etats sont, du Nord au Sud : la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigeria, le Cameroun, la Guinée équatoriale, Sao Tomé et Príncipe, le Gabon, le Congo, la République démocratique du Congo et l'Angola. Cet ensemble compte une population de 300 millions d'habitants environ.

A quelques exceptions près, tous ces Etats ont œuvré dès 1972 à Yaoundé au Cameroun, à la mise au point de la vision africaine du droit de la mer. Signataires de

l'acte final de la convention de Montego Bay, ils ont, depuis 1983, presque tous ratifié ladite convention entrée en vigueur en novembre 1994. Au plan sous-régional, ces Etats sont tous membres, au moins depuis 1975, de l'O.M.A.O.C. (organisation maritime pour l'Afrique de l'ouest et du centre) qui se préoccupe de l'harmonisation des politiques maritimes pour les pays de la range maritime atlantique centre-orientale. Huit d'entre eux, à savoir le Nigeria, le Cameroun, la Guinée-équatoriale, Sao tomé et principe, le Gabon, le Congo, et le Congo démocratique sont membres depuis 1999, de la CGG (Commission du Golfe de Guinée), actuellement en léthargie, mais qui se présentait dès l'abord, selon le communiqué final du sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement réuni à Libreville les 18 et 19 octobre 1999, comme un cadre « *de concertation pour la coopération et le développement, ainsi que la prévention, la gestion et le règlement des conflits* » régionaux liées à l'exploitation économique et commerciale des richesses naturelles situées aux limites territoriales et dans les zones économiques exclusives des états membres.

Face au domaine maritime adjacent, la situation maritime de l'ensemble des riverains fait apparaître une importante majorité d'Etats côtiers. Toutefois, on y relève l'existence de deux cas singuliers : tout d'abord, un état fragmenté semi-insulaire, la Guinée équatoriale du fait de ses possessions insulaires de Bioko, Corisco, Elobey grande, Elobey chico, et Annobon. Ensuite, un second état, en l'occurrence Sao tome et principe, fait figure de cas unique d'Etat fragmenté insulaire dans ce secteur maritime. Il bénéficie du statut d'état archipélagique. De la sorte, dans nombre de cas de figure, les cotes des Etats sont adjacentes. Tout à l'intérieur du golfe, c'est-à-dire, la baie de Bonny à la baie du Gabon, la configuration du golfe est tel que les Etats se font face : Nigeria / Guinée Equatoriale / Cameroun / Guinée Equatoriale, Guinée équatoriale / Sao Tome, et Sao Tomé et principe / Gabon.

## **II/-Le bilan de l'économie pétrolière dans le golfe de Guinée**

Avec la multiplication des investissements, la production du Nigeria (2,5 millions de barils en 2006 et 1,7 million de barils mi mai 2009), autrefois premier exportateur du sud du Sahara avant d'être dépassé par l'Angola à cause du sabotage des plates formes de production au Delta du Niger, devrait atteindre 4,5 millions de barils par jour en 2020, et celle de l'Angola justement (1,65 million de barils/jour en 2009 contre quelque 2 mbj en 2008) être portée à 3,3 millions. Ce dernier détient le record continental d'exploration, ex aequo avec la Guinée équatoriale, déjà 3<sup>eme</sup> producteur du golfe de Guinée (17,8 millions de tonnes en 2007, 17 millions de tonnes en 2008 et 16,2 millions de tonnes en 2009), vise les 750 000 b/j en 2020 devant le Congo et le Gabon qui sont encore des producteurs honorables. A ces géants sous-régionaux s'ajoute le Tchad, dont les 250 000 b/j sont acheminés de Doba (lieu de production) au port de Kribi au Cameroun, par un pipeline de 1070 km. Un tel panorama donne une idée de potentiel « crisogène », belligère et polémique du Golfe de Guinée. Ici, les enjeux sont aux antipodes, mais peut-être pas si loin de cela finalement, les problèmes qui se posent sur le continent, c'est-à-dire en Afrique centrale.

## **1- potentialités et conflits pétroliers dans le golfe de Guinée**

L'enjeu pétrolier du golfe de Guinée s'est accru depuis les grandes découvertes des gisements géants en offshore profond de Girasol, de Dahlia 1 et Dahlia 2, réalisé par Elf Angola en 1997, l'entrée remarquée de la Guinée équatoriale, de la Côte-D'Ivoire et du Tchad dans le cercle jusque-là restreint des pays producteurs de l'or noir et l'arrivée attendue de Sao Tomé et Príncipe ainsi que du Ghana. On comprend donc pourquoi l'intérêt des transnationales pétrolières se porte sur le golfe de Guinée. En effet, avec plus de 4 millions de barils par jour, la sous région produirait déjà autant que les Etats comme l'Iran, le Mexique et le Venezuela. Son sous-sol est en outre prometteur comme en témoigne l'évolution de sa production, en hausse de 30 % en une décennie, soit presque le double de la croissance de production mondiale qui n'a augmenté que de 16 %.

Très riche en hydrocarbures, le sous-sol surtout maritime du golfe de Guinée attise les conflits entre les Etats sur les gisements offshore transfrontaliers. L'arbitrage est toujours périlleux dans ces espaces où les frontières maritimes ne sont pas clairement établies mais où les enjeux économiques sont souvent colossaux : plus de 500 voire 600 milliards de dollars sur dix à vingt ans avec un baril à 80 dollars. C'est l'estimation du montant de la rente pétrolière – évaluée à 7 milliards de barils – enfoui dans le sous-sol africain et que se disputent plusieurs Etats dont ceux de la sous-région du golfe de Guinée. Celle-ci est devenue l'un des terrains d'affrontement majeurs pour la conquête et la répartition des nouveaux marchés pétroliers. En effet, au fil des fluctuations du prix brut remontant progressivement vers les 80 dollars le baril, il faut craindre une multiplication des conflits en Afrique. Pour l'instant, ce sont cinq conflits qui sont plus ou moins ouverts.

### **1-1 Le conflit Côte-d'Ivoire –Ghana**

Celui-ci concerne une frontière maritime qui n'a jamais été précisément tracée. Les deux Etats ont toujours respecté depuis des années la ligne médiane en convenant de ne pas exploiter la zone litigieuse. Mais il semble, d'après les autorités ivoiriennes, que ce deal a été violé par le Ghana. En effet, la compagnie irlandaise Tullow Oil a découvert le gisement Tweneboa sur le permis de Deepwater Tano au Ghana. Après les premiers forages, les experts estiment que les réserves de ce gisement atteignent 200 à 600 millions de barils. D'autres explorations sont prévues par Tullow Oil et le groupe américain de Vanco, qui détient le permis de Cap Three Points Deepwater, un peu plus au large.

La réaction ivoirienne ne s'est pas faite attendre, ainsi trois entreprises : Vanco, la britannique Afren et la société Yam's petroleum de l'architecte Pierre Fakhoury, sont en phase de recherche sur les blocs touchant à la frontière. Elles en sont aux études sismiques. La présence d'hydrocarbures est suspectée mais non confirmée. « Les découvertes ghanéennes sont autant de bonnes nouvelles, explique l'un des opérateurs. Il n'y a pas de raison que l'on ne trouve pas de gisement rentable

du côté ivoirien, la zone est potentiellement riche en hydrocarbures. » Les premiers résultats étaient attendus en avril 2010.

Dans le futur, la Côte-d'Ivoire et le Ghana attribueront de nouvelles concessions aux larges des permis existants. Le Ghana a même demandé depuis le 29 avril 2009 à la commission onusienne en charge des délimitations maritimes d'étendre son plateau continental au-delà des 200 milles nautiques. Dix jours plus tard, la Côte-d'Ivoire déposait la même demande. L'extension de ces zones est réalisée à partir des frontières existantes. Ivoiriens et Ghanéens devront au préalable se mettre d'accord.

La rupture de l'entente de départ entre les deux Etats de ne pas exploiter la zone litigieuse a suscité heureusement une prise de conscience des deux gouvernements. Dès novembre 2009, le ministre ghanéen des affaires étrangères, a rencontré le ministre ivoirien de l'intérieur, Désiré Tagro, pour préparer la plate-forme des futures négociations. De son côté le ministre ivoirien des mines et de l'énergie, Augustin Kouadio Komoé, avait été envoyé par le président Laurent Gbagbo, le 16 mars 2010, auprès de son homologue ghanéen John Atta-Mills, pour désamorcer cette crise de voisinage à odeur de pétrole qui couvait déjà alors que le ministre ghanéen des ressources naturelles, Collins Dauda, avait envenimé la situation, le 5 mars, en accusant Abidjan de réclamer une partie de l'espace maritime national.

Les deux parties ont convenu de régler leur différend à l'amiable. Cependant, ces négociations pourraient se révéler difficiles lorsque sera évoquée la question de la répartition des ressources, tant l'enjeu pétrolier est stratégique. . il n'est pas exclu que cet enjeu lié au pétrole fasse l'objet de convoitise par des puissances étrangères à travers les deux principaux acteurs politiques ivoiriens actuels, notamment M. Laurent Gbagbo, le Président sortant et réélu selon le conseil constitutionnels, et Alassane Dramane Ouatara, le Président proclamé vainqueur des élections présidentielles du 31 octobre par la Commission électorale avec la certification des résultats par l'ONU. Ce qui lui a valu une reconnaissance de la Communauté internationale.

Pour les mêmes raisons, le refus du gouvernement ghanéen à prendre part à la force coalisée de la CEDEAO appelée à faire partir Laurent Gbagbo du pouvoir par la force, serait lié aux motivations pétrolières transfrontalières. Tout comme les mêmes raisons ont prévalu par rapport au soutien de la Russie au président Gbagbo. En effet, alors que la Communauté Internationale était unanime à dénoncer la confiscation du pouvoir par Laurent Gbagbo, la Russie a opposé pendant plusieurs jours son veto à l'adoption d'une résolution sur la Côte-d'Ivoire au Conseil de Sécurité de l'ONU. La position de Moscou, entre autres, a aussi des motivations pétrolières, de nombreuses entreprises russes étant implantées en Côte-d'Ivoire, notamment le pétrolier Lukoil, dont les premiers forages doivent démarrer en 2011 et qui envisage d'investir 500 millions de dollars (380 millions d'euros)

sur la période 2010-2015. Une enveloppe à même d'atteindre 1,2 milliard de dollars à l'horizon 2020.

## 1-2 Le litige Rd Congo-Ouganda

Si les quatre autres conflits pétroliers relèvent des frontières maritimes non encore fixées clairement, le litige entre la Rd Congo et l'Ouganda relève du domaine continental. En effet, la République démocratique du Congo et l'Ouganda s'accusent mutuellement d'empiéter sur leurs territoires réciproques, chaque portion de terres gagnée correspond, selon ces deux Etats voisins, à des barils de pétrole supplémentaires.

La Rd Congo, déjà productrice modeste de pétrole (l'ensemble de la production actuelle ne dépasse pas les 20 000 b/j), veut accroître ses réserves actuellement estimées à 1,3 milliards de barils, mais aussi augmenter sa production. L'enjeu est encore plus important pour l'Ouganda. Le pays, qui importe actuellement 600 000 tonnes d'hydrocarbures par an pour plus de 250 millions de dollars, espérant couvrir ses besoins domestiques de 11 000 b/j, est en discussion avec des investisseurs étrangers. Le groupe français Total et le chinois Cnooc sont en lice pour développer ces projets dont le besoin en financement est estimé à près de 15 milliards de dollars. Bientôt les commissions mises en place par chaque pays devront rendre des rapports avec des propositions de tracé de la frontière. Pour éviter une crise ouverte, le gouvernement congolais a tenu à rassurer l'opinion que les deux pays se sont mis d'accord pour une exploitation commune des gisements qui se trouveront à cheval sur leur frontière commune.

« Nous savons qu'il y a du pétrole autour et sous le lac Albert. Et quand il y a du pétrole en jeu, vous ne savez jamais ce qui peut arriver. Cela peut déboucher sur un conflit. » Cette déclaration d'une chercheuse de l'autorité nationale ougandaise de gestion de l'environnement (Nema), en 2009, à l'AFP, résume bien les raisons du différend qui oppose Kampala et Kinshasa. Officiellement, il porte sur le tracé de la frontière entre les deux pays. Mais ses vraies raisons se trouvent dans le pétrole dont regorgent les sous-sols du bassin du lac Albert et la rivière Semliki qui sépare les deux Etats.

Si du coté congolais très peu de prospections ont été menées, en Ouganda, des forages et des études sismiques ont révélé des gisements pouvant atteindre 2,2 milliards de barils, une quantité supérieure aux réserves prouvées de la Guinée équatoriale (1,7 milliards de barils) et le Congo Brazzaville (180 millions de barils). Ce ne sont là que des résultats de l'exploration de 30 % de la zone, dont la richesse en hydrocarbures ne cesse d'attirer les majors (ENI, Total, Cnooc et récemment Lukoil...).



### **1-3 Le différend Rd Congo-Angola**

Alors que son différend frontalier qui l'oppose à l'Ouganda n'est pas encore résolu, la RD Congo a déposé en mai 2009 une requête auprès des Nations unies pour l'extension de son plateau continental. Le pays, dont l'espace maritime actuel se résume à un triangle qui s'étend sur 40 km au large de sa côte, peut prétendre à un offshore de 4 000 km<sup>2</sup> (200 km de long sur 20 km de large). Une surface qui couvre la zone pétrolière où l'Angola puise 500 000 b/j. L'objectif de cette démarche, à laquelle s'oppose Luanda, est de prendre possession d'une partie des gisements de pétrole de deux blocs offshore exploités par les multinationales pour le compte de l'Angola (Esso, ENI, Statoil...). Les réserves y sont estimées à 4,3 milliards de barils. De quoi susciter la convoitise de Kinshasa, dont l'ensemble de la production actuelle ne dépasse pas les 20 000 b/j.

En attendant le verdict de la justice internationale, les deux pays ont identifié une zone d'intérêt commun (ZIC) au terme d'un accord ratifié en 2008 et qui prévoit le partage à égalité de l'exploitation et des revenus par les sociétés nationales respectives, Cohydro et sonangol, associés à des privées. Longue de 375 km et large de 10 km, cette ZIC située en territoire angolais, entre les provinces de Cabinda et de Soyo, comporte deux parties. L'une, à l'ouest, se compose de deux champs, dont celui de Ngage, qui fait l'objet d'un Contrat d'Exploitation et de Partage de Production (CEPP). Pour la partie Est non encore exploitée, l'Angola a proposé à la République démocratique du Congo des contrats de service à risques et promis un appui budgétaire de 600 millions de dollars. Mais pour l'heure, l'accord n'est pas exécuté, la constitution d'une commission technique tarde à se mettre en place, et les modalités de partenariats pour l'exploration et l'exploitation restent à clarifier.

### **1-4 Le conflit Cameroun-Guinée équatoriale à propos de l'île de Bioko**

L'île de Bioko est le point névralgique (sur laquelle se trouve la capitale guinéenne, Malabo) du conflit latent entre le Cameroun et la Guinée équatoriale. La proximité de cette île avec le territoire camerounais (22 miles nautiques) ne permet pas de délimiter correctement la Zone Economique Exclusive à 200 miles.

Le Cameroun, avec une production en déclin de 30 millions de barils (qui assurent encore 25 % de ses revenus), siphonnerait bien les gisements pétroliers équato-guinéens. La Guinée équatoriale, en quelques années, est devenue l'un des principaux producteurs africains d'or noir, avec 130 millions de barils annuels et des réserves prouvées de 1,7 milliard. Elle négocie directement avec le Cameroun et ne voit pas la nécessité pour l'instant de déposer aux Nations unies une demande préliminaire aux fins de l'extension des limites de son plateau continental. Mais le Chef de l'Etat équato-guinéen Obiang Nguema Mbasogo ne s'entoure pas des circonvolutions diplomatiques lorsqu'il déclare, le 17 juillet 2000 au palais des congrès

de Malabo lors d'une fête de son parti politique :« *Faites attention aux camerounais, car leurs gisement pétroliers sont déjà épuisés et ils cherchent à nous envahir.* » avec ces propos, le président Obiang fait bruler le torchon entre les deux « frères ». Cette déclaration prouve une certaine méfiance de la Guinée équatoriale à l'égard du Cameroun.

### **1-5 La tension Gabon-Guinée équatoriale à propos des îles désertes dans la baie de Corisco**

Il s'agit des îles Mbanié, Conga et Cocotiers localisées dans la baie de Corisco. Mbanié, est la plus grande, avec une superficie de 30 hectares. Situées à une trentaine de kilomètres des côtes continentales gabonaises et équato-guinéennes, elles enveniment les relations entre les deux pays depuis août 1972 et l'envoi par Omar Bongo Ondimba de troupes pour occuper (momentanément) les trois bandes de terre. Les deux Etats invoquent-en l'interprétant différemment-une convention signée entre la France et l'Espagne en 1900 délimitant leurs possessions dans le golfe de Guinée, et par là même les frontières entre les deux pays, pour revendiquer leurs droits sur les îles et les eaux territoriales qui les entourent. Et mettre la main sur d'hydrocarbonés gisements – à ce jour, aucune campagne de prospection n'a démontré la présence de pétrole dans la zone contestée – dans une région riche en or noir. Aux alentours de ce périmètre, en 2001, à la demande des autorités équato-guinéennes, une étude sismique en 3D sur le permis pétrolier gabonais Igoumiou Marin a été conduite mais les résultats jusque-là n'ont pas été rendus publics.

Entre provocations, réunions bilatérales ou régionales avec les pays voisins, appel aux bons offices de l'OUA de l'époque ou à des médiateurs des Nations unies (qui n'ont jamais abouti), une solution a failli jaillir en 2004 lorsque les deux pays ont annoncé la formation d'une zone de développement conjoint, qui n'a malheureusement jamais vu le jour, Malabo exigeant au préalable la reconnaissance par son voisin gabonais que l'île Mbanié lui appartient. En l'absence de solution, les deux pays ont décidé de saisir la Cour pénale internationale de justice de La Haye courant 2010. C'était l'un des thèmes de discussions du nouveau président gabonais Ali Bongo Ondimba, avec le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-Moon, le 9 mars 2010 à New York.

L'existence de tous ces conflits interétatique auxquels s'ajoutent les remises en cause des gouvernances pétrolières dans les pays producteurs du golfe de Guinée, semblent faire croire à une certaine malédiction entraînée par l'or noir.

### **2- le pétrole : facteur de sous développement ou malédiction du golfe de Guinée ?**

Pour démontrer que le pétrole apparaît comme un des facteurs de sous-développement dans le golfe de Guinée, nous allons nous appuyer sur l'instabilité des ressources pétrolières et sur la responsabilité engagée des acteurs étatiques dans l'échec du développement de la sous-région. Par rapport à certains nombres d'aspects

sociopolitiques et culturels, les manifestations de la précarité dans les pays du golfe de Guinée sont relativement similaires, qu'on soit pays producteur de pétrole ou pas. Toutefois, chaque pays dispose d'un certain nombre de caractéristiques liées à ses spécificités. Dans la sous-région, presque tous les Etats se caractérisent par une très faible accessibilité des populations aux services sociaux de base.

Les populations éprouvent de réelles difficultés pour accéder aux services sociaux de base tels que les soins de santé, l'éducation, l'eau potable, l'électricité, etc. En matière de santé, c'est l'insuffisance des revenus qui limite l'accès des populations aux soins et aux médicaments essentiels. Pour l'ensemble des Etats de l'Afrique subsaharienne, seulement 53 % des populations ont accès aux soins de santé pour la période de 1990/1996. Dans le golfe de Guinée, les proportions sont en deçà de cette moyenne pour le Tchad et la Centrafrique. Elles sont respectivement de 30 % et de 52 %. Au Cameroun et au Congo, ces pourcentages sont respectivement de 80 % et 83 % (PNUD, 1997). Bien que ces taux soient assez élevés par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, ils restent insuffisants par rapport aux recommandations de l'O.M.S. qui exige que tout individu ait accès aux services de santé. Les populations exclues des médicaments essentiels ont recours à l'automédication et aux tradipraticiens (les ngangas) qui proposent des prestations et des produits souvent de moindre qualité et aux normes de dosages douteuses.

La responsabilité des Etats pétroliers dans l'échec du développement du golfe de Guinée semble avérée. En effet, contrairement aux clichés permanents dans la littérature à propos de la culpabilité occidentale, selon lesquels l'esclavagisme négrier s'est transposé dans le domaine de la production pétrolière et selon lesquels seules les transnationales (accusées de semer la terreur sur les populations africaines) et leur pays d'origine profiteraient du pétrole africain, les Etats africains sont également et largement associés aux profits de la rente. Même si, en accord partiel avec Aymeric Chauprade (2004, p.242) : « *malheureusement les produits des intérêts pétroliers africains ne servent pas les Africains, mais les clans ethniques au pouvoir dans les Etats* ».

Les Etats producteurs de pétrole du golfe de Guinée, s'illustrent par la disparition des revenus issus de la rente pétrolière. En effet, les manquements observés dans la gestion étatique peuvent établir la responsabilité de ces pays. Ce que confirme le département d'Etat américain au sujet de l'Angola dont le cas est transposable dans d'autres Etats : « *la richesse du pays demeure concentré dans les mains d'une petite élite qui utilise positions gouvernementales pour s'enrichir personnellement et massivement, et la corruption continue à tous les niveaux... on estime que 5% des dépenses de l'Etat n'apparaissent pas dans le budget officiel* ».

Une telle situation d'inobservance des règles de la comptabilité publique compromet l'évolution des pays du golfe de Guinée vers la voie du développement. C'est surtout au niveau de la gestion opaque de la rente pétrolière que les autorités africaines sont mises au banc des accusées de la communauté financières

internationale. Car, il existe une différence entre ce que les gouvernements déclarent avoir reçu et ce que les compagnies révèlent avoir versé à ces gouvernements. Pour preuve, en février 2001, le gouvernement angolais, par exemple avait déclaré que les revenus pétroliers s'élevaient à 3,18 milliards de dollars au budget de l'état (soit 90,5 % du total des revenus gouvernementaux) tandis que la presse annonçait un montant variant entre 3 et 5 milliards de dollars par an et faisait état de la disparition de 4 milliards de dollars. En 2002, Human Right Watch révélait une différence d'environ 1,2 milliards de dollars entre les revenus réels et la rente pétrolière et les montants déclarés par le gouvernement. Dès lors, une question s'impose : comment expliquer la disparition des revenus pétroliers dans le golfe de Guinée ?

Le premier élément de réponse nous est fourni par la description des finances angolaises dans un rapport de l'*Economist Intelligence Unit*, cité par CRS (Catholic Relief Services) : « *les finances des Etats sont dispersées entre de multiples comptes bancaires "offshore" et des fonds pétroliers opaques, dans un système de placement parallèle des Etats qui court-circuite les trésors publics* ».

La deuxième tentative de réponse à la disparition sans traces des revenus du pétrole dans la sous-région se situe au niveau du préfinancement garanti sur le pétrole non-extrait par les compagnies pétrolières aux gouvernements qui ne se soucient pas des risques d'insolvabilité. Autrement dit, les autorités étatiques contractent des emprunts gagés sur le pétrole malgré des avis défavorables des institutions financières internationales.

Une grande partie des revenus du pétrole ne parvient jamais dans les caisses des Etats à cause du système de financement pirate installé. Ce système fonctionne selon plusieurs procédures. En effet, malgré l'existence des différents plans comptable des ces pays, une opacité totale entoure les revenus versés aux gouvernements. Ceux-ci font parfois des fausses déclarations des dépenses, notamment une sous-évaluation du prix du pétrole dans le budget de l'Etat. Les administrations en charge de la gestion des revenus du pétrole mettent en place des systèmes de transfert qui dévaluent fortement les revenus perçus par le gouvernement après avoir subi un taux élevé d'inflation et l'utilisation des circuits des financements opaques.

Même si de telles pratiques existent au niveau d'autres ressources (cas du cacao et du café en Côte-D'ivoire), elles sont sans commune mesure avec ce qui passe dans le domaine des hydrocarbures où la mise en œuvre de la décote pétrolière est une pratique très courante des gouvernements. La décote est un élément utilisé souvent par les Etats pour masquer une partie des recettes pétrolières.

Le pétrole qui apparait comme une malédiction ou un des facteurs du sous-développement dans le golfe de Guinée, en ce qu'il permet à une petite élite de s'enrichir personnellement et massivement, pouvait constituer pourtant un élément

moteur au développement économique et social de la sous-région si tant est que la possession de cette ressource est un avantage certain.

### 3- les avantages de la possession du pétrole

Pour amorcer un décollage économique, il faut disposer d'un capital important. Pour les Etats moins pourvus par la nature en matières premières, la population (grâce à certaines activités comme l'agriculture), est la principale pourvoyeuse de capital par les prélèvements des taxes et des impôts. Mais ce système parfois laborieux et lent dans l'accumulation du capital interne d'un Etat entraine souvent des problèmes au niveau de la consommation intérieure. La situation est tout à fait différente pour les pays disposants d'un sol et d'un sous sol riche en matières premières, notamment les ressources énergétiques dans la mesure où il y a là un processus rapide de mobilisation des montants d'investissement. Peut-on considérer à partir de ce contexte que la possession du pétrole est un avantage ou un inconvénient ? Et quels sont les effets positifs des revenus du pétrole ?

En dehors des pays producteurs de pétrole come ceux de l'Amérique du nord et ceux de la mer du nord, le reste des Etats producteurs appartiennent à la catégorie des pays en voie de développement. Aussi, avant la floraison des marchés pétroliers à partir des années 1970, les pays en voie de développement éprouaient-ils des difficultés à mobiliser un capital fixe propre à partir de leurs finances. Ces difficultés trouvaient une explication dans la faiblesse de l'épargne intérieure (- 5 % contre +10 % dans les pays industrialisés) et de l'aide financière internationale. D'où le retard de la croissance économique enregistrée dans ces pays autour des années 1950-1960. En effet, selon J. Baddour (2002) : « *pour provoquer la croissance, il faut investir et, pour investir, il faut épargner. Mais pour pouvoir épargner, il faut disposer d'un revenu supérieur à celui nécessaire pour satisfaire les besoins fondamentaux* »

La possession de la ressource pétrolière et surtout l'envolée des prix à la suite des chocs des années 1970 ont ouvert des perspectives avantageuses aux pays producteurs. Par exemple, depuis 1960, les révélations de *catholic relief service*, dans un rapport intitulé, *le fond du baril, boom pétrolier et pauvreté en Afrique*, le Nigeria a réussi à immobiliser plus de 340 milliards de dollars consécutifs à la production de 3 milliards de barils de pétrole. En Guinée équatoriale, l'embellie est également visible à travers les indices économiques : le taux de croissance du pays a atteint 24 % en 2004, le revenu (théorique) par habitant est passé de 5700 dollars en 2003 à plus de 8300 dollars actuellement. L'Etat mobilise progressivement d'importantes réserves financières (on parle de 7000 milliards de francs CFA actuellement) grâce à ses recettes pétrolières. Selon le ministère de l'économie et des finances, les fonds de réserves spéciales constitués à partir des revenus pétroliers s'élèveraient à 656 milliards F.CFA. L'Etat avait prévu d'y ajouter 271 milliards supplémentaire en 2005 (*JA/ L'intelligent, n°2302, fév.2005*)

En tant que moyen de financement rapide, le pétrole est d'autre part une source de devises étrangères et une source d'énergie déterminante pour s'engager dans le processus de développement et d'industrialisation, qui exige une forte demande énergétique. Le fait d'être producteur de pétrole devrait entraîner, en principe, une baisse de coût de production susceptible d'augmenter le rendement et la rentabilité des entreprises.

L'avantage de la possession du pétrole et surtout ses prix élevés ne se font pas sentir seulement sur les données économiques. Ils ont également des effets positifs dans le domaine des investissements à caractère social. C'est pourquoi l'accroissement des revenus pétroliers des années 1970 a eu des impacts positifs dans le domaine socio-économique des pays producteurs où l'on a enregistré :

- *« la construction d'infrastructures modernes (écoles, hôpitaux, réseau de communication,...) ;*
- *L'accumulation d'importants montants en devise comme réserves financières stratégiques susceptibles d'être engagés dans les grands projets de développement durable ;*
- *la destination de ces ressources a été orientée vers l'acquisition des titres des firmes des multinationales étrangères.les margent bénéficiaires de tels investissements constituent une garantie financière ;*
- *Le taux de croissance très élevés par rapport aux états consommateurs pendant la décennie 1970 ;*
- *Une amélioration sensible des conditions d'existence des populations dans la presque totalité des pays producteurs de pétrole, surtout dans les pays du Moyen-Orient ».*

### **Conclusion**

Au sens économique, le pétrole est certainement une « richesse », toutefois, tout semble dépendre avant tout de la manière dont la rente est gérée, et donc des structures politiques et socio-économiques des pays producteurs. L'exploitation des ressources pétrolières étant souvent présentée par ses promoteurs comme un instrument privilégié de développement économique et social. De ce point de vue, les recettes pétrolières apporteraient une élévation générale du niveau de vie des populations des pays producteurs.

Mais en favorisant le développement d'une économie de rente, cette source d'énergie apparaît surtout comme un facteur de conflictualité. Dans la majorité des cas, l'exploitation de la rente pétrolière est, au contraire, particulièrement dommageable tant pour les structures économiques que politiques des Etats producteurs.

Si quelques pays ont pu profiter du boom pétrolier des années 1973-1986 (du premier choc pétrolier au contre choc pétrolier de 1986), aucun des pays producteurs de pétrole du golfe de Guinée n'est réellement parvenu à s'en servir pour mettre en place les bases d'une véritable économie diversifiée et productrice d'emplois.

La réussite des pétromonarchies du golfe Arabo-Persique a créé l'illusion tenace que le pétrole était une source de prospérité pour les pays qui le possédaient. Pourtant, plus de cinquante ans après, rares sont les cas où l'or noir a rempli les conditions de vie, d'une réduction de pauvreté ou des inégalités parmi les populations des pays producteurs africains. L'arrivée des pétrodollars est le plus souvent utilisée par les gouvernements des Etats producteurs pour financer des dépenses courantes ou et surtout entretenir une clientèle politique souvent indispensable pour assurer la stabilité des régimes (rarement démocratiques)

Dans certains pays comme ceux du golfe Arabo-persique, Brunei, Lybie, Gabon dans une certaine mesure, la rente a été mise à profit pour assurer une relative stabilité politique, dans la plupart des autres, le pétrole profite plus aux régimes militaires (Nigeria), aux bureaucraties d'Etat ou aux élites proches du pouvoir (Angola, Congo-Brazzaville, Gabon, Tchad).

Il s'agirait donc de dire que, dans le monde, la présence du pétrole génère des tensions entre des Etats voisins, sans pour autant que l'or noir ne soit jamais la seule cause explicative, ni nécessairement la plus déterminante. Ainsi, dénombre-t-on plusieurs exemples des pays ayant cherché à modifier leurs frontières pour des raisons de présence supposée de pétrole. D'où des tensions frontalières entre des Etats, autour des zones riches en pétrole ou supposées l'être.

## **Bibliographie**

**AGBOBLI (A.-K.)**, 2002, *le monde et le destin des africains, les enjeux mondiaux de puissance*, Paris, l'Harmattan, 219p.

**AKONO ATANGANA (E)**, « *Les problèmes de délimitation des espaces maritimes en Afrique Centrale* », 2007, *Revue africaine d'études politiques et stratégiques* n°4, pp. 243-259

**BADDOUR J**, 2002. Les effets macro-économiques de l'instabilité des recettes pétrolières sur le développement économique des pays pétroliers : le cas du Koweït. *Revue de l'Energie*, n°538, pp. 433-440.

**BENSAÏD B, SAGARY C**, 2005. Activités et marché en exploration-production.

**BOISSIEU (de) Ch.**, 2003. Le pétrole : ordre ou désordre mondial. *Questions internationales*, n° 2, pp. 4-5

**BOURGEOIS B**, 1997. Les compagnies pétrolières occidentales dans les décennies quatre-vingt et quatre-vingt-dix : de la multinationalisation à la globalisation ? *Revue de l'Energie*, n°484 ? PP. 27-36.

**CHEVALIER J-M**, 1994. L'avenir des sociétés nationales des pays exportateurs d'hydrocarbures. *Revue de l'Energie*, n°459, pp. 326-329.

**COPINSCHI PH, FAVENNEC J. P.**, 1999. L'amont pétrolier en Afrique de l'ouest : état des lieux. *Revue de l'Energie*, n°511. pp. 693-701.

**COPINSCHI PH**, 2001. Stratégie des acteurs sur la scène pétrolière africaine (Golfe de Guinée). *Revue de l'Energie*, n°523, pp. 33-41.

- COPINSCHI PH**, 2003. Rente pétrolière, géopolitique et conflits. *Questions internationales*, n° 2, pp. 39-47
- DE LESTRANGE C, PAILLARD C-A, ZELENKO P**, 2005. *Géopolitique du pétrole, un nouveau marché, de nouveaux risques, des nouveaux mondes*. Paris, Technip, 259 p.
- FAVENNEC J. P.** et **RAKI-RECHIGNAC S**, 2003. Des coûts d'approvisionnement raisonnables, des prix fluctuants. *Questions internationales*, n° 2, pp. 48-57
- FIGARI S**, 2001. L'Afrique face au marché du pétrole. *Economie internationale*, n°2717, pp. 29-32.
- MOUSSOUNDA (P-P)**, 2007, *Conflictualité et perspectives de pacification dans le Golfe de Guinée*, mémoire de DEA, UOB, Libreville, 107 p.
- NDOUTOUME NGOME (J.)**, 2007, *les aspects géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation pétrolière dans le Golfe de Guinée*, thèse de doctorat, Université de Nantes, 508 p.
- NTUDA EBODE (V)**, « *Les enjeux pétroliers du Golfe de Guinée* », *Diplomatie* n°7, février-mars 2004, pp. 44-47.
- OGOULAT (A.-D.)**, 2002, « *géostratégie et polémologie dans l'espace Atlantique Centre Oriental: le cas du Golfe de Guinée* », in *Stratégique*, n°80, pp.74-86
- OGOULAT (A.-D.)**, 2006 « *Afrique Centrale et Golfe de Guinée: géopolitique des termes de l'échange entre deux régionymes sous continentaux* », *Enjeux* n°26, janvier-mars, p. 7
- ORTOLLAND (D.); PIRAT (J.-P.)**, 2008, *Atlas géopolitique des espaces maritimes*, Paris, Ed. TECHNIP, 227 p.
- POMPEY (F)**, « *L'Afrique subsaharienne, son pétrole, ses djihadistes...* », *Jeune Afrique* n°2493-2494 du 19 octobre au 1<sup>er</sup> Novembre 2008, pp. 73-75
- SARKIS (N)**, mars-mai 2006. « *L'accroissement des besoins pétroliers augmente les risques de conflits* », *Géopolitique* n°93, PUF, pp. 30-35
- LA DOCUMENTATION FRANCAISE**, 2003. Le pétrole : ordre ou désordre mondial. *Questions internationales*. Paris, 126 p.
- LEENHARDT B**, (Rapport Vliegtuig), 2004. *Production, fiscalité, transparence et gestion des revenus pétroliers en Afrique subsaharienne et en zone franc : la chance des Africains ?* Agence Française de Développement, 80 p.
- NTUDA EBODE V**, 2004. Les enjeux pétroliers du Golfe de Guinée. *Diplomatie*, n°7, pp.46-49
- POURTIER R**, 2003– La double économie: les nouveaux enjeux pétroliers, *Les Cahiers de l'Afrique*, n° 3, p. 108.



## Gouvernance du système de santé au Gabon : Exemple de la ville de Libreville

Euloge **MAKITA -IKOUAYA**

Email : makita.euloge @voila.fr

Université Omar Bongo/Ecole Nationale des Eaux et Forêts, BP 3350 Libreville

**Résumé** La gouvernance du système de santé à Libreville est caractérisée par une offre de soins de santé marquée par des disparités spatiales pouvant conduire à des inégalités d'accès aux soins. En conséquence, une approche géographique dans la planification de l'offre de soins est nécessaire pour tendre vers l'équité spatiale. Cette approche serait soutenue par une démocratie sanitaire. L'allocation des ressources financières à travers le budget de fonctionnement ne tient compte ni de l'égalité ni de l'équité renforçant ainsi les inégalités entre Libreville et les autres villes du pays. Le paludisme reste la première cause de morbidité. En même temps, la prévalence du Vih/Sida à Libreville est passée de 1,8% en 1988 à 7,7% en 2000, pour décroître à 5,2% en 2010. La couverture vaccinale en nette progression mérite d'être améliorée à travers des actions préventives constantes. Ainsi, Libreville capitale de la République gabonaise, où se concentre l'essentiel des structures de soins du pays ne garantit pas une meilleure prise en charge des problèmes de santé.

**Mots clés :** Gouvernance, Système de santé, Approche géographique, Démocratie sanitaire

**Summary** the governance of the system of health in Libreville is characterized by an offer of care of health marked by space disparities being able to lead to inequalities of access to the care. Consequently, a geographical approach in the planning of the offer of care is necessary to tend towards space equity. This approach would be supported by a medical democracy. The allowance of the financial resources through the operational budget takes account neither of the equality nor of equity thus reinforcing the inequalities between Libreville and the other cities of the country. Paludism remains the first cause of morbidity. At the same time, the prevalence of Vih/Sida with Libreville passed from 1,8% in 1988 to 7,7% into 2000, to decrease to 5,2% into 2010. The vaccine cover in clear progression deserves to be improved through constant preventive actions. Thus, Libreville capital of the Gabonese Republic, where concentrates the main part of the structures of care of the country does not guarantee the best not dealt with of the problems of health

**Key words:** Gouvernance, System of health, Approaches geographical, Medical democracy.

## Introduction

On peut définir le système de santé comme un ensemble de connaissances et de techniques, de ressources matérielles et de personnels spécialisés organisés en vue de dispenser des services visant à protéger, à promouvoir ou à rétablir la santé de la population (**Descrosiers, 1998**). Il a, à la fois une fonction préventive c'est-à-dire axant ses actions sur les activités de prévention comme la vaccination ; et une fonction curative représentée par les activités de soins face à la maladie visant le recouvrement de la santé. Le système de santé n'assure en réalité ses différentes fonctions qu'en tenant compte des problèmes prioritaires d'une société et des moyens d'intervention adaptés à chaque époque, mais aussi et surtout par le niveau de développement économique, l'état de connaissances, des techniques et les rapports entre groupes sociaux).

L'Organisation mondiale de la santé (**OMS, 1983**) décrit et analyse le système de santé en cinq grandes composantes : la production des ressources, la structure organisationnelle, la gestion, l'appui économique, la prestation des services. Toutes ces composantes ont pour objectif d'assurer une meilleure organisation du système de santé en vue de la prise en charge des problèmes de santé et de service.

Les systèmes de santé des pays d'Afrique subsaharienne ont connu des évolutions considérables pendant les 30 dernières années depuis la conférence d'Alma-Ata en 1978. Des expériences en faveur de l'accès de l'ensemble de la population aux soins de santé primaires se sont multipliées, notamment la mise en place des équipes de santé de village et la mise en œuvre des programmes verticaux et par « l'initiative de Bamako ». Des résultats ont été enregistrés, mais pas à la hauteur des espérances des populations locales. Par ailleurs, ces orientations n'ont porté que peu d'attention aux hôpitaux dont les performances sont restées très limitées, et à la faible utilisation des services de santé par rapport aux besoins de la population.

Des idées nouvelles ont émergé pour rendre performant les systèmes de santé. La première idée attribue la production des services de santé à une mosaïque d'établissements autonomes, n'appartenant pas au seul secteur public, mais également au secteur privé et à un troisième secteur qui est en train d'apparaître : le secteur communautaire. La seconde idée exige que l'Etat compense cette évolution décentralisatrice par un renforcement de ses missions fondamentales. Il doit d'abord être plus que jamais le garant de la définition et de la mise en œuvre d'une véritable politique de santé, s'appuyant sur des choix de priorité justifiés et sur un budget en parfaite cohérence avec ses options.

Il doit ensuite contribuer à la mise en place du cadre juridique et réglementaire dans lequel doivent être conduites les actions de santé, et assurer le contrôle de son application effective. La troisième idée concerne l'accessibilité financière des services de santé. La prise de distance avec l'idée d'Etat-providence nécessite que soient mis en place des mécanismes permettant la couverture des risques majeurs qui dépassent les capacités immédiates des ménages (**Brunet-Jailly, 1999**).

Le système de santé gabonais actuel bâti sur les cendres du passé colonial est en train de connaître des innovations par la mise en œuvre progressive de l'assurance maladie et la construction des infrastructures sanitaires spécialisées ainsi que leur dotation en plateau technique performant.

La ville de Libreville et sa périphérie de par son statut de capitale de la République gabonaise regorge l'essentiel des infrastructures sanitaires tout secteur confondu, et constitue de ce fait le « miroir sanitaire » du Gabon. Mais cet avantage en matière d'allocation des infrastructures sanitaires n'entraîne pas de facto une couverture harmonieuse de celles-ci sur l'ensemble du territoire et ne garantit pas non plus d'une bonne qualité de soins (PNAS, 1998-2000).

Ainsi, cette contribution s'interroge sur l'efficacité du système de santé à résoudre les problèmes de santé et de service dans l'agglomération de Libreville.

L'intérêt de celle-ci est de servir de référence à l'analyse du système de santé au niveau national. Comme le présent est souvent garant de l'avenir, on pourrait mieux entrevoir l'orientation que pourrait prendre le système de santé à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

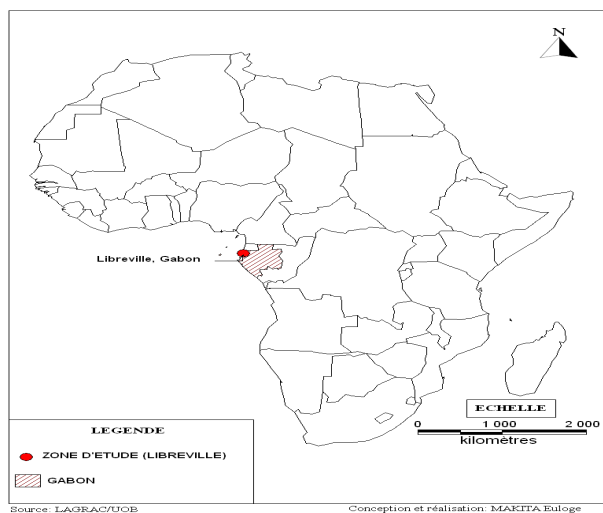
L'objectif de cette réflexion est d'évaluer l'efficacité du système de santé à Libreville à travers les fonctions curative et préventive. Au cours de cette étude, notre analyse se focalisera sur le secteur public, en raison de sa vocation sociale et de la disponibilité des données.

## I- Cadre d'étude

La carte de situation (figure 1) ci-dessous illustre la localisation de Libreville sur le versant occidental du Gabon bordé par l'océan Atlantique. Capitale du Gabon, Libreville est située sur la rive droite du Komo, entre 00°25N et 09°26 N. Libreville s'étend sur une vingtaine de kilomètres d'ouest en est. Depuis l'accession du pays à l'indépendance le 17 août 1960, la population de Libreville est passée de 30.000 habitants à 500.000 habitants en 2003. La capitale regroupe 64% des emplois des fonctionnaires, 56% des emplois salariés et 87% des entreprises du pays (**PNAE, 2000**). Cette concentration des fonctions administratives et économiques à Libreville a pour corollaire le déplacement des populations de l'intérieur du pays vers celle-ci. L'organisation administrative de la ville de Libreville compte six arrondissements en plus de la commune d'Owendo.

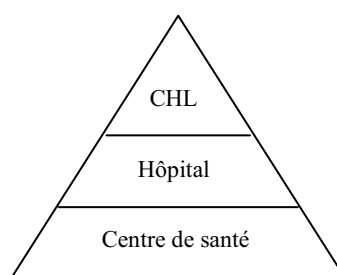
Le système de soins est fortement diversifié et se compose en plus du secteur public civil et militaire, des secteurs privé, parapublic et traditionnel. Libreville, chef lieu de l'Estuaire dispose de deux directions régionales en plus de trois départements sanitaires.

### Carte n°1 : Localisation de la zone d'étude



### I-1 La pyramide sanitaire du secteur public à Libreville

La hiérarchisation actuelle de la pyramide de soins à Libreville est variable selon les secteurs de santé et de l'entité administrative en présence. La pyramide de soins du secteur public civil et militaire à Libreville est constituée par le centre de santé, l'hôpital et le centre hospitalier de Libreville (CHL). Chaque niveau de soins joue un rôle spécifique. Le centre de santé constitue le premier niveau de contact entre la population et les structures de santé et dispense des soins primaires ou élémentaires. Le deuxième niveau de soins est constitué par l'hôpital qui dispense des soins secondaires. Enfin, le CHL dispense des soins tertiaires en plus de sa fonction de recherche et d'enseignement. En pratique, cette spécification de rôle est un leurre, car le CHL dispense assez souvent des soins de niveaux primaire et secondaire : c'est de l'hospitalocentrisme.



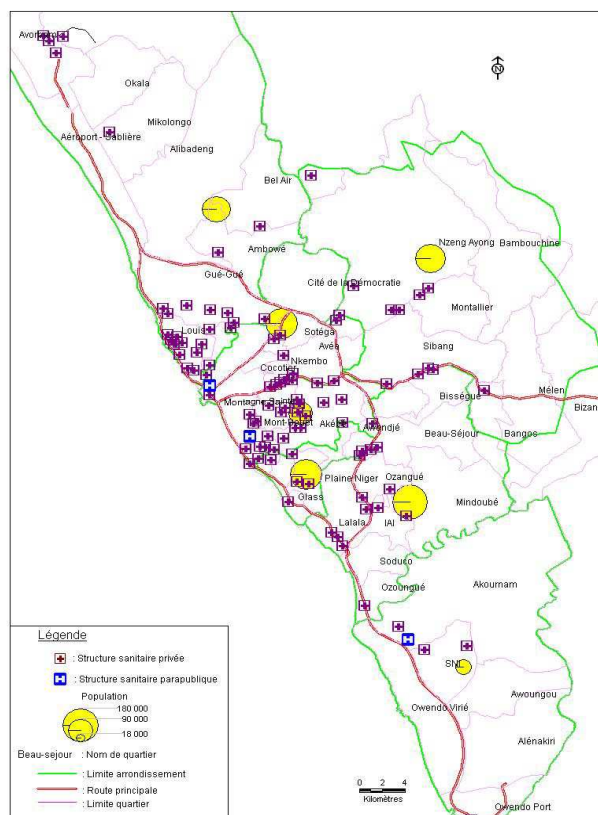
**Figure n° 1 : Pyramide de soins du secteur public à Libreville**

A Libreville, l'offre de soins privés est composée des cabinets de soins, les cliniques et les polycliniques. Quant au secteur parapublic, sa pyramide de soins est essentiellement composée de deux hôpitaux et un centre médico-social.

### I-2 L'offre de soins à Libreville

Selon Picheral cité par Aude Meunier (2004), « la répartition géographique des ressources sanitaires contribue à l'organisation de l'espace et détermine le niveau de desserte, d'accessibilité et de recours aux soins de la population ». Ainsi la desserte en structures de soins publics, privés et parapublics s'efforce de s'arrimer à l'organisation de l'espace de la ville de Libreville. Pour représenter les structures de soins, nous avons procédé à leur géolocalisation à partir d'un GPS paramétré comme suit : projection UTM, ellipsoïde (WGS 82), fuseau (Zone Nord 32 N) et unité (degré). Ainsi, le nombre de relevés de points par secteurs de soins se présente comme suit : 100 pour les structures privées ; 3 pour les structures parapubliques et 14 pour les structures publiques. Cette géolocalisation a permis l'élaboration des cartes suivantes.

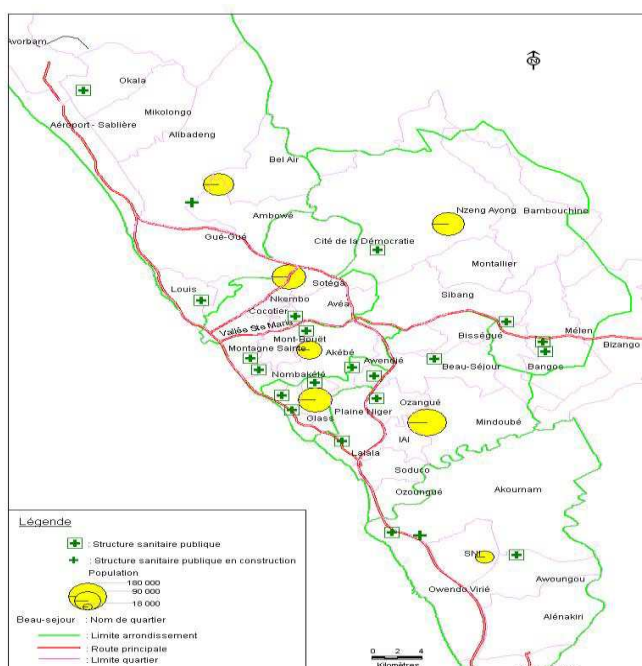
**Carte n° 2 : Structures de soins des secteurs privé et parapublic à Libreville en 2008**



Source : INC (1993)

Conception et Réalisation : Euloge Makita, 2010

**Carte n°3 : Localisation des structures de soins publics à Libreville en 2008**



Source : INC (1993)

Conception et Réalisation : Euloge Makita, 2010

On observe un gradient dans la localisation des structures de soins privés à Libreville, où l'on note une concentration de celles-ci au centre de la ville. Et, plus que l'on s'éloigne du centre vers la périphérie, moins on observe les structures de soins privés. Par contre, les structures de soins parapublics au nombre de 3 sont présentes au nord de la ville (hôpital Jeanne Ebori), au centre ville (centre médico-social) et au sud on y trouve l'hôpital pédiatrique d'Owendo

### I-3 Ressources humaines à Libreville

Les ressources humaines en santé sont constituées à la fois du personnel de santé et des usagers. Dans le cadre de cette contribution, le concept de ressources humaines en santé se limite uniquement au personnel de santé. Pour permettre une bonne analyse de la répartition des ressources humaines à Libreville, nous les présenterons sur l'ensemble du territoire national.

**Tableau 1 : Répartition des médecins par province**

Province	Médecin			Population	Ratio Pop/Med
	Généraliste	Spécialiste	Total		
Moyen-Ogooué	4	2	6	60990	10165
Ogooué Lolo	8	5	13	64534	4964
Ogooué Ivindo	5	2	7	64163	9166
Estuaire	15	9	24	128714	5363
Woleu-Ntem	4	10	14	157013	11215
Ogooué Maritime	17	19	36	72172	2005
Ngounié	4	10	14	50297	3593
Haut- Ogooué	23	10	33	228471	6923
<b>Libreville- Owendo</b>	<b>88</b>	<b>154</b>	<b>242</b>	<b>589856</b>	<b>2059</b>
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>221</b>	<b>389</b>	<b>1416310</b>	<b>5453</b>

Source : Ministère de la santé publique, données issues de la carte sanitaire du Gabon (2009)

On constate que sur un total de 389 médecins au Gabon, 242 travaillent à Libreville soit un pourcentage de 62% avec un ratio population/médecin de 2059 habitants. Par contre, la province de la Ngounié, pourtant moins peuplée que les provinces du Moyen-Ogooué, de l'Ogooué Lolo et de l'Ogooué Ivindo dispose de plus de médecins que ces dernières. Ces résultats témoignent l'existence des inégalités inter provinciales dans la répartition du personnel médical.

**Tableau n° 2 : Répartition des sages-femmes par province**

Région	Qualification			Population	Ratio Pop/SF
	Matrone	Sage femme	Total		
Moyen-Ogooué	3	8	11	60990	5545
Ogooué-Lolo	8	13	21	64534	3073
Ogooué- Ivindo	11	3	14	64163	4583
Estuaire	2	19	21	128714	6129
Woleu-Ntem	2	17	29	157013	5414
Ogooué- Maritime	1	38	39	72172	1851
Ngounié	8	8	16	50297	3144
Haut-Ogooué	10	21	31	228471	7370
Libreville-Owendo		317	317	498168	1572
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>444</b>	<b>499</b>	<b>1416310</b>	<b>38681</b>

Source : Ministère de la santé publique, données issues de la carte sanitaire du Gabon (2009)

Sur un total de 444 sages-femmes au Gabon, 317 travaillent à Libreville soit un pourcentage de 71% avec un ratio d'une sage-femme pour 1572 habitants. La province de la Ngounié dispose de plus de sages-femmes que les provinces du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué Ivindo. Pourtant, elle est moins peuplée que ces dernières. Ces résultats témoignent l'existence des inégalités dans la répartition géographique des sages-femmes entre les provinces malgré leur poids démographique.

**Tableau n° 3 : Répartition du personnel Infirmier par province**

Région	Qualification				Population	Ratio Pop/Infirmier
	Infirmier Auxiliaire	Infirmier /A/SOB	Infirmier IDE	Total		
Moyen-Ogooué	15	82	12	109	60990	560
Ogooué-Lolo	36	263	40	339	64534	190
Ogooué-Ivindo	0	362	43	405	64163	250
Estuaire	67	205	30	302	128714	426
Woleu-Ntem	56	326	39	421	15703	373
Ogooué-Maritime	6	292	52	350	72172	269
Ngounié	27	130	20	177	50297	284
Haut-Ogooué	44	432	138	614	1517	372
<b>Libreville Owendo</b>	<b>7</b>	<b>1067</b>	<b>443</b>	<b>1517</b>	<b>589853</b>	<b>328</b>
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>3159</b>	<b>817</b>	<b>4234</b>	<b>1416310</b>	<b>3052</b>

Source : Ministère de la santé publique, données issues de la carte sanitaire du Gabon (2009)

Le tableau n° 3 montre des inégalités inter provinciales dans la répartition du personnel infirmier. Libreville pour sa part, regorge l'essentiel du personnel infirmier. Mais elle n'a pas le meilleur ratio population/infirmier au niveau national.

#### I-4 Ressources financières à Libreville

Dans ce cadre, nous présenterons le budget de fonctionnement au niveau national et la part de Libreville.

**Tableau n° 4 : Evolution du budget de fonctionnement en CFA au cours des années 2005-2007**

Services	Année 2005		Année 2006		Année 2007	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Niveau central	15 821 804 000	38	21 150 652 000	46	24 246 160 000	46
Services nationaux	12 066 676 000	28	11 47 6 795 000	25	11 710 283 000	22
Haut-Ogooué	2 223 817 000	5	2 331 488 000	5	2 462 508 000	4
Ngounié	1 337 244 000	3	2 002 994 000	4	2 209 876 000	4
Woleu- Ntem	1 752 160 000	5	1 852 493 000	4	1 915 813 000	4
Ogooué Maritime	1 738 869 000	5	1 826 015 000	4	1 899 271 000	4
Ogooué Lolo	1 672 550 000	5	1 826 923 396	4	1 873 212 000	4
Programmes nationaux	1 683 151 000	5	714 521 000	1	1 445 332 000	3
Estuaire	975 283 000	2	1 660 360 000	3	1 088 376 000	3
Moyen-Ogooué	806 799 000	1	864 199 000	1	1 071 285 000	3
<b>Libreville</b>	<b>634 820 000</b>	<b>1</b>	<b>588 500 000</b>	<b>1</b>	<b>825 605 000</b>	<b>1</b>
Nyanga	446 654 000	1	544 816 000	1	580 119 000	1
Ogooué Ivindo	467 963 000	1	546 713 000	1	558 829 000	1
<b>Total</b>	<b>41 627 790 000</b>	<b>100%</b>	<b>45 560 454 396</b>	<b>100</b>	<b>51 886 669 000</b>	<b>100</b>

Source : Ministère de la santé publique, données recueillies à Cellule d'Observation de la Santé publique Gabon (2009)

Le premier enseignement qui se dégage de ce tableau est que le budget de fonctionnement des services de santé est en nette augmentation. Le second enseignement illustre l'existence des inégalités inter provinciales dans l'allocation des ressources financières. Des critères objectifs d'allocation des ressources financières doivent être établis de manière à réduire les inégalités.

#### II- Le profil épidémiologique à Libreville

Selon le rapport **IMEDA** (2004), le profil épidémiologique observé au Gabon est classique pour une région équatoriale, caractérisée par une morbidité qui se présente comme suit : le premier groupe incluant les maladies entraînant une forte demande en services curatifs notamment : le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, les parasitoses intestinales et urinaires. Le second groupe est composé des maladies évitables par la vaccination et visées par le PEV (tétanos néonatal, rougeole, coqueluche, diphtérie, poliomyélite, fièvre jaune). Le troisième groupe quant à lui, est formé des maladies émergentes ou réemergentes comme l'onchocercose, la lèpre, la tuberculose, la trypanosomiase, la fièvre hémorragique à virus Ebola et les infections sexuellement transmissibles.

Au cours de cette étude, le profil épidémiologique de Libreville a été analysé à partir des rapports statistiques du ministère de la Santé publique sur la morbidité, le Vih/Sida et la couverture vaccinale en plus de l'enquête de terrain. Ainsi, la méthode et les résultats d'enquête se présentent comme suit.



## II-1 Méthodologie d'enquête

L'approche méthodologique retenue s'articule autour de la recherche documentaire à partir de l'annuaire statistique du ministère de la Santé publique. Les données recueillies et analysées sont issues exclusivement du secteur public. Il a été difficile de collecter les données sanitaires dans les secteurs privé et parapublic. Cette difficulté est attribuable au manque de collaboration officielle entre les secteurs public, parapublic et privé de la santé à Libreville. L'approche retenue peut paraître parcellaire, dès lors qu'elle ne tient compte que de la morbidité hospitalière. En réalité, la vraie morbidité est celle qui est exprimée dans la population générale. C'est pour cela que nous avons mené une enquête de terrain en décembre 2008 dans le but de disposer d'une morbidité exprimée en population dans la ville de Libreville. La méthodologie d'enquête suivie a été la suivante.

La population d'enquête a été retenue à partir d'un sondage à deux degrés. Le premier degré de sondage a consisté à sélectionner les quartiers (unités primaires). Pour espérer avoir une lisibilité du phénomène étudié dans l'ensemble des quartiers de Libreville, nous avons retenu trois quartiers selon les critères de localisation géographique : un quartier périphérique, un quartier central et un quartier péricentral. A partir du tirage au sort réalisé à partir de la liste des quartiers de Libreville, nous avons sélectionné les quartiers d'Akournam (périphérique), Montagne Sainte (central) et Venez voir (péricentral).

Le deuxième degré de sondage a consisté à sélectionner les ménages (unités secondaires) d'enquête dans les quartiers retenus selon la méthode des itinéraires. A partir du centre du quartier, nous avons utilisé la méthode des itinéraires à partir d'un crayon pour déterminer le sens de l'enquête après l'avoir jeté en l'air. Nous avons ainsi enquêté dans les ménages ayant consenti à l'enquête de proche en proche en tenant compte du pas d'échantillonnage (taille de la population divisée par la taille de l'échantillon).

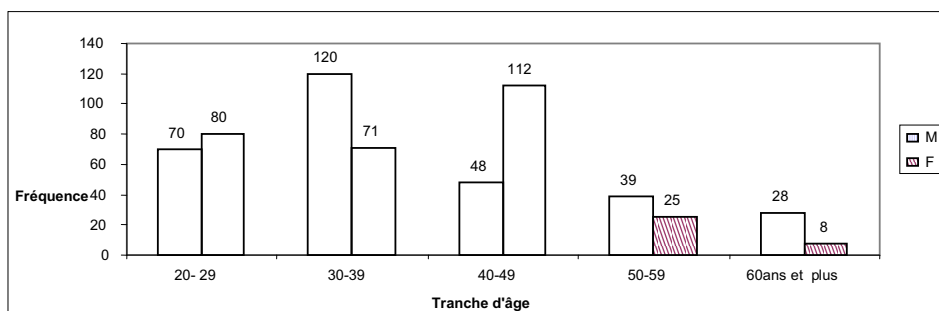
La taille de l'échantillon a été déterminée à partir de la base de sondage constituée par la population des quartiers de Libreville. Nous avons utilisé les données issues du recensement de la population générale de l'année 2003, pour estimer la population actuelle des quartiers d'étude, à partir du taux d'accroissement naturel de 2,5% . Ainsi, les populations des quartiers retenus à l'étude ont été estimées comme suit : Akournam 13500 habitants, Montagne Sainte 5156 habitants, Venez Voir 10000 habitants. Nous avons ensuite estimé le nombre de ménages dans les quartiers respectifs à l'étude. Selon l'enquête démographique et de santé au Gabon (EDSG) 2000 de juin 2001 à la page 15, en moyenne, un ménage gabonais comprend 5 personnes. Celle-ci ne varie pas selon le milieu de résidence (rural et urbain). En divisant la population de chaque quartier sur cette moyenne, nous avons estimé le nombre de ménages par quartier. Ainsi, le nombre de ménages estimé par chaque quartier à l'étude se présente comme suit : 2700 ménages pour le quartier Akournam, 1031 ménages pour le quartier Montagne Sainte et 2000 ménages pour le quartier Venez Voir.

Le schéma d'étude retenu étant une étude transversale, nous avons décidé de prendre le 1/10 du nombre de ménages par quartier. Ainsi, la taille de notre échantillon a été de 601 ménages répartis de la façon suivante : 271 ménages à enquêter dans le quartier Akournam, 130 ménages pour le quartier Montagne sainte et 200 ménages d'enquête pour le quartier Venez Voir. Le pas d'échantillonnage pendant l'enquête pour chaque quartier retenu à l'étude était de 10.

Ce schéma d'étude a été retenu parce qu'il est moins coûteux en terme temporel et financier. Dans chaque ménage, nous avons interrogé le chef de ménage sur son âge, son statut socio-économique, l'existence de malades dans le foyer, l'âge des malades et les pathologies déclarées les 15 derniers jours précédents l'enquête de terrain.

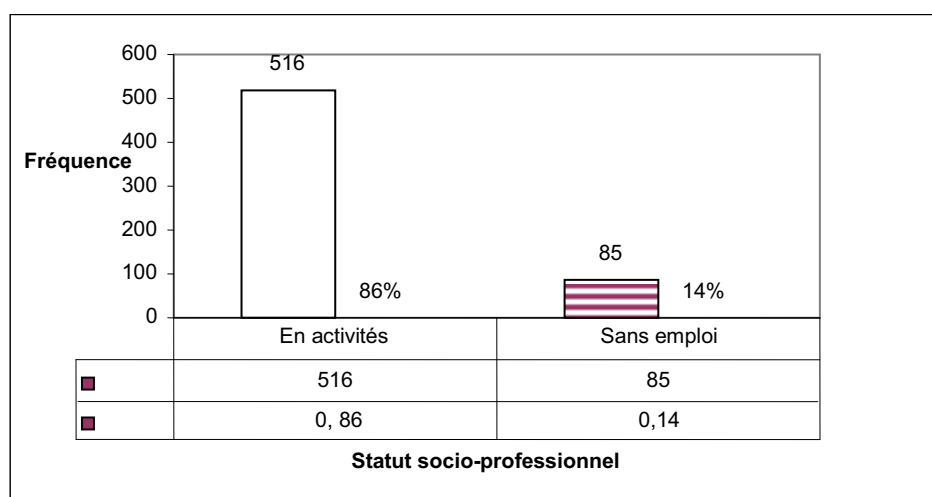
## II-2 Résultats d'enquête domiciliaire

Ainsi, les résultats de l'enquête domiciliaire se présentent de la manière suivante.



**Graphique 1 : Tranche d'âge des chefs de ménages**

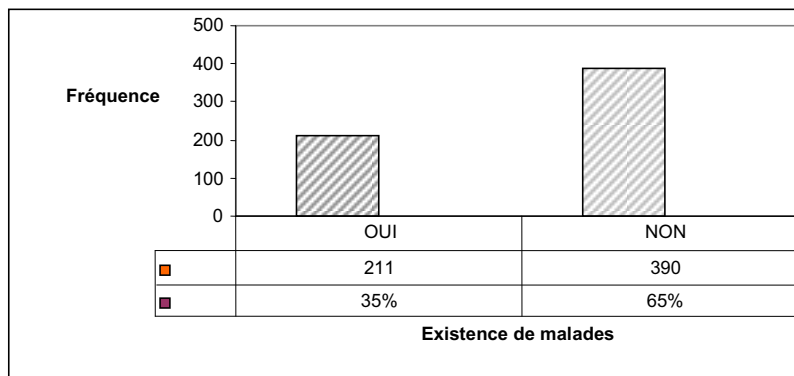
On constate que la tranche d'âge la plus représentée chez les hommes se situe entre 30-39 ans, alors qu'elle se situe entre 40-49 ans chez les femmes avec un Chi2 de 83,24 et une probabilité de 0,11 traduisant ainsi l'absence de différence significative entre les hommes et les femmes dans la population d'enquête. Par contre, la moyenne d'âge des chefs de ménage est de 49 ans.



**Graphique 2 : Statut socio-professionnel des chefs de ménages**

Source : Enquête personnelle, 2008

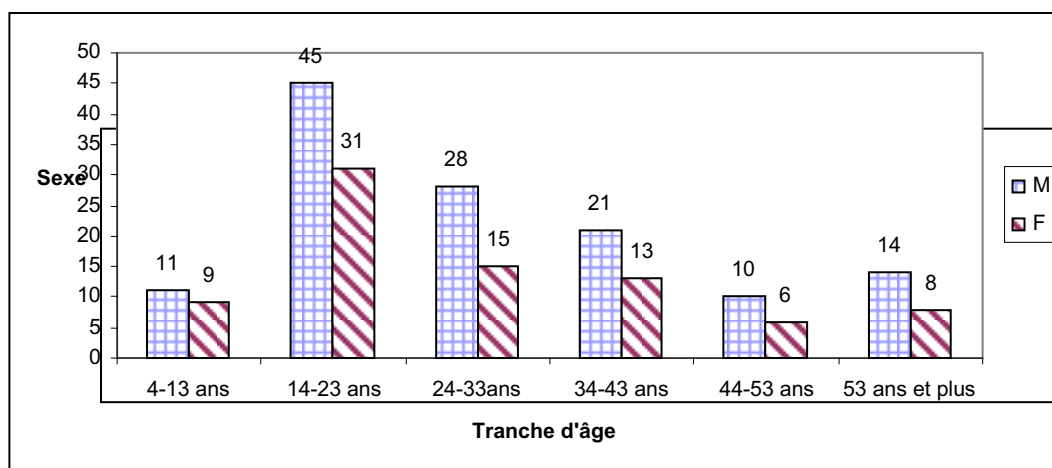
Il se dégage de cette figure que sur un échantillon de 601 chefs de ménages sondés pendant l'enquête, 86% sont en activités socio-professionnelles contre seulement 14% des sans emploi.



**Graphique 3 : Existence de malades au foyer pendant l'enquête**

Source : Enquête personnelle, 2008

A la lumière de cette figure, on constate que sur un échantillon de 601 chefs de ménages interrogés, 35% d'entre eux ont eu un malade les 15 jours précédents l'enquête contre 65% de non malades dans les ménages.



**Graphique 4 : Répartition des malades par tranche d'âge et par sexe**

Source : Enquête personnelle, 2008

A la lecture de cette figure, on constate que la tranche d'âge de 14-23 ans est la plus représentée aussi bien chez les hommes que les femmes avec un  $\chi^2$  de 32,68 et une probabilité de 0,62 traduisant une absence de différence significative entre les hommes et les femmes dans la population d'enquête. Par contre, la moyenne d'âge des malades est de 28 ans.

**Tableau n°4 : Pathologies déclarées dans les ménages (N=211)**

Pathologies déclarées	Effectif	Pourcentage
Paludisme	44	20
Fièvre	19	9
Diarrhée	9	4,2
Grippe	8	3,7
Hypertension	7	3,3
Autres maladies *	133	59,8
Total	211	100

Source : Enquête personnelle, 2008

\* Les autres maladies représentent ici celles dont les effectifs sont inférieurs aux autres maladies présentées dans ce tableau.

Ce tableau montre que le paludisme reste la première cause de morbidité exprimée par la population dans les ménages.

### II-3 Résultats d'enquête documentaire

La recherche documentaire effectuée à la Direction régionale de la Santé publique relative à la morbidité hospitalière a donné les résultats ci-après.

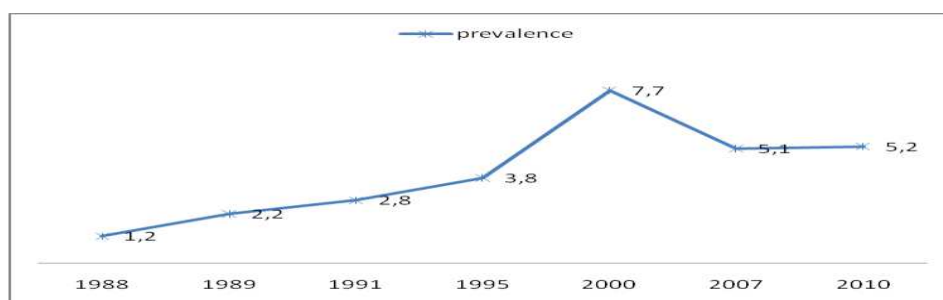
**Tableau n°5 : Morbidité hospitalière observée à Libreville en 2006**

Ages	0- 11mois		1- 4 ans		5-14ans		15- 49 ans		50- et plus		Total	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
<b>Pathologies</b>												
Infections cutanées	180	209	334	320	201	208	246	409	21	31	982	1177
Rhinites. Rhinopharynx /Angine	464	446	484	432	237	264	211	396	23	20	1419	1508
Syndrome grippal	439	396	492	510	297	265	414	591	37	56	1679	1818
Pathologies dentaires et de la bouche	46	42	97	94	207	251	642	970	32	65	1024	1402
Pathologies urogénitales	12	17	15	28	21	34	490	2229	9	90	547	2398
Diarrhées aiguës Gastro entérites	795	653	75	735	247	230	333	488	26	76	1473	2182
Affections dermatologiques	242	239	328	389	251	310	445	1153	74	141	1340	2232
Fièvres isolées non étiquetées	516	420	986	896	557	497	387	889	42	64	2488	2766
Infections respiratoires aiguës	1076	910	1176	1360	499	481	373	473	73	104	3192	3328
Paludisme	1064	885	2049	2054	1362	1463	2253	147	147	291	6024	6947
<b>Total</b>	<b>4834</b>	<b>4217</b>	<b>6798</b>	<b>3819</b>	<b>3879</b>	<b>4003</b>	<b>4940</b>	<b>9802</b>	<b>484</b>	<b>938</b>	<b>20168</b>	<b>25758</b>

Source : Direction régionale de la santé Ouest en 2006 (MSP)

A la lumière de ce tableau, on constate que le paludisme reste la première cause de morbidité hospitalière à Libreville.

La collecte des données à partir des rapports statistiques a permis d'obtenir des informations sur la propagation du Vih/Sida à Libreville. La gestion de cette pandémie par les pouvoirs publics constitue aujourd'hui un critère d'évaluation de la performance des systèmes de santé. C'est fort de cela que nous avons tenu à parler du Vih/Sida comme élément d'appréciation de la performance du système de santé. Ainsi, les données sur l'évolution de la prévalence du Vih/Sida à Libreville se présente comme suit.

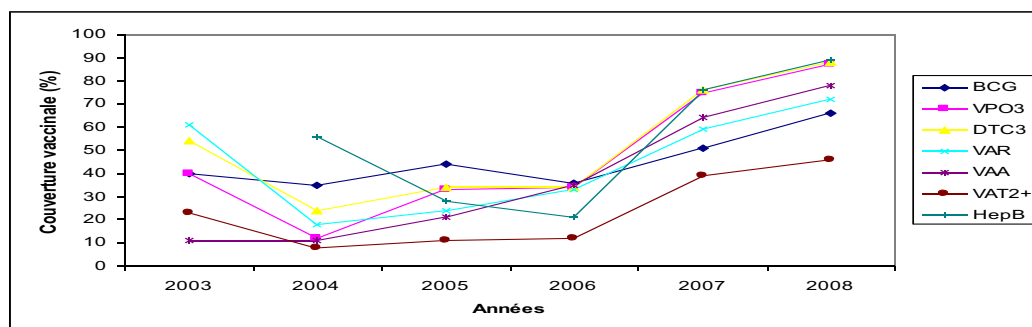


**Graphique 5 : Evolution de la prévalence du Vih/Sida à Libreville (enquête en population (15-45 ans))**

Source : Programme de lutte contre le Vih / Sida (2009)

La prévalence du Vih/Sida estimée à partir des enquêtes en population est passée de 1,8% en 1988 à 7,7% en 2000 pour baisser en 2007 à 5,1%. En 2010, elle se situe autour de 5,2%.

L'évaluation du système de santé gabonais passe aussi par l'évaluation de sa fonction préventive. Pour ce faire, nous avons analysé la couverture vaccinale ainsi que quelques indicateurs de couverture sanitaire. Ainsi, les données suivantes illustrent les résultats des actions préventives menées dans ce cadre.



**Graphique 6 : Evolution de la couverture vaccinale à Libreville au cours des années 2003-2008**

Source : données recueillies au PEV/MSP 2009

On observe à la lecture de cette figure que la couverture vaccinale à Libreville évolue en « dent de scie » au cours de la période d'enquête considérée.

**Tableau n°6 : Evolution du budget au MSP et la part alloué au Programme Elargi de Vaccination (PEV)**

Année	Budget MSP	Budget PEV	% du budget PEV par rapport MSP	Taux d'exécution du PEV
2003	39.460.013.234	514.500.500	1,30%	94%
2004	49.858.430.000	515.500.000	1,03%	100%
2005	61.793.077.544	604.500.000	0,98%	100%
2006	59.443.469.396	607.000.000	1,02%	99%
2007	71.218.397.500	714.400.000	100%	97%
2008*	67.799.397.500	658.400.000	0,97%	

\* Budget voté

Source : Ministère des Finances (2008)

Il se dégage de ce tableau que le budget alloué au PEV par rapport au budget du ministère de la santé varie entre 0,97% et 1,3%. Ce résultat semble indiquer que les pouvoirs publics n'accordent pas assez de ressources financières à la prévention des maladies.

#### **II-4. Analyse de l'offre de soins et du profil épidémiologique**

L'offre de soins du secteur privé présente également un gradient avec une opposition très nette entre le centre et la périphérie. Les quartiers centraux de la ville sont majoritairement pourvus en structures de soins privés. Et, plus on s'éloigne des quartiers centraux de la ville, moins on a de structures de soins privés. Là encore, nous sommes en présence des disparités spatiales dans l'offre de soins qui s'expliqueraient par la tendance des acteurs du secteur privé à se positionner près des grands centres commerciaux ou administratifs pour attirer une éventuelle clientèle. Mais devant des populations pauvres, où 33% de la population gabonaise vivrait en dessous du seuil de pauvreté (PNUD, 2006), que vaut un système de soins privés sur le plan de l'éthique, et du droit à la santé des populations ?

L'offre de soins parapublics montre une polarisation. Le Sud de la ville, est desservi par l'hôpital pédiatrique d'Owendo (HPO) qui dispense en priorité des soins aux assurés de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en matière de prise en charge des enfants. Au Nord, l'hôpital Jeanne Ebori dont l'une des principales missions est d'assurer les soins de qualité aux assurés de la CNSS dessert cette zone géographique. Enfin, le centre médico-social situé au centre de la ville dessert les populations environnantes affiliées à la CNSS.

L'offre de soins du secteur public présente un gradient. Ainsi, les quartiers centraux de la ville sont les mieux pourvus en infrastructures de soins que les quartiers périphériques. Cette offre de soins présente en conséquence des disparités spatiales inter-arrondissement qui pourraient conduire à des inégalités d'accès aux soins. Ce constat pose la problématique de l'équité spatiale dans l'offre de soins et témoigne l'insuffisance des pouvoirs publics à mettre en place un système de santé harmonieux.

L'opérationnalisation des districts de santé préconisée par le décret n° 488/PR/MSPP du 30 mai 1995 portant création, organisation et fonctionnement des régions et départements sanitaires aurait pu réduire les disparités spatiales. Son application répartirait de façon homogène les structures de soins de premier recours et les hôpitaux de référence dans les différents départements sanitaires en fonction du découpage administratif et de la masse populationnelle. Mais l'opérationnalisation des

districts sanitaires n'a pas atteint les résultats escomptés dans les pays d'Afrique subsaharienne l'ayant expérimentée (**Grodos**, 2000).

Cependant, cette politique porte en elle-même des inconvénients, car l'offre de soins ne détermine pas toujours le recours aux soins. Les malades ne tiennent pas toujours compte du découpage administratif pour utiliser les services de santé. Une meilleure planification tiendrait compte à la fois du territoire, des besoins de la population et des réseaux de santé. Cette approche géographique devrait être privilégiée au détriment d'une planification normative qui a eu ses heures de gloire.

Ainsi, la géographie de l'offre de soins des secteurs public, privé et parapublic à Libreville est marquée par de grandes disparités spatiales pouvant conduire à des inégalités d'accès aux soins. Dès lors, l'offre de soins de santé à Libreville des secteurs privé, parapublic et public souffre du manque d'équité spatiale.

S'agissant de l'allocation des ressources humaines, le redéploiement du personnel à partir des critères objectifs devait résoudre le problème des inégalités observées dans la répartition du personnel. Pour ce qui est de l'allocation des ressources financières, les pouvoirs publics doivent faire le choix entre l'égalité et l'équité.

L'égalité est une notion mathématique qui suggère que le budget de fonctionnement soit réparti de façon égale entre les différentes provinces du pays. L'inconvénient d'une telle approche est que certaines provinces ayant plus de problèmes de santé et de services que d'autres se trouvent être défavorisées.

L'équité par contre suppose qu'il faille tenir compte des problèmes de santé et de service de chaque province, et la répartition du budget en dépendrait. Ainsi, les provinces ayant plus de problèmes de santé et de services que d'autres verraient leur budget à la hausse. L'équité devrait permettre une justice sociale et faciliter l'avancée du pays vers l'Etat-nation, dès lors que les élus locaux d'une province donnée accepteraient d'avoir un budget moindre que les autres aux problèmes de santé plus préoccupants. Pour l'heure, aucune de ces mesures n'est adoptée, sinon une répartition plus ou moins rationnelle qui renforce les inégalités inter provinciales.

On observe à Libreville à la lumière des tableaux n°s 4 et 5 que le paludisme reste la première cause de morbidité hospitalière et à domicile en nombre de cas, ce malgré les efforts des pouvoirs publics à juguler cette endémie. La tranche d'âge de 14-23 ans est la plus représentée parmi les malades recensés pendant l'enquête domiciliaire. C'est essentiellement une population jeune qui est en proie aux maladies endémiques locales. La prise en charge de ces maladies semble se reposer sur les chefs de ménages au regard de la jeunesse des malades. Heureusement que 86% des chefs de ménages sont en activités socio-professionnelles en plus de leur jeunesse comme le témoigne la figure n°1. Le fait que Libreville dispose de la plupart du personnel de santé par rapport à l'ensemble pays (confèrent les tableaux n°s 1 et 2) pourrait constituer un atout indéniable dans la prise en charge des endémies locales.

Les résultats de l'enquête de terrain se recoupent à ceux recueillis au ministère de la Santé sur la morbidité hospitalière à Libreville, où le paludisme reste la première cause morbidité. D'après le journal Union du samedi 7 février 2009, le paludisme constitue la première cause de consultation et d'hospitalisation au niveau national avec un taux de 9% de la mortalité hospitalière. Environ 40% des cas de fièvres chez les enfants de moins de 10 ans sont d'origine palustre et dans cette tranche d'âge, 10% des cas de paludisme évoluent vers une forme grave. La prévalence du paludisme chez les femmes enceintes est de 64% avec une anémie présente à la hauteur de 71% et de 42% par an pour les enfants de moins de dix ans.

Ces indicateurs n'ont pas laissé indifférent les pouvoirs publics au point d'élaborer un plan stratégique de lutte contre le paludisme avec pour slogan « faire reculer le paludisme ». Il porte sur quatre axes notamment la prévention, le dépistage

et diagnostic des cas, le traitement et la lutte antivectorielle. Dans la même veine, le PNLN a déjà distribué 625000 moustiquaires imprégnées alors que le traitement est officiellement gratuit sur tout le territoire national. Mais ces efforts resteront vains si on n'associe pas des actions d'hygiène et d'assainissement de grande envergure. A ce propos, **Ropivia** (2003), propose que, « *comme en Europe au 19<sup>ème</sup> siècle, les villes africaines du 21<sup>ème</sup> siècle pour concrétiser leurs conceptions hygiénistes, ont grandement besoin de pratiquer une politique de tout-à-l'égout ainsi que le ramassage, le traitement industriel et sanitaire des ordures ménagères et des déchets industriels* ». Pour l'heure, les pouvoirs publics tardent à apporter une solution efficace et pérenne contre le paludisme.

La pandémie du Vih/Sida constitue à l'heure actuelle un problème préoccupant en matière de santé publique. Elle fragilise tous les efforts des pouvoirs publics amorcés jusqu'ici dans le domaine de la santé. Le Sida est une pandémie moderne qui mobilise à la fois les pouvoirs publics et les partenaires au développement. Aux conséquences incalculables, la pandémie du Vih/Sida fragilise les systèmes de santé des pays d'Afrique subsaharienne, déjà en mal contre les endémies locales.

Le constat qui se dégage actuellement est que les actions d'IEC ne se focalisent majoritairement qu'à Libreville. Les associations de lutte contre le Vih/Sida sont plus présentes à Libreville qu'à l'intérieur du pays. A cet effet, une enquête sur la cartographie des ONG luttant contre le Vih/Sida organisée par le PNUD et le ministère du Contrôle d'Etat et des Inspections, chargé de la lutte contre la Pauvreté et de la Lutte contre l'Enrichissement Illicite en 2005, révélait déjà des faiblesses organisationnelles des associations. D'après le rapport, ce sont des mouvements associatifs en gestation dont la majorité a moins de 5 ans d'existence.

La lutte contre le Vih/Sida à Libreville doit entre autres passer par une mobilisation plus accrue des leaders d'opinion à l'image des hommes d'église comme le préconisait déjà la conférence épiscopale de la Région D'Afrique centrale réunie à Libreville du 02 au 05 mai 2005. Les milieux jeunes doivent également être touchés par des campagnes intensives de sensibilisation puisque d'après le PNLS, la population la plus touchée est essentiellement jeune à Libreville voire au niveau national (15-45 ans).

Au Sénégal, associés à la prévention dès 1989, les communautés et leaders religieux ont joué un rôle non négligeable dans la prévention du Vih/Sida. La religion représente pour ces derniers un « préservatif moral ». Toutefois, ils restent opposés à l'usage du préservatif (**Lydié**, 2000).

Ainsi, comme le rapporte **Jeanne-Marie Amat-Roze** (2003 : 134), « *le Sénégal livre l'exemple d'un des premiers pays d'Afrique à avoir mis en place un programme de surveillance et de lutte contre le sida intégrant les infections sexuellement transmissibles et du plus fort engagement des autorités politiques et religieuses de toute l'Afrique subsaharienne* » Selon le même auteur, les groupements religieux<sup>1</sup> et les réseaux d'associations sont créateurs et garants de puissants liens sociaux, et ont permis à la société sénégalaise de recevoir une « information précoce, régulière et ciblée » sur les mesures de prévention du Vih/Sida.

Outre la mobilisation des leaders d'opinion, la question de la prostitution doit être analysée avec beaucoup de prudence au Gabon. Doit-on légaliser la prostitution oui ou non, afin de mettre en place un système de suivi des prostituées ? Le Sénégal qui semble avoir réussi dans la prévention du Vih/Sida a eu à légaliser la prostitution depuis 1969 (UNAIDS, 1999) cité par (**Lydié**, 2000).

Les prostituées ont l'obligation de se présenter régulièrement dans un centre de santé, où elles reçoivent des traitements contre le MST, si nécessaire. Ces visites médicales ont à la fois pu servir de relais d'information et de sensibilisation. En même

---

<sup>1</sup> A l'exception du Nigéria, il existe en Afrique de l'Ouest une tradition d'islam confrérique. C'est au Sénégal que cette tradition s'exprime avec la plus grande vigueur, par la voie des deux grandes confréries des Mourides et des Tidjanes.



temps, la prise en charge régulière des MST, a permis de réduire la vulnérabilité de ces femmes face à l'infection (Lydié, 2000).

La prévention de la transmission Mère Enfant (PTME) doit être renforcée à Libreville, ce malgré des efforts non négligeables réalisés par les pouvoirs publics, notamment par la mise en œuvre du projet pilote sur 3 sites avec l'appui de la coopération française.

La figure n° 8 montre une couverture vaccinale fluctuante en fonction des années quel que soit l'antigène considéré. En la comparant à l'évolution du budget alloué au PEV au tableau n°6, on peut oser conclure que l'évolution de la couverture vaccinale est fonction des budgets alloués à ce programme. Il est donc opportun que les pouvoirs publics accordent plus de ressources financières à ce programme pour qu'il améliore la couverture sanitaire à Libreville. En conséquence, les pouvoirs publics doivent accorder une place de choix à la prévention car la médecine curative seule n'améliore pas les indicateurs de santé.

### **III- Carences du système de santé à Libreville et perspectives d'avenir**

La géographie de l'offre de soins des secteurs public, privé et parapublic à Libreville présente des disparités spatiales pouvant aboutir à des inégalités d'accès aux soins. Le manque d'équité spatiale constitue l'une des premières carences du système de santé actuel à Libreville. Pour cela, un bon maillage du réseau des structures sanitaires doit tenir compte à la fois du territoire, des besoins de santé et des réseaux de santé. Ici, l'état doit jouer son rôle régalien en faisant cohabiter tous les secteurs de la santé en instituant des mécanismes de collaboration.

S'agissant de la répartition des ressources financières et humaines, des disparités inter-provinciales existent et ne pourrait s'expliquer par le poids démographique. Des provinces moins peuplées ont parfois un budget de fonctionnement plus conséquent que les provinces plus peuplées. Les pouvoirs publics doivent faire le choix entre l'égalité et l'équité dans la répartition des ressources financières. S'agissant des ressources humaines, pour un meilleur déploiement du personnel à travers l'ensemble du territoire national, il est possible de tenir compte d'un certain nombre de critères comme la morbidité prévalente, les besoins de la population ainsi que la population desservie.

Des mesures de prévention doivent être renforcées par une politique d'hygiénisme de grande envergure pour venir à bout du paludisme en plus des mesures actuelles de prise en charge du paludisme.

La lutte contre le Vih/Sida doit être renforcée dans les milieux jeunes en associant tous les partenaires y compris les hommes d'église. Les pouvoirs publics doivent avoir aussi le courage de traiter la question de la prostitution à Libreville. Il semble opportun de la légaliser pour faciliter des contrôles médicaux afin de lutter contre les maladies sexuellement transmissibles (MST) qui font le lit du Vih/Sida.

Une place de choix doit être accordée à la médecine préventive en améliorant le budget, afin que la couverture vaccinale puisse atteindre l'optimum pour faire « reculer » les maladies évitables par la vaccination.

La gouvernance du système de santé à Libreville gagnerait à créer une synergie entre les différents secteurs d'activité de la santé à savoir : le secteur public et militaire, le secteur privé, parapublic et traditionnel. La planification des actions de santé devrait également tenir compte de l'approche géographique. C'est en cela que l'on pourrait résoudre le problème du manque d'équité spatiale dans l'offre de soins, et partant obtenir une organisation optimum des structures de sanitaires à Libreville.

## Conclusion

En dépit de l'absence des données sur la mortalité hospitalière à Libreville, notre contribution sur la gouvernance du système de santé à Libreville a abouti aux conclusions suivantes.

L'offre de soins de santé à Libreville est marquée par l'absence d'équité spatiale aussi bien dans les secteurs public, privé et parapublic pouvant conduire à des inégalités d'accès aux soins. L'allocation des ressources financières et humaines n'obéit pas à une planification harmonieuse.

Le choix des pouvoirs publics devrait être porté soit vers l'équité ou l'égalité dans l'allocation des ressources. Le profil épidémiologique à Libreville montre que le paludisme représente la première cause de morbidité, malgré les efforts des pouvoirs publics à travers une série d'actions non négligeables : la prévention, le dépistage et diagnostic des cas, le traitement et la lutte anitvectorielle. Ces mesures sont à renforcer par les actions d'hygiénisme comme au 18<sup>ème</sup> siècle en Europe.

La lutte contre le Vih/Sida s'organise progressivement et semble stopper l'avancée de cette pandémie à en croire les dernières données sur la prévalence du Vih/Sida au niveau national (5,2%). Mais l'épineux problème de la prostitution reste insoluble. La couverture vaccinale à Libreville est en nette progression à Libreville, mais semble être dépendant du budget alloué au PEV.

La gouvernance du système de santé à Libreville gagnerait à opter pour une approche géographique de la santé. Celle-ci suggère que l'on tienne compte à la fois du territoire, des besoins de santé et du réseau de santé dans la planification sanitaire. Cette approche est novatrice et tranche avec la planification normative pratiquée jusqu'ici dans les pays d'Afrique au sud du Sahara.

Outre l'approche géographique de la santé, la gouvernance du système de santé à Libreville devrait tendre vers la démocratie sanitaire (Tasset, 2008) à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle devant l'implication quasi-inexistante des usagers et des élus locaux à la planification et à la gestion des actions de santé. C'est une exigence de la démocratie participative permettant d'agir dans la transparence en associant les usagers des services de santé, les professionnels de la santé et les élus locaux à la gestion du système de santé.

## IV- Bibliographie

- Amat-Roze (J.-M), « L'infection Vih/Sida en Afrique subsaharienne, propos géographique », *Hérodote*, 4<sup>ème</sup> trimestre 2003, n° 111, Editions La Découverte, pp. 117- 154
- Brunet-Jailly (J), *Innover dans les systèmes de santé Expériences d'Afrique de l'Ouest*, Karthala, Paris, 2000, 254p.
- Desrosiers (G), (30-11-2005), « Le système de santé au Québec : bilan historique et perspective d'avenir », [En ligne] <http://www.google.fr>
- Kouchner (B), 2004, *Le système de santé au Gabon Un Besoin de Solidarité Nationale*, Rapport de Mission, International Médical Alliance (IMEDA), Libreville, 24p.
- Grodos (D.), 2004, *Le district sanitaire urbain en Afrique subsaharienne Enjeux, pratiques et politiques*, Paris, Karthala, 448p.

- Lydié (N), « L'épidémie de VIH : sida en Afrique : état des lieux » *La santé en Afrique Anciens et Nouveaux défis*, Afrique Contemporaine, Paris, juillet septembre 2000, n° 195, pp.73-90
- Meunier (A.) « Système de soins et organisation du territoire au Burkina Faso », *Mappemonde*, 2004, n° 60, pp. 17
- Ministère de la Planification, de la Programmation du Développement et de l'Aménagement du Territoire, Enquête Démographique et de Santé Gabon 2000, 2001, 315p.
- Ministère de la Santé publique, Plan National d'Action Sanitaire, 1998-2000, 63p.
- Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche, du Reboisement, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Plan National pour l'Environnement, Libreville, janvier, 2000, 225p.
- Programme des Nations Unies pour le Développement (Pnud-Gabon), Profil Pays du Gabon, janvier 2006, 220p.
- Organisation mondiale de la santé, L'étude des personnels de santé Une méthode pour améliorer les systèmes de santé, 1983, Genève, 35p.
- Ropivia (M.-L), « La Géostratégie des firmes pharmaceutiques face aux défis sanitaires de la zone inter tropicale à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle», *Revue CAMES*, 2003, n° 1-2,
- Tasset, (11-03-2008), « La démocratie sanitaire », [en ligne], [www.google.fr](http://www.google.fr)

## **Organisation spatiale de la région des Plateaux du Haut-Ogooué : de l'Espace naturel et à l'Espace humanisé**

**NKOUMAKALI Bruno**

LAGRAC / Université Omar Bongo / Libreville

### **Résumé :**

La région des Plateaux, dans la province du Haut Ogooué, a connu un découpage territorial évolutif, en raison d'une part du besoin des pouvoirs publics de rapprocher des populations de l'administration et, d'autre part, d'une volonté politique affirmée relevant davantage du « fait du Prince ». Il en résulte une multiplication des entités administratives dont la justification reste la position excentrée par rapport à la capitale Libreville. Cette contribution vise à faire une analyse systémique des mécanismes qui ont conduit à la formation territoriale de la région des Plateaux en se focalisant sur les implications de ces découpages administratifs sur le développement local. Elle débouche sur quelques pistes de réflexion qui s'appuient sur une base de données cartographiques, écrites et orales ; ainsi que des observations directes et des enquêtes de terrain.

**Mots clés :** Territoire, Région, Région des Plateaux, Découpage administratif, Organisation territoriale, Aménagement du territoire,

### **Abstract :**

The region of tablelands, in the province of Haut-Ogooué, knew an evolutionary territorial division, because of, on the one hand the need of the authorities to bring populations closer to the administration, and on the other hand, to an asserted political will falling under the "fact of the Prince". The outcome is the increase of administrative entities whose justification remains its outlying position in comparison with the capital Libreville. This contribution aims at making a systemic analysis of the mechanisms which led to the territorial formation of the area of the Tablelands by being focused on the involvements of these division into administrative districts on local development. It results in some trails of reflection which are based on cartographic data base, written and oral data; as well as direct observations and field studies.

**Key words:** Territory, region, region of the Tablelands, administrative division, territorial organization, regional development

## Introduction

Le Gabon accède à l'indépendance en 1960, le territoire était administrativement divisé en neuf régions, elles-mêmes subdivisées en vingt-six districts et autant de collectivités rurales. Or, depuis cette période, l'organisation territoriale de la région des Plateaux a subi une évolution spectaculaire. Le Poste de Contrôle Administratif (P.C.A) préexistant a été subdivisé en cinq départements dotés chacun d'une ville. C'est pourquoi, nous nous interrogeons tout d'abord sur les critères qui ont déterminé la fragmentation de cette entité administrative. Ensuite, nous nous demandons si l'organisation administrative et politique de cet espace dépend plus d'une volonté politique qu'elle n'obéit aux critères sociaux et économiques ?

### I- L'organisation territoriale coloniale ou le début d'un processus de regroupement administratif

La position excentrée de la capitale Libreville qui se situe sur le littoral réduit les possibilités de rayonnement et de contrôle administratif des territoires situés dans l'hinterland. A ce titre, la région des Plateaux du Haut-Ogooué (Fig.1) qui se trouve au-delà de la forêt des abeilles apparaît comme un *finistère*, une région située à l'autre " bout du monde " et qui ne ressent pas les décisions gouvernementales. Cette région des Plateaux, à l'instar de l'ensemble de la province du Haut- Ogooué, a connu depuis l'indépendance une transformation de son territoire marquée par la création de plusieurs entités administratives et politiques.

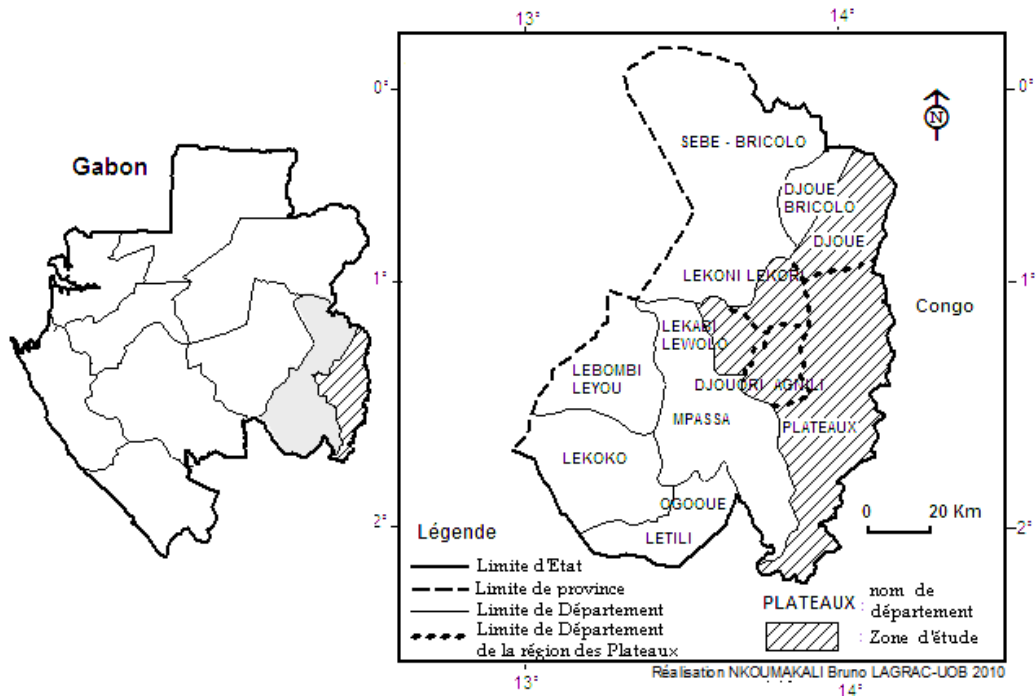


Fig. 1 : Localisation de la région des Plateaux dans le Haut-Ogooué

## 1-1 Une région dominée par les plateaux et un espace culturelle homogène

L'aspect géographique de la région des Plateaux du Haut-Ogooué est homogène, c'est un paysage de grandes savanes herbeuses, de vallons et de forêts galeries. Cet espace se situe entre 0,5 et 2°40' de latitude Nord et entre 13°5' et 14°5' de longitude Ouest. Cette région prend toute son extension à la République du Congo et en République Démocratique du Congo. C'est une région formée par des plateaux appelés " Plateaux Téké ". Ces Plateaux sont : Mbé, Nsha, Djambala, Kukuya, Altogovéen et Mfinu (Fig.2). Tous ces plateaux constituent une masse territoriale d'environ 80 000 à 90 000 km<sup>2</sup>, soit le triple de la superficie du Rwanda et du Burundi réunis.<sup>1</sup>

La région qui fait l'objet de notre étude se situe au Sud-Est du Gabon et est connue sous la dénomination des Plateaux Téké du Haut Ogooué (la région des Plateaux). Il est formé par une partie du Plateau Kukuya et du Plateau Altogovéen.

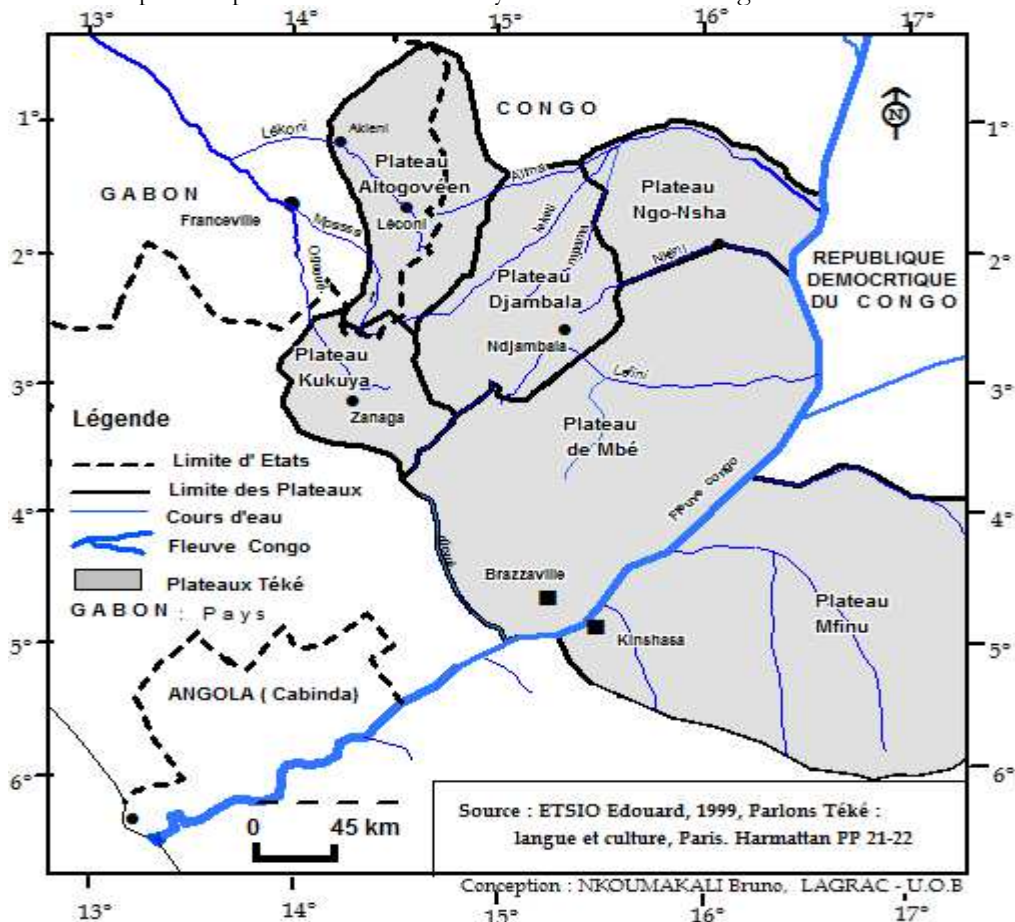


Fig. 2 : Les six Plateaux Téké

<sup>1</sup> JAN VASINA ,1983, Les Africains : Makoko ILO et le traité Franco-Congolais de 1882. Tome X, édition J. A. Paris, p148.

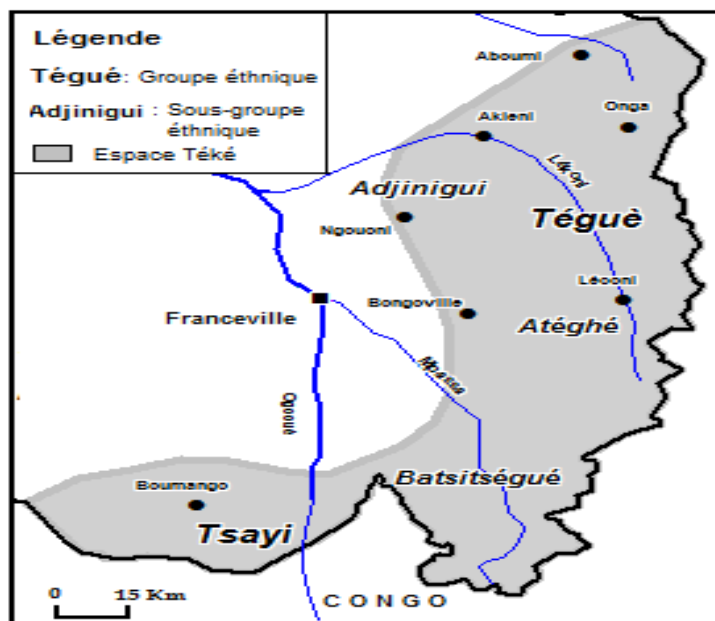
Sur le plan culturel, la région des Plateaux est essentiellement habitée par les Téké depuis plusieurs siècles. D'ailleurs, cette thèse est soutenue par De Brazza qui affirme dans l'un de ses récits, cités par Annie MERLEY (1993) que " dans les villages on ne parlait que le Téké "2. Ce peuple est subdivisé en plusieurs groupes et sous-groupes dont :

- Les Tégghé (Atégghé) : ils s'étirent sur une énorme surface qui va de Franceville à Okouoyo (Congo). Ils sont désignés aussi par le terme : Téké Alima (affluent du fleuve Congo qui prend sa source sur ce plateau).

- Les Andjinini : ils occupent une savane, entrecoupée de galeries forestières, entre Akiéni et Ewo (Congo) en passant par Onga. Ces populations sont en étroite contact avec les Obamba au point que leur parler tend à se distinguer de celui des Tégghé des plateaux.

- Les Tsay : Ils vivent dans une région qui se partage entre savane et forêt. Ils sont également désignés par le terme Antsintségghé ou batsitségghé.

Tous ces groupes et sous-groupes du peuple Téké présentent une forte homogénéité linguistique et culturelle (Fig.2).



Réalisation : NKOUMAKALI Bruno, LAGRAC-UOB

Fig. 3 : Les groupes et sous groupes ethniques Téké

Mais la région des Plateaux présente aujourd'hui une forte hétérogénéité linguistique et ethnique. Cette hétérogénéité linguistique et ethnique s'observe surtout dans les départements de Lékabi-Léwolo, Lékoni-Lékori et la Djoué, où certains villages Obamba

<sup>2</sup> Récit de Brazza cité par Annie MERLEY, 1993, *Vers les Plateaux de Masuku*, édition CCF, Libreville. p 335.

se trouvent rattachés à la région des Plateaux comme le cas d'Otala. Le département de Lékabi-Léwolo, par exemple, est composé en majorité des villages Obamba qui sont : Ondili, Eyouga, Okangoville, Okoumbi et Omoï. A l'exception de Ngouoni et Assiami qui sont des villages Téké. Cette pratique se justifierait par le souci de l'exécutif de faire de certaines contrées des entités administratives.

## 2-1 Horogénèse coloniale et éclatement de l'espace Téké .

Les voyages de Pierre Savorgnan de Brazza (1875-1879 et (1880-1883) permettront au monde occidental de découvrir l'existence du royaume Téké longtemps révélé par les grands voyageurs portugais. Ce royaume retiendra une attention toute particulière après la signature le 10 septembre 1880, d'un traité d'alliance entre Brazza et le roi Makoko Ilo. Ledit traité fut ratifié par le Parlement français le 20 novembre 1882. Ce traité fut utilisé non seulement pour assoire les " droits " de la France dans cette portion de l'Afrique, mais aussi pour tenter de barrer la route du fleuve Congo en amont de Kinshasa à l'Etat naissant qui deviendra le Zaïre <sup>3</sup>. En fait, ce traité a déclenché la course pour l'Afrique centrale des puissances colonisatrices, mais surtout il marque la partition du " pays Téké " en trois entités étatiques (Congo belge, Moyen-Congo et Gabon) et en trois étapes distinctes.( Fig.4)

Fig. 4: La région des Plateaux:  
Période Pré - coloniale

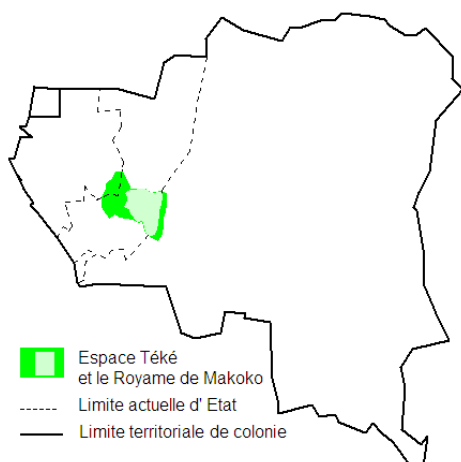
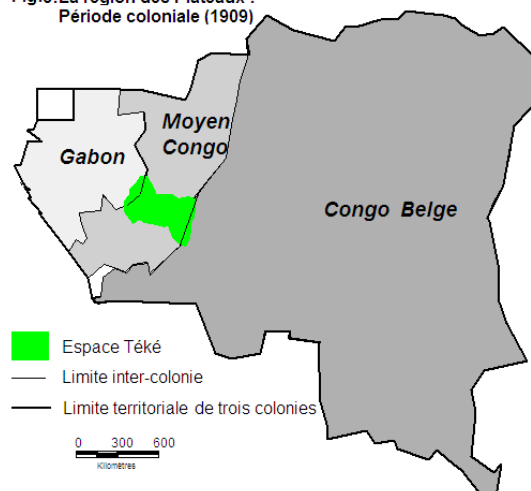


Fig.5:La région des Plateaux :  
Période coloniale (1909)



Le premier maillage intervient après la Conférence de Berlin du 15 novembre 1884 au 26 février 1885. Pendant le congrès, les diplomates des différents empires coloniaux européens négociaient entre eux afin de partager leurs intérêts, surtout économiques<sup>4</sup>. C'est ainsi que l'espace Téké, étendu sur six plateaux sera démembré en deux colonies. En effet, les Belges vont s'installer de l'autre côté du fleuve Congo suivant les traces de Stanley, pour fonder le Congo-Belge. Ce territoire renferme un seul plateau Téké: c'est le plateau Mfinu.

<sup>3</sup> OP.cit. P 3

<sup>4</sup> Pourtier ( R ), 1986, « Les Géographes et le partage de l'Afrique », in *Hérodote Le jeu des frontières*, Paris, éditions la Découverte, p 105 .



Tandis que les français vont s'implanter sur le territoire de Makoko déjà acquis après le traité du 10 septembre et sur ceux parcourus par Brazza, c'est-à-dire ceux du bassin versant de l'Ogooué et rivières de la rive droite du fleuve Congo. Ces territoires deviendront par la suite des colonies du Gabon et du Moyen-Congo. L'espace Téké sera composé de cinq plateaux qui sont : les plateaux Mbé, Nsha, Djambala, Kukuya et le plateau Altogovéen formant le pays Téké du Gabon. Ces deux territoires vont évoluer ensemble au sein de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F). (Fig. 5)

Fig. 6 : La région des Plateaux altogovéens en 1909

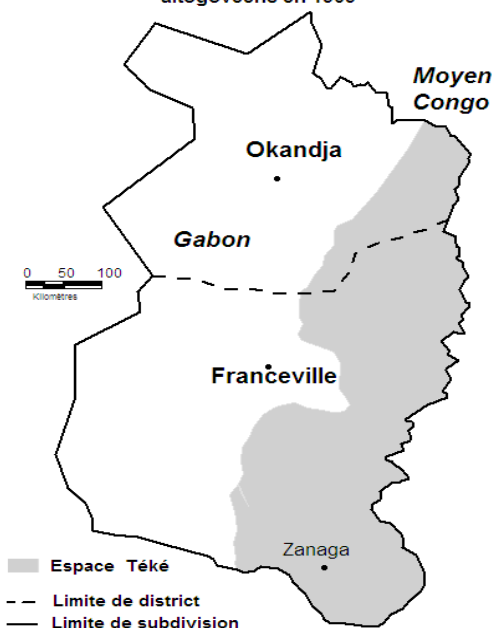
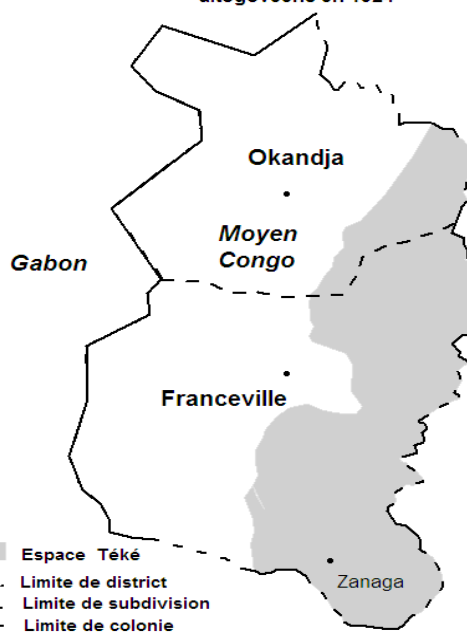


Fig. 7 : La région des Plateaux altogovéens en 1924



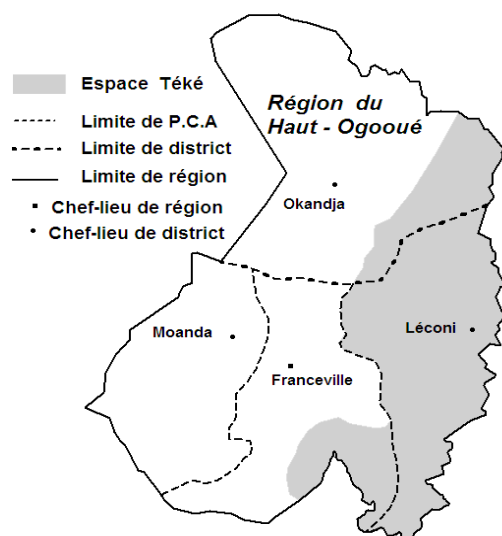
Le deuxième maillage est l'œuvre du colonisateur français qui, selon ses intérêts, baladait l'espace Téké dans les deux colonies sous sa tutelle. Sinon, pour les Européens, l'espace africain paraissait très malléable puisqu'il était peu marqué par la présence des ethnies vivant en symbiose avec la nature<sup>5</sup>. En effet, de 1909 date de la création de l'A.E.F, la région des Plateaux Téké était éclatée en deux entités (Gabon, Moyen-Congo), mais entre 1925 et 1946, cet espace sera intégré au Moyen-congo pour des raisons surtout économiques relatives à la construction du Chemin de fer Congo – Océan ( Fig. 6 et Fig.7)

Le troisième maillage intervient après la réintégration de la région du Haut-Ogooué dans la colonie du Gabon en 1946. La région des Plateaux altogovéen sera à nouveau démembrée avec la perte de la région de Zanaga sur le plateau Kukuya ( Fig.8 et Fig.9). Et comme l'affirme Ratzel Friedrich : "Ce maillage politique se transmet et

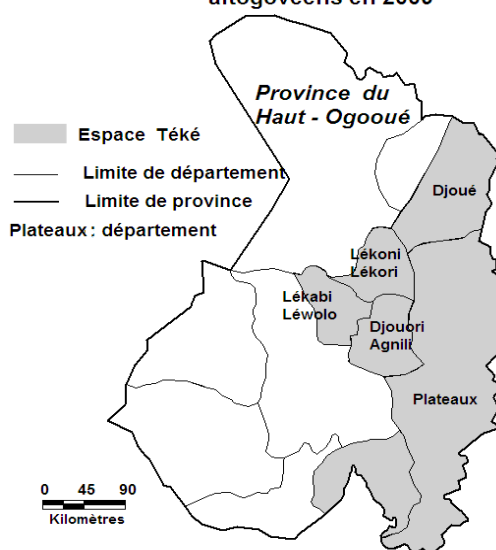
<sup>5</sup> Op. Cit p 94.

s'hérite beaucoup plus aisément que le maillage économique car il est l'expression d'un état de droit, de souveraineté, plus que d'actions continues comme dans le domaine économique ”<sup>6</sup>. Les indépendances viendront entériner ce partage par le tracé des frontières actuelles, répartissant ainsi les le peuple Téké sur trois territoires distincts : Congo Belge, Congo – Brazzaville et Gabon.

**Fig. 8 : La région des Plateaux altogovéens en 1960**



**Fig. 9 : La région des Plateaux altogovéens en 2009**



La région des Plateaux occupe une place à part entière dans la problématique frontalière et dans la formation de l'espace gabonais. En effet, cet espace est resté longtemps en rapport avec les territoires congolais avec lesquels il partage le même espace et la même langue. Son territoire, à l'instar du Haut – Ogooué, a été rattaché au Congo en 1925 restitué ensuite au Gabon en 1946 (fig. 8 fig. 9). Cette frontière politique a arrêté les mouvements de population à l'aide des traités qui seront parfois respectés<sup>7</sup>. En fait, le peuple Téké a été divisé à travers les trois Etats, séparant, désorganisant les familles et les rites.

## 2-2 Evolution de la région des plateaux altogovéen : des “ terres ” aux cantons

Le découpage territorial au Gabon s'articule autour des terminologies telles que : District, Canton, Regroupement des villages, Village. La région des Plateaux comptait à cette époque trois cantons composés de douze “ terres ”<sup>8</sup> et d'une centaine de villages. Il s'agissait essentiellement pour l'administration coloniale de s'appuyer sur les chefs locaux susceptibles de relayer son action. Les premiers chefs furent surtout les

<sup>6</sup> Friedrich (R) ,1987, La géographie politique , éd. Fayard, Paris, p 122

<sup>7</sup> RAFFESTIN ( C ) ,1980, *Pour une géographie du pouvoir.* , Paris, Litec. P 140

<sup>8</sup> Subdivision coutumière

otages d'une administration obsédée par la levée de l'impôt. Lakéyè, premier village où les colons s'installent, devient ainsi un centre de rayonnement important. Cette implantation allait bientôt désorganiser la région des Plateaux qui doit réorienter ses activités commerciales vers l'Ouest au lieu de l'Est avec le Congo Brazzaville comme auparavant. Dans ce cas, comment s'est fait l'organisation cantonale de la région des Plateaux ?

En effet, les cantons désignés sous l'appellation "Téké I" et "Téké II" correspondaient au canton Haute-Lékoni et au canton Djouya. Ces cantons sont peuplés par les sous-groupes Atégue et Tsayi (Bantsintségué). Tandis que l'appellation "Téké III" s'identifiait au canton Sébé- Sud peuplé dans la majorité par le sous-groupe Andjinigui ; ces cantons sont en fait les anciennes trames ethniques (Tableau 1).

La région des Plateaux était divisée en trois cantons : Haute-Lékoni, Djouya et Sébé-Sud. Lesquels étaient subdivisés en douze "Terres" qui y abritent plusieurs villages.

**Tableau 1: Les districts et les cantons de la région du Haut-Ogooué en 1946.**

District (2)	Cantons	"Terre" autonome
<b>Franceville</b>	<b>Téké I</b> <b>Téké II</b> Bahoumbou Bandjabi Bawandji Mindoumou Obamba	Moanda
<b>Okondja</b>	Obamba Samayi <b>Téké III</b>	

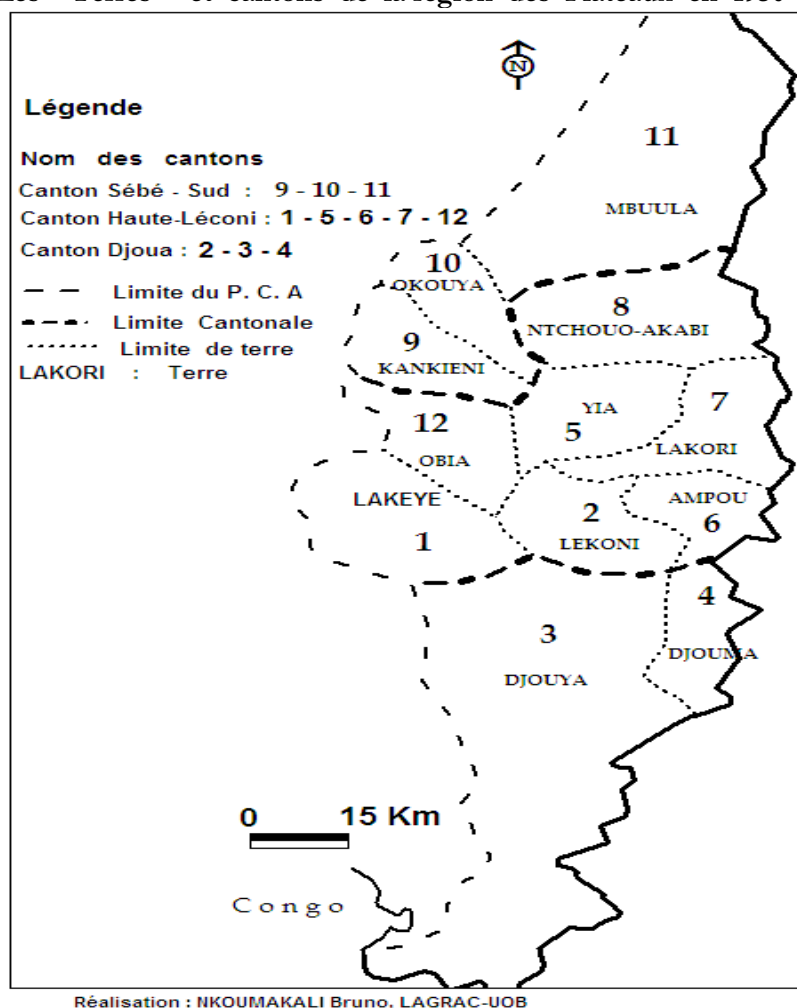
Source : POURTIER ( R ), 1989, *Le Gabon , état et développement*. Tome2, Harmattan, Paris, PP 57-59

Le Canton Sébé-Sud est situé au nord de la région des Plateaux et était sous la juridiction du District d'Okondja. Ces limites administratives du Canton Sébé-Sud sont : au nord et à l'Ouest, le canton Sébé-Nord et au sud, la rive droite de la rivière Lékoni à l'Est par les circonscriptions coutumières de Yia et de Ntchouo–Akabi. Cette unité administrative est formée par trois circonscriptions coutumières qui sont : Kankiéni, Okouya et Mbuula. (Fig. 10)

La région des Plateaux possède le plus grand nombre de circonscriptions coutumières et de villages. Administrativement, il fait partie du District de Franceville. Ces "Terres" sont : Obia, Lakéyè, Lékoni, Ampou, Lakori, Yia et Ntchouo –Akabi. C'est par ce canton précisément et par le village Lakéyè que Brazza pénétra sur la région des Plateaux. Le village Lakeyè dont est issu le nom de la Terre devient ainsi un centre important. L'organisation de la région des Plateaux se précise au fil des années jusqu'à la veille de l'indépendance.

En effet, après avoir accueilli et facilité l'action de l'explorateur De Brazza, les chefs Téké servirent d'intermédiaire auprès des autorités coloniales qui leur donnèrent, suivant leur importance, le titre de "Chef de Terre" ou "Chef de canton". Tout en conservant leur influence traditionnelle, ils acquièrent ainsi un rôle administratif auquel ils s'adaptèrent avec beaucoup d'aisance et autorité. C'est le cas d'Antoine Bongo qui fut chef de canton de la Haute-Léconi, remplacé à sa mort en 1956 par Ndjiami. Kakagho, chef de canton de la Djouya, fut remplacé avant sa mort en 1958 par Samba.

Fig.10 : Les " Terres " et cantons de la région des Plateaux en 1950



Quant à Toussaint Odjolo Pitty, il fut dans son canton de Léconi-Djoué un chef influent il a su garder sa personnalité et traversa la période coloniale en conservant sa qualité et sa dignité de chef. A l'indépendance, il présida la Collectivité Rurale d'Akiéni. ( Tableau 2).

Ainsi, à la veille de l'indépendance, la région des Plateaux est formée par un District Léconi, trois cantons (Haute-LéKoni, Djouya et Sébé-Sud) qui sont subdivisés en douze "Terres" et constituées chacune de plusieurs villages.

**Tableau 2 : Répartition des Cantons, des Terres, Sous –Terres et leurs Chefs respectifs en 1953**

Nom du canton	Nom des chefs de Canton	Terres	Nom des chefs de terres
<b>Haute - Léconi</b>	BONGO Antoine	Lakéyè Obia Yia Léconi Ampou Ntchouo –Akabi Lakori	ANDJEMBE LEKOUMA Narcisse AYIA ( EFOURASSAMI ) LAFOUMOU ENGOUA LALANI KASSINGHA
<b>Djouya</b>	KAKOGHO	Djouhouma Djouya	NGAKIE SAMBA
<b>Sébé - Sud</b>	ODJOLO PITYY Toussaint	Kankiéni Okouya Mbuula	ODJOLO PITYY Toussaint Andjogo ntsami

Source : Enquêtes personnelles

## II- L'évolution depuis l'indépendance : une dynamique de surproduction territoriale

Au lendemain de l'accession du Gabon à l'indépendance, la région du Haut-Ogooué comptait deux districts : Franceville et Okondja, deux Postes de Contrôle Administratifs (PCA) Léconi et Moanda, et huit cantons. Les cantons Haute –Léconi, Djouya et Sébé-sud constituaient administrativement la région des Plateaux. Mais subitement, cet espace va subir une évolution spectaculaire de son territoire avec la création accrue des unités administratives. Dans ce cas, comment a évolué l'organisation villageoise et quelles sont les causes et les conséquences de cette surproduction territoriale ?

### 2-1 La politique de regroupement des villages

La deuxième vague générale de regroupement de village traversa la plus grande partie du pays en 1963 et 1964. Un comité général sous la présidence du sous-préfet Gorra Mamadou, du député Philibert Bongo arrêterent le plan de regroupement. Cette proposition reçut un écho défavorable, mais l'administration usa de sa force pour s'imposer. C'est ainsi que la centaine de villages que comptait la région des Plateaux furent ramenés à une cinquantaine à la fin de 1975.

L'implantation de ces regroupements de villages a été guidée par plusieurs facteurs. Le premier étant la proximité d'un point d'eau. Presque partout sur les plateaux Téké, les villages sont situés à côté d'un point d'eau. C'est le cas du regroupement de Yia

et de sayi. Le deuxième facteur est sociologique, notamment l'attachement à la terre ancestrale et des forêts sacrées : c'est le cas des villages de la "Terre Ampou" qui furent regroupés à Edjangoulou siège d'Obagangôlô<sup>9</sup>, de la "Terre Lakori" à Odjouma près du siège d'Ossanagha<sup>10</sup>, et la terre Okouya au village Okouya. Le troisième facteur est la route qui est une véritable courroie de transmission et cohésion parmi les peuples. Dans la plupart des cas, c'est le tracé des routes qui a décidé de l'implantation de groupement des villages car c'est par la route que l'autorité administrative contrôle ses administrés et planifie le développement. En effet, en 1964, le regroupement de village de Lakéyé, situé sur les Plateaux Téké, descendait sur la nouvelle route Franceville - Léconi pour former Ambomo qui deviendra plus tard Bongoville, "nom du Chef de canton Bongo Antoine"<sup>11</sup> (Tableau 3). Pour d'autres, cela s'est fait de manière arbitraire sans tenir compte du village qui abritait la forêt sacrée.

### 2-3 Une départementalisation effrénée

A l'indépendance le District de Franceville était formé de deux PCA Léconi et Moanda et de six cantons, Lékédi - Leyou, Lékédi-Lébombi, Ogooué-Lakéyé, Ogooué-Létili, Haute-Lékoni, Djouya. Les deux derniers cantons cités appartenaient à la région des Plateaux. Tandis que le District d'Okondja, lui, était constitué de deux Cantons : l'un, Sébé-Nord, habité par les Samayi et les Obamba, l'autre, la Sébé-Sud, habité par les téké du sous groupe Andjinini. La région des Plateaux à l'indépendance était donc constituée par trois cantons et un Poste de Contrôle Administratif (Fig. 10). Subitement, cet espace subira une évolution spectaculaire de son territoire avec la création accrue des unités administratives au statut incertain. Cette fragmentation territoriale de la région des Plateaux est due d'une part lié au besoin de l'administration de se rapprocher des populations et, d'autre part, à la présence de l'un des fils de la région à la tête du Gabon. En effet, de par son action entreprise depuis la capitale du pays, il est clair que l'administration n'est pas nécessairement proche des administrés.

En fait, la forêt équatoriale a longtemps constitué une barrière susceptible de gêner le rayonnement administratif. Cette situation est aggravée par l'absence et l'impraticabilité des routes. De même, la position excentrée de la capitale Libreville qui se situe sur le littoral réduit les possibilités de rayonnement et de contrôle administratif de la région des Plateaux située dans l'hinterland. C'est ainsi que l'uniformité de l'action de l'administration centrale sur toute l'étendue du territoire est le souci permanent du pouvoir exécutif de rapprocher davantage l'administration des populations. C'est pourquoi l'administration a jugé indispensable de créer d'autres entités administratives pour pallier ce manquement. La région des Plateaux a donc été segmentée conformément à cette idée de rapprocher l'administration des populations. L'observation de la nomination de la région des Plateaux montre que ce territoire a subi une évolution spectaculaire au point de vue administratif : passant de deux Districts, un P.C.A à cinq départements et autant de villes. (Tableau 3).

---

<sup>9</sup> Lieu sacrée situé au village Edjangoulou à 25 km de Léconi

<sup>10</sup> Lieu sacrée situé au village Odjouma à 50 km de Léconi

<sup>11</sup> POURTIER (R), 1989, *Le Gabon : Etat et développement*. Tome 2, Harmattan, Paris, p 156

**Tableau 3 : Nomenclature sur l'évolution de la nomination territoriale de la région des Plateaux.**

Noms territoriales Départements	P.C. A.	District	Département	Commune
<b>Les Plateaux</b> (Léconi)	<b>1947</b>	<b>1964</b>	<b>1974</b>	1996 (Léconi)
<b>Lékoni – Lékori</b> (Akiéni)	<b>1966</b>	<b>1968</b>	<b>1975</b>	1996 (Akiéni)
<b>Lékabi – Léwolo</b> (Ngouoni)	<b>1973</b>	<b>1975</b>	<b>1983</b>	1996 (Ngouoni)
<b>Djouori Agnili</b> (Bongoville)	<b>1973</b>	<b>1975</b>	<b>1983</b>	1996 (Bongoville)
<b>La Djoué</b> (Onga)	<b>1974</b>	<b>1975</b>	<b>1983</b>	1996 (Onga)

Source : Enquêtes personnelles

La formation territoriale de la région des Plateaux est attribuée à la personne du Président de la République qui se trouve être fils de la contrée. En effet, lorsqu'Albert Bernard BONGO accédait à la magistrature suprême le 2 décembre 1967, la région des Plateaux comptait un district (Léconi) et un Poste de Contrôle Administratif (Akiéni). La vie politique de la région du Haut-Ogooué était monopolisée par les peuples de Franceville, notamment les Ndoumou, Mbahouin et les kanigui et avaient pour représentant Eugène AMOGHO alors Ministre représentant la région. Or, les Téké, plus nombreux à l'époque n'étaient pas associés à la gestion administrative. En effet, le recensement effectué en 1960, révélera que les Téké sont les plus nombreux, sur un total de 28680 habitants, on dénombre 5419 Téké, suivi par les Samayi 5105, les Obamba 4069 et les Bandjabi 3179 (Tableau 4).

**Tableau 4 : Répartition de la population adulte par ethnie ou origine en 1960**

Ethnie ou Pays d'origine	Districts			Total ethnie par Région
	Franceville	Okondja	Moanda	
Bawandji	487	-	1846	2333
Mbahouin	864	168	218	1.250
Bakanigui	1.176	2	116	1.294
Mbahoubou	791	-	397	1.188
<b>Téké</b>	<b>3576</b>	<b>1.765</b>	<b>78</b>	<b>5.419</b>
<b>Obamba</b>	<b>2366</b>	<b>852</b>	<b>851</b>	<b>4.069</b>
<b>Badjabi</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>3.174</b>	<b>3.179</b>
<b>Samayi</b>	<b>-</b>	<b>5.105</b>	<b>-</b>	<b>5.105</b>
Autres ethnies	121	21	1832	1974
Autres Africains	728	73	593	1.394
Européens	20	9	277	306
<b>Total</b>	<b>10134</b>	<b>7995</b>	<b>9382</b>	<b>27511</b>

Source : INSEE recensement de la population de 1960

Il fallait donc au Président BONGO une base politique afin de soutenir son action. Cette volonté a été confortée par les événements de 1964 qui avaient montré la fragilité du pouvoir dont il héritera. Il commencera donc par transformer les entités administratives déjà existantes. Ainsi, le P.C.A d'Akiéni, région d'origine de son épouse Joséphine KAMA BONGO deviendra un district. Cette fragmentation territoriale va s'accroître entre 1973 et 1975.

Au regard des infrastructures sommaires et primaires que possèdent ces entités administratives (Hôpital, CES, Bureau de Poste, Ecoles et Gendarmerie), on est tenté de croire que c'est pour « gratifier sa région de fonction honorifique et d'équipement <sup>12</sup> » que ces entités sont créées. C'est ainsi que la région des Plateaux est considérée à tort ou à raison comme étant le bastion du pouvoir. En effet, sur les 211 parlementaires (Sénateurs et Députés) que compte le Gabon, le Haut-Ogooué en possède 35, et on en dénombre 14 sur la région des Plateaux à savoir 7 Députés et autant de Sénateurs. La loi 15/juin 96 relative à la décentralisation a encore donné l'occasion de créer d'autres postes honorifiques à savoir cinq Présidents des Conseils Municipaux et autant de Présidents des Conseils Départementaux et plusieurs Conseillers de deux institutions.(Tableaux 5).

Or, le pouvoir vise le contrôle et la domination des hommes et des choses<sup>13</sup>. C'est pour cela que durant cette période, la région des Plateaux connaîtra une segmentation accrue de son territoire: trois districts (Ngouoni, Bongoville, Onga) et deux Départements (Les Plateaux et Lékoni-Djoué).

**Tableau 5 : La répartition de postes politiques de la région des Plateaux en 2001**

Entités administratives	Les Plateaux	Lékoni Lékori.	Djoué	Lékabi Léwolo.	Djouori Agnili	Total
Postes politiques						
Députés	2	2	1	1	1	<b>7</b>
Sénateurs	2	2	1	1	1	<b>7</b>
Conseillers Municipaux	15	15	15	15	15	<b>75</b>
Conseillers Départementaux	15	15	15	15	15	<b>75</b>
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>164</b>

Source : Le Code électoral du 15 Avril 1996 portant fixation et répartition du siège des Sénateurs et des Députés.  
Le décret du Ministre de l'intérieur, de la Décentralisation et de la sécurité mobile du 4 juillet 1996 fixant les modalités d'attribution des sièges pour l'élection du nombre.

Il n'est pas excessif de prétendre que le pouvoir a besoin, pour se maintenir ou se réaménager, de s'appuyer sur ce jeu géométrique des limites.<sup>14</sup> Cette production

<sup>12</sup> POURTIER ( R ), 1989, *Le Gabon , état et développement* Harmattan p 28

<sup>13</sup> RAFFESTIN ( C ) ,1980, *Pour une géographie du pouvoir.* , Paris, Litec. P 50

<sup>14</sup> Op. cit P153

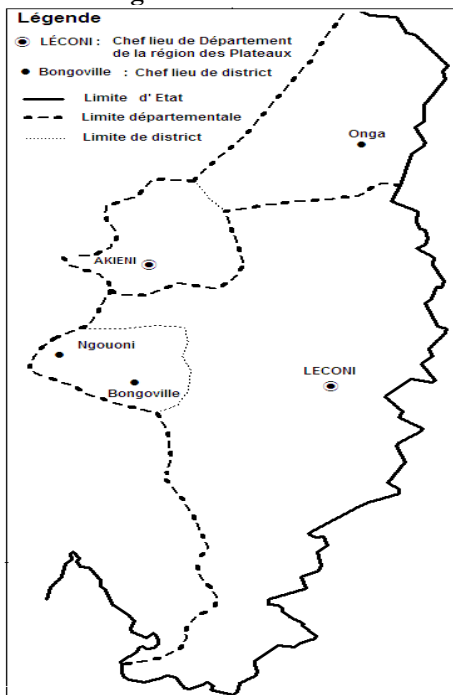


territoriale sera complétée en 1983 avec la transformation des districts en Départements (Djoué, Djouori Agnili et Lékabi-Léwolo.) (Fig. 12).

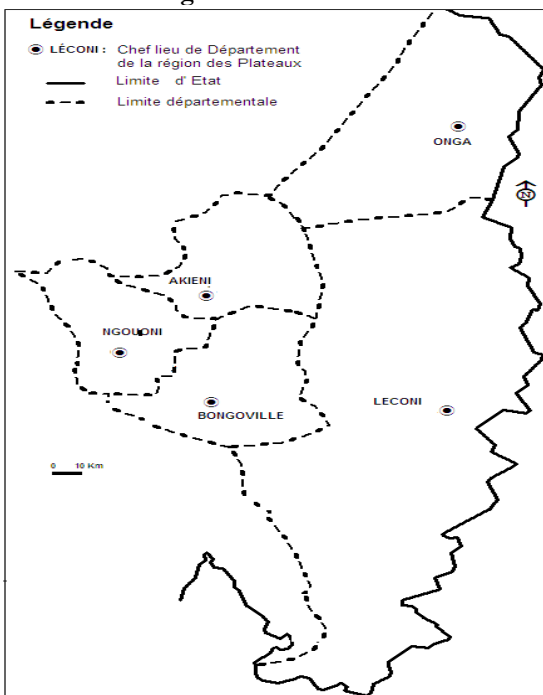
La région des Plateaux apparaît donc au centre d'une stratégie politique de l'exécutif qui est assuré de détenir la majorité à toutes les élections. Cette politique a été longtemps utilisée par les hommes politiques selon la formule célèbre "diviser pour mieux régner". Et souvent l'exécutif s'appuie sur sa région d'origine pour bâtir sa base politique en créant des entités administratives comme ce fut le cas de Yamoussoukro en Côte – d'Ivoire par Houphouët-Boigny.

Au Gabon, cette fragmentation ne se limite pas qu'à la région des Plateaux, elle englobe aujourd'hui l'ensemble du territoire. En effet, en 1960 le Gabon comptait neuf Régions et trente préfectures et Sous-préfectures. Entre 1960 et 2001, ces préfectures et Sous-préfectures vont connaître une évolution et deviendront au fil du temps tous des Départements. C'est ainsi qu'en 2001 le territoire gabonais compte quarante cinq départements.

**Fig. 11 : Organisation administrative de la région des Plateaux en 1975**



**Fig. 12 : Organisation administrative de la région des Plateaux en 2009**



Réalisation : NKOU MAKALI Bruno, LAGRAC-UOB

## Conclusion

Au terme de notre analyse, la configuration actuelle de la région des Plateaux est la résultante du souci contemporain des dirigeants politiques, celui de rapprocher davantage l'administration des populations. Sinon, de par la généralité de son action entreprise depuis la capitale du pays, il est clair que l'administration n'est pas

nécessairement proche des administrés. C'est pourquoi, les nouvelles unités administratives ont été progressivement mises en place sur la région des Plateaux. La création de ces départements a pour objectif de désenclaver cet espace qui vivait en marge de l'Etat et en même temps conférer une existence administrative au groupe ethnique Téké. La création de ces nouvelles unités administratives s'explique aussi par le souci d'écourter les distances entre les différents centres urbains afin de faciliter les opérations administratives et commerciales aux populations souvent disséminées dans les zones rurales reculées ; et surtout par le désir qu'éprouve le Gabon d'asseoir son hégémonie et d'affirmer sa souveraineté dans cette région frontalière. Cette organisation territoriale subira une évolution spectaculaire. En fait, certaines implantations n'apparaissent justifiées que par la volonté du Président de la République de gratifier sa région de fonctions honorifiques et d'équipement. Le nombre et la taille de ces unités administratives territoriales dépendent de la volonté des gouvernants et varient selon l'humeur de l'exécutif ou même le poids des facteurs familiaux. Ainsi en est-il des départements de Lékabi-Léwolo ( Ngouoni ), de la Djouori-Agnili (Bongoville ) et de la Djoué (Onga ). Ce mouvement qui s'est manifesté par la création de postes de contrôle administratifs, par la transformation de postes de contrôle administratifs en districts, par la création de districts, et enfin par la transformation de districts en départements, loin d'être le fait d'une création ex nihilo, s'est fait suivant un découpage ancestral des " terres" de la région des Plateaux.

Ces changements favorisés par l'exécutif depuis l'indépendance ont profondément modifié le schéma politique. Le but visé semble être la redistribution du pouvoir dans le Haut- Ogooué en général et dans la région des Plateaux en particulier, à telle enseigne que cette région soit sur représentée au Parlement.

## Bibliographie

- **EBOULI ( J - M )**, 2001. les atéghé du plateaux du Haut Ogooué : Essai d'une féodalité en Afrique Centrale  
Mémoire de Maîtrise en Histoire , Libreville, U.O.B
- **CABROL (C)**, 1983, Peuple et civilisation Batéké édition Multipress Gabon 95 pages
- **DUPRE ( M-C)** et **FEAU (E)**, 1998, *BATEKE, peintures et sculptures d'Afrique Centrale*. ORSTOM Musée des Arts d'Afrique d'Océanie, 229 pages
- ETSIO (G)**, 1999, Parlons Téké : langue et culture, Paris, Harmattan, 120 pages .
- **MERLEY (A)**, *Vers les Plateaux de Masuku* édition CCF de Libreville 475 pages
- **NKOUMAKALI ( B )**, 2000. *Problématique du développement et d'Aménagement du Département des Plateaux dans le Haut - Ogooué* Rapport de Licence en Géographie , Libreville, U.O.B

- **NKOUMAKALI ( B )**, 2002. *La région des Plateaux du Haut - Ogooué : Organisation spatiale et perspective de développement*, Mémoire de Maîtrise en Géographie , Libreville, U.O.B
- **POURTIER ( R )**, 1986, « Les Géographes et le partage de l'Afrique » , in *Hérodote Le jeu des frontières* ,
- **POURTIER ( R )**, 1989, *Le Gabon , état et développement . Tome 2*, Harmattan , Paris , 344 pages
- **POURTIER ( R )**, 1989, *Le Gabon : espace, société et histoire Tome1* , Harmattan , Paris , 344 pages
- **ROPIVIA ( M-L ) et DJIEKI ( J )** , 1995, *Atlas de la formation territorial du Gabon* , CERGEP, Libreville 63 pages
- **SAUTER ( G )**, 1999. *Parcours d'un Géographe. Des paysages aux ethnies. De la brousse à la ville. De l'Afrique au Monde*, Tome I p10
- **SAUTTER (G)**, Le plateau congolais de Mbé, in Cahiers d'Etudes Africaines, 2, I-2, 1960
- **VASINA (J)**, 1983, *Makoko ILO et le traité Franco – Congolais de 1882*. in *Les Africains* Tome X, (147-175)édition J.A.Paris,

## **L'absence de camps des réfugiés comme nouvelle dynamique d'intégration en Afrique. Le cas des réfugiés congolais au Gabon.**

Christian **WALI WALI**  
Docteur en Géographie, Enseignant-Chercheur  
Université Omar Bongo,  
Email : [cwalwal@yahoo.fr](mailto:cwalwal@yahoo.fr)

### **Résumé**

Contrairement à l'accueil presque classique dans les camps de réfugiés répandu sur le continent africain, le Gabon, pour recevoir les réfugiés congolais a fait le choix d'une absence de camps et de laisser les réfugiés vivre au milieu des populations locales. Or, il est connu que les formes d'accueil des réfugiés par les autorités des Etats où ils trouvent refuge sont souvent guidées par les éléments géopolitiques et les relations diplomatiques que ce pays entretient avec le pays d'origine des réfugiés. Pour le cas du Gabon, il semble que le besoin d'insertion des réfugiés au sein des populations locales a conduit à encourager une politique d'invisibilité des réfugiés congolais, particulièrement dans les grandes villes du pays. Cependant, cette politique d'intégration par l'invisibilité se heurte souvent aux faits divers et divers éléments de banditisme mis sur le dos des réfugiés. Aussi, la politique d'insertion des réfugiés congolais par l'absence des camps de réfugiés au Gabon peut-elle être appréhendée comme une dynamique nouvelle d'insertion et d'intégration des réfugiés en Afrique ?

**Mots-clés :** Réfugiés, camps, Congolais, Gabon, intégration, insertion.

### **Summary**

Unlike the almost classical way of hosting refugees in refugees' camps spread across the African continent, Gabon has opted to host Congolese refugees by allowing them to live with local population. But, it is known that the form of reception of refugees by Government authorities where they find refuge usually depend on geopolitical reasons and diplomatic relations that host country has with the refugees' native country. As far as Gabon's situation is concerned, it seems that the need for the refugees' integration within the local population has led to encourage a policy based on invisibility regarding the Congolese refugees, particularly in big cities. However, that policy on integration invisibility is usually challenged by disturbing news and criminal acts that refugees are blamed for. So, can the policy on the integration of the Congolese refugees by the absence of refugees' camps in Gabon be considered as a new approach for social integration of refugees in Africa?

**Key-words:** Refugees, camps, Congolese, Gabon, integration, insertion.

Il est désormais connu que le phénomène migratoire, tant par sa complexité que par son ampleur, se pose véritablement comme un des défis de ce siècle dans la mesure où aucun espace sur la planète n'y échappe. En effet, « *de New York à Perth ou de Pékin à Buenos Aires, l'ensemble de la planète est aujourd'hui concerné par les migrations internationales. Estimés à plus de 200 millions de personnes, les migrants internationaux ont (...) contribué à forger une représentation du monde que résume le mot « globalisation »* (Berthomière; Hily : 2006). Dans cet ensemble migratoire, la migration forcée tient une place importante, que ce soit à cause de la multiplication des conflits ou, de plus en plus, à cause des bouleversements climatiques qui ont donné naissance à la nouvelle catégorie de réfugiés dits éco-réfugiés.

La région du bassin du Congo, comme les autres parties du continent africain, a toujours été un espace de forte mobilité des populations. Ces déplacements sont liés aux besoins de la main-d'œuvre<sup>1</sup> et pour cause de guerre. Pour ce qui est des guerres qui touchent cette aire géographique, fait principal qui intéresse notre analyse dans cet article, la conséquence immédiate est le déplacement de la cohorte des réfugiés sur l'ensemble de l'espace sous régional. Comment oublier les images des milliers de personnes fuyant la guerre au Congo ou en Centrafrique. Comment ne pas se souvenir de ces fuites constantes des populations le long des routes et des pistes de la République Démocratique du Congo. Plus près de nous, on a vu des déplacements en masse de milliers de populations tchadiennes tentant de traverser la frontière camerounaise suite aux affrontements qui ont opposé le 1<sup>er</sup> février 2008 à N'Djamena, la capitale du Tchad, les forces armées tchadiennes aux rebelles hostiles au Président Idriss Deby Itno. On pourrait de cette façon multiplier des exemples illustratifs de ce phénomène.

Il est vrai que le Gabon, depuis son indépendance en 1960, n'a pas connu de déstabilisation politique majeure en dehors de la tentative de coup d'Etat de 1964 perpétré par des militaires qui ont renversé le Président Léon Mba d'une part, et des soubresauts politiques et sociaux de 1990 qui ont conduit au retour du multipartisme après 22 ans de monopartisme, d'autre part. Ce pays apparaît alors comme un îlot de paix et de stabilité dans une Afrique Centrale sans cesse en proie aux crises politico-militaires. Dans ce contexte géopolitique, le Gabon a appris à accueillir sur son sol des réfugiés venant des pays frontaliers et même plus lointains. C'est ainsi que lors des différentes crises du Congo dans la décennie quatre-vingt-dix, le Gabon a ouvert ses portes aux fugitifs congolais et accueilli ce qui deviendra alors le plus gros contingent de réfugiés qu'il ait jamais reçu.

Seulement, on observe que contrairement à l'accueil presque classique dans les camps de réfugiés répandu sur le continent, le Gabon a fait le choix d'une absence de camps et de laisser les réfugiés vivre au milieu des populations locales. Ce qui se présente comme une forme particulière d'accueil des réfugiés en Afrique.

Or, les choix d'accueil des réfugiés par les autorités des pays où ces derniers trouvent refuge ne se font pas sans intérêt, ils sont plutôt guidés par les éléments géopolitiques et des relations diplomatiques avec le pays d'origine des réfugiés. Mais ces choix sont aussi fonction de la gestion à la fois du pressé, de l'après urgence et des acteurs

---

<sup>1</sup> Cela a été le cas particulièrement pendant la colonisation.

humanitaires. L'humanitaire est chaque fois à l'épreuve des « yeux et du temps », c'est-à-dire que l'érection ou non des camps de réfugiés est implicitement orientée par la politique présente et future que compte mettre en place les organisations humanitaires et surtout les gouvernements des pays d'accueil après avoir paré à l'urgence. C'est alors à l'aune de cette donne qu'il nous a paru utile d'essayer de lire l'absence des camps de réfugiés en dépit du grand nombre des réfugiés congolais qui sont arrivés au Gabon.

Ainsi, comment peut-on apprécier l'absence des camps dans l'accueil des réfugiés congolais au Gabon ? Quels avantages ce mode de réception peut-il produire tant pour les réfugiés que pour le Gabon ? Comment l'accueil hors des camps s'est-elle traduite ?

### **Le camp de réfugiés : outil privilégié de réception des réfugiés en Afrique**

Lorsqu'un conflit éclate en un lieu, les populations en générale fuient d'elles-mêmes, individuellement ou en groupe, cherchant à franchir la frontière la plus proche pour tenter de trouver refuge dans le pays voisin le plus accessible. C'est ce à quoi les congolais se sont attelés à faire lors des guerres successives au Congo-Brazzaville (1992-1993 et 1997-1999) en arrivant massivement au Gabon. A la différence de ce qu'on observe dans la majorité des pays africains, le Gabon n'a pas organisé l'accueil de ces réfugiés dans les camps alors même que cette forme d'accueil est la plus courante en Afrique comme le note Luc Cambrézy (2001) et la plupart de la littérature consacré à cet aspect. D'ailleurs, les reportages sur le Darfour sont indicatifs de cette politique d'enfermement dans les camps des réfugiés. Le camp de réfugiés apparaît, de fait, comme l'outil privilégié de réception des réfugiés en Afrique. Le Gabon n'a pas adopté cette logique de confinement. Cela dit, avant de discuter du cas du Gabon, il nous paraît utile de rappeler les différents modes d'accueil possibles des réfugiés.

Les réfugiés bénéficient principalement de quatre formes d'accueil dans les pays où ils trouvent refuge à savoir les camps de réfugiés, l'assistance en ville, les sites agricoles et la quatrième forme qui « demeure la plus fréquemment adoptée », comme l'affirme Véronique Lassailly-Jacob, c'est l'installation spontanée ou clandestine. Cette dernière forme se manifeste par le fait que les réfugiés à leur arrivée s'éparpillent directement parmi les populations locales sans se faire enregistrer ni auprès du HCR<sup>2</sup> et des organisations humanitaires, ni auprès des autorités locales.

De toutes ces modalités d'accueil, l'installation spontanée représente indéniablement celle qui comporte le plus de risques pour les réfugiés. En effet, étant donné qu'ils ne sont enregistrés sur aucun fichier, ils ne peuvent prétendre obtenir aucune protection légale et encore moins une assistance. Ils s'installent par voie de conséquence là où ils le peuvent et comme ils le peuvent. Ils s'exposent de ce fait, quotidiennement, aux contrôles des agents de force de l'ordre et de sécurité et donc, à d'éventuelles arrestations et expulsions hors du territoire d'exil, même si les autres réfugiés sont susceptibles de vivre des situations similaires. Mais il faut reconnaître que ceux qui vivent la clandestinité sont beaucoup plus enclins à subir ce genre de problèmes par rapport aux autres. Les réfugiés clandestins doivent eux-mêmes, en fonction de leur

---

<sup>2</sup> Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

capacité se reconstruire un statut social et trouver une place dans la société d'accueil. Mais on peut observer qu'ils ne vont pas n'importe où ; très souvent, ils s'orientent vers des zones où ils pensent compter sur des personnes qu'ils connaissent. Le souci d'intégration conduit à s'orienter vers des zones où ils croient pouvoir être le mieux aidé. Pour Nathalie Gomes, ils « *partent souvent pour une destination où ils ont des chances de retrouver les leurs, ceux qui vivent déjà à l'extérieur, dont ils attendent refuge et assistance* » (Gomes, 2001). Un réfugié congolais à Lébamba nous a dit que lorsque la guerre a éclaté, lui et sa toute sa famille se trouvait à Dolisie mais ils ont fui jusqu'à Ngongo, « *après, on est parti à Lékindou là où on connaît les gens parce qu'avant la guerre, on partait parfois là-bas* ».

Cette vision est tout de même à relativiser dans la mesure où le besoin de préservation de sa vie lors du déclenchement généralisé d'une crise militaire ou politique est loin de s'embarasser d'un calcul de recherche de parents ou d'amis. Sauver sa vie chez un parent, un ami ou chez des inconnus sur l'instant de la fuite n'a aucune importance. La manifestation du souci de lien ne se soulève qu'au fil du temps. Nos enquêtes réalisées à Lébamba nous ont permis de nous rendre compte de cet état de fait. L'exemple de Marie, réfugiée congolaise à Lébamba est à ce propos illustratif d'une absence d'instant réflexifs dans la fuite : « *Lors de la guerre, je suis parti de Mila-Mila, un grumier m'a pris au pont du Niari et m'a déposé à Nyanga. J'ai trotté de là jusqu'à Irongo. J'ai passé quelques jours au village, après j'ai fui vers le Gabon. Je suis passée par des raccourcis dans la forêt, je suis sorti à Ngongo et je suis arrivée à la frontière gabonaise où il y avait des militaires. A la frontière, j'ai rencontré le monsieur avec qui je vis qui était militaire dans le compte de l'opération Koubia. Pour éviter les problèmes, je suis sorti avec lui et c'est comme ça qu'il m'a fait passer la frontière. J'ai passé deux ans dans les villages qui sont là à la frontière parce qu'il repartait souvent à Mouila pour deux semaines et revenait me voir. Après quand il était retraité, il est venu me chercher et depuis, on vit ici.* »

Ce témoignage montre clairement que Marie en partant de Mila-Mila n'a jamais pensé pouvoir se retrouver à Lébamba. Comme les autres habitants de son village, elle l'avait fui simplement parce qu'elle était à la recherche d'un lieu de refuge. Arrivé à la frontière, les difficultés rencontrées l'ont poussé à user de stratégies pour pouvoir la passer. Ainsi, par concours de circonstance, précisément par relation matrimoniale, elle est arrivée à Lébamba où désormais elle y vit.

Au Gabon, visiblement beaucoup de réfugiés congolais vivent dans la clandestinité. Toutes les autorités impliquées dans leur gestion (HCR, CNR<sup>3</sup>, autorités locales) reconnaissent d'ailleurs volontiers qu'il y a de nombreux réfugiés qui n'ont jamais été enregistrés. Deux raisons semblent justifier cette clandestinité.

Premièrement, il y a les procédures d'acquisition du statut de réfugiés. Pour cerner au mieux notre pensée, un bref rappel des faits s'impose. Il n'est pas ici question de revenir dans les détails des guerres congolaises ni même sur la description des conditions d'arriver des réfugiés au Gabon<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Commission Nationale pour les Réfugiés.

<sup>4</sup> Pour ceux qui seraient intéressés par les différentes crises politiques au Congo, je conseille de se référer à l'ouvrage de Patrice Yengo (2006).

Ainsi, c'est au cours de la transition politique qui voit venir Pascal Lissouba à la tête de l'Etat en 1992 que le Congo assiste à un surgissement du recours à la force dans le règlement des questions politiques et bascule dans une cascade de la violence. Les acteurs politiques s'éloignent de l'apaisement et de la gestion politique par la discussion et le dialogue. La première crise qui s'étend de 1992 à 1993 naît de la désobéissance civile lancée par les leaders de l'opposition, en particulier Bernard Kolelas. Ceux-ci contestaient les résultats des élections législatives initiées par Pascal Lissouba après la dissolution de l'Assemblée Nationale. Cet affrontement a vu naître la constitution des milices.

En 1997, une fois encore on assiste à des affrontements entre milices cette fois de la mouvance présidentielle et de l'ancien président (1979-1992) Denis Sassou Nguesso. Cette fois-ci, c'est le retard accusé dans l'organisation des élections présidentielles qui est la cause de ce désaccord politique qui trouve sa résolution dans une opposition armée. Les combats aboutissent à la victoire de Denis Sassou Nguesso en octobre 1997 et donc à son retour à la tête du pays. Mais, même si cette victoire marque son retour au pouvoir, elle ne met pas un terme au conflit. Car, jusqu'en 1999, voire 2000, des exactions et des attaques se poursuivent poussant hors des frontières des centaines de milliers de personnes. « Parmi ces déplacés, quelques 14000 ont poursuivi leur fuite pour pénétrer au Gabon » d'après le HCR dans son rapport d'activités de 2002. Cette arrivée fera des Congolais la plus grande communauté des réfugiés installée au Gabon. On peut lire dans ce rapport que « l'année 2000 a vu le nombre de réfugiés congolais au Gabon passé de 14000 à 17500 auxquels s'ajoutent quelques 3500 réfugiés et demandeurs d'asile de 26 nationalités différentes, portant ainsi à 21000 le nombre total de personnes relevant du mandat du HCR ».

Pour revenir sur les procédures d'acquisition du droit de réfugié, on fait référence à la politique d'asile de chaque pays car, si la Convention de Genève de 1951 régissant la gestion des réfugiés dans le monde et celle de l'OUA<sup>5</sup> font obligation aux Etats de recevoir des personnes en danger pour leur apporter secours et préserver leurs vies, elles laissent tout de même la liberté à chaque pays de choisir de quelle façon il peut recevoir les personnes qui demandent refuge. Ainsi, c'est le déclenchement de la seconde phase de crises à partir de 1997 qui poussera sur les routes des cohortes de populations congolaises vers le Gabon. Ces personnes en arrivant ont bénéficié du statut de réfugié *prima fasciè*. Jusqu'à 2001, ils étaient tributaires de ce statut de *prima fasciè* qu'ils ont commencé à perdre à la suite du dialogue dit "sans exclusif" et à la signature de l'accord qui mettait fin à la guerre. Celle-ci étant officiellement fini, les autorités gabonaises ont doucement fait évoluer ce statut de *prima fasciè* vers une reconnaissance de réfugié individuel. Ce sont de ce fait les *prima fasciè* qui ont eu la priorité de la reconnaissance en faisant évoluer leur statut. Le problème est que ceux qui n'avaient pas le statut de *prima fasciè* se sont présentés auprès des institutions officielles après la signature de l'accord pour faire prévaloir leur condition de réfugié. Etant donné que des personnes rentraient au-delà de l'année 2001, la difficulté s'est posée de déterminer celles qui n'avaient pas la reconnaissance légale de *prima fasciè* des nouveaux arrivants. Face à cette difficulté, les autorités n'ont pas accordé à tous le statut de réfugié. Mais, le refus de reconnaissance légale n'effaçant pas leur état de réfugié, ils se sont retrouvés dans la clandestinité.

---

<sup>5</sup> Organisation de l'Unité Africaine, ancêtre de l'UA (Union Africaine).



La deuxième raison tient au poids historique et ethnique qui lie les deux pays. Le Gabon et le Congo ont fait partie pendant longtemps de l'A.E.F. (Afrique Equatoriale Française) et ont de part et d'autre les mêmes groupes ethniques. La présence de ces groupes des deux côtés de la frontière a maintenu les contacts entre les populations des deux pays après la dislocation de l'A.E.F. et les indépendances. Aussi, l'héritage du partage colonial c'est-à-dire cette frontière a séparé des parents. Beaucoup de réfugiés congolais sont donc arrivés au Gabon en actionnant le lien ethnique sachant que probablement ils ont des parents qui sont restés au Gabon après l'érection de la frontière. En entrant par la porte de l'ethnie, le réfugié se positionne de suite dans son nouvel environnement comme parent et il ne voit aucun intérêt à se présenter aux autorités. Ce statut lui permet évidemment de se reconstruire très rapidement une existence en réactivant les liens culturels et linguistiques communs aux populations autochtones. Il crée chez ceux-là non seulement un sentiment de proximité et de confiance mais aussi et surtout un élan de solidarité fraternel sur lequel il s'appuiera pour s'installer.

Il existe aussi les sites agricoles dans l'accueil des réfugiés. Cette forme de réception qui, en réalité, est souvent sous-jacente à une installation plus longue dans le temps « *consiste à allouer des terres aux réfugiés pour la durée de leur séjour* » (Cambrézy, 2001). L'accueil des réfugiés dans ce type de site a été utilisé pour la première fois au début de la décennie soixante pour accueillir les réfugiés tutsis rwandais exilés en Tanzanie, au Burundi, en Ouganda et dans l'ex-Zaïre. Bibwe, situé dans la province du Kivu en RDC, est le tout premier site qui a ouvert pour recevoir les réfugiés en 1961. Pour le HCR et les agents humanitaires, l'objectif affiché des sites agricoles est de doter les réfugiés des moyens nécessaires afin qu'ils puissent eux-mêmes constituer un capital qui leur permettrait d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Pour Véronique Lassailly-Jacob, « *un site agricole est un vaste espace délimité, aménagé et fortement encadré (...) [il] se distingue d'un camp par la qualité et le nombre de ses infrastructures et équipements sociaux, symboles de sa pérennité. Il se différencie aussi par sa vaste étendue (...) qui autorise des densités de population moyennes et par la présence d'un terroir agricole : chaque famille reçoit l'usufruit d'une exploitation (...). Il se caractérise également par son organisation spatiale : si un camp s'apparente toujours à un gros lotissement de type urbain, un site agricole a souvent l'aspect d'une zone d'installation de villages dispersés au milieu de leurs terres. (...) Il se singularise enfin par le type d'assistance qui y est dispensé puisque l'aide humanitaire d'urgence y est dispensée de pair avec une aide au développement.* » (Lassailly-Jacob, 2003).

En plus de l'installation clandestine et des sites agricoles, il y a l'assistance aux réfugiés en villes. Avec environ 5% de réfugiés urbains (Cambrézy, 2001), l'assistance aux réfugiés urbains se présente comme une forme particulière de réception des réfugiés en Afrique. Pour le HCR et les organismes humanitaires, les réfugiés urbains sont ceux qui sont reçus et installés dans les villes et plus souvent dans les capitales des États. « *Contrairement aux personnes rassemblées dans les camps, les réfugiés urbains bénéficient d'une plus grande liberté de mouvements.* » (Cambrézy, 2001).

La dernière forme d'accueil des réfugiés est l'assistance dans les camps de réfugiés.

## Le camp des réfugiés, espace géopolitique

Le camp des réfugiés, forme la plus courante d'assistance aux réfugiés utilisée en Afrique, est un espace aménagé avec des matériaux non durables (souvent de huttes et des bâches) dans lequel on rassemble les réfugiés pour leur apporter protection et assistance. Signalons, et nous pensons que chacun l'aura compris, que le but visé par cette analyse n'est pas de discuter de la notion même de camp des réfugiés, étant donné que beaucoup d'études à ce propos l'ont déjà très bien fait (Agier, 2008 ; Bulletin de l'Association des Géographes Français, mars 2006). Nous voulons juste tenter ici de comprendre les raisons qui auraient pu guider la décision de ne pas ériger des camps pour accueillir les réfugiés congolais au Gabon.

Au cours de nos recherches dans le cadre de notre thèse, nous avons été souvent en contact avec les agents impliqués dans les ministères chargés de l'aménagement de l'espace territorial national et ceux concernés par la gestion des réfugiés qui ont justifié que le but de l'absence des camps est la recherche d'« une meilleure intégration des réfugiés ». La récurrence et surtout la spontanéité avec laquelle cette réponse nous était donnée conduit à tenter de comprendre la signification que cela recèle. En effet, en discutant avec ces agents, nous avons eu l'impression d'être dans une église où le formalisme des réponses ressemblait beaucoup à des dogmes qu'on intériorise et qu'on sert à qui veut le savoir.

Si le désir d'installer les arrivants réfugiés dans des conditions favorables est recevable, il n'est pas possible d'écarter le fait que le choix d'une modalité d'accueil n'est pas fortuit, d'autant qu'au fil des années, les camps ont acquis un rôle géopolitique important. Il est connu que beaucoup de camps sont ou ont été des bases stratégiques d'organisation politique même s'il est vrai qu'ils se présentent dans leur fonctionnement comme des prisons où l'horizon des réfugiés est obscur. Les exemples des camps qui se sont révélés être des lieux de menace pour les pouvoirs des pays d'origine des réfugiés en Afrique ne manquent pas. Que ce soit les réfugiés somaliens au Kenya, les Tutsis rwandais en Ouganda ou dans les camps du Kivu, pour ne citer que ceux-là, les différentes études menées dans ces camps montrent qu'ils ont servi de base arrière pour la conquête du pouvoir.

Si on regarde un instant la situation des camps du Kivu, nous pouvons dire que c'est un cas très illustratif du contrôle géopolitique que peut avoir un camp de réfugiés. En 1994, l'armée patriotique rwandaise (APR) des réfugiés tutsis mène une forte offensive contre le pouvoir hutu en place au Rwanda. Ils sont soutenus dans leur conquête par Yoweri Museveni (Président actuel de l'Ouganda) qui quelques années auparavant avait eu recours à eux pour prendre la tête de son pays. En réaction à cette attaque, les extrémistes Hutus vont organiser un génocide contre les Tutsis en espérant stopper leur avancée. Mais, en dépit de ce génocide, l'APR va battre les forces armées rwandaises (FAR) et s'emparer du pouvoir à Kigali. La victoire de l'APR va pousser « *en quelques jours plus de 2 millions de Hutus hors du Rwanda, soit plus du quart d'une population estimée à 8 millions avant le génocide et les massacres qui accompagnèrent la guerre de conquête de l'APR* » (Pourtier, 2006). Dans leur fuite, les Hutus seront accompagnés par les miliciens *interahamwe* qui s'installeront aussi dans les camps à l'étranger et commettant des exactions dans ces camps.

La RDC alors Zaïre recevra un grand nombre de ces réfugiés dans la région du Kivu frontalière au Rwanda. Roland Pourtier affirme qu'il y a eu de 1 à 2 millions de personnes dans ces camps. De 1994 à 1996, l'ONU à travers le HCR va tenir la gestion de ces camps et encadrer leur organisation. Seulement, durant cette période, « *les rescapés des FAR préparaient un schéma de reconquête à partir des camps, situés à un jet de pierre de la frontière rwandaise, schéma réitérant celui qui venait de réussir aux Tutsis issus des camps de réfugiés en Ouganda* » (Pourtier, 2006). Sans tenir compte des règles internationales qui régissent la vie dans les camps et particulièrement de l'article 3 de la Convention de l'OUA qui interdit que des réfugiés attaquent un pays membre de l'OUA à partir d'un autre, les « réfugiés-militaires » utilisent leur espace de refuge comme un champ d'organisation politique et d'entraînement militaire en vue de reprendre le pouvoir.

Donc, au regard de toutes ces situations qui se sont déroulées dans ces pays, nous ne sommes pas loin de penser que le Gabon s'est certainement servi de ces expériences pour ne pas offrir aux fuyitifs congolais un espace d'organisation politique et servir de base arrière contre le pouvoir installé au Congo, ce d'autant plus que le Gabon est un espace avec démographiquement faible et que les terres n'auraient donc pas manquées pour construire des camps. Il nous semble que la préservation des rapports diplomatiques avec un pays frontalier imposait de la partie gabonaise une organisation extrêmement prudente tout en accordant refuge aux populations congolaises. Au plus fort de l'arrivée des réfugiés congolais, le gouvernement gabonais avait mis le long de sa frontière avec le Congo les forces de défense dans une opération dite Koubia pour essayer d'encadrer les flux. Pour cela, les militaires auraient pu orienter ces populations vers des espaces que l'Etat aurait au préalable choisis. Mais, il n'en a rien été. Les autorités avaient plutôt décidées de ne pas les regrouper dans des espaces de rassemblement commun qui auraient pu se présenter avec le temps comme étant des espaces de déstabilisation du tout nouveau régime congolais. Sur ce, il est tout à fait indiqué de s'interroger avec Roland Pourtier sur ces lieux « *quant à la finalité et à la justification de l'action humanitaire et de son devoir de neutralité* » (Pourtier, 2006).

Poursuivant sur la logique de questionnement, quel aspect le camp, au-delà de sa régulation géopolitique, peut avoir dans les rapports sociaux ?

### **Le camp des réfugiés : refus d'accès à un territoire ou symbole du rejet de l'autre**

Nous l'avons dit plus haut, le camp est un espace aménagé dans lequel sont mis ensemble des réfugiés. C'est donc un lieu qui permet de sauver des vies et d'apporter aide et assistance aux réfugiés. Cette mission d'aide et d'assistance est la première qui est conférée au camp des réfugiés. Mais s'arrêter à cet aspect, s'est réduire le camp à une fonction minimale quoique noble.

En effet, le camp de réfugiés peut avoir une conception d'espace d'organisation politique. Mais, l'érection d'un camp peut dénoter aussi d'un refus d'accorder l'accès au territoire national aux réfugiés, en fait le camp peut être perçu comme le maintien de la frontière avec l'autre c'est-à-dire le réfugié qui demeure malgré tout l'étranger, celui qui ne fait pas partie du pays. En effet, lorsque les réfugiés sont installés dans un camp, ils occupent une surface délimitée qui établie une frontière avec les autochtones

même si de temps en temps et, même très souvent, ces limites sont violées. « *Les hors-lieux*<sup>6</sup> se constituent d'abord comme des dehors, placés sur les bords ou les limites de l'ordre normal des choses – un ordre « normal » qui reste jusqu'à aujourd'hui, en fin de compte, un ordre national. Ils sont caractérisés a priori par le confinement et une certaine « extraterritorialité ». Celle-ci se construit pour les réfugiés et les déplacés dans l'expérience d'une double exclusion de la localité : une exclusion de leur lieu d'origine, perdu à la suite d'un déplacement violent ; et une exclusion de l'espace des « populations locales » près desquelles se trouvent implantés les camps et les autres zones de transit » (Agier, 2008).

Construire un camp c'est donc d'une certaine manière faire un déplacement géographique de la frontière du pays de départ des réfugiés pour l'établir autour de la limite du camp. On peut alors considérer que la violation des limites du camp par ces réfugiés s'inscrit dans le droit fil de la violation de la frontière étatique par les migrants clandestins. L'espace du camp dans un pays est un peu à l'image d'une ambassade, c'est-à-dire pris comme une portion d'espace de l'Etat qu'elle représente. Le camp dans cette considération se pose en continuité spatiale du pays d'origine des réfugiés. Ce qui signifie que pour accéder au territoire du pays d'accueil, le réfugié doit avoir une autorisation particulière (carte ou certificat de réfugié, laissez-passer, etc.) tout comme celui qui veut franchir la frontière d'un autre pays doit avoir un document qui l'autorise à le faire c'est-à-dire le visa. Michel Agier que nous avons déjà cité dit à ce propos qu'il y a deux problèmes qui se posent à tous les camps de réfugiés. Il y a d'une part la question de la temporalité du camp. Espace normalement d'urgence et exceptionnel, les camps tendent à se reproduire, à se diffuser et à s'installer dans la durée. Le second problème, celui dont nous évoquons justement, c'est celui de l'extraterritorialité. « *Un camp n'appartient pas à l'espace national sur lequel il se trouve pourtant implanté, d'où le rituel du passage des portails, des vérifications d'identité, etc., à son entrée, qui symbolise le passage non pas dans une prison, mais dans un autre régime de gouvernement et de droits. A l'intérieur de cet espace « extraterritorial », la situation d'exception que les réfugiés rencontrent devient l'ordinaire de leur existence* » (Agier, 2008).

L'érection d'un camp peut, de ce fait, être comprise comme une volonté de créer au sein de celui-ci un espace « national » pour les réfugiés. Mais, ce rassemblement, au-delà de l'urgence, peut aussi être vu comme un moyen de contrôle « policier » de ces personnes. Il est bien connu que cette politique qui tend à vouloir confiner les réfugiés dans un espace précis, délimité présente beaucoup de limites. L'imperméabilité que ceux qui dressent les camps voudrait établir n'est pas certaine et qu'au contraire, une large fluidité existe souvent entre les réfugiés des camps et les populations autochtones. Le camp des réfugiés n'est pas un lieu de confinement absolu. Hélène Simon-Lorière dans sa communication au colloque doctorant en avril 2009<sup>7</sup> organisé à l'Université de Poitiers a montré par exemple qu'à Accra, les réfugiés libériens qui sont installés dans un camp au cœur de cette ville, loin d'être des personnes en marge de la ville, sont plutôt des acteurs à part entière de l'animation de celle-ci.

---

<sup>6</sup> Michel Agier en parlant des hors-lieux ne désigne pas seulement les camps de réfugiés mais intègre aussi les zones de transit, les centres de rétention, les campements plus ou moins informels de « clandestins ».

<sup>7</sup> Du 14 au 16 avril un colloque doctorant a été organisé au sein de l'université de Poitiers en collaboration avec ceux de Paris la Défense. Au cours de ce colloque Hélène Simon-Lorière, doctorante en géographie, membre de Migrinter a présenté un texte sur *Les réfugiés libériens à Conakry (Guinée) et à Accra (Ghana) : visible pour le HCR et invisible pour l'Etat d'accueil*.

En refusant d'ériger les camps, le Gabon ne voulait-il pas montrer, par cet acte, toute son hospitalité au peuple congolais en lui accordant l'accès direct à son espace national ? Ou bien, avait-il pensé donner aux réfugiés un cadre de rassemblement et d'organisation politique ? Cela étant, la suite de ce texte nous conduit à examiner si finalement l'absence de camps a été une bonne solution pour les réfugiés.

### **Essai d'appréciation de l'absence des camps de réfugiés au Gabon**

Pour Gaye Petek, « *accueillir, c'est recevoir et accompagner, pour, à terme, intégrer.* » (Gaye, 2006) La prise en charge de tout immigré dans un pays, et encore plus d'un réfugié n'est donc pas une chose aisée. Au contraire cela demande une réflexion approfondie au sommet de l'Etat pour décider d'une forme d'accueil ou d'une autre selon les besoins et les intentions politiques des dirigeants. Quels avantages ont eu les réfugiés d'être reçu hors des camps ?

L'accueil des réfugiés congolais au Gabon a été faite sur le mode du « laisser-faire », c'est-à-dire que l'idée a été de laisser ces gens se fondre dans les populations locales. Ce qui semble avoir eu pour effet une sorte d'invisibilité de ces personnes, particulièrement dans les grands centres urbains comme Libreville. A plusieurs reprises nous avons été surpris d'entendre les populations de ces villes nous demandé s'il y avait encore des réfugiés congolais au Gabon.

Cette interrogation, à notre avis, reflète la situation d'un processus mis en place avec l'objectif de faire oublier la présence de ces réfugiés. Il est vrai que plusieurs lieux (CNR, Alisei<sup>8</sup>, HCR), les registres du HCR et des autorités de la CNR et la possession qu'ils ont des documents mentionnant leur statut de réfugié (attestation de réfugié, carte d'identité des réfugiés) limitent cette invisibilité. Mais celle-ci est atténuée auprès notamment des policiers, des gendarmes et des agents administratifs. Si vous circuler dans un taxi par exemple à Libreville et qu'il y a un contrôle policier, ce n'est qu'en sortant les documents de réfugiés que vous pouvez réaliser que votre voisin dans la voiture est un réfugié. Il y a quelques années, nous nous rendions dans la province de la Ngounié, parvenu à Nkoltang il y avait un contrôle de gendarmerie. Tous les passagers du véhicule sont descendus pour présenter les documents d'identité aux agents contrôleurs. Mais, le chauffeur et une passagère discutaient avec les gendarmes. Il s'agissait d'une dame, réfugiée, que l'agent ne voulait pas laisser passer parce que la date de son attestation semblait avoir expirée (ce qu'elle contestait). Il nous est difficile de savoir qui avait raison parce que nous n'avons pas pu entrer en possession de ce document tout le long du voyage pour voir ce qui était mentionné. Toujours est-il que par cet incident, nous avons su que nous voyagions avec une réfugiée, ce que nous n'aurions certainement pas su.

Cela dit, la visibilité des réfugiés dans la vie de tous les jours au contact des populations locales n'existe pratiquement pas. Il n'y a pas d'éléments de « marquage » de la présence des réfugiés. Dans le voisinage, il n'est pas facile de déceler le réfugié du migrant simple quand encore on arrive à déterminer que le voisin est étranger. Si un

---

<sup>8</sup> Alisei est l'ONG qui s'occupe de la gestion quotidienne des réfugiés. Elle travaille en collaboration avec le HCR et la CNR.

réfugié ne décide pas de parler de son statut de réfugié, il n'y a presque pas de moyens immédiat de le savoir. La proximité géographique et sociolinguistique qui existe entre le Gabon et le Congo fait que reconnaître un réfugié est une situation complexe. Cette proximité a pour effet de diluer les réfugiés dans la population locale. Comment, en effet, identifier des personnes qui sont chez leurs parents ? Cette assertion de l'ancienne vice-présidente de l'association des réfugiés de Lébamba recouvre cette réalité : « *Il est difficile de croiser un Congolais qui est originaire de la frontière avec le Gabon et qui n'a pas de parents au Gabon. On a plein d'oncles, de tantes et d'autres parents ici.* »

Aussi, le désir de facilitation d'intégration des réfugiés congolais a été matérialisé par la loi notamment dans le domaine de la formation et de l'emploi. Les autorités gabonaises pour l'intégration des réfugiés facilitent le droit d'éducation des enfants de réfugiés et s'occupent de leur formation. Cette mesure, louable et avant-gardiste, donnent aux réfugiés les mêmes droits éducatifs que les nationaux. La loi 05/98 en son article 10 consacre ce droit et prévoit que *le bénéficiaire du statut de réfugié (...) bénéficie du même traitement que les nationaux en ce qui concerne l'accès à l'éducation, les droits d'inscription scolaire et universitaire, les frais des centres des œuvres universitaires.* On peut difficilement imaginer que si le choix de la réception dans les camps avaient été faite, que ces enfants aient pu bénéficier de ces avantages. Seulement, si on ne peut porter une critique à la loi, la question est désormais celle de savoir si cette prescription est respectée sur le terrain.

Pour tenter d'apporter une réponse à cette interrogation, nous allons exposer le cas de la commune de Lébamba dans laquelle nous avons passé plus de temps d'observation. Pour ce faire, nous pouvons dire que s'il y a une mesure qui ne souffre apparemment d'aucune difficulté ou de réticence d'application c'est bien celle-ci. Dans les six écoles primaires et les deux collèges que comptent cette ville, tous les responsables nous ont affirmés appliqués sans aucun problème cette directive. Au-delà des affirmations des dirigeants d'établissements, les principaux concernés, c'est-à-dire les réfugiés eux-mêmes, dans nos entretiens ne nous ont pas relevés des situations qui remettraient en cause les propos des enseignants. Ils paient les mêmes frais d'écolage et reçoivent le matériel d'apprentissage comme les nationaux. Nous avons pu observer nous-mêmes que lors du paiement des bourses du second trimestre de l'année scolaire 2007/2008, un élève de classe de 5<sup>ème</sup> au CES Daniel Didier Roguet avait reçu sa bourse comme les nationaux alors que normalement les élèves étrangers n'ont pas le droit de l'avoir. A l'UOB<sup>9</sup>, les étudiants réfugiés bénéficient pratiquement des mêmes prestations que les nationaux.

Pour ce qui est de l'emploi, la loi accorde également aux réfugiés le droit de travailler. Et pour la dynamique d'insertion, le travail comme le dit Bruno Flacher « *est bien un des principaux vecteurs de l'intégration sociale et de la construction du lien social* » (Flacher, 2004). Pour les réfugiés, le travail est un moyen d'insertion sociale d'une grande valeur. Le fait pour eux de se mouvoir sur tout l'espace national gabonais leur ouvre des perspectives d'emploi qu'ils n'auraient certainement pas eu dans les camps. Dans le cas que nous avons observé à Lébamba, les réfugiés congolais ne trouvent pas de l'emploi seulement par l'entremise de leurs compatriotes. Au contraire, comme ils vivent avec les autochtones, cela leur ouvre d'autres possibilités. Il y a par exemple un

---

<sup>9</sup> Université Omar Bongo (UOB)

des chauffeurs de taxi dans cette ville, réfugié congolais, qui travaillait dans un garage à Libreville. Et c'est le propriétaire de ce garage qui lui a proposé de se rendre à Lébamba pour y faire taximan. Si ce monsieur avait été dans un camp de réfugié, il n'aurait pas été en contact avec le propriétaire de ce garage et ne se serait pas retrouvé à Lébamba pour faire ce travail.

En plus de l'éducation et du travail, un autre aspect entrant dans l'objectif de l'intégration des réfugiés au sein de la communauté nationale est celui de la santé. Alors que dans beaucoup de villes et villages, le HCR et les agents humanitaires ont mis en place des centres de santé des réfugiés, à Lébamba, les réfugiés n'ont pas une structure spéciale de santé labélisée réfugié. Ce qui d'ailleurs pour certains réfugiés installés dans cette commune est une forme d'injustice dans leur traitement. Serge, un des réfugiés nous a dit ce qui suit : *« partout il y a les hôpitaux des réfugiés sauf ici à Lébamba, ce n'est pas normal. En plus, on a plus de subvention pour la santé, on est obligé d'aller payer nous-mêmes à Bongolo »*. Dans cette déclaration, il y a deux problèmes qui ressortent. Le premier est celui de l'absence d'un hôpital des réfugiés. A ce propos, de nos enquêtes nous avons retenu qu'en réalité l'absence d'une structure entre dans la continuité de cette politique qui voudrait faire en sorte que les réfugiés et les populations aient les mêmes lieux de sociabilisations. Mais pour ce cas de Lébamba, il faut reconnaître également qu'en matière d'équipement des structures sanitaires, la mairie a bénéficié de la présence des réfugiés dans la ville pour faire accepter des projets d'équipements du centre médical de la commune. En effet, la mairie avait sollicité auprès du HCR et des représentations diplomatiques une aide pour équiper le centre médical de Lébamba en matériels. Au même moment, les réfugiés, regroupés au sein de l'association avaient commencé à revendiquer une structure médicale qui leur serait dédié comme dans d'autres villes. A Libreville par exemple, il existe au sein du siège d'Alisei au quartier Louis, un centre de santé pour les réfugiés. La mairie avait proposé plutôt que de construire un hôpital de réfugiés, de rénover le centre médical de la commune. A la fin de l'année 2007, l'ambassade du Japon avait répondu positivement à cette requête.

Selon le modèle du partenariat de l'équipement du centre médical, la mairie attend solliciter de la part des ONG une aide au niveau des établissements scolaires également. Pour l'ancien maire, la présence des enfants des réfugiés dans les établissements scolaires de cette localité était un argument à vendre pour obtenir des financements afin d'équiper les laboratoires des deux collèges et réfectionner les bâtiments des écoles primaires.

A travers ces exemples, indéniablement, on peut se convaincre de ce que le choix de recevoir les réfugiés hors des camps nous semble avoir été une décision utile dans l'objectif de mieux intégrer les populations réfugiés dans le quotidien des Gabonais. Pour autant, peut-on penser que l'accueil hors des camps soit sans anicroche ?

La question de l'intégration reste à ce jour une question polémique. Il serait naïf de croire que l'absence de camps de réfugiés serait la panacée pour venir à bout des difficultés que posent la gestion des camps de réfugiés ou de la résolution des problèmes que vivent les réfugiés dans ces « enclos ». Les limites de cette politique sont de ce fait nombreuses.

D'abord, revenons un instant sur la facette visibilité/invisibilité des réfugiés. Comme nous l'avons dit plus haut, on ne peut pas contester que l'absence de l'érection des camps des réfugiés soit une source d'invisibilité certaine des réfugiés. Il n'y pas de lieux physiques d'envergures qui soient réservés aux réfugiés comme on le verrait au Darfour. Cependant, cela ne signifie pas qu'il n'existe pas de lieux de repérages des réfugiés que ce soit à Libreville ou dans d'autres villes du pays. Etant donné que les réfugiés dans les villes, pour parler comme Roland Pourtier, sont dans un espace où le refuge « prend [beaucoup plus] place dans une dialectique générale, celle de la confrontation autochtone/allochtone » (Pourtier, 1998), ils se définissent alors des espaces de vie. Ces espaces de vie sont marqués par un ensemble de points focaux qui régissent leur quotidien. Le quotidien de ces derniers se passe entre leur logement, les endroits de travail et/ou d'étude, de commerce et les lieux de résidence de leurs compatriotes. Ainsi, les sites du HCR et des ONG sont des lieux de fréquentation très prisés des réfugiés.

Mais en plus de ces territorialités, dans certaines villes, les réfugiés par leur installation se créent des sortes de camps qui deviennent des lieux de visibilité qui contrastes et vont à l'encontre de la politique d'invisibilité. Pour rester à Lémbamba, il y a un regroupement des réfugiés dans un quartier périphérique de la commune qui était un espace d'exploitation agricole et qui s'est développé avec la présence des réfugiés congolais. Cet espace, qui se situe derrière le CES Daniel Didier Roguet est appelé avec beaucoup d'ironie « camp des réfugiés » par les populations locales. Mais il y a aussi dans ce même quartier d'Iménou-Poungou, un lieu de regroupement quotidien des réfugiés qui est un bar. Installé au cœur du quartier, ce bar est le lieu de retrouvailles tous les soirs des Congolais tant réfugiés que ceux qui ne le sont pas. C'est en quelque sorte un lieu de rencontres où s'échangent les dernières nouvelles du pays. C'est le point de repère des personnes qu'on cherche ou qui veulent avoir les informations sur « le processus d'intégration ». Pour l'anecdote, en janvier 2007, nous étions à Lémbamba et nous avons rencontré un enseignant du CES Daniel Didier Roguet que nous connaissions depuis très longtemps. Au cours de notre conversation, il nous demande les raisons de notre présence dans la ville, nous lui expliquons que nous sommes ici pour nous entretenir avec les réfugiés congolais. Il nous indique alors que nous pouvons les rencontrer facilement à partir de 18h au bar d'Iménou et que nous ne pouvons pas le rater parce que dans ce bar on ne joue que des musiques « congolaisantes ». C'est dire si le désir d'intégration dans l'invisibilité souhaité par les autorités est mis en mal par ce genre de repérage.

En plus de la constitution de ces territorialités, nous constatons que la visibilité des réfugiés se fait aussi par des faits divers et par le conflit. En effet, si la conscience commune s'est accommodée de la présence de ces réfugiés et tend à les oublier, le moindre fait divers ravive très vite cette présence. Le réfugié reste avant tout l'étranger. De ce fait, le raccourci est parfois très vite pris de considérer que l'étranger en général, et le réfugié en particulier, est celui qui est à l'origine de l'augmentation de l'insécurité dans les espaces urbains et ruraux du pays. Les travaux de Patrice Moundounga (2002) et ceux de Paulin Sodrich Mouroumby(2005) montrent justement comment les réfugiés sont mis au cœur de la question de l'insécurité. Ainsi, pendant l'année 2008 par exemple, le quotidien national *l'Union* a, à plusieurs reprises, fait paraître des articles sur des faits divers impliquant les réfugiés congolais installés dans



la commune de Mouila. Pour ce qui est des conflits, nous allons ici rendre le témoignage de Manga, une femme d'environ 45 ans qui nous avait dit ceci :

*« Un jour je partais au marché avec un régime de banane. Avant le carrefour, une dame congolaise m'approche et me demande si elle peut acheter ma banane. Je lui ai dit qu'elle coûte 5000 FCFA. Elle descend avec moi jusqu'au marché. Arrivé au marché, j'étale ma banane. Quelques instants après, un monsieur arrive et demande combien coûte la banane. Elle répond qu'elle l'a déjà achetée. Autour de 18h30, je voulais rentrer, je lui ai dit de me donner l'argent, elle m'a dit qu'elle ne prend plus la banane. Voyez à quel point elles peuvent être impolies et manquer de respect aux gens. Je l'ai menacé, j'ai laissé la banane et je suis allé chez moi. Vers 20h, elle a cherché ma maison avec un jeune garçon et elle m'a payé les 5000 FCFA. Mais je lui dis que la prochaine fois qu'elle fera cela, je la battraï parce que ces réfugiés là, ces Congolaises là n'ont de respect pour personne. »*

On l'aura compris, ce témoignage n'a rien de particulier car les conflits entre les personnes vivant dans un même espace font partie du quotidien. Ce qu'il y a d'intéressant dans ce passage c'est plutôt le lien qu'elle établit avec les réfugiés. Pour Manga, ce conflit n'entre pas dans une confrontation classique de tactique commerciale mais elle le situe tout de suite dans la dimension que l'autre soit une réfugiée et qu'elle inclure par la même occasion l'ensemble des réfugiés alors que son différend n'est qu'avec une seule femme. Donc, dans ces situations, la visibilité des réfugiés ne souffrent pas. C'est au contraire l'invisibilité qui prend un coup. D'ailleurs, au marché de Lébamba, il y a d'autres éléments qui réduisent cette invisibilité. Pour Jarel Sika, journaliste de la télévision locale Lowa Tv, *« il faut dire que le travail de la terre, de la pêche et ces métiers sont rébarbatifs pour les Gabonais, ces réfugiés ont donc occupé ces secteurs. On constate alors un grand changement sur nos marchés où le manioc de fabrication congolaise inonde les marchés gabonais en particulier ici à Lébamba. Ces maniocs, ces légumes sont faits par les réfugiés, ils ont donc un grand apport dans le développement du Gabon et on a intérêt à continuer à les garder (...) On peut les identifier facilement parce que le Congolais n'est pas complexé, lorsqu'il est dans la rue, il parle sa langue. Au marché municipal de Lébamba, ils vendent du manioc, des légumes, des taros, etc. ».*

Dans cette citation, Jarel Sika pointe du doigt deux choses qui entament l'invisibilité voulue des réfugiés dans la commune de Lébamba. Primo, il y a la production vivrière. Autour de cet aspect, il est souvent fait mention par les études sur les réfugiés congolais au Gabon de ce que ces personnes sont à l'origine de l'impulsion d'une dynamique agricole dans leur pays d'accueil. Nous voulons juste relever le fait que ce nouveau départ agricole n'est pas plus important que celui qu'on laisse souvent mettre en avant. Il est vrai que dans la commune de Ndéndé par exemple, depuis l'arrivée des réfugiés congolais, les marchés de cette ville, notamment au niveau du carrefour du bonheur sont emplis tous les jours des produits agricoles fait par les femmes réfugiées congolaises. En réalité la visibilité des produits agricoles des Congolaises est remarquable par les modes de confection de ces dits produits. Par exemple dans la fabrication du manioc. Le manioc fait par les Congolaises, très court, qui ressemble à celui qu'on appelle généralement au Gabon le manioc Batéké est de plus en plus présent sur les marchés de Lébamba et de Ndéndé. Ce manioc qui concurrence celui fabriqué par les populations locales qui est beaucoup plus long est très visible. Cette visibilité donne l'impression qu'il y a un envahissement des commerçantes Congolaises dans ces marchés. Au fond, la production locale est toujours forte et les métiers de la terre ne sont pas si rébarbatifs aux Gabonais.

Deuxio, dans le passage de Jarel Sika, il est fait mention de ce que les Congolais ne sont pas « complexés » et qu'ils parlent leur langue dans la rue. Là également, c'est un cliché qui est mis en avant parce que lorsque des gens se retrouvent dans une ville où ils sont très largement minoritaires en termes démographiques, il est tout à fait normal que quand ils communiquent dans la langue qui n'est pas celle parlée dans la région, qu'ils soient tout de suite remarquables. L'effet sera identique si des Gabonais se retrouvaient par exemple dans une ville du Congo et se mettraient à parler dans une langue étrangère à ce pays. Donc, à notre avis, il n'y a pas de complexe gabonais dans les langues, il y a plutôt une visibilité agissante du fait de la minorité.

Le dernier élément de la mise à l'épreuve de la politique de laisser-faire des réfugiés au Gabon est celui de l'emploi. Nous avons dit plus haut que la législation relative à la gestion des réfugiés au Gabon accorde aux réfugiés le droit de travailler. Seulement, il reste que les réfugiés, bien qu'accueilli pour des questions humanitaires ne demeurent pas moins que des étrangers et que certaines situations ne manquent de leur rappeler ce statut. Parfois alors le désir si ardent de facilitation d'insertion de ces populations bute rapidement sur les réalités du terrain. Et l'un des points qui est source de difficultés pour les réfugiés dans l'obtention d'un emploi est celui de leur passé et de leurs activités politiques avérées ou supposées. Au cours d'une entrevue avec Alain Njimbi, président des réfugiés africains du Gabon, il nous a fait état de la difficulté pour les réfugiés d'avoir des emplois du fait de leur statut de réfugié. Nous avons alors cherché à rencontrer certains responsables d'entreprises. Nous avons pu en discuter avec quatre. Si pour l'essentiel ils nous ont dit ne pas tenir compte de ces critères dans leur recrutement du personnel, un des quatre, chef d'une petite entreprise d'une quarantaine de personnes qui exerce dans le secteur du bâtiment, ayant dans ses effectifs des Gabonais et des étrangers, a quand même à demi mots essayé de le reconnaître. Il nous a dit en effet que « *lorsque je trouve sur mon bureau un dossier de réfugié, surtout du Congo, je suis un peu retissant parce qu'une fois j'ai employé un réfugié congolais et chaque mois, j'avais la visite des agents de certaines administrations qui venaient me demander des renseignements sur lui car, il paraît qu'il était dans les combattants de Lissonba. Donc, avec les réfugiés congolais, je deviens méfiant et finalement, même avec tous les réfugiés* ». Cet exemple montre une fois encore que le désir d'insertion par l'invisibilité des réfugiés congolais est jonché de plusieurs embûches qui rendent malgré tout visible leur présence.

Visiblement, l'intégration par l'invisibilité hors des camps, bien qu'elle rende vraisemblablement facile le mélange des populations réfugiées au sein des populations locales est loin d'être une source absolue d'invisibilité de ces derniers. Cela dit, quelles sont les raisons qui ont guidé à ce choix ?

Séverin Mugangu lorsqu'il évoque la construction législative dit que « *traiter de la politique juridique d'un État dans un domaine donné revêt une double difficulté : non seulement il faut découvrir les raisons réelles (souvent inavouées) des choix législatifs, c'est-à-dire les enjeux de la législation, mais aussi analyser la dynamique des acteurs et leurs logiques d'action telles qu'elles déterminent ou influencent la mise en œuvre de cette législation et telles qu'elles sont déterminées ou influencées par elle* » (Mugangu, 2004).

Si nous élargissons cette analyse en la sortant du domaine législatif, nous dirons qu'il est primordial de se demander toujours les raisons inavouées des choix politiques qui

« déterminent ou influencent » les décisions. Les arbitrages des positions en ce qui concerne les problèmes des réfugiés ne sont jamais fortuits, ils tiennent toujours en compte le contexte géopolitique. Naturellement, il nous semble une gageure de penser évoquer les raisons véritables qui ont conduit à laisser les réfugiés s'installer dans les villes et villages du Gabon au lieu de construire les camps de réfugiés et les recevoir dans ces milieux. Nous allons donc ici faire de la spéculation sur un fait, mais une spéculation née d'un discours entendu au cours de nos différentes recherches. Aussi faut-il dire que cette spéculation nous la voulons interrogative et conclusive de ce papier. Ainsi, avons-nous entendu une fois une personne nous dire ce qui suit : « *Je pense que les autorités ont fait une bonne chose de ne pas construire les camps quand les frères Congolais sont venus. Nous sommes pareils et le Gabon manque de bras pour son développement. Je pense alors qu'au lieu de faire en sorte qu'ils repartent, on devrait les amener à devenir des Gabonais. D'ailleurs, s'ils lisent bien la loi, ils se rendront compte qu'une brèche est ouverte pour ça* ». Si nous essayons d'accorder une attention à ces propos et au vue de la politique menée par le HCR et les autorités locales dite « d'intégration durable » des réfugiés, peut-on penser que la politique d'invisibilité choisi pour l'accueil des réfugiés au Gabon recèle des élan de naturalisation de ces derniers ?

## **Bibliographie**

**Agier**, Michel. *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Paris : Flammarion, 2008. 350p.

**Berthomière**, William; **Hily**, Marie-Antoinette. *Décrire les migrations internationales. Les expériences de la co-présence*. In REMI, 2006, Vol. 22, n°2, p.67-82.

**Cambrézy**, Luc. *Réfugiés et exilés. Crise des sociétés, crise des territoires*. Paris : éditions des archives contemporaines, 2001. 216p.

**Flacher**, Bruno. *Travail et intégration sociale*. Poitiers : Bréal, 2004. 127p.

**Gomes**, Nathalie. Solidarité et réseaux dans l'exil. Les réfugiés somaliens clandestins au Kenya et en Ethiopie. In Cambrézy, Luc ; Lassailly-Jacob, Véronique. *Populations réfugiées. De l'exil au retour*. Paris : IRD, 2001. p. 301-319. Colloques et séminaires.

**Lassailly-Jacob**, Véronique. Des réfugiés mozambicains sur les terres des Zambiens. Le cas du site agricole d'Ukwimi, 1987-1994. In Cambrézy, Luc ; Lassailly-Jacob, Véronique. *Populations réfugiées. De l'exil au retour*. Paris : IRD, 2001. p. 269-299. Colloques et séminaires.

**Mugangu**, Séverin. Les politiques législatives congolaises et rwandaises relatives aux réfugiés et émigrés rwandais. In Guichaoua, André. *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*. Paris : Karthala, 2004. p.633-693.

**Petek**, Gaye. Accueillir l'étranger : comment faire sens ? In *Hommes et Migrations*, mai-juin 2006, n° 1261, p.21-32.

**Pourtier**, Roland. Les réfugiés en Afrique centrale : une approche géopolitique. In *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, Mars 2006, p. 50-61.

**Pourtier**, Roland. Les refoulés du Zaïre : identité, autochtonie et enjeux politiques. In *Autrepart*, 1998, n°5, p.137-154.

**Yengo**, Patrice. *La guerre civile du Congo-Brazzaville. 1993-2002. « Chacun aura sa part »*. Paris : Karthala, 2006. 446p.

**Moundounga**, Patrice. *La problématique des réfugiés en Afrique centrale depuis 1994. Etude géopolitique du phénomène à partir du cas du Gabon*. Libreville : Université Omar Bongo, Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Mémoire Maîtrise de Géographie. 2002, 122p.

**Mouroumby Sodrich**, Paulin. *Le rôle des réfugiés dans la transformation socio-spatiale de la province de la Nyanga au Gabon*. Poitiers : Université de Poitiers, UFR Sciences humaines et arts. Mémoire Master 2 de Géographie. 2005, 88p.

## **La privatisation du secteur d'eau et d'électricité au Gabon : quels enjeux pour le développement?**

**Par Michel MBADINGA<sup>1</sup>**

### **Résumé**

Il existe au Gabon, un paradoxe entre le niveau élevé du PIB réel par habitant et le niveau moyen de l'indice de développement humain (IDH). Cela signifie que malgré son potentiel économique, le Gabon a du mal à améliorer de façon substantielle les conditions de vie de ses populations. La détérioration du bien-être des populations a engendré l'apparition des poches de pauvreté<sup>2</sup>. Aux dires de certains experts, les causes immédiates de pauvreté seraient l'accès difficile aux services sociaux de base. Pour 95% de la population rurale et 57% des habitants des centres urbains en 1993, la santé constitue un problème prioritaire, et l'accès à l'eau potable n'est assuré que pour 66% de la population, avec toutefois des inégalités profondes selon le milieu de résidence, et les niveaux de revenus<sup>3</sup>. Le phénomène de privatisation en brade dans la plupart des pays du sud sera-t-il à même de stopper cette situation qui touche même les pays disposant globalement de ressource suffisante comme le Gabon ? Quel bilan dresser après ces années de privatisation, et quelles peuvent être les perspectives de développement de ce pays en la matière pour ce 21<sup>ème</sup> siècle ?

**Mots clés :** Ressources, électricité, eau, développement, gestion durable, Gabon.

### **Abstract**

There are in Gabon, a paradox between the high level of real GDP per capita and average level of human development index (HDI). This means that despite its economic potential, Gabon's hard to substantially improve the living conditions of its people. Deterioration of well-being of people has led to the emergence of pockets of poverty. According to some experts, the immediate causes of poverty are difficult access to basic social services. For 95% of rural population and 57% of urban dwellers in 1993, health is a priority issue, and access to drinking water is assured for 66% of the population, but with inequalities deep by area of residence, and income levels. The phenomenon of privatization gives away in most countries of the South will he able to stop this situation which affects even countries with overall adequate resource like Gabon? Draw what conclusions after years of privatization, and what are the prospects for development of this country in this field for the 21<sup>th</sup> century?

**Key words:** Resources, electricity, development, durable management, Gabon.

---

<sup>1</sup> Enseignant chercheur, Département de Géographie, UOB, Libreville, GABON.

<sup>2</sup> Coordination du système de Nations Unies, *Le Gabon, bilan commun de pays*, p.42.

<sup>3</sup> Coordination du système de Nations Unies, *Le Gabon, bilan commun de pays*, p.43

## **Introduction**

Les villes africaines connaissent en ce début du 21<sup>ème</sup> siècle des effets redoutables et conjugués de l'explosion démographique et de l'urbanisation galopante. La conséquence de ce cocktail reste la dégradation du mode de vie des populations et l'augmentation des foyers de pauvreté. Selon certains experts, la bataille contre la pauvreté en Afrique subsaharienne passe nécessairement par la mise en place de politiques cohérentes pouvant assurer aux populations une meilleure offre des ressources d'eau et d'électricité. Les enjeux s'expriment en chiffres : en 2006 le taux d'accès à l'électricité en Afrique subsaharienne était très faible, 3 à 40% (mis à part l'Afrique du Sud), contre 27 à 99% pour l'Afrique du Nord (y compris la Mauritanie). De nos jours, seul un Africain sur dix bénéficie de l'électricité. Encore cette moyenne intègre-t-elle l'Afrique du Sud, qui regroupe plus du tiers des populations électrifiées. Au Gabon, à cause, sans doute, de leur rôle stratégique dans les schémas de développement, la gestion de ces deux ressources que sont l'eau et l'électricité, est longtemps restée le monopole de l'Etat et la Société d'Energie et d'Eau du Gabon. Depuis la fin des années 1990, les nombreuses difficultés rencontrées par cette entreprise ont poussé l'Etat gabonais à la mettre aux mains des investisseurs privés. Les nouveaux acteurs de ce secteur arriveront-ils à surmonter les objectifs attendus de cette action, à savoir permettre l'accès de ces deux ressources à une plus grande partie des populations, assurer leur qualité dans les agglomérations humaines, et veiller sur leur durabilité en évitant le gaspillage ? Quel bilan peut-on dresser de la privatisation de cette entreprise ? Les changements intervenus au sein de cette dernière peuvent-ils aider le Gabon à amorcer les défis de développement du 21<sup>ème</sup> siècle ?

## **I Les fondements de la privatisation**

La privatisation de la SEEG est l'aboutissement d'un long processus impulsé aussi bien par des facteurs externes qu'internes. Il y a d'abord une profonde remise en cause de l'existant. Dès son accession à l'indépendance, le Gabon crée de grandes entreprises publiques, celles-ci doivent être la locomotive du développement. Elles seront subventionnées pendant une trentaine d'années. Mais les résultats ne suivent pas. Elles connaissent toutes, à des degrés divers, des difficultés.

Aux déficits chroniques de ces entreprises s'ajoutent d'autres difficultés. L'Etat n'a plus les moyens de les soutenir et les bailleurs de fonds conditionnent leurs aides à une meilleure gestion. Une double contrainte s'impose ainsi à l'Etat. Il doit réduire ses dépenses et trouver des solutions adéquates pour rentabiliser un secteur public très lourd. L'option est prise de restructurer ces entreprises une par une. La Société d'énergie et d'eau du Gabon est l'une d'elles. Les pouvoirs publics s'en préoccupent en priorité compte tenu de son caractère stratégique aussi bien sur le plan social qu'économique.

## **I-1 Les retombées de la crise économique et sociale des années 1980 et 1990**

L'année 1986 marque le début du ralentissement des activités de la SEEG; la récession s'installe. La crise économique que connaît le Gabon réduit les ressources des ménages et surtout les moyens financiers du principal client de la société, qu'est l'Etat. Celui-ci ne paye plus ses factures. La SEEG manque d'argent pour assurer son développement. En même temps, son outil de production s'essouffle, à cause de l'obsolescence des infrastructures dont l'entretien et le renouvellement celles-ci nécessitent d'importants investissements. La SEEG n'a plus accès aux crédits bancaires. En interne, les dépenses d'exploitation augmentent, alors que le sureffectif constaté engendre un lourd coût financier que ne peut plus supporter la société.

En partenariat avec les pouvoirs publics, l'entreprise explore plusieurs voies, à commencer par un contrat programme signé entre l'Etat et elle en 1991. Mais après trois ans d'exécution, les engagements ne sont pas respectés, à quelques exceptions près du mandat de gestion lancé dans le même laps de temps. Il amène quelques améliorations grâce à la restructuration de l'entreprise et une maîtrise des dépenses. Un plan de réduction des effectifs est lancé afin de les adapter au niveau requis par l'exploitation. Mais toutes ces mesures restent des palliatifs. Il est évident aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les responsables de l'entreprise que la résolution de cette situation passe nécessairement par des réformes profondes. De fait, l'Etat entreprend la cession de la SEEG. En juin 1997, elle est privatisée avec pour actionnaire principal, la Générale des Eaux, aujourd'hui groupe Viola.

## **I-2 Le choix des acteurs**

C'est dès janvier 1991 qu'un Contrat-programme est signé entre l'Etat et la SEEG. C'est le premier pas vers la restructuration. Mais à l'heure du bilan, ses résultats ne satisfont pas. Les engagements ne sont pas tenus de part et d'autre. L'entreprise est confrontée à de multiples difficultés et les institutions financières ne lui accordent aucun prêt tant qu'un cadre juridique cohérent ne régleme pas le secteur. La Loi 8/93 relative à la privatisation va répondre à cette exigence. Elle fixe le régime juridique de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable et de l'énergie électrique au Gabon. Le monopole longtemps détenu par l'Etat est confié à la SEEG dans le cadre d'une convention d'une durée de 30 ans. Fort de cet acquis, son conseil d'administration confie un mandat de gestion à la Société africaine de gestion et d'investissement (la SOCAGI). Elle doit mettre en place et appliquer les mesures d'assainissement de l'entreprise.

Au bout d'une année, le mandat de gestion prend fin et les résultats sont encourageants. La situation de l'entreprise s'est nettement améliorée. Sur un plan plus général, l'exécution du mandat de gestion conduit à une réflexion sur la privatisation. Un débat s'instaure au sein de l'entreprise entre la direction générale et le personnel. Au fil des rencontres, l'adhésion d'une partie du personnel aux nouveaux enjeux de développement de la société se dessine.

C'est donc dans un climat social relativement hostile que le processus de privatisation est lancé. Pour les autorités nationales, la privatisation du secteur parapublic s'impose. L'Etat n'a plus les moyens de subventionner les entreprises déficitaires. Dans les médias, le gouvernement essaie tant bien que mal de justifier son choix.

Au sein de l'entreprise, la direction explique les raisons de l'option prise. Elle rassure le personnel, lui donne des garanties. Une communication directe s'instaure au cours de différentes rencontres. Les agents s'expriment quelquefois avec agressivité. Mais, un consensus est trouvé : *la privatisation n'est plus un sujet tabou*, les plans sociaux, les préretraites, les départs volontaires éloignent le spectre des licenciements massifs qui auraient dû accompagner le projet de privatisation de l'entreprise.

En mars 1997, la Générale des eaux l'emporte en proposant notamment une réduction tarifaire de 17,25%, aux côtés de trois autres entreprises : ELYO, Lyonnaise des eaux, SAUR International et la Compagnie générale des eaux (CGE) associée à ESBI. L'appel d'offres du gouvernement exigeaient du repreneur de s'engager entre autres sur le plan des investissements pour l'amélioration de la desserte des populations en eau et en électricité ; de la couverture du territoire national ; du maintien des effectifs de l'entreprise ; et sur la baisse des tarifs de ces deux ressources.

La cession concerne la presque totalité des actions de la SEEG, l'Etat gabonais conserve quelques unes qui lui donnent simultanément des droits particuliers. La CGE, nouvel actionnaire majoritaire, doit augmenter le capital de la SEEG à hauteur de 15 milliards de F cfa. Elle s'est engagée à en conserver 51 % ( fixé à 22,9 millions d'euros)<sup>4</sup>. Sur les 49 % restants, 5 % sont proposés aux salariés de l'entreprise et 44 % à la population et aux investisseurs institutionnels gabonais.

## **II La privatisation de la société d'énergie et d'eau du Gabon : un bilan plutôt mitigé ?**

Si, depuis sa privatisation, l'entreprise améliore sans cesse ses résultats d'exploitation, les investissements consentis au développement de la desserte aussi bien d'eau que de l'électricité, malgré une augmentation constatée sur le nombre d'abonnés, restent très limités surtout pour les quartiers défavorisés.

### **II-1 Des investissements conséquents**

La remise à niveau de l'outil de production constituait en 1997 le plus grand défi. Il fallait réhabiliter et renforcer les capacités aussi bien en eau qu'en électricité, augmenter la desserte en étendant les réseaux de distribution dans plusieurs exploitations. Les résultats, plusieurs années après, se lisent en chiffres. La nette évolution dans les différents secteurs d'activité traduit les efforts consentis par l'entreprise dans le domaine.

---

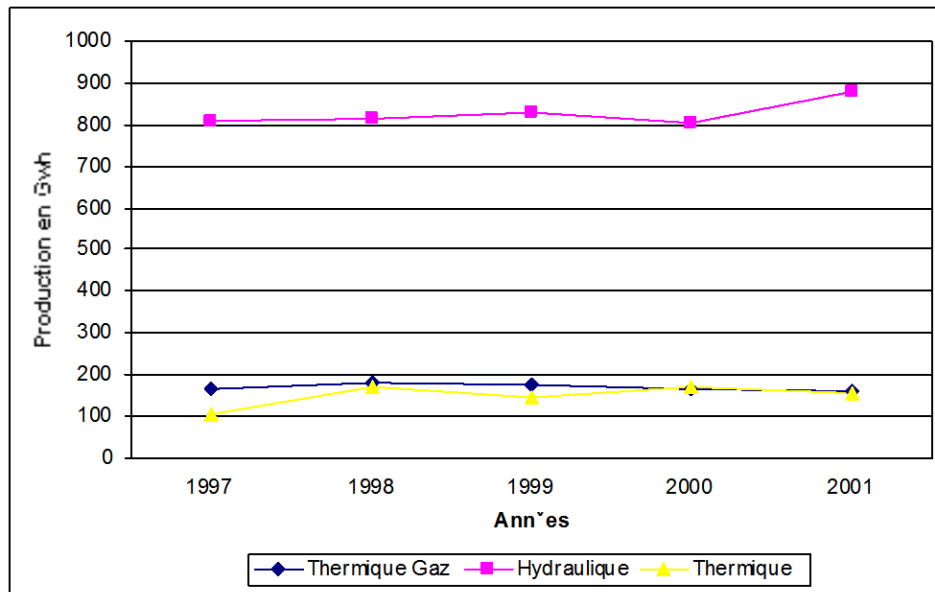
<sup>4</sup> SOURCE, *VIVENDI WATER en Afrique subsaharienne*, p18.



## II-1-1 Au niveau du réseau électrique

Entre 1997 et 2000, par exemple, la production en électricité est passée de 1075 GWh à 1136 GWh soit +5,6%.

**Graphique 1: Production électrique (1997-2001)**

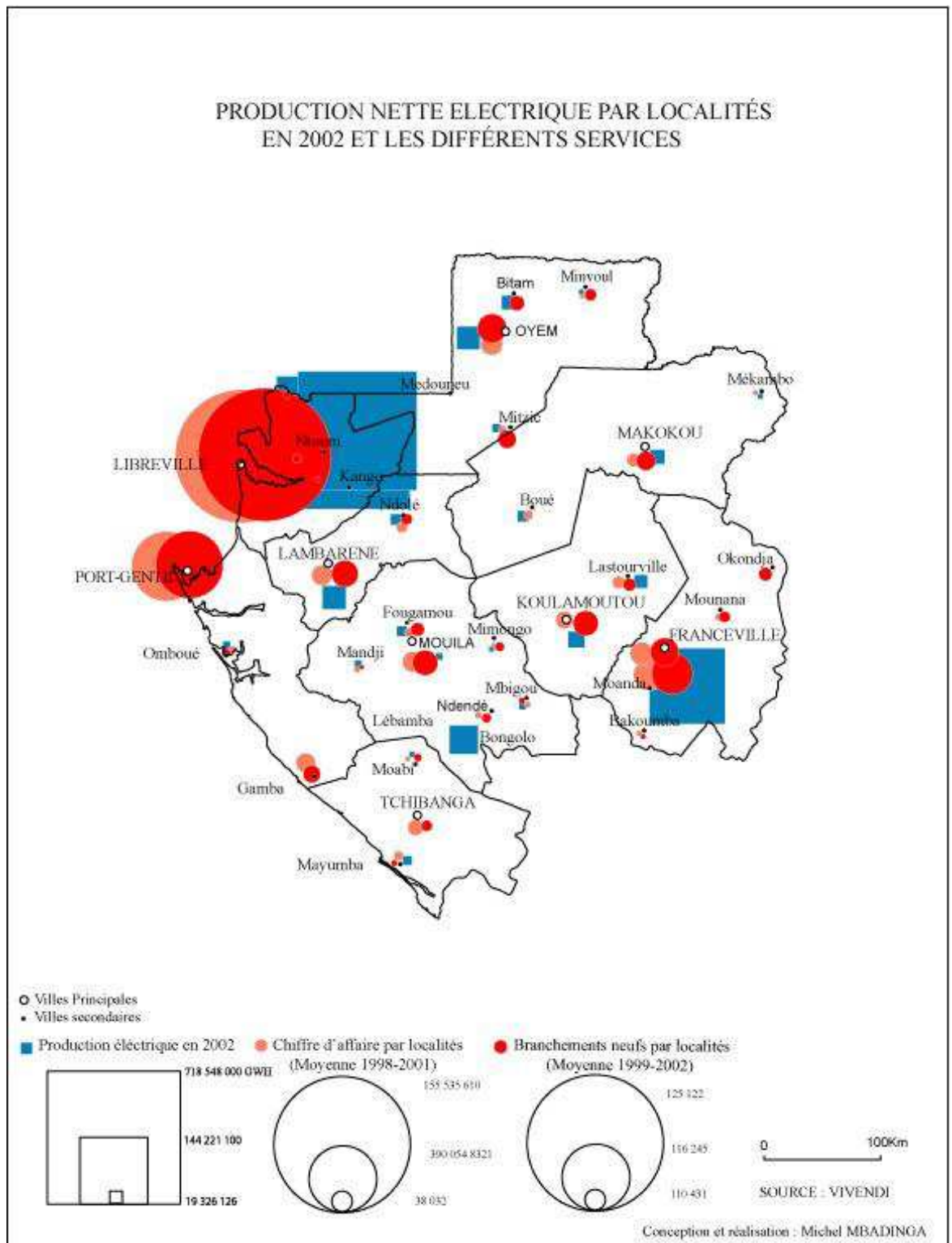


Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

La hausse consécutive à la mise en exploitation du Complexe Industriel de Moanda et la forte demande observée dans le secteur des travaux publics à Libreville, font monter le niveau de la production de 5,5% entre 2000 et 2001.

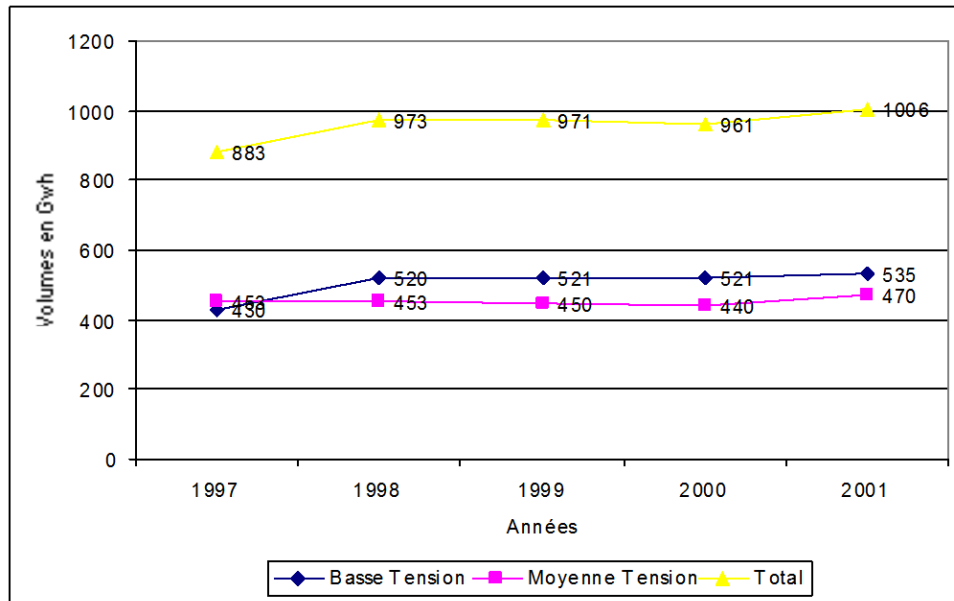
La géographie des dessertes électriques et des différents services en 2002, laisse entrevoir une nette domination de Libreville et sa région et dans une moindre mesure celle de Franceville, comme on peut le constater sur la carte 1.

Carte 1 :



Les volumes électriques vendus sont également en hausse de 4,7% de 2000 à 2001. En dépit de la baisse d'activité dans le secteur pétrolier, la demande dans les autres secteurs d'activité, notamment les bâtiments et travaux publics, expliquerait cette hausse.

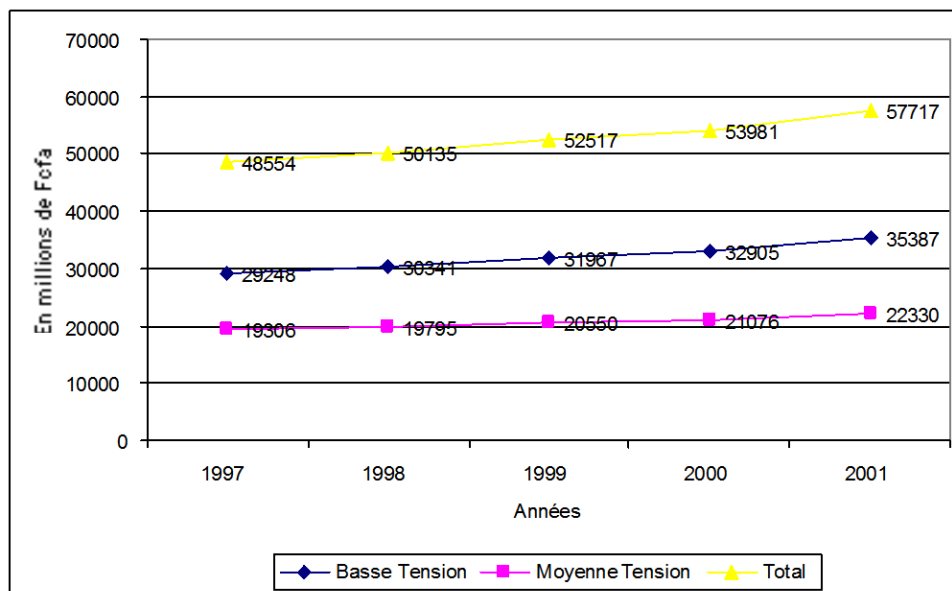
**Graphique 2: Volumes électriques vendus (1997-2001)**



Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

Le chiffre d'affaires aussi de l'entreprise suit cette tendance générale. En effet, celui-ci subit une hausse de 60,9% (hors taxes) entre 2000 et 2001. Cette évolution reste en partie liée à la hausse simultanée des volumes vendus et du prix moyen de l'électricité. Le tableau ci-après nous donne une idée précise sur le réseau basse et moyenne tension.

**Graphique 3: Chiffres d'affaires du réseau électrique de 1997 à 2001**

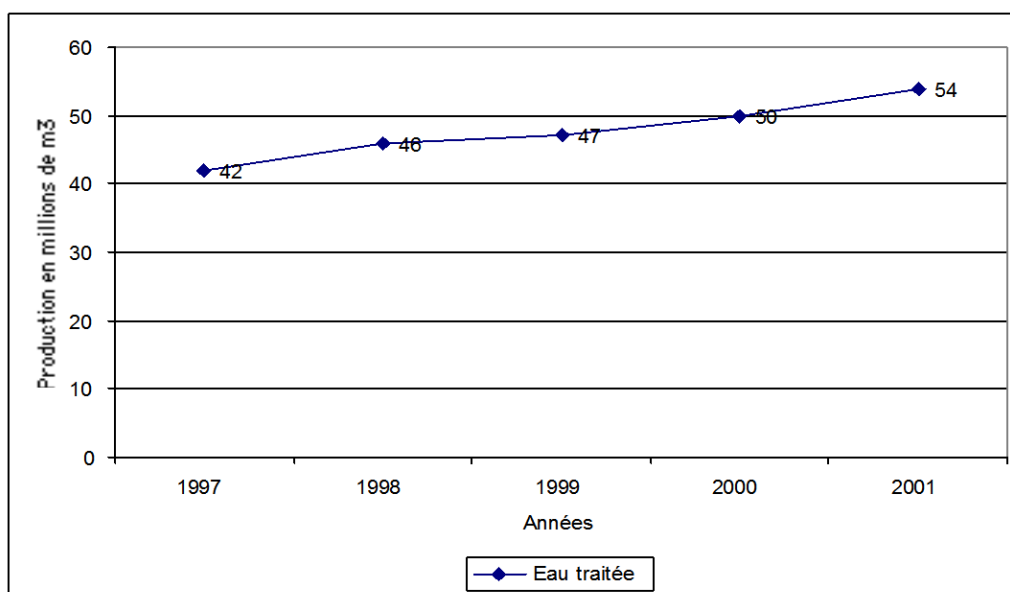


Source : Vivendi, Seeg, Rapport annuel, 2001.

### II-1-2 Au niveau du réseau de distribution de l'eau

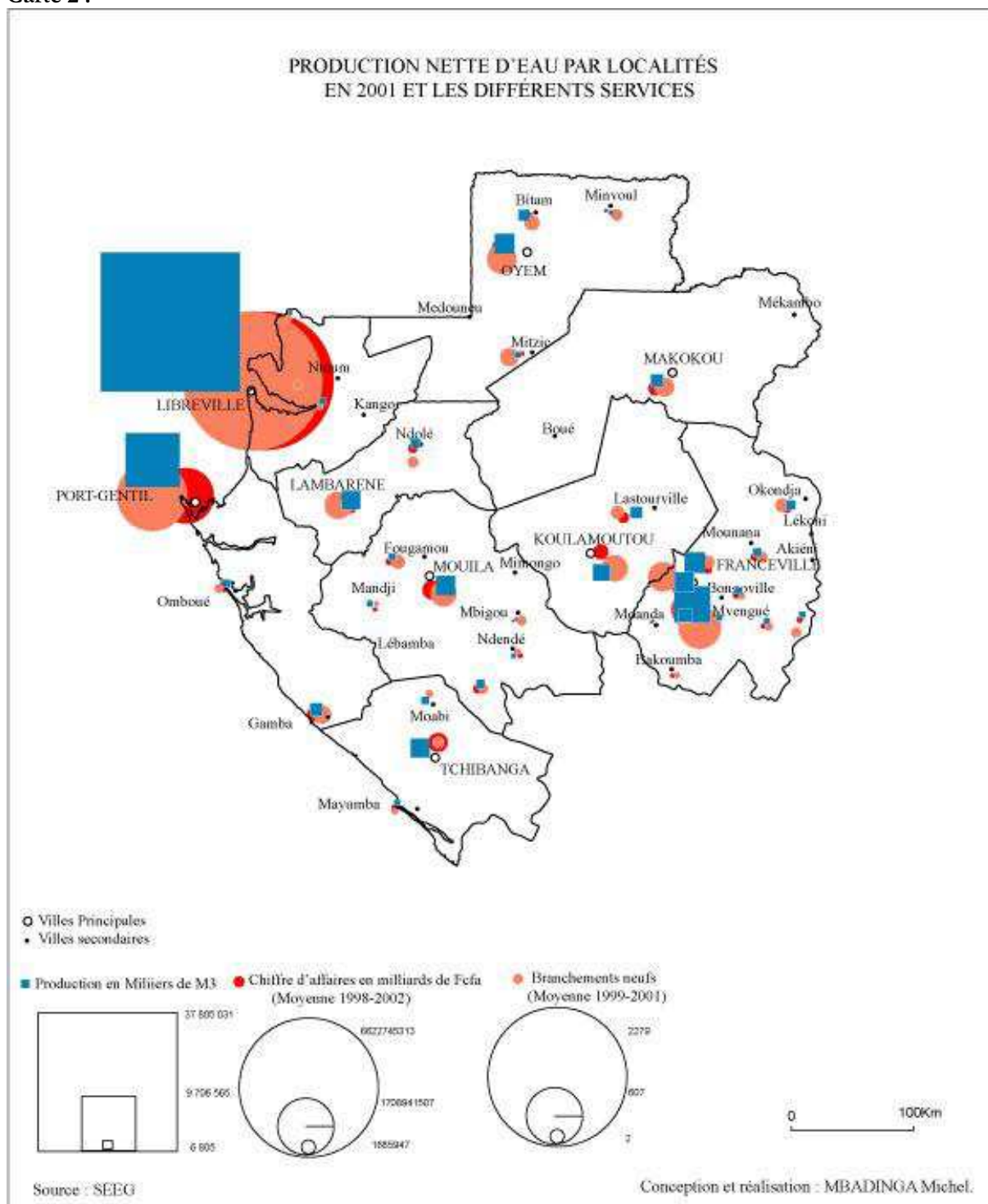
La production d'eau potable est passée de 42 milliards de m<sup>3</sup> à 50 milliards entre 1997 et 2000 soit une hausse de +19%. Le niveau de la production croît de 8% entre 2000 et 2001 à cause de l'amélioration de la desserte, principalement des grands centres urbains comme Libreville, Port-Gentil et Franceville, mais aussi des efforts d'investissements consentis au niveau des petits centres.

**Graphique 4: Production de l'eau traitée ( 1997-2001 )**



Cette augmentation se remarque aussi au niveau des volumes vendus, en hausse de 10% entre 2000 et 2001. L'augmentation de la desserte essentiellement à Libreville (68% des ventes) et à Port-Gentil (11% des ventes) d'une part, et la rigueur sur la facturation, de l'autre, restent les principales causes de cette hausse. La carte ci-dessous donne une cartographie nationale de ces différents aspects :

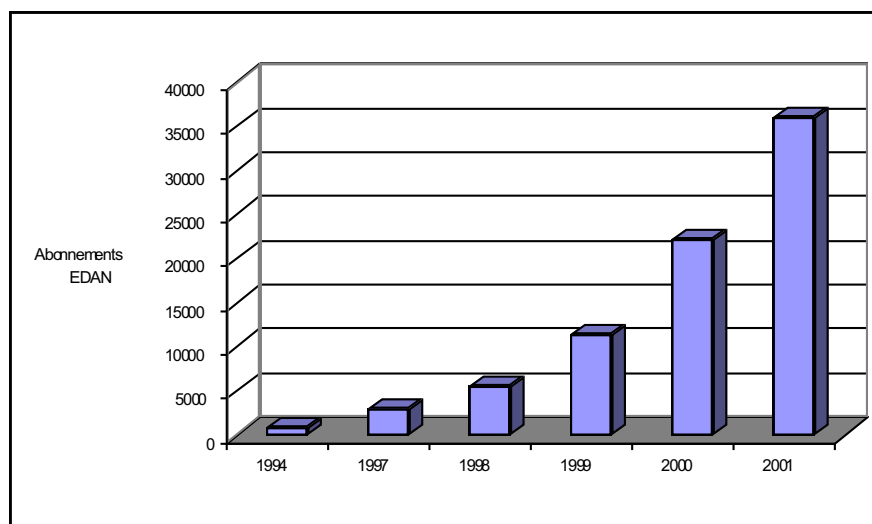
Carte 2 :



## II-2 La mise sur le marché des nouveaux produits et services

Pour mieux répondre aux attentes des différentes catégories de clientèle et anticiper leurs besoins futurs, l'entreprise a lancé et développé de nouveaux produits et services à l'instar du compteur EDAN (Electricité Des Années Nouvelles). Acheter l'électricité comme on achète l'essence de son véhicule, c'est à peu près ce que propose ce nouveau service. A son rythme et selon ses besoins et ses moyens, chacun peut gérer son budget pour éviter les désagréments de la coupure. Depuis son lancement en 1994, le nombre de compteurs EDAN posés est passé de 1 000 en 1994 à plus de 35 000 en 2001.

Graphique 5: Abonnements EDAN (1994-2001)



Source : VIVENDI, SEEG.

Cette évolution serait liée au déploiement de ce nouveau système d'abonnement dans les autres villes de l'intérieur du Gabon, notamment Moanda, Mouila, Oyem, Koulamoutou, Bitam, ...

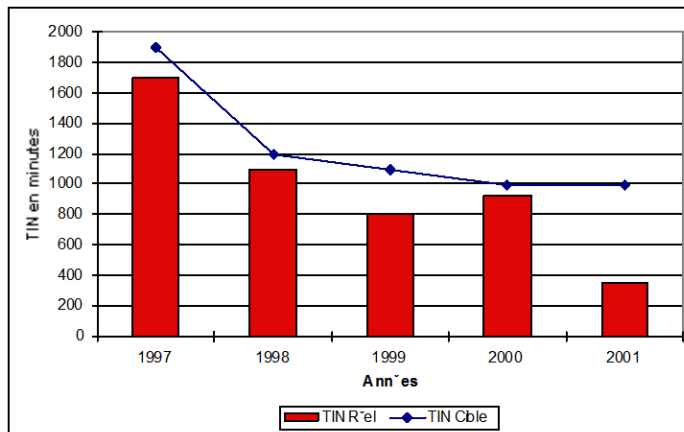
### II-1-3 La recherche d'une continuité de l'offre des services

Différentes mesures internes ont été prises pour améliorer la qualité de service en électricité. A Libreville, la mise en place d'un meilleur dispositif opérationnel tant au niveau des installations de production qu'au niveau du réseau de distribution, a permis une baisse record du temps d'interruption normé<sup>5</sup> (TIN) qui est passé de 12 heures 49 en 2000 à 5 heures en 2001. A Franceville, le TIN est passé de 13 heures 19 en 2000 à 6 heures 35 en 2001, soit une baisse de 51%. Cette diminution remarquable est due à la surveillance des organes de protection sur le réseau production-transport. Le ré-

<sup>5</sup> Le Temps d'Interruption Normé (TIN) est le temps moyen de coupure du réseau au cours d'une année.

étalonnage à Port-Gentil des systèmes de protection a occasionné une baisse du TIN passant de 5 heures 35 en 2000 à 4 heures 27 en 2001, soit une baisse de 24%.

### Graphique 6: Le TIN de la ville de Libreville



Source : VIVENDI, SEEG, Rapport annuel, 2001.

Avec le démarrage des travaux sous tension, qui évitent de couper des secteurs entiers lors des interventions ou de la pose de nouveaux équipements, l'entreprise espère améliorer davantage la continuité du service électrique sur l'ensemble du territoire.

Outre ces paramètres, l'amélioration du service à la clientèle a concerné aussi la recherche constante de la baisse des prix des différentes fournitures d'eau et d'électricité. Depuis 1997, les prix moyens sont en baisse de près de 8,5% pour l'électricité (58,88 Fcfa/kwh en 1996, contre 53,86 Fcfa/kwh en 2003). Cette diminution, qui reste encore insignifiante pour les consommateurs, est l'un des engagements pris par les responsables de la société de baisser de 17,25% les tarifs en vigueur lors de l'appel d'offres.

Toutefois, au-delà de ces chiffres, le problème reste entier : l'eau et l'électricité demeurent encore des ressources hors de portée de la majeure partie des populations du Gabon, en raison de leur prix et de l'obsolescence de leurs réseaux de distribution.

## II-2 Mais une privatisation reposant sur un soupçon d'échec

### II-2-1 Des réseaux de desserte pauvres et mal structurés

L'une des conditions préalables à la privatisation de la société d'énergie et d'eau du Gabon était, outre l'amélioration des indices financiers, mais aussi la rénovation de son réseau de production vieillissant et son extension dans les zones défavorisées.



Le Gabon a un climat équatorial, chaud et humide. Le fait marquant du climat est sa pluviométrie qui atteint 4 000 mm par an, c'est en fait l'une des régions les plus arrosées de la Terre<sup>6</sup>. Malgré ces chiffres, les populations de ce pays manquent encore des ressources essentielles au développement, que sont l'eau et l'électricité notamment.

En effet, à Libreville par exemple, il existe encore des quartiers enclavés, ou sous-intégrés, où des familles entières utilisent l'eau de marigots ou des puits de fortune creusés en contrebas des latrines. Cette situation traduit une pauvreté criarde, qui touche non plus seulement les campagnes mais aussi les villes. Ainsi, dans ces quartiers sous-intégrés « 36 % des ménages économiquement faibles achètent l'électricité auprès d'un revendeur »<sup>7</sup>, qui n'est autre qu'un voisin mieux nanti ou plus astucieux disposant d'un ou de plusieurs compteurs.

Cette pratique illégale est souvent source de conflits dans les quartiers, du fait de la facturation contestée des consommations « à la tête du client ». Au problème d'approvisionnement des centres urbains s'ajoute celui des villages<sup>8</sup>, indépendamment des efforts réalisés par l'entreprise et les pouvoirs publics à travers notamment l'équipement de certains d'entre eux en compteurs électriques LIBERGY<sup>9</sup>.

---

<sup>6</sup>MOMBO (J.B.), *L'eau au Gabon : entre abondance de la ressource et la sécurisation de la consommation*, p18 : La moyenne pluviométrique se situe entre 1 400 mm par an (Booué, 1 400 mm et Tchibanga, 1453 mm ; déficit pluviométrique lié aux conditions orographiques) et environ 4 000 mm d'eau par an, précipitations les plus abondantes enregistrées dans l'extrême Nord-ouest du pays (Cocobeach).

<sup>7</sup>Gabon-PNAE, 1999, Op. cit.

<sup>8</sup>FLEURY (C), BASTIN (J), *Gabon. De l'eau plus qu'il n'en faut*, Jeune Afrique Intélligent, n° 2195, 2 au 8 février 2003, p22 : L'approvisionnement en eau de ces centres est assuré par le Ministère des mines, de l'Energie et des ressources hydrauliques. Dans le cadre de l'hydraulique villageoise initiée en 1982 dans trois provinces (Estuaire, Woleu-Ntem et Ogooué-Ivindo), les conseils départementaux avaient favorisé les villages pour obtenir une borne-fontaine, mais en 1993, 50% des pompes installées dans ces trois provinces étaient hors d'usage. Toutefois, lorsque se concrétise la privatisation de la société en 1997, un nouveau programme d'hydraulique villageoise est en cours d'exécution avec l'appui de l'Union européenne et de la Banque mondiale, des points d'eau devraient être forés et réhabilités dans 350 villages (500 nouvelles pompes devraient être installées). De nos jours, 194 villages sont l'objet d'un approvisionnement.

<sup>9</sup>C'est un compteur à pré-paiement qui fonctionne avec des cartes dont la vente est assurée par un réseau de revendeurs. L'offre LIBERGY s'adresse à la clientèle des zones rurales et isolées. La phase d'expérimentation menée depuis 2000 s'est poursuivie en 2001 et a permis d'aboutir à une offre plus adaptée aux besoins et aux attentes de la clientèle concernées. Ainsi, pour favoriser l'accès à l'électricité des zones rurales et isolées, cette offre comporte un forfait branchement de 10 000 Fcfa. Par ailleurs, la tarification a évolué. Le tarif unique a été remplacé par un tarif général. La carte prépayée est donc passée de 3 500 Fcfa à 2 000 Fcfa pour les clients au tarif social, et à 4 000 Fcfa pour ceux du tarif général. A la fin de l'année 2001, près de 1 700 compteurs ont été installés dans les localités suivantes : Kango, Donguila, Bakoumba, Lébamba, Pana et villages associés, Dienga, Booué, Ovan. L'objectif de la VIVENDI reste de d'équiper d'ici 2010 la majorité des villages du Gabon d'un réseau électrique répondant à leurs attentes.

## **II-2-2 Quel développement face au problème de délestage ?**

*« La Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) informe sa clientèle qu'un coup de foudre s'est abattu jeudi soir, en période de pointe, dans la zone de Kinguelé entraînant la mise hors tension de la ligne 225 kV reliant les usines hydroélectriques de Tchimbélé et Kinguelé, mais aussi le principal poste 225 kV de Libreville. La perte de cette importante ligne alimentant Libreville, a entraîné le fonctionnement des protections, occasionnant l'ilotage en cascade des principaux groupes de production de Kingélé, Tchimbélé, Owendo, puis l'interruption de la fourniture en électricité. »*

Ce type de communiqué émanant de la SEEG est devenu presque coutumier pour le commun des consommateurs gabonais... En effet, l'exacerbation des clients est arrivée à un stade tel qu'ils l'accusent d'une incapacité à satisfaire leurs besoins en eau et en électricité, certainement à cause de la peur de revivre la crise énergétique de 2007 où les délestages avaient été monnaie courante à Libreville. Il ressort d'une enquête réalisée en 2007 auprès des consommateurs, un sentiment négatif de la population en ce qui concerne la privatisation de cette entreprise qui n'arrive pas encore à satisfaire leurs besoins, notamment un approvisionnement fluide et constant de la fourniture d'électricité des consommateurs des différentes localités de ce pays.

Plusieurs arguments expliqueraient ces fréquents désagréments causés aux consommateurs, ceux de Libreville particulièrement : les interruptions et délestages seraient dus à la fréquence des orages, à la surexploitation des réseaux de transport existants, le développement rapide de la ville de Libreville vers le nord, l'augmentation annuelle du nombre d'abonnés en électricité et en eau,... Tout ceci conduit logiquement à la saturation des différents réseaux de transport. Un nouveau schéma d'équipement serait nécessaire pour faire face à la hausse de la demande sur l'ensemble du territoire.

## **III Vers la recherche d'une meilleure offre des fournitures d'eau et d'électricité**

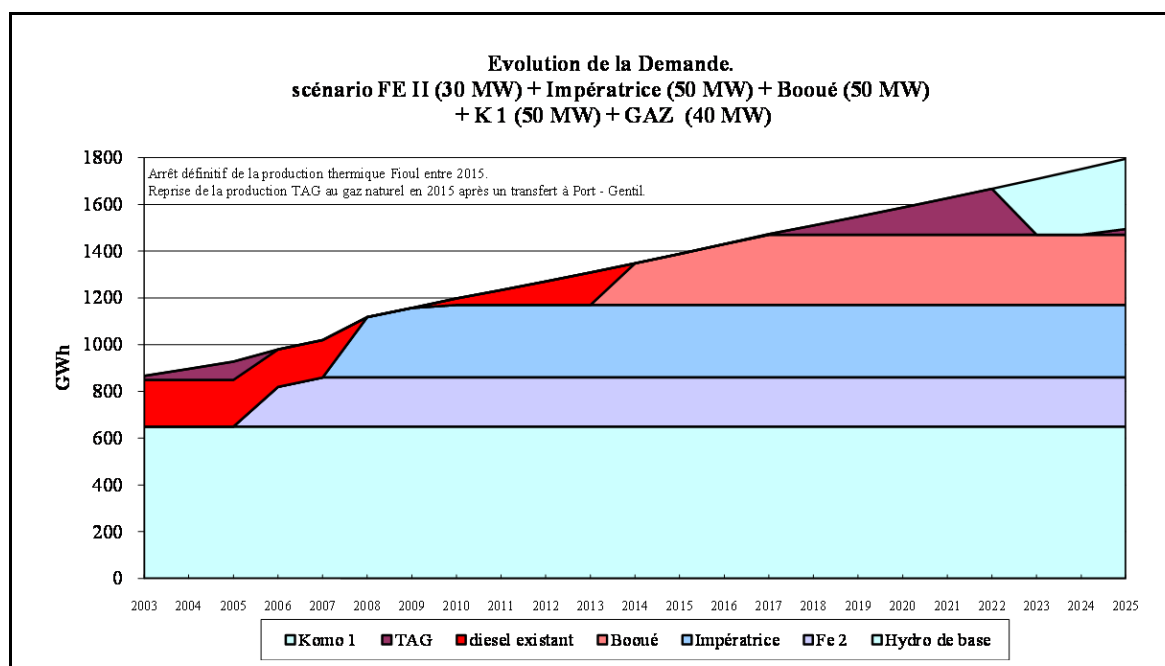
Les changements intervenus au sein de ce secteur d'activité n'ont pu modifier cette donne, aussi, ce pays se lance-t-il depuis quelques années dans la mise en place de nouvelles stratégies pouvant lui permettre de rattraper son retard en la matière. Ces stratégies reposent pour l'essentiel sur la mise en place d'un plan d'investissement et sur le renforcement en capacité des réseaux existants.

### **III-1 L'impérieuse nécessité d'un véritable plan d'investissement**

La croissance annuelle de plus de 6% du nombre d'abonnés à la SEEG est légèrement supérieure aux prévisions établies dans le cadre de la privatisation, qui prévoyaient une croissance de 5%. Cette donnée met néanmoins en relief une croissance de la demande en électricité et en eau supérieure aux prévisions. Elle interpelle donc les principaux acteurs, que sont l'Etat, le concessionnaire et les partenaires privés quant à la réalisation de gros investissements nécessaires à l'augmentation des moyens de production à Libreville, qui sont en retard par rapport à une demande qui ne cesse de croître. Pour preuve, la ville se développe plus vers le nord, elle nécessite la création d'un poste nord pour alimenter cette agglomération de Libreville.

À l'horizon 2017, selon les dires des experts, les nouveaux moyens de production devront s'élever à 244 GWH (Gigawatt heure) pour satisfaire les besoins de Libreville, soit une hausse de 24% par rapport à la production actuelle, nettement en deçà des prévisions (la production d'électricité en 2008 a progressé de 7,5% alors qu'en 2009, elle n'a été que de 5%).

**Graphique 7 : Moyens de Production vs Evolution de la Demande au Gabon**



Sources : Ministère des mines, de l'énergie, du pétrole et des ressources hydraulique.

En prélude à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) en 2012, et surtout face à la croissance à un rythme frénétique sa population, surtout dans des zones non urbanisées de Libreville, la nécessité d'augmenter la capacité des transformateurs dans le cadre d'un programme ambitieux reste la condition « *sine qua none* » de la sortie de cette situation. Elle passe par l'installation d'un poste au nord de Libreville pour sécuriser l'alimentation en électricité des infrastructures de la CAN 2012, le renforcement progressif des sections importantes des conducteurs par un diamètre plus important pour transporter plus d'énergie et, enfin, la création de nouveaux départs HT A (Haute tension type A) notamment sur la « Nationale 1 ».

### III-2 Le renforcement des capacités des réseaux d'alimentation

L'inégale répartition de la population sur le territoire national (forte densité autour des capitales et grandes villes, très faible densité à l'intérieur de ce pays), renforce l'idée de la nécessité de la mise en place de nouvelles réalisations d'infrastructures de transport d'énergie électrique et d'eau au Gabon. Dans le programme de développement des infrastructures, le choix du remplacement des installations thermiques par des ouvrages hydroélectriques devrait être programmé dès que les critères économiques ou politiques permettent de réaliser l'investissement. C'est le cas de la construction du

barrage de Bongolo au Sud du Gabon, pour les provinces de la Ngounié et de la Nyanga, et du Projet de construction du barrage de FE II sur l'Okano à Mitzic, pour la province du Woleu Ntem.

Le choix de développement d'un ouvrage hydroélectrique, pour compenser l'accroissement de la demande en électricité de la région de Libreville, se fera parmi les nombreux potentiels des Monts du Cristal, mais devrait être mis en concurrence avec le potentiel gazier de la région de Libreville. Le tableau ci-après donne une idée des différents projets identifiés dans la région de Libreville et leurs caractéristiques.

**Tableau 1 :** Les caractéristiques des différents projets de la région de Libreville

<i>EQUIPEMENTS</i>	Puissance Installée (MW)	Productible garantie (GWb)	Coût (Mds FCFA)	Durée de construction (ans)	Coût moyen F/ kWb	Année d'études.
<i>Ngoulmendjim (Komo).</i>	100	520	103	5	27	1985
<i>Site de Komo 1 (Komo)</i>	60	300	100	3	40	2003
<i>Site de Komo 2 (Komo)</i>	80	560	130	3	30	2003
<i>Projet Gazier.</i>	40	175	30	3	47	1996
<i>Ext. Fioul lourd.</i>	33	192	30	2	35	1997

Source : Ministère des mines, de l'énergie, du pétrole et des ressources hydrauliques.

Les projets hydroélectriques, d'une puissance installée supérieure à 50 MW, posent un problème de rentabilité pour des développements en économie de marché. Or nous cherchons à développer des ouvrages hydroélectriques pour réduire la dépendance du secteur de l'électricité vis-à-vis des énergies fossiles. Par conséquent, pour une demande à évolution douce, il faudra choisir une stratégie qui permettra le développement de ces ouvrages tout en garantissant leur rentabilité.

Une voie, communément admise, est celle de construire des centrales hydroélectriques par palier d'accroissement de la demande en utilisant en phase intermédiaire de petites centrales thermiques. C'est en tenant compte de ce principe, et dans l'optique de produire une énergie au coût de revient le plus bas, que nous préconisons le développement de centrales au fil de l'eau avec des réseaux de transport d'énergie électrique.

Une étude menée par la Direction Générale de l'Energie et des Ressources Hydrauliques avait permis de mettre en concurrence divers projets. Lors de cette étude, des ouvrages au fil de l'eau et des ouvrages à retenue ont été étudiés avec leur réseau de transport associé. L'un des facteurs primordiaux de cette étude était la non-intervention directe de l'Etat dans la mobilisation des capitaux. Le tableau suivant est un résumé des différentes conclusions de cette étude.

**Tableau 2 : Projets de réalisation des barrages hydroélectrique au Gabon**

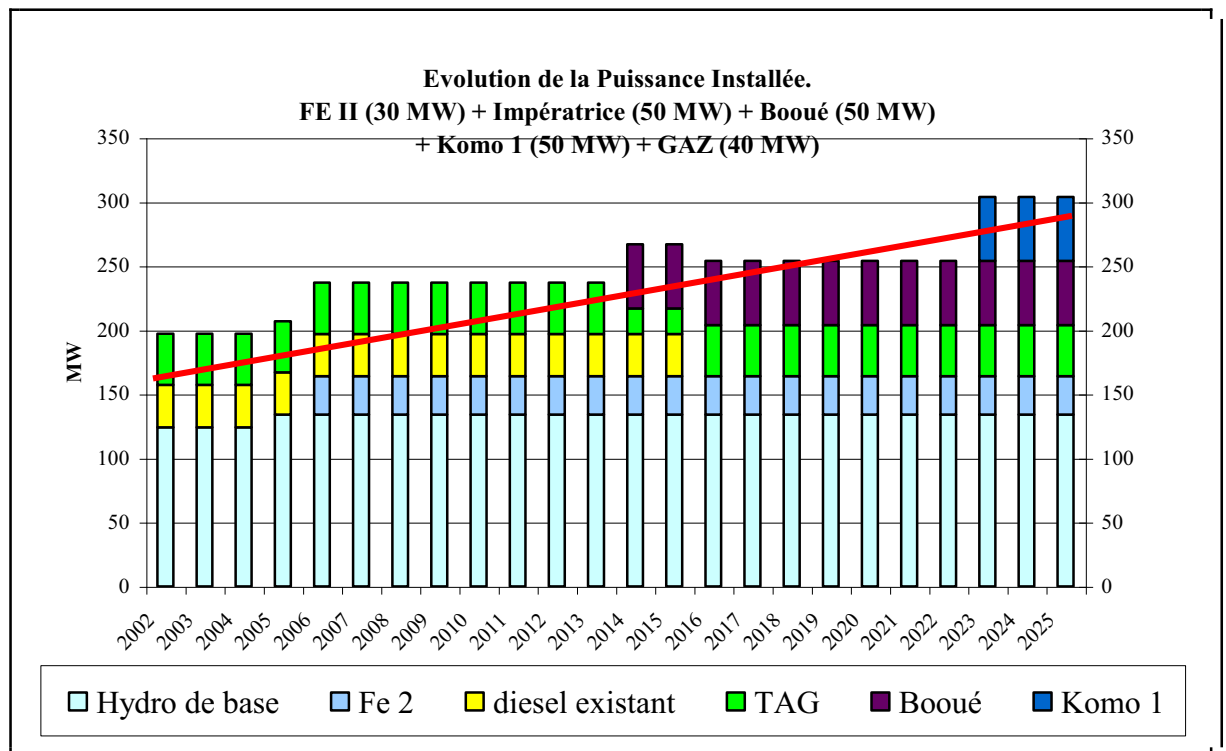
Item	EQUIPEMENTS	Puissance Installée (MW)	Productible garantie (GWh)	Coût (Mds FCFA)	Coût moyen F/kWh	Longueur de réseau associé.	Prix cible distributeur (en Frs CFA).
1	Fe II (Okano).	30	215	40	25	470 km	45
2	Impératrice (Ngounié)	50	320	60	25	275 km	45
3	Booué (Ogooué).	50	300	65	26	160 km	45
4	Komo 1 (Komo)	50	280	100	40	185 km	45
5	Projet Gazier POG. (*)	40	280	15	30	300 km	50

Sources : Ministère des mines, de l'énergie, du pétrole et des ressources hydraulique.

(\*) : Délocalisation des turbines de la centrale d'Owendo à la centrale de Port-Gentil avec la réalisation d'une interconnexion entre le réseau de transport de FE II et Port-Gentil, soit une ligne entre Port-Gentil et Bifoun (300 km, en longeant la réserve de Wonga Wongué).

On note également une augmentation exponentielle de la puissance installée de 2002 à 2025.

**Graphique 8 : Moyens de Production vs Evolution de la PMA au Gabon**



Sources : Ministère des mines, de l'énergie, du pétrole et des ressources hydraulique.

Pour répondre à l'évolution de la demande de la région de Libreville (Réseau Inter Connecté de la Mbéï), le développement d'ouvrages hydroélectriques de petite taille (de 40 à 80 MW) et la mise en valeur de gisement de gaz pour la production de l'électricité reste une nécessité. Cette stratégie permettra de réduire les besoins en capitaux d'investissement et d'accroître l'intérêt d'opérateurs privés.

Sur la base des graphes précédents, cela aurait pu se traduire par la mise en production d'une centrale hydroélectrique de 30 MW en 2006 (FE II), un second ouvrage hydroélectrique de 50 MW en 2008 (Impératrice), puis un troisième situé sur les chutes du fleuve Ogooué à Booué de 50 MW en 2015.

Cela aurait pour conséquence un meilleur déploiement du réseau de transport d'énergie électrique national qui reliera, à terme, les provinces de l'Estuaire, du Woleu-Ntem, du Moyen Ogooué, de la Ngounié, de la Nyanga et de l'Ogooué-Maritime, créant ainsi un réseau interconnecté du Grand Littoral.

Parallèlement, devrait être menée une étude comparative de l'exploitation de champs de gaz de la région de Libreville (Coniquet, Ozoumbélé et Mbilangone). Cette étude devrait intégrer l'interconnexion de la ville de Port-Gentil au RIC de la Mbéï, ce qui améliorerait la garantie de continuité de service des unités de production d'électricité. En fonction du résultat de cette étude, les turbines à gaz d'Owendo (40 MW) pourraient être exploitées sur leur site actuel ou délocalisées à Port-Gentil. Leur mise en service, en combustible gaz, au plus tard en 2015, devrait garantir une stabilité du prix en franc constant de l'énergie électrique.

Il est à noter que ces trois initiatives n'assureront la fourniture du RIC de Libreville que pour une quinzaine d'années, il faudra dès 2023 procéder à la mise en service d'une nouvelle unité de production, par exemple Komo 1 ou réaliser l'interconnexion avec la province du Haut-Ogooué.

La réalisation de ces interconnexions permettra de résoudre les problèmes d'exploitation du réseau interconnecté de la Louésie et le remplacement des centrales thermiques des villes de Bitam, Oyem, Mitzic, Ndjolé, Lambaréné, Fougamou, Mouila, Mayumba et Booué par de l'énergie propre produit par les sites hydroélectriques de FE 2, de l'Impératrice et de Booué.

### **III-3 Construction de pico-centrales dans les localités isolées**

L'une des réponses à l'accroissement de la demande en énergie hydroélectrique du Gabon passe nécessairement par la création d'un certain nombre de micro-réseaux de transport d'énergie électrique et la mise en œuvre d'ouvrages de production hydroélectrique.

Les contraintes géographiques ne permettent pas de relier toutes les villes aux réseaux interconnectés. Certaines d'entre-elles demeurent isolées, c'est le cas de plusieurs préfectures et sous-préfectures pour lesquelles l'Etat doit établir le service public de l'énergie électrique.

Afin d'y remédier, nous préconisons la construction de petites unités de production d'énergie électrique qui seraient de type hydroélectrique pour la plupart d'entre-elles. C'est le cas des localités de : Iboundji, Guiétsou, Malinga, Dibwangui, Onga et Aboumi, Moulengui Mbinza, Mabanda, ...

Pour la réalisation de ces unités, le développement d'un schéma intégrateur qui permettra de fédérer des initiatives privées, l'Etat, et les bailleurs de Fonds reste une nécessité.

Afin de maintenir le prix de l'énergie électrique à un niveau acceptable, l'Etat subventionnerait les investissements. Les bailleurs de Fonds octroieraient au projet un financement sous la forme de prêts concessionnels avec la garanti de l'Etat. Les PME locales partenaires seraient en charge de l'exploitation des ouvrages réalisés et du remboursement du prêt concessionnel du projet dont ils ont la charge.

## **Conclusion**

La fourniture d'eau et d'électricité reste un élément fondamental et incontournable de développement et d'aménagement du territoire au 21<sup>ème</sup> siècle. Par la vulgarisation de leur utilisation, les pouvoirs publics peuvent contribuer au ralentissement de l'exode rural et faciliter l'installation d'industries dans l'arrière-pays.

Face aux multiples problèmes que rencontre le Gabon aussi bien sur la gestion de cette ressource que sur celui du déploiement véritable des infrastructures liées à ce secteur d'activité, la valorisation<sup>10</sup> de ces deux ressources constituera, assurément, un atout futur indéniable dans le développement socio-économique de ce pays.

Aussi, compte tenu des multiples enjeux liés à ces dernières et aussi à leur caractère sensible et stratégique, les autorités politiques de ce pays devraient veiller sur leur gestion afin que le rôle social et économique que doivent jouer les acteurs privés, au-delà de l'optimisation des profits, puisse être profitable pour le développement des populations locales.

---

<sup>10</sup>Gabon-PNAE, 1999. Op cit. Les ressources annuelles en eau du Gabon sont estimées à 164 km<sup>3</sup>, soit l'«un des plus hauts niveaux de ressources annuelles en eau par habitant» ; son potentiel en eau est donc considérable, mais il reste très peu valorisées, au regard des différents usages connus : 50% sont prélevés de l'eau disponible à l'année (164 km<sup>3</sup>), 2 % du potentiel réel sont utilisés pour la production hydroélectrique.



## **Bibliographie**

Coordination du système de Nations Unies, Le Gabon, bilan commun de pays, 2005, 123p.

FALL ALIOUNE, Les enjeux énergétiques de l'Afrique et le NEPAD, Rapport de la Commission de régulation du secteur de l'électricité du Sénégal, 36p.

CREMIDE (Institut de la Banque Mondiale), La régulation économique de la privatisation du secteur privé dans les services de l'eau, de l'énergie et des communications, mai-juin 1999, 142p.

FLEURY (C), BASTIN (J), Gabon. De l'eau plus qu'il n'en faut, *Jeune Afrique Intelligente*, n° 2195, 2 au 8 février 2003, pp19-23.

KEMENES (E), L'eau et l'Afrique, Marchés tropicaux et méditerranéens, n°2710, octobre 1997, pp 2233-2303.

MOMBO (J.B.), L'eau au Gabon, entre abondance de la ressource et la sécurisation de la consommation, *Enjeux* n°16 ,pp18-26.

Ministère des mines, de l'énergie, du pétrole et des ressources hydrauliques, Rapport sur la Politique de développement du secteur de l'énergie électrique au Gabon, Libreville 2007, 26p.

Ministère de l'Education Nationale, Géographie et cartographie du Gabon, Paris, Edicef, 1983, 135p.

Organisation Internationale de la Francophonie, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie : Energie et Aménagement du Territoire, n° 54, 1<sup>er</sup> trimestre 2002, 51 p.

Organisation Internationale de la Francophonie, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie : Les réformes institutionnelles du secteur électrique, n° 44, 3<sup>ème</sup> semestre 1999, 58 p.

Organisation Internationale de la Francophonie, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie : Pour une gestion durable de la biomasse-énergie, n° 47, 2<sup>ème</sup> semestre 2000, 47 p.

Organisation Internationale de la Francophonie, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie : Coopération énergétique et intégration économique régionale, n° 53, 4<sup>ème</sup> semestre 2001, 41 p.

Organisation Internationale de la Francophonie, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie : Energie et transport, n° 29, 4<sup>ème</sup> trimestre 1995, 51 p.

- *Gabonica n°4, Novembre 2010 (Revue du CERGEF)* -

Organisation Internationale de la Francophonie, Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie : Ville et énergie, n° 45, 4<sup>eme</sup> trimestre 1999, 72 p.

## **Société immobilière et politique du logement en AEF dans les années 1950 : les contingences coloniales ou l'échec d'une expérience publique**

Gouédard **ALLOGO OBAME**  
Assistant, GRESHS, ENS, Libreville, Gabon  
Email : [allobago@yahoo.fr](mailto:allobago@yahoo.fr)

### **Résumé :**

L'amélioration des conditions d'habitat fut l'un des éléments du but social que se proposait la politique d'investissement français dans les territoires coloniaux au cours de la décennie précédant les indépendances. L'Etat métropolitain créa ainsi en 1949 la Société Immobilière de l'AEF dont le rôle était de financer et construire des logements à relativement bon marché. Mais les acquéreurs en furent majoritairement des fonctionnaires, donc une poignée de privilégiés dans le cadre de la société africaine. Cet article tente de mettre en évidence le décalage entre la logique sociale interventionniste des pouvoirs publics et la logique de rentabilité financière de la société immobilière, dont les programmes à la petite échelle furent, au demeurant, la règle.

**Mots clés :** AEF, Société immobilière, Logement, Habitat, Financement public, Pouvoir d'achat

### **Abstract:**

During the decade preceding African Independences, the improvement of housing conditions was one of the key elements of French investment in social policy in the colonies. In 1949, the Metropolitan government created the FEA estate company which role was to finance and build low cost housing. But, the purchases were mostly administration clerk, meaning a minority of privileged persons in the African society. This paper aims to highlight the gap between the social interventionist logic of the government and the logic of profit of the company which programs were at small scale.

**Keys Words:** FEA, Estate company, Accommodation, Housing, Public financing, Purchasing power

## Introduction

Dans un précédent article, nous examinions déjà la politique coloniale d'habitat et de logement, notamment son financement spécifique, relevant d'une origine métropolitaine et fédérale, et les modalités d'attribution des prêts pour construction appliquées par la société d'Etat dite Crédit de l'AEF<sup>1</sup>. Au-delà des carences notables dans les modalités et l'exécution de cette politique, un constat s'impose d'emblée : la faiblesse des revenus des populations soulignait la difficulté générale à remédier à l'« impérieuse » nécessité de « rentabiliser » les opérations de crédit. Celles-ci s'adressaient donc de façon privilégiée aux catégories sociales à revenus relativement suffisants, l'essentiel de la population restant en définitive en marge de l'offre qui, du reste, fut en grande partie fonction du niveau de financement accordé à cet effet par les pouvoirs publics.

Le présent article ne prétend ni aboutir à une conclusion fondamentalement différente, ni présenter une particulière originalité, du moins, en ce qui concerne les cadres chronologique et spatial. Il nous est apparu néanmoins nécessaire de compléter notre réflexion par une analyse du rôle joué par la Société immobilière de l'AEF (SIAEF) dans la politique d'intervention publique en matière de logement. Car, les opportunités furent fondamentalement différentes, selon qu'on eut recours à l'organisme de crédit ou à la société immobilière. Comme on l'expliqua, d'ailleurs, aux élus locaux : « *le Crédit de l'AEF est tout d'abord une banque. L'initiative vient de celui à qui l'on prête. On y vient d'abord pour avoir de l'argent et ensuite pour construire une maison. La SIAEF, elle connaît une démarche exactement opposée : elle commence par construire et c'est elle qui offre en location ou location-vente* »<sup>2</sup>. L'option offerte par la SIAEF apparue, de ce fait, particulièrement avantageuse notamment pour les populations à faibles revenus. Elle s'inscrivait alors dans la ligne politique novatrice de la programmation du logement social. Au demeurant, ses concepteurs lui assignèrent le caractère d'une société « *dont l'objet s'apparente un peu à celui des H.L.M. en France* »<sup>3</sup>, bien qu'on ne puisse pas affirmer que cette solution aux difficultés de logement rencontrées dans la métropole ait véritablement été transposée dans les territoires coloniaux.

Dans ce cadre différent, il faut se demander dans quelle mesure les pouvoirs publics, par l'intermédiaire de la SIAEF, ont joué un rôle sur l'évolution immobilière dans la fédération. La SIAEF fut-elle une option accessible et véritablement salutaire pour les populations, dans un contexte socio-économique qui leur était défavorable à la base ? Quelle importance les décideurs accordèrent-ils au logement dans la vaste entreprise d'équipement et de modernisation des territoires des années cinquante ?

Afin d'appréhender la politique de logement social suivie par les pouvoirs publics coloniaux, il importe, dès le départ, d'esquisser un état des lieux et de restituer les conditions d'intervention de la SIAEF, puis d'examiner les orientations de l'action de

---

<sup>1</sup>« Un aspect de l'intervention publique française dans le domaine du logement en AEF : le Crédit de l'AEF et sa politique d'attribution de prêt pour construction (1949-1960), in *Humanitas*, n° 8, Libreville, ENS, décembre 2009, pp. 40-68.

<sup>2</sup> CAOM, Fonds AEF, carton 14D56, Grand conseil de l'AEF, séance du 19 juin 1953.

<sup>3</sup>CARAN, Fonds Commissariat général au plan, carton 80AJ64, Deuxième plan de modernisation et d'équipement. Rapport général de la commission d'étude et de coordination des plans de modernisation et d'équipement des TOM, avril 1954, p. 160

cette dernière, avant d'en montrer les effets, mais aussi les limites mesurables, quant à elles, à l'échelle des préoccupations ou des priorités des décideurs.

## **I Le cadre de mise en place d'une politique pour la promotion d'un habitat africain moderne**

C'est dès la fin de la Seconde Guerre mondiale que des voix se sont élevées dans les territoires coloniaux pour dénoncer vigoureusement le manque de logements et appeler les pouvoirs publics à chercher à y porter remède. Les tentatives de promotion d'un habitat africain moderne, commencées vers 1930, s'étaient interrompues dès l'apparition des premières secousses provoquées par la crise. Durant les années de guerre, les préoccupations étant ailleurs, ce domaine de la vie des Africains ne bénéficia pas davantage de l'attention des pouvoirs publics<sup>4</sup>. C'est donc après 1945, quand apparurent les premières inquiétudes face à une croissance urbaine de plus en plus difficilement contrôlée, que les décideurs métropolitains durent se résoudre à accorder quelque intérêt aux problèmes d'habitat et de logement dans les territoires en mettant à disposition des moyens financiers<sup>5</sup>. L'Etat fut ainsi amené à créer ou à susciter la création de sociétés immobilières, pour conduire des politiques du logement destinées à combattre ce qui s'apparentait alors à une crise.

### **I.1 Les facteurs à l'origine de la création de la SIAEF**

En AEF notamment, l'état des lieux révéla le retard des actions entreprises et l'apparition de nouveaux paramètres liés à l'essor naissant dans les zones urbaines. L'accroissement de la population avait suivi une cadence très rapide, autant à Brazzaville que dans les principales agglomérations des territoires, notamment à Libreville, Port-Gentil, Pointe-Noire, Bangui et Fort-Lamy. De multiples travaux d'intérêt public ou privé, le renforcement marqué de l'encadrement administratif, la création d'entreprises commerciales et industrielles, l'augmentation des effectifs européens expliquaient cet attrait nouveau des villes<sup>6</sup> : de 1946 à 1956, la population européenne de l'AEF était passée de 7 808 à 24 781 personnes, triplant en dix ans<sup>7</sup>. La population totale de Brazzaville, qu'on estimait à 23 000 âmes en 1938 est passé à près de 100 000 habitants en 1958<sup>8</sup>. Les autres villes de la fédération n'avaient pas échappé au mouvement<sup>9</sup>. L'appel à la main-d'œuvre fut considérable dans ces agglomérations

---

<sup>4</sup> Charles Didier Gondola, *Villes miroirs. Migrations et identités urbaines à Brazzaville et Kinshasa, 1930-1970*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 176

<sup>5</sup> Sophie Dulucq, « Les investissements publics urbains de la France en Afrique subsaharienne : la nouvelle donne des années cinquante ? », in *La France et l'outre-mer. Un siècle de relations monétaires et financières*. Colloque tenu à Bercy les 13, 14 et 15 novembre 1996, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Paris, 1998, p. 236

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 235

<sup>7</sup> Guy Lasserre, *Libreville. La ville et sa région (Gabon-AEF). Etude de géographie humaine*, Paris, A. Colin, 1958, p. 197

<sup>8</sup> Jacques Valette, *La France et l'Afrique. L'Afrique subsaharienne de 1914 à 1960*, Paris, SEDES, 1994, p. 243.

<sup>9</sup> L'importance de la population autochtone des principales villes d'AEF au 1<sup>er</sup> janvier 1957 se présentait comme suit : Brazzaville, 93 470 habitants ; Bangui, 77 029 hab. ; Fort-Lamy, 44 430 hab. ; Pointe-Noire, 34 661 hab. ; Libreville, 17 052 hab. ; Port-Gentil, 9 519 habitants (Guy Lasserre, *op. cit.*, p. 201).

et attira de milliers d'hommes, souvent suivis de leurs familles<sup>10</sup>. Cet afflux de populations constituait un des problèmes essentiels de l'habitat en zone urbaine<sup>11</sup>. Mais il semble qu'un autre effet social des plans d'équipement n'ait pas été diligemment perçu par les pouvoirs publics, particulièrement dans les zones d'habitat autochtone : de nombreux employés africains ne possédaient pas de logement dans les villes, mais y étaient hébergés.

Dans le fond, cependant, la situation était connue des employeurs et même des autorités, ces dernières se bornant seulement à en déplorer les conséquences. En effet, si les organismes publics ou privés n'hésitaient pas à faire de sérieux efforts pour régler la question du logement de leur personnel européen, ils n'avaient pas toujours eu les moyens ou la volonté de faire de même à l'égard de la plus grande partie de leur personnel autochtone<sup>12</sup>. D'ailleurs, dans le contrat-type pour la réalisation des projets financés par le FIDES<sup>13</sup>, seul était prévu le logement de tous les agents recrutés en France<sup>14</sup>.

Le FIDES même et la Caisse centrale de la France d'Outre-mer (CCFOM), les deux principaux organismes financiers de la nouvelle politique<sup>15</sup>, orientaient leur action, d'une manière générale, sur l'aménagement des agglomérations urbaines et rurales<sup>16</sup>. Or, si en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'habitat, l'Etat métropolitain se retrouva quasiment seul acteur et seul financier, dans la mesure où les territoires étaient lourdement endettés, le domaine du logement proprement dit impliquait également une intervention grandissante de la métropole. Certes, quelques mois avant la création de la SIAEF, les principales communes de la fédération reçurent chacune un prêt de 100 millions CFA consenti par la CCFOM, pour la construction

---

<sup>10</sup> Sur la question, voir notamment Georges Balandier, *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2<sup>e</sup> éd., 1985, pp. 40-45

<sup>11</sup> Une tendance nouvelle participait à accentuer le problème. Chaque départ d'un rural vers la ville ne correspondait plus à une disponibilité professionnelle en ville. L'aventure citadine, au tournant des années 1950, avait cessé d'être strictement économique pour revêtir des caractères culturels et sociaux qui, eux, ignoraient les limites imposées par les baisses d'activités (Ch. Didier Gondola, *op. cit.*, p. 171).

<sup>12</sup> CARAN, Carton 80AJ64, Deuxième plan de modernisation et d'équipement. Rapport général de la Commission d'étude et de coordination des plans de modernisation et d'équipement des TOM, avril 1954, p. 160

<sup>13</sup> Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des territoires d'Outre-mer.

<sup>14</sup> CAOM, Fonds AEF, Carton 14D 27, Procès verbal de la commission permanente du Grand conseil, 19 mai 1951.

<sup>15</sup> Le système instauré en 1946 avait en effet établi le FIDES et la CCFOM comme principaux circuits de financement public des investissements dans les territoires coloniaux. Sans reprendre le détail de ces modes de financement – qu'on peut d'ailleurs retrouver dans de nombreux travaux traitant de la politique économique de la France dans ses possessions d'outre-mer –, soulignons toutefois qu'une partie des dépenses du FIDES était prise en charge par la métropole (sous forme de subvention budgétaire), le reste devant l'être par des contributions propres des territoires. C'est par la CCFOM que transitaient tous les fonds publics affectés au titre du FIDES, dont elle avait la gestion ; elle jouait également le rôle d'une banque d'équipement pour les territoires. Sur ses "opérations propres", elle accordait des prêts aux territoires pour leur permettre d'assurer leur contribution aux opérations du FIDES. Elle assurait la participation de l'Etat au capital des sociétés d'Etat ou d'économie mixte, facilitait financièrement l'action des collectivités ou des entreprises œuvrant dans le cadre des programmes d'équipement. Elle tirait ses ressources principales de prêts du Trésor.

<sup>16</sup> En principe, le FIDES et la CCFOM ne finançaient aucune construction de logements en dehors des programmes à but économique et social les incluant : une gare et les logements pour ses employés ou un dispensaire et le logement de l'infirmier.

d'immeubles à usage d'habitation. L'expérience, qui connut des fortunes diverses, se révéla surtout très onéreuse. Les quelques maisons ou immeubles construits le furent, en effet, à un coût très élevé dans certaines villes et restèrent longtemps inachevés dans d'autres, pour cause de dépassement de crédit ou de problèmes d'ordre technique. L'augmentation continue des prix des matériaux avait considérablement alourdi la facture finale. L'indice général du coût de la vie, calculé à Brazzaville sur la base 100 en octobre 1945, était passé de 368 en juillet 1949 à 578 en juillet 1952, ce qui correspondait à une augmentation de 57 %<sup>17</sup>. Les autorités municipales de Libreville, par exemple, se virent contraintes de solliciter un prêt complémentaire de 13 millions CFA en 1953, afin de régler la somme restant due à l'entreprise qui avait exécuté le marché.

Le haut commissaire en AEF, Bernard Cornut-Gentile, ne manqua pas de signifier l'ampleur des difficultés aux financiers métropolitains et de faire comprendre que la procédure d'emprunts, imposée par la nécessité de faire vite, ne pouvait raisonnablement être poursuivie<sup>18</sup>. Les difficultés rencontrées s'expliquaient par la convergence de nombreux facteurs : insuffisance des bureaux d'étude, nombre restreint d'entreprises de construction, arrivages à la fois insuffisants et irréguliers de matériaux, modicité, surtout, des moyens budgétaires du gouvernement local eu égard au coût élevé et sans cesse croissant des matériaux importés<sup>19</sup>. L'échec de ladite expérience milita pour une intervention de l'Etat métropolitain, autrement qu'en garantissant les emprunts contractés par les territoires ou les municipalités, qui s'endettaient considérablement.

De fait, l'essoufflement manifeste des possibilités locales, l'essor rapide de la population urbaine, mais aussi les critiques de l'ONU sur la faiblesse des investissements sociaux de la France dans ses territoires d'Outre-mer, accentuaient encore « l'urgence d'une action concertée et financée »<sup>20</sup>. En 1946, lors de l'élaboration des programmes d'équipement et de modernisation des territoires, des spécialistes de la ville avaient adopté des solutions novatrices, directement inspirées des expériences métropolitaines : « l'établissement de plans d'urbanisme pour les principales agglomérations, la création de centres de recherche urbaine, la mise en place de centres cantonaux pour faire contrepois aux capitales et l'institution d'une société immobilière dans chaque territoire »<sup>21</sup> constituaient la trame des programmes d'urbanisme et d'habitat. Nombreuses de ces recommandations restèrent, cependant, au stade des vœux. En juin 1949, le haut commissaire en AEF manifesta son intention de mettre en place la société immobilière. Restait à définir le mode de constitution de la société, déterminer les conditions de son fonctionnement et notamment fixer les modalités de son action visant à créer un habitat africain moderne, alors embryonnaire.

---

<sup>17</sup> CAOM, FIDES, 2<sup>ème</sup> série, carton 190, Note, 30 septembre 1953.

<sup>18</sup> CAOM, FIDES, 2<sup>ème</sup> série, carton 216, Note pour le comité directeur, 11 décembre 1952.

<sup>19</sup> CAOM, FIDES, 2<sup>ème</sup> série, carton 212, Procès verbal du comité directeur, 19 décembre 1952.

<sup>20</sup> Sophie Dulucq, *op. cit.*, p. 235

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 241

## I.2 L'interventionnisme comme mode d'action

Pour son montage financier, on pensa à une politique mêlant étroitement capitaux publics et capitaux privés, donc au concept de société d'économie mixte qui parut plus adéquat dans les circonstances du moment : aucune entreprise de l'envergure qu'on lui imaginait ne pouvait s'aventurer dans les territoires sans avoir la garantie d'un appui de l'administration pendant quelques années. Mais si la formule de départ fut effectivement celle de l'économie mixte à participation publique majoritaire, cette expérience tourna court dès 1952 avec le retrait de l'apport privé<sup>22</sup>. La mission de la société n'en fut pas pour autant modifiée<sup>23</sup>. En ce qui concerne le logement proprement dit, la SIAEF joue le rôle d'un promoteur immobilier chargé d'étudier les types de logement les mieux adaptés à chaque territoire, de trouver les moyens de financement nécessaires à leur construction puis de mettre ces habitations à la disposition des citoyens suivant des formules variables (location simple, location-vente, vente au comptant). Le caractère expérimental et empirique de cette politique requit de la Puissance publique bien plus qu'une simple représentation majoritaire dans le capital de la société. Au regard du contexte structurel et conjoncturel de l'époque, on put croire que l'origine publique des fonds, pour la réalisation des programmes de lotissement, constituait un atout majeur dans l'œuvre de construction à réaliser.

En AEF particulièrement, territoire d'Afrique noire réputé pauvre, seul l'apport de fonds publics pouvait permettre la production de masse de logements décentes à un prix qui n'incluait pas de gros profits et que réduisait aussi le faible coût du capital des prêteurs devant garantir le financement. Dans ce sens, l'œuvre de la société immobilière ne pouvait être que bénéfique à l'édification d'un véritable habitat africain moderne. Les autorités locales jugèrent en effet que le système des prêts individuels à la construction pouvait présenter des avantages certains, notamment celui de s'adapter exactement à la demande solvable et de mieux tenir compte des goûts et des habitudes des usagers. En revanche, il ne permettrait pas de bénéficier des avantages techniques et financiers de la construction en série, la société immobilière étant de fait en mesure de bénéficier de prix avantageux, par concurrence entre les divers fournisseurs.

Cependant, et quoiqu'ayant à mener une action "à caractère social" sous le contrôle théorique de l'administration à Brazzaville, la SIAEF devait exercer « *une gestion purement commerciale qui lui confère une grande souplesse de fonctionnement, tout en l'obligeant à veiller à la rentabilité de ses opérations* »<sup>24</sup>. Elle reçut la mission de réaliser en moins d'une décennie un maximum d'habitations "en dur" pour les populations des agglomérations

---

<sup>22</sup> Voir infra.

<sup>23</sup> De façon exhaustive, la SIAEF est alors destinée à réaliser, pour le compte des municipalités, une part fixée par la fédération, des travaux de construction d'immeubles d'habitation. Avec le concours de la fédération et des municipalités, elle est chargée, dans les zones qui lui sont confiées : de préparer les projets d'aménagement des périmètres urbanisés ; d'acquérir les terrains et immeubles compris dans les périmètres à urbaniser qui ne sont pas apportés gratuitement par la fédération ou les municipalités ; de faire exécuter les travaux de voirie et d'édilité afférents aux programmes approuvés ; de faire construire des immeubles ; de gérer ces immeubles et éventuellement de les attribuer en location-vente ; de lotir, vendre ou concéder le surplus des terrains urbanisés ; de réunir les fonds nécessaires et généralement de réaliser toutes opérations immobilières d'intérêt général (CAOM, Fonds AOM/50 O84, AEF, Rapports à l'ONU, 1950).

<sup>24</sup> CAOM, FIDES, 2<sup>ème</sup> série, Carton 783, Note pour le directeur du contrôle, du budget et du contentieux, 28 avril 1950.



de l'AEF, construites dans des lotissements financés sur fonds publics et livrées aux potentiels acquéreurs en location-vente, vente au comptant ou encore en location simple pour les travailleurs des catégories sociales les plus défavorisées. On recommanda, toutefois, de prendre des précautions pour limiter les risques d'inoccupation des lotissements, c'est-à-dire de n'entreprendre un programme d'habitat que s'il était fondé sur une prospection préalable des besoins solvables et des goûts des futurs usagers. Les bases furent donc jetées, dès l'entame de la décennie 1950, pour créer un habitat africain adapté aux nouvelles conditions urbaines. Dans la pratique, cependant, rien ne fut si simple.

## **II L'action de la SIAEF : limites du dessein social d'une politique coloniale de logement**

En s'en tenant à la désignation officielle de financement public de l'habitat et du logement, la provenance des capitaux investis était au centre de la définition de la politique préconisée. La mise en place de la SIAEF et, surtout, l'invention de formes spécifiques de financement public inauguraient une politique sociale pour le logement. Sur le terrain, les effets sur les conditions de logement des autochtones et sur l'évolution immobilière dans les territoires restèrent, cependant, relativement modestes.

### **II.1 Des résultats quantitativement et géographiquement limités**

Il convient de noter que les réalisations immobilières qui furent initiées à partir de 1949, ne s'inséraient nullement dans le cadre d'une politique définie de logement pour les autochtones. Ce fut, dans l'urgence du moment, une initiative ponctuelle dont l'intérêt particulier était surtout de loger les Européens et accessoirement quelques Africains aisés. La SIAEF, elle-même, ne commença ses propres opérations en faveur de l'habitat africain qu'après 1952. Jusqu'à cette date, son rôle consista essentiellement à gérer et contrôler l'achèvement des pavillons d'habitation construits grâce aux 6 prêts d'un montant global de 700 millions CFA octroyés par la CCFOM aux différentes communes, ceci avant même sa création. A la fin de l'année 1955, l'activité de la SIAEF demeurait encore relativement limitée : seulement 326 maisons avaient été construites, dont près de 2/3 à Brazzaville. La société construisit cependant quasiment autant en une année, entre 1955 et 1956, avec 400 habitations environs réalisées pour moitié toujours à Brazzaville, le restant étant réparti entre les villes de Bangui, Fort-Lamy et Pointe-Noire<sup>25</sup>. La SIAEF parvint à ce résultat grâce au nouveau type de prêts instauré en 1954 par les pouvoirs publics au bénéfice de certaines sociétés d'Etat et d'économie mixte. Consentis à un taux variant de 2,20 à 3 % pour une durée d'amortissement de 10 à 20 ans, ces prêts devaient servir, dans les villes, à l'exécution des travaux de voirie, d'assainissement, ainsi qu'à la construction d'habitations économiques. Bref, des réalisations que l'on espérait avoir une incidence directe sur le niveau de vie des populations.

---

<sup>25</sup> CAOM, FIDES, 2<sup>ème</sup> série, carton 782, Procès verbal du conseil de surveillance de la CCFOM, 7 juillet 1955.

Ce fut là une mesure financière volontariste, allant dans le sens de l'amélioration des conditions d'habitat dans les territoires. Et c'est dans cet élan qu'une conférence sur l'habitat autochtone se tint à Paris en 1955, où on dressa le bilan des réalisations effectuées depuis la mise en place du FIDES en 1946. On y édicta de nouvelles recommandations, nécessaires à la poursuite de la politique entreprise<sup>26</sup>. Sur le terrain, cependant, les constructions furent loin d'atteindre l'importance souhaitée. La SIAEF n'entreprit que quelques nouveaux programmes de construction dans les villes de Brazzaville, Bangui, Pointe-Noire et Fort-Lamy, et, plus tard à Libreville où les chantiers ne furent ouverts qu'au courant de l'année 1957. Une des raisons à ce fait, expliqua-t-on, fut que les opérations d'habitat à réaliser au Gabon relevaient moins d'un programme groupé, qui serait de la compétence d'une société immobilière, que de prêts immobiliers individuels attribués par le Crédit de l'AEF aux Africains évolués désireux de réaliser des habitations sur des lots qu'ils possédaient. Autrement dit, à en croire le directeur général de la CCFOM, André Postel-Vinay, « à Libreville, la formule de lotissement ne [semblait] pas rencontrer la faveur de la population »<sup>27</sup>(sic).

Des difficultés, parfois d'ordre technique ou de coût trop élevé des matériaux de construction classiques, furent souvent opposés aux élus territoriaux mécontents de l'inégale répartition des constructions entre les quatre territoires de l'AEF. De fait, la SIAEF tendit à se consacrer essentiellement à la clientèle brazzavilloise. Au demeurant, travaillant à la commande, c'est-à-dire en fonction des réactions de la clientèle, une répartition géographique ne pouvait avoir, en ce qui la concerne, qu'une valeur indicative, du moins dans la mesure où les crédits alloués à tel territoire excédaient les demandes. Mais les territoires réclamaient une certaine équité.

---

<sup>26</sup> Odile Goerg et Claude Sissao, « Quelques données générales sur les origines d'une politique d'urbanisme et d'habitat outre-mer à l'époque coloniale (1930-1960) », in Sophie Dulucq et Odile Goerg (dir.), *Les investissements publics dans les villes africaines (1930-1985). Habitat et transports*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 14.

<sup>27</sup> CAOM, FIDES, 2<sup>ème</sup> série, Carton 228, Procès verbal du comité directeur, 2 août 1956. Une autre raison est que la SIAEF ne s'y était installée qu'en 1957, par suite d'un retard prolongé dans le choix et la préparation du lotissement qui lui était nécessaire ; elle envisageait aussi de s'installer la même année à Port-Gentil, en raison de la mise en production des puits de pétrole (*Marchés coloniaux*, n° 611 du 27 juillet 1957, p. 1861).

**Tableau 1**  
Constructions de la SIAEF de 1949 à 1957

Localités	Pavillons individuels	Immeubles collectifs	Dépendances	Surfaces bâties	Valeurs globales (en millions de francs CFA)
Brazzaville	586	7	208	42 000 m <sup>2</sup>	220
Mouyondzi (Moyen-Congo)	27	-	-	1 900 m <sup>2</sup>	11
Bangui	195	4	9	11 000 m <sup>2</sup>	68
Pointe-Noire	170	1	80	12 000 m <sup>2</sup>	68
Fort-Lamy	56	4	48	3 600 m <sup>2</sup>	27
Libreville	18	0	8	1 200 m <sup>2</sup>	7
Total	1 052	16	353	71 700 m <sup>2</sup>	401

Source : « Les activités de la Société immobilière de l'AEF », *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 663, 1958, p. 1821, cité par André Gangoué, *L'action du FIDES en AEF de 1946 à 1958*, Thèse de doctorat, Université de Poitiers, 1989, p. 669

Le total des réalisations de la SIAEF, à la fin de l'année 1957, s'élevait à 1 068 bâtiments de types divers et 353 dépendances (cuisines et blocs sanitaires). La surface bâtie comptait un total de près de 72 000m<sup>2</sup> et la société avait investi jusqu'à un montant global de plus de 400 millions de francs CFA. Appréciée dans le temps, comme dans l'espace, l'activité de la société fut modeste dans son ensemble.

Vu sous l'angle populaire, la SIAEF a été un échec dans la mesure où le coût de location n'était pas accessible à la majorité des revenus. Les mensualités à verser au titre des contrats de location-vente sur 10 ans (qui constituaient la quasi-totalité des contrats) variaient en moyenne de 3 000 à 5 000 francs CFA pour des maisons de 40 à 80 m<sup>2</sup> environ, jusqu'à la fin de l'année 1955<sup>28</sup>. A partir de 1956 des prototypes de moins en moins chers virent le jour et la mensualité minimale, sur 10 ans, descendit à 2 000 francs CFA, parfois moins, comme celui qui fut mis au point au début de 1957 et dont les mensualités furent de 1 150 francs CFA pour une location-vente en 15 ans et de 1500 francs CFA en 10 ans<sup>29</sup>. Avec ces maisons on pensa faire accéder à la propriété une nouvelle couche sociale, la plus importante numériquement. Mais ces prix demeuraient prohibitifs pour de larges couches de la société urbaine et rurale. En fait, les efforts en matière de logement s'orientèrent surtout vers les grands centres, où une petite bourgeoisie africaine s'était constituée, devenant de plus en plus importante au fur et à mesure que le développement s'installait, et exprimant corrélativement le

<sup>28</sup> « La Société immobilière de l'AEF », in *Chroniques d'Outre-mer*, n° 41, 1958, p. 42, cité par André Gangoué, *L'action du FIDES en AEF de 1946 à 1958*, Thèse de doctorat, Université de Poitiers, 1989, p. 670

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 671

besoin prononcé de voir son standing en matière d'habitation connaître une amélioration significative.

## II.2 Une minorité privilégiée

Après la guerre, les transformations de l'économie, notamment grâce au FIDES, le renforcement de l'appareil d'Etat et les nécessités de la politique inaugurée par la Constitution de l'Union française de 1946, entraînèrent un développement spectaculaire de la petite bourgeoisie africaine, en particulier de ses fractions salariées : fonctionnaires, employés de banque, médecins, conseillers territoriaux, etc. Entre 1946 et 1960, la population salariée avait progressé en AEF, mais elle comportait d'importantes disparités : en 1949, des estimations officielles globales indiquaient 189 500 salariés dont 181 650 manœuvres et ouvriers ; en 1958, on les estimait à 133 100 pour 190 000 salariés<sup>30</sup>. On note, de fait, un nombre relativement important de salariés modestes. Les autres, peu nombreux, bénéficiaient d'un pouvoir économique très élevé, particulièrement ceux qui purent accéder au corps des cadres supérieurs créé en 1952. L'administration coloniale adopta à leur égard une politique de hauts salaires, qui les plaçait à parité avec les agents européens, très loin de la grande masse des travailleurs africains. L'échelle des salaires de ces cadres, non compris les prestations familiales et les primes, se situait alors entre 21 000 et 58 000 francs CFA par mois ; en revanche, le salaire mensuel moyen de l'ouvrier africain n'était que de 3 000 francs CFA<sup>31</sup>. Une très forte proportion de la population active était donc loin de pouvoir se porter locataire/acquéreur d'une maison de la SIAEF, dont la mission consistait aussi à offrir des logements à loyer modéré aux Africains économiquement faibles.

En tous cas, le nombre modeste de logements créés depuis 1949 traduisait de façon évidente les limites objectives de la vocation sociale de cette société. Il suffit, par ailleurs, de rapporter le montant du loyer mensuel exigé (1 150, 5 000 voire 8 850 francs CFA selon la dimension du logement) à la moyenne des salaires versés dans la fédération (environ 3 000 francs CFA) pour se rendre compte que l'ambition sociale de l'œuvre de cette société avait vite tourné en une prestation de caractère pleinement économique, réservée à une élite urbaine. Pour cette dernière, la société – contrairement à sa vocation de s'orienter vers des ensembles d'habitat – construisait plus souvent des logements individuels sur commande aux endroits choisis par les intéressés, et selon leurs propres desiderata<sup>32</sup>. En général, les frais engagés étaient remboursés dans leur intégralité sur une période relativement plus brève qu'une durée normale de location-vente. La formule de logements construits d'avance était destinée aux petits fonctionnaires, artisans et boys qui, eux, avaient un meilleur pouvoir économique que les ouvriers et les manœuvres. La grande masse des autochtones était

---

<sup>30</sup> Elikia M'Bokolo, « Forces sociales et idéologie dans la décolonisation de l'AEF », in *Journal of Africa History*, n° 22, 1981, p. 401

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 398

<sup>32</sup> Charles Didier Gondola, *op. cit.*, p. 183. Les deux organismes chargés de la promotion de l'habitat, le Crédit de l'AEF et la Société immobilière, rapprochèrent pendant un temps leurs modes d'intervention. Le premier prenant l'initiative de construire des habitations à bon marché, le second s'orientant pour des raisons de circonstance vers des constructions individuelles.

ainsi écartée, celle pour laquelle ces loyers pouvaient absorber parfois plus de 50 % du revenu salarial<sup>33</sup>.

Le gouvernement colonial ne fit pas grand chose pour améliorer le sort des couches les plus démunies. Avant quelques revendications sociales et des réformes dans le domaine du travail au début des années cinquante, les taux minima de salaires des ouvriers et manœuvres restèrent inférieurs à ceux des territoires de l'AOF ; et le Cameroun aussi avait établi son minimum vital à un niveau supérieur à celui qui avait été admis en AEF<sup>34</sup>. La politique du logement de la SIAEF refléta ainsi tout simplement les carences de la philosophie coloniale. En effet, si la nécessité se présenta d'offrir des logements aux fonctionnaires africains, dans la mesure où leurs collègues européens en bénéficiaient, l'affectation quasi-exclusive des maisons de la SIAEF à cette catégorie de travailleurs contribua néanmoins à orienter les Africains beaucoup plus vers le secteur public, alors qu'il fut souhaitable de créer les conditions d'émergence d'une classe de commerçants et d'industriels. L'atrophie des budgets de fonctionnement des territoires, au détriment des fonds consacrés à l'équipement et à l'investissement, en fut la conséquence. Ainsi, aucun financement local ne put être dégagé au bénéfice de la SIAEF pour la construction des maisons d'habitation. Or, les fonds injectés par la métropole dans les territoires, par le biais de la CCFOM, répondaient à des besoins qui n'étaient pas nécessairement d'ordre social.

### **III Le logement : parent pauvre de l'investissement public colonial**

Les autorités coloniales ne purent longtemps éluder le fait que l'habitat européen avait fini de constituer une préoccupation dès le milieu des années cinquante, alors que la question du logement des autochtones restait entière et avec elle, dans une AEF reconnue pauvre, la question du financement de la construction des habitations. Tous les investissements réalisés pour la promotion de l'habitat africain en AEF à partir de 1949 se firent dans le cadre général de la politique de modernisation et d'équipement des territoires initiée en 1946. Dans les territoires, la politique de logement posait de fait un problème à la fois politique et financier.

#### **III.1 Loger le « petit blanc » ou l'Africain : un dilemme de la colonisation ?**

Un phénomène de « prolétarianisation » par afflux de « petits blancs » était, en effet, observable depuis 1945-1946. Les recensements dans les années 1950 montreront une diminution progressive du nombre de travailleurs européens des catégories supérieures (cadres et techniciens), contrairement aux catégories inférieures (employés, ouvriers)<sup>35</sup>. En dépit du souci des autorités coloniales d'éviter le séjour dans les villes, au contact des autochtones les plus évolués, d'un véritable « prolétariat européen »<sup>36</sup>, la

---

<sup>33</sup> Ceci illustre particulièrement la faiblesse du pouvoir d'achat des éfiens. Ch. Didier Gondola opère à cet égard une comparaison très éclairante, entre les loyers de la SIAEF à Brazzaville et ceux de l'Office des cités africaines (O.C.A.), son équivalent à Léopoldville. Le loyer mensuel perçu par l'O.C.A. au Congo-belge, indique-t-il, variant entre 125 et 500 francs, le salaire moyen à Léopoldville, soit 1 050 francs/mois, permettait aux solliciteurs de ne consacrer qu'une moyenne de 30 % du revenu salarial au recouvrement des mensualités locatives, *op. cit.*, p. 184

<sup>34</sup> *Marchés coloniaux du monde*, n° 198 du 27 août 1949, p. 1828.

<sup>35</sup> Guy Lasserre, *op. cit.*, p. 191

<sup>36</sup> CAOM, FIDES, 1<sup>ère</sup> série, carton 12, Rapport de l'inspecteur VIGNES sur la société d'économie mixte dite "Société immobilière de l'AEF", 4 juin 1952.

cherté des loyers dans les quartiers blancs incitera ces Européens de plus en plus nombreux à chercher une location cinq à dix fois moins chère dans les quartiers africains<sup>37</sup>. Et le phénomène s'observait déjà dès les années 1948-1949, en dépit de la ségrégation qui était en vigueur. Tournant certaines dispositions interdisant de leur accorder des permis d'occuper, ces Européens s'infiltraient dans les agglomérations africaines en louant des concessions<sup>38</sup>. Ce système permit certes à certains propriétaires africains d'obtenir un titre foncier définitif, puisque leur terrain était mis en valeur. Mais il fit naître parfois des problèmes sur fonds de spéculation financière; problèmes réglés bien souvent par l'administration locale en défaveur des Africains que la faiblesse du pouvoir économique rendait particulièrement vulnérables.

La SIAEF notamment se fit une mauvaise publicité en 1952, lorsqu'elle entreprit l'expulsion de la cité dite Bacongo-Aviation à Brazzaville des Africains qui sous-louaient leurs logements aux Européens. Lors d'une audition sur cette affaire au Grand conseil, le directeur de la société exposa aux élus le dilemme posé par la situation en cours et la logique de son règlement contenue dans une lettre du 2 avril 1951 que lui avait adressée le maire de Brazzaville :

*« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le gouverneur chef du territoire, saisi par mes soins du problème de l'occupation des cases pour évolués construites sur l'emprunt immobilier de la ville de Brazzaville, a arrêté la position suivante : [...] Résilier purement et simplement les contrats passés avec les locataires africains qui ont fait fi de leurs engagements en sous-louant aux Européens ; traiter avec les Européens actuellement installés en régularisant leur situation à notre égard. Il ne saurait être question en effet pour des raisons morales et sociales de mettre à la porte les occupants actuels qui ne trouveraient pas à se reloger. [...] Il va de soi que les locations passées avec les Européens seront fixées à des taux plus en rapport avec l'importance des fonds investis. Je vous serais obligé de vouloir bien m'adresser dans les meilleurs délais des propositions à ce sujet. Les taux de location fixés permettront d'une part d'améliorer la rentabilité des investissements et d'accélérer l'amortissement de l'emprunt, d'autre part, de consentir ultérieurement aux Africains des loyers plus bas et par conséquent plus en rapport avec les moyens d'existence. Nous ne devons en effet jamais perdre de vue que l'objet des fonds investis était de servir à l'habitat africain et qu'il importe de revenir dès que possible à cette destination première »<sup>39</sup>.*

Politiquement et financièrement, l'expulsion des Africains et l'attribution des locations-ventes aux Européens apparurent aux élus locaux comme contraire au principe qui avait prévalu à la création de la société immobilière, en l'occurrence celui de construire d'abord pour les autochtones et de louer des logements convenables à des gens qui avaient des revenus mêmes faibles. Pour les Européens, on avait fixé de nouveaux loyers de 10 000, 7 500 et 5 500 francs CFA en fonction du type de case, qui étaient respectivement de 5 500, 4 500 et 3 000 francs. Ces loyers de départ, dépassant les moyens ordinaires des autochtones, avaient été établis en fonction du prix élevé de la construction (14 000 francs CFA le m<sup>2</sup>). Les élus jugèrent cependant ce prix excessif, soupçonnant de ce fait la mairie et la société immobilière de mener là une opération purement mercantile :

---

<sup>37</sup> Florence Bernault, *Démocraties ambiguës en Afrique centrale. Congo-Brazzaville, Gabon : 1940-1965*, Paris, Karthala, 1996, p. 68

<sup>38</sup> *Idem.*

<sup>39</sup> CAOM, Fonds AEF, Carton 14D 34, Procès verbal de la commission permanente du Grand conseil, 3 janvier 1952.

*« Ces cases étaient, au départ, chères pour les Africains, en ce sens qu'ils devaient payer pendant dix ans, par exemple, 1 million de francs. Pour beaucoup d'entre eux cela dépassait leurs possibilités. Ce qui est surprenant, c'est que le Crédit de l'AEF accorde 300 000 francs et que pour cette somme, il est possible de construire une case plus grande et plus confortable que celle du village Bacongo II [...]. Le directeur de la société immobilière ne voit que le côté financier de l'affaire, nous voyons le côté politique. Ces cases n'ont pas été construites pour enrichir la municipalité ou une autre société... »<sup>40</sup>.*

Les loyers pratiqués par la société immobilière furent aux antipodes de la volonté politique de permettre à une majorité d'Africains d'accéder à la propriété. Le système de sous-location de logement aux Européens révélait avant tout la faiblesse du pouvoir économique des travailleurs africains<sup>41</sup>. Et les efforts de logement allèrent toujours en faveur des classes moyennes, sans atteindre la grande masse. Les concepteurs des programmes d'équipement et de développement des territoires inviteront les autorités locales à corriger cette inclination par une gestion rationnelle des crédits alloués :

*« S'il convient de poursuivre l'effort d'amélioration de l'habitat en faveur des travailleurs disposant d'un pouvoir d'achat relativement élevé, il ne faut cependant pas oublier que l'objectif principal reste tout autre : les crédits dont on peut disposer sont limités et doivent être utilisés, en majeure partie, au logement du plus grand nombre ou même à la réalisation d'une infrastructure urbaine permettant la réalisation des habitations par les autochtones »<sup>42</sup>.*

Cependant, loin de cette recommandation officielle, les opérations d'habitat se firent en fonction des enjeux plus politiques que sociaux, mettant ainsi en lumière les paradoxes et les dysfonctionnements de la politique coloniale. Il y a, en effet, une différence nette entre proclamer une politique sociale et agir de façon effective en faveur des couches sociales nécessitant réellement une aide pour le logement. C'est là que se situe le point de rupture entre les annonces officielles et la mise en œuvre d'une véritable politique tournée vers le plus grand nombre. La SIAEF ne réalisa au départ que des pavillons au coût de construction élevé, destinés surtout aux Européens et aux Africains aisés, alors qu'on pouvait attendre d'elle une gamme suffisamment large de modèles sans pour autant que cette diversité ne constituât une cause de majoration des prix de revient, les éléments de base étant rigoureusement standardisés et les constructions pouvant être exécutées par une main-d'œuvre moyennement qualifiée, donc peu chère. Les administrateurs de la société immobilière reconnaîtront eux-mêmes que les maisons construites *« étaient destinées à ceux, évolués, qui avaient des revenus relativement élevés »*<sup>43</sup>.

---

<sup>40</sup> *Idem.*

<sup>41</sup> Il y a lieu, toutefois, de noter que le haut commissaire avait décidé d'allouer une prime de logement de 2000 francs CFA par mois aux Africains qui occupaient ces maisons. Certains payaient ainsi un loyer mensuel de 1000 francs, ce qui paraissait raisonnable pour un fonctionnaire du gouvernement colonial.

<sup>42</sup> CARAN, Carton 80AJ64, Deuxième plan de modernisation et d'équipement. Rapport général de la commission d'étude et de coordination des plans de modernisation et d'équipement des TOM, avril 1954, p. 165

<sup>43</sup> Cf. Charles Didier Gondola, *op. cit.*, p. 183

A certains égards, les moyens modestes accordés à la SIAEF ont limité sa politique d'habitat à loyer modéré. Et, ceux qui profitèrent surtout des possibilités offertes furent d'abord les fonctionnaires, qui représentaient les trois quarts environ des locataires-acquéreurs, l'essentiel de la population restant en définitive à l'écart d'un type d'habitat moderne. Les parlementaires de l'Assemblée de l'Union française noteront, du reste, dans un rapport-bilan, qu'au terme de dix années d'exécution des programmes FIDES (1947-1957), l'effort fait dans le domaine de l'habitat a été insuffisant à la fois dans le domaine des réalisations et dans celui des prévisions<sup>44</sup>.

### III.2 Un financement spépieux

A l'analyse, la SIAEF ne réalisa que très partiellement les espoirs placés en elle par ses promoteurs publics. Nous avons vu à quel point la modestie de sa politique sociale de logement fut des plus exemplaires. Il est vrai que sans un financement suffisant, elle ne pouvait guère faire face à sa mission. Le contexte politique et administratif, ainsi que les conditions de financement, permirent difficilement d'atteindre les résultats escomptés, du moins en nombre de logements construits. En effet, si un jugement plutôt favorable put être porté sur l'activité de la SIAEF dans le domaine des réalisations techniques, il n'en fut pas de même en ce qui concerne la contribution que l'on attendait d'elle dans le financement des opérations immobilières. Les espoirs de ses promoteurs, qui comptaient sur un concours actif des capitaux privés pour résoudre le problème du logement en AEF, ne se sont pas réalisés. En effet, lors de sa création, le gouvernement colonial adopta la formule de société d'économie mixte, en faisant appel à un large financement privé (49 % dès la première année, avec un quasi monopole de la Banque de Paris et des Pays-Bas). Cette formule de société, qui réservait une large place au secteur privé devait, par là même, « *faciliter ultérieurement le financement des programmes de la société par d'importants concours de capitaux privés, et, notamment, par des avances de banques ou de compagnies d'assurances* »<sup>45</sup>. En fait, l'aide financière du secteur privé à la société est demeuré quelque peu spépieux. Seul avait été consenti à la société, un prêt de 200 millions métropolitains, par un groupe de banques, destinés à la construction de logements de fonctionnaires. Mais encore, ce prêt, assorti de l'aval de la fédération, ne fut accordé qu'après avoir été admis en mai 1951 au réescompte de la CCFOM.

Dans le fond, la SIAEF n'offrait pas des garanties suffisantes pour que les souscripteurs privés interviennent davantage. Le groupe privé détenteur de 49% du capital de la société se retira en 1952, consacrant l'échec de la formule primitive. La société fut donc réformée en 1954 ; son capital, environ 31 millions de francs CFA, appartenait exclusivement au secteur public (Caisse centrale de la France d'Outre-mer, Fédération, Communes et Société d'Énergie électrique de l'AEF). On revint, de ce fait, au modèle des autres sociétés immobilières instituées depuis lors en AOF, au Cameroun et à Madagascar ; sociétés où la représentation des collectivités publiques dans les conseils d'administration était beaucoup plus importante et plus en rapport avec la part qu'elles prenaient dans le financement des programmes d'habitat.

---

<sup>44</sup> N'Buéké Adovi Akué-Goeh, « Lomé et les autres centres urbains du Togo », in Sophie Dulucq et Odile Goerg, *op. cit.*, p. 137

<sup>45</sup> CAOM, FIDES, 2<sup>ème</sup> série, Carton 212, Procès verbal du comité directeur, 19 décembre 1952.



Visiblement, la politique poursuivie pour permettre aux autochtones d'accéder à la propriété n'avait pas donné les résultats escomptés. Il est vrai que ceux-ci ne purent être fonction que des moyens financiers et techniques dégagés à l'effet des programmes de construction dans la fédération. Nous avons vu que le financement privé dont a pu bénéficier la SIAEF fut quelque peu spécieux jusqu'en 1952, avant que les pouvoirs publics ne prennent entièrement le relais à partir de 1953, avec des limites notables toutefois<sup>46</sup>.

**Tableau 2**  
Projet de répartition des investissements en AEF (1953-1957)

Secteurs	Plan soumis à la Commission de Modernisation	Projet AEF (Autorisations d'engagement)
Economie rurale	28,5%	31%
Transports et communications	35,1%	39%
Santé	11,1%	21,4%
Enseignement	9,2%	3,5%
Urbanisme et Habitat	16,1%	2,6%
Dépenses générales		2,5%
	100%	100%

Source : Archives Economiques et Financières, carton 5D7 : Rapport de la commission du plan. Tranche 1954-1955 d'exécution du plan de développement économique et social de l'AEF.

L'observation importante que l'on peut faire à la lecture du tableau 2 est que les demandes de crédits, pour les équipements sociaux (hormis la Santé), furent sensiblement inférieures en pourcentages aux inscriptions budgétaires prévues par les planificateurs. Dans l'ensemble, c'est le poste "Urbanisme et Habitat" qui semblait le parent pauvre du projet de l'AEF. On avait consacré à ces secteurs plus de 171 millions de francs métropolitains, entre 1948 et 1955, représentant 0,42 % seulement du total des investissements réalisés dans la fédération<sup>47</sup>. Or, si l'on voulait véritablement améliorer les conditions de vie des populations urbaines notamment, cela passait nécessairement par la réalisation de grands lotissements dont les constructions pouvaient être confiées à la société immobilière. D'une façon globale, et dans la programmation générale, les pouvoirs publics concentrèrent leurs efforts sur les travaux d'infrastructure et l'investissement productif, leur objectif prioritaire étant de promouvoir une modernisation considérée comme vitale, qui excluait, semble-t-il, de son champ d'intervention le logement. Les investissements dans le domaine de l'habitat portèrent beaucoup plus sur les projets jugés urgents, ceux qui ne pouvaient décemment être ajournés si l'on voulait donner l'impression de moderniser les agglomérations : voirie, adduction d'eau, etc. On laissa la charge du logement à la société immobilière et au Crédit de l'AEF, certes avec le concours de la CCFOM, mais insuffisamment dotés financièrement pour leur permettre de jouer le rôle qui leur était assigné.

<sup>46</sup> La SIAEF bénéficia seulement de trois prêts de la CCFOM, le premier de 100 millions CFA en 1954, le second de 130 millions en 1955 et le troisième de 150 millions CFA en 1956.

<sup>47</sup> CAOM, FIDES, 2<sup>ème</sup> série, carton 527, Etat de développement des dépenses effectuées-section locale de l'AEF.

## **Conclusion**

En définitive, l'échec quantitatif et qualitatif de cette politique n'avait pas seulement introduit un retard au niveau de l'évolution immobilière dans les territoires, mais également laissé s'accroître le nombre de postulants africains. Aucune initiative n'a connu d'envergure notable, à cause de l'insuffisance des dotations en crédits ou de l'inadaptation aux conditions locales. Les variables techniques et financières ont eu, assurément, une fonction dominante dans la politique de logement mise œuvre par les pouvoirs publics. Quoiqu'il en soit, il demeure que les procédures adoptées ont fait la preuve de leur inefficacité à fournir des logements aux Africains en nombre suffisant. Se manifestant par des réalisations limitées tant géographiquement que socialement, cette politique s'est heurtée à ses propres contradictions : coûts des loyers trop élevés, prix de revient trop cher des logements « économiques » inaccessibles au plus grand nombre, expulsion même des fonctionnaires moyens. En fait, qu'elle qu'ait été l'importance des fonds publics alloués à la SIAEF, le logement n'a jamais été reconnu pleinement comme une priorité par les autorités coloniales qui préférèrent satisfaire des exigences jugées essentielles, celles liées à l'infrastructure ou à la production. Dans ces conditions, la politique du logement ne put être que très marginale, en dépit du discours colonial sur la nécessité d'investissement pour la promotion sociale des Africains.

L'échec de la politique en matière d'habitat et de logement dans les territoires coloniaux tint surtout au principe qui veut que les dépenses d'habitat relèvent du social et non de l'économique (donc des investissements « improductifs ») et que le logement, singulièrement, relève avant tout du secteur privé et de l'entreprise individuelle. Les politiques de logement menées au lendemain des indépendances par les nouveaux Etats issus de l'AEF, ne semblent pas s'être éloignées fondamentalement de ces principes. Bien plus, de nos jours, le rôle directeur que jouaient alors les pouvoirs publics, en dépit des contraintes du temps, s'est effrité, cédant progressivement la place aux règles spéculatives des promoteurs privés.

## **Sources d'archives**

*Archives Economiques et Financières (Ministère des Finances), Savigny-le-Temple  
Fonds Organismes sous tutelle.*

Carton 5D7 : suivi des dépenses du FIDES en AEF, 1947-1959

*Centre d'Accueil et de Recherche des Archives Nationales (CARAN), Paris  
Fonds Commissariat général au Plan*

Carton 80AJ64 : deuxième plan de modernisation et d'équipement. Rapport de la commission d'étude et de coordination des plans de modernisation et d'équipement des TOM, avril 1954

*Centre des Archives d'Outre-mer (CAOM), Aix-en-Provence*

AOM/50.084 : AEF, Rapports à l'ONU, 1950

### *Fonds AEF*

Carton 14D27 : grand conseil de l'AEF. Délibérations 1951  
Carton 14D34 : grand conseil de l'AEF. Commission permanente 1952  
Carton 14D56 : grand conseil de l'AEF. Délibérations 1953

### *Fonds FIDES*

#### *1<sup>ère</sup> série*

Carton 12 : rapport de l'inspecteur VIGNES sur la société d'économie mixte dite "Société immobilière de l'AEF", 4 juin 1952

#### *2<sup>ème</sup> série*

Carton 190 : comité directeur, séance du 1<sup>er</sup> décembre 1953  
Carton 212 : comité directeur, rapports 1952  
Carton 216 : comité directeur, séances de janvier 1954  
Carton 228 : comité directeur, séances d'août 1956  
Carton 527 : 3<sup>ème</sup> plan quadriennal – bilan des 2 premiers plans. Situation économique et financière  
Carton 782 : procès-verbaux. Conseil de surveillance de la CCCE de 1947 à 1949  
Carton 783 : CAIFOM. Conseil de surveillance de la CCCE, 1949-1952

### **Sources imprimées**

*Marchés coloniaux du monde*, n° 198 du 27 août 1949 et n° 611 du 27 juillet 1957

### **Articles et ouvrages**

AKUE-GOEH M'Buéké Adovi, « Lomé et les autres centres urbains du Togo », in DULUCQ in Sophie et GOERG Odile (dir.), *Les investissements publics dans les villes africaines (1930-1985). Habitat et transports*, Paris, L'Harmattan, 1989, pp. 130-154

BALANDIER Georges, *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris, Presses de la Fondation Nationales des Sciences Politiques, 2<sup>e</sup> éd., 1985, 306 p.

BERNAULT Florence, *Démocraties ambiguës en Afrique centrale. Congo-Brazzaville, Gabon : 1940-1965*, Paris, Karthala, 1996, 423 p.

DULUCQ Sophie, « Les investissements publics urbains de la France en Afrique subsaharienne : la nouvelle donne des années cinquante ? », in *La France et l'outre-mer. Un siècle de relations monétaires et financières*, colloque tenu à Bercy les 13, 14 et 15 novembre 1996, comité pour l'histoire économique et financière de la France, ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Paris, 1998, pp. 231-257

GANGOUE André, *L'action du FIDES en AEF de 1946 à 1958*, Thèse de doctorat, Université de Poitiers, 1989, 1.168 p.

GOERG Odile et SISSAO Claude, « Quelques données générales sur les origines d'une politique d'urbanisme et d'habitat outre-mer à l'époque coloniale (1930-1960) », in DULUCQ Sophie et GOERG Odile (dir.), *Les investissements publics dans les villes africaines (1930-1985). Habitat et transports*, Paris, L'Harmattan, 1989, pp. 13-16

GONDOLA Ch. Didier, *Villes miroirs. Migrations et identités urbaines à Brazzaville et Kinshasa, 1930-1970*, Paris, L'Harmattan, 1997, 478 p.

LASSERRE Guy, *Libreville. La ville et sa région (Gabon-AEF). Etude de géographie humaine*, Paris, A. Colin, 1958, 437 p.

M'BOKOLO Elikia, « Forces sociales et idéologie dans la décolonisation de l'AEF », *Journal of African History*, n° 22, 1981, pp. 393-407

VALETTE Jacques, *La France et l'Afrique. L'Afrique subsaharienne de 1914 à 1960*, Paris, SEDES, 1994, 316 p.

**Mouvements argumentatifs dans les textes politiques. Analyse sémi-discursive de l'allocution de Nicolas Sarkozy à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar**

Momar **CISSE**

Université Cheikh Anta Diop (Dakar – Sénégal)

Email : [momarcisse718@hotmail.com](mailto:momarcisse718@hotmail.com)

**Résumé :**

L'objectif principal de cet article est triple. D'abord, contribuer à la typologie des procédés persuasifs du discours politique. Ensuite, participer à la relance de l'intérêt de la rhétorique par la linguistique et l'analyse des textes. Et enfin, montrer que les modes d'organisation du discours peuvent faire sens dans le cadre d'une analyse des textes à visée argumentative. La perspective choisie est détaillée à travers l'analyse de l'allocution de Nicolas Sarkozy à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar. La première partie indique les coordonnées fondatrices de la situation d'énonciation de l'allocution. La seconde partie offre une présentation des différentes étapes du parcours de l'argumentation : la problématisation, le positionnement et l'acte de preuve. La troisième partie décrit les stratégies qui sont mises en œuvre à chacune des étapes de cette mise en argumentation.

**Mots clés :** argumentation, ethos, pathos, persuasion, politique, positionnement, preuve, problématisation, rhétorique, stratégies.

**Abstract :**

The main objective of this article is triple. At first, contribute to the typology of the persuasive processes of the political speech. Then, participate in the relaunching (reflation) of the interest of the rhetoric by the linguistics and the analysis of texts. And finally, show that the modes (fashions) of organization of the speech can make sense (direction) within the framework of an analysis of texts for argumentative aim. The chosen prospect (perspective) is detailed (retailed) through the analysis of Nicolas Sarkozy's short speech at the university Sheik Anta Diop of Dakar. The first part (party) indicates address and phone number (coordinates) founders of the situation of statement of the short speech. The second part (party) offers a presentation (display) of the various stages of the route (course) of the argumentation: the problematisation, the location and the act of proof. The third part (party) describes the strategies which are implemented (operated) in each of the stages of this stake in argumentation.

**Keywords :** argumentation, ethos, pathos, persuasion, politics (policy), location, proof, problematisation, rhetoric, strategies.

## INTRODUCTION

De son vrai nom Nicolas Paul Stéphane Sarközy de Nagy-Bocsa, Nicolas Sarkozy est l'homme politique qui a su, par un discours peu diplomatique et parfois très en deçà du registre familier, ravir la vedette à un certain Jean Marie Le Pen sur le terrain de l'anti-immigration, voire de la xénophobie. Il est aussi l'homme dont le destin politique est intimement lié à la fois à la fougue et au verbe haut qui l'ont propulsé de toute évidence au sommet de l'Etat français.

Ces deux aspects font que les études qui lui sont consacrées s'opposent souvent de manière irréductible : d'un côté des admirateurs et de l'autre des adversaires. On peut même remarquer que les différentes réflexions consacrées à son fameux et controversé discours de Dakar reflètent en grande partie cette opposition. Le présent travail essaie de se situer en dehors de ces deux positions pour proposer une analyse sémio-discursive de l'organisation argumentative de ce discours de Dakar. Celle-ci tentera d'apporter un éclairage nouveau sur la réception dudit discours par les Africains : pourquoi Sarkozy n'a pas su convaincre ses interlocuteurs africains malgré l'utilisation de toutes les ressources de la langue habituellement mises au service de l'argumentation ?

Comme il s'agit d'un discours social de prise de position, son analyse sera surtout d'ordre qualitatif.

Ainsi, nous allons dans l'ordre :

- définir le cadre de l'étude (l'allocation et son contexte de production). C'est un

préalable important si l'on sait que la description des *mœurs oratoires* appelées aussi *ethos discursif* (ce qu'on est réellement en dehors de toute activité de parole) est toujours nourrie par un *ethos pré-discursif* qui renvoie aux *mœurs réelles* (ce que l'on feint d'être par le discours) de l'argumentant.

- décrire les activités de mise en argumentation.
- présenter les différentes stratégies associées à ces activités.

### 1. Cadre de l'analyse

#### 1.1. Problématique

L'argumentation a toujours fasciné. Dès l'Antiquité, les Grecs en ont fait le fondement même des rapports sociaux. Au centre de la rhétorique, elle servait à dire et à démontrer « le vrai », mais également à séduire et à persuader. C'est ainsi qu'elle mêlait tout en les opposant des techniques démonstratives et des techniques expressives. Celles-ci ont pour finalité d'émouvoir la cible, celles-là ont pour fonction première de traduire le réel. Comme le remarque Patrick Charaudeau, cette opposition va même dépasser les frontières de la Grèce. En effet, si l'on se réfère à l'histoire de l'argumentation, de l'Antiquité à nos jours, on peut se rendre compte que les rhéteurs ont toujours eu conscience que l'influence qu'on pouvait avoir sur autrui passait aussi bien par la raison que par la passion :

*« Dès lors, était posée une distinction qui va courir tout au long de cette histoire de l'argumentation, entre d'un côté ce qui appartient au raisonnement, dégagé des scories de la psychologie humaine, de l'autre ce qui appartient à la persuasion et qui se mesure à la capacité de toucher autrui à travers les mouvements de l'affect. » (1992 : 780)*

Cette opposition est-elle cependant manifestement perceptible dans la mécanique de fonctionnement du discours argumentatif ?

Le penser ferait croire que le discours argumentatif, compris comme la mise en œuvre d'un raisonnement articulé appuyé sur des preuves, se déroule dans l'espace abstrait de la logique pure. Or, il est établi qu'il se réalise dans une situation de communication et par le biais d'une langue qui se caractérise par la grande diversité de ses ressources, allant des marques explicites de relation logique (connecteurs) aux marques plus discrètes d'implication discursive (présupposition, figures de rhétorique).

Le sujet qui argumente n'exprime-t-il pas une conviction qui témoigne de son expérience du monde, même si cela passe par des catégories d'intelligibilité qu'il se construit lui-même ? L'objectif de cette transmission n'est-il pas de persuader la cible afin de modifier son comportement ?

Ce qui est sûr, c'est que les procédés qui manifestent cette opposition sont en dialogue permanent dans le mouvement discursif des textes à visée persuasive. Le texte de Sarkozy ne fait pas exception à la règle. Procédés à effets argumentatifs et procédés à effets affectifs s'y confondent tous dans le même projet qui est celui de tenter, par les moyens du langage, de modifier ou d'infléchir la vision des africains et sur la colonisation et sur leur propre avenir.

Comment analyser un tel projet argumentatif qui est à mi-chemin entre la raison et le cœur ?

Force est de constater que les différentes études sur l'argumentation l'ont toujours réduite au repérage d'une suite de phrases ou de propositions reliées par des connecteurs logiques. Sur cette approche et sa filiation aristotélicienne, relisons Amossy :

*« Les traités de l'argumentation inspirés d'Aristote décrivent les grandes catégories de raisonnement : le syllogisme, l'enthymème, l'analogie. Certains proposent, comme l'ouvrage pionnier de Toulmin (1993 (1958)), des prototypes de schéma argumentatif. D'autres établissent une taxinomie des arguments en essayant de regrouper des types d'arguments au sein de catégorisations qui varient largement. D'autres encore, comme la logique informelle, s'attachent à détecter les arguments fallacieux (les paralogismes). Dans toutes ces perspectives, l'argumentation apparaît comme un enchaînement de propositions logiques qu'il faut dégager de la langue naturelle qui les véhicule et les travestit tout à la fois » (Amossy, 2008 : 3)*

Comme on le voit donc, dans l'approche aristotélicienne du discours, l'argumentation se manifeste en priorité sinon exclusivement par les catégories de la langue.

Or, comme le fait remarquer Patrick Charaudeau :

« L'argumentation n'est pas l'affaire des catégories de la langue (les conjonctions de subordination) mais bien de l'organisation du discours » (1992 : 780)

Et, de surcroît, dans cette organisation, on constate que l'implicite joue un rôle important. Il contribue, en effet, à la force de l'argumentation en engageant l'allocutaire dans le processus argumentatif. C'est à ce dernier, en effet, de compléter les éléments manquants (présupposés ou sous-entendus) du discours tenu.

Dans les termes de Charaudeau, la réalité de l'argumentation est liée à l'existence d' :

« - un propos sur le monde qui fasse question pour quelqu'un quant à sa légitimité.

- un sujet qui s'engage par rapport à ce questionnement (conviction) et développe un raisonnement pour essayer d'établir une vérité (qu'elle soit propre ou universelle, qu'il s'agisse d'une simple acceptabilité ou d'une légitimité) sur ce propos.
- un autre sujet qui, concerné par le même propos, questionnement et vérité, constitue la cible de l'argumentation. » (1995 : 783)

Du point de vue de l'organisation du discours, ces éléments constitutifs de l'acte répondent à trois activités de mise en œuvre de l'argumentation. En effet, le sujet argumentant doit par une activité cognitive proposer à son interlocuteur une question à débattre, faire connaître sa position et trouver une stratégie pour l'amener à y adhérer. Ce sont ces trois activités que nous allons essayer de décrire dans l'allocution de Nicolas Sarkozy à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Pour ce faire, nous allons nous servir de l'analyse qualitative telle qu'elle apparaît dans les différentes descriptions de l'argumentation faites par Patrick Charaudeau. Celle-ci nous est imposée par la nature du texte auquel on veut l'appliquer. Le texte de Sarkozy est manifestement un texte de prise de position dans lequel l'énonciateur-président (désormais E-P) essaie de faire savoir à son public-auditeur et au-delà à la jeunesse africaine que le sous-développement de l'Afrique n'est pas lié à la seule colonisation qui, pour lui d'ailleurs, avait de louables motivations.

## 1.2. Présentation du cadre de l'analyse

### 1.2.1. La situation d'énonciation (moi, ici, maintenant)

Partant du postulat selon lequel tout discours s'inscrit dans une situation de communication précise qui lui confère sa pleine signification, nous allons commencer l'analyse de la mise en argumentation et des procédés de persuasion qui lui sont liés, par une présentation sommaire des coordonnées fondatrices du texte d'étude. Ces coordonnées, rappelons-le, sont l'énonciateur (et l'énonciataire), le temps et le lieu de l'allocution : Quelle est la voix qui s'exprime à travers cette allocution ? À qui s'adresse-t-elle ? Quelle relation la lie au destinataire ? D'où s'exprime-t-elle ? Quel moment a-t-elle choisi pour s'exprimer ?

#### Quelle est la voix qui s'exprime ?

Cette interrogation fait découvrir une double identité chez le locuteur : une identité langagière et une identité psycho-sociale. La première est interne au langage parce que relevant de l'activité effective de parole. La seconde relève de ce qu'Aristote appelle



l'éthos pré-discursif. Celui-ci renvoie à la réputation de l'argumentant. Il n'est pas construit par l'activité oratoire qui lui succède.

Dans l'allocution de Dakar, nous rencontrons ainsi un individu qui informe, analyse et propose. C'est l'individu en activité d'énonciation. L'énonciation de ses actes de discours dépend d'une position d'autorité liée à la seconde dimension de sa personne (la dimension psycho-sociale) et plus particulièrement de son statut de président de la République.

C'est conscient de cela et des relations fort anciennes entre la France et ses anciennes colonies que E-P s'arroge le droit de tenir ce discours très critique en terre africaine.

Pour ce qui est de l'éthos pré-discursif, nous retiendrons les deux aspects suivants :

- le parcours politique : né le 28 janvier 1955 à Paris, Nicolas Sarkozy a occupé les fonctions de maire de Neuilly-sur-Seine, de député, de porte-parole du gouvernement, de ministre du budget, de ministre de la communication, de ministre de l'intérieur, de ministre de l'Economie et des Finances, de président du conseil général des Hauts-de-Seine, de président de la République française le 16 mai 2007.

Comme on peut le constater, deux caractéristiques semblent émerger de ces différentes fonctions : celle d'homme d'action et celle d'homme de parole (maniement de la parole s'entend).

- Les controverses : controverses sur ses relations avec le groupe immobilier Lasserre à Neuilly-sur-Seine ; controverses dans ses rapports avec les médias français ; controverses sur la laïcité ; controverses dans ses rapports avec les électeurs du Front National.

Le discours de Dakar est l'une de ces nombreuses controverses qui semblent jalonner l'action politique de Nicolas Sarkozy.

On ne peut pas rendre compte de la valeur discursive de l'acte d'énonciation sans tenir compte du rapport dialectique entre ces deux identités.

### **A qui s'adresse-t-elle ? Quelle relation la lie à ce destinataire ?**

« A l'élite de la jeunesse africaine (...) à l'Afrique toute entière (...) à tous les Africains (...) à tous les habitants de ce continent meurtri, et en particulier, aux jeunes », selon les mots mêmes de E-P. Malgré les hésitations et la portée globalisante du propos, il est clair qu'il s'adresse aux intellectuels africains. Il ne peut en être autrement du fait de la langue française choisie et du niveau de compétence sollicité dans cette langue. Bien qu'on soit en situation d'échange monolocutive (E-P construit lui-même le texte argumentatif en dehors de toute réaction des destinataires), ces intellectuels, face à la situation plus que préoccupante de leur continent, ont des attentes de la part et de la France (un des anciens pays colonisateurs) et de son président nouvellement élu. Ils souhaitent entre autres que :

- la France reconnaisse publiquement sa responsabilité dans la situation actuelle de l'Afrique et agisse en conséquence ;
- la France mette fin à la *françafrique* qui, depuis le Général De Gaulle, son inspirateur, consiste pour la France à se faire complice des présidents africains dans la mal gouvernance des richesses du continent.

A propos de la première attente, ils ne se sont pas fait d'illusions, le champion de l'anti-immigration a plusieurs fois, par son refus de toute repentance, montré qu'il n'était pas prêt à assumer l'héritage peu glorieux que la France, qui se dit patrie des droits de l'homme, a laissé aux africains.

Pour ce qui est de la seconde attente, ils croyaient que l'heure était peut-être venue pour que le Président passe aux actes pour mettre fin à la *françafrique*. En effet, avant même son accession à la magistrature suprême de la France, E-P avait promis la rupture par rapport à la politique africaine de ses prédécesseurs.

### **D'où s'exprime-t-elle ?**

Le président français Nicolas Sarkozy a choisi le 26 juillet 2007 de s'adresser aux intellectuels africains pour parler du passé historique, du présent et de l'avenir de l'Afrique. Le lieu est hautement symbolique pour au moins deux raisons :

- l'université Cheikh Anta Diop, si l'on en croit son Recteur, accueille des étudiants de 44 nationalités dont la majorité est africaine. Lieu ne saurait donc être plus approprié pour s'adresser à l'Afrique et aux Africains ;
- la lecture que E-P propose de ce passé est à l'antipode de celle faite par le parrain de ce Haut lieu du Savoir, le professeur Cheikh Anta Diop, surtout connu pour ses prises de position en faveur des valeurs africaines et contre la falsification de l'histoire des sociétés africaines faite par certains africanistes occidentaux. Par exemple, contrairement à ce que soutient Sarkozy, Cheikh Anta Diop a par le passé démontré que l'Afrique a toujours été dans l'histoire et que ses malheurs ont commencé à partir de la traite négrière, de l'esclavage et plus tard de la colonisation.

### **Quel moment a-t-elle choisi pour s'exprimer ?**

Le continent africain est traversé par des crises tous azimuts : tribalisme, ethnicisme, intolérance religieuse et politique, pauvreté, chômage, mal gouvernance, fascination du pouvoir personnel, etc.

Ces différentes crises ont deux conséquences majeures dont l'analyse peut apporter un éclairage sur les attentes des intellectuels africains citées plus haut :

- bien qu'ayant en sa possession le tiers des ressources mondiales disponibles, l'Afrique a du mal à se faire respecter par les autres nations. Pour preuve, elle est absente des milieux où l'on fixe les prix des matières premières et décide du coût des produits manufacturés. Pour aller vite, elle souffre énormément d'une politique de tutelle qui lui empêche de prendre son destin en mains ;
- du fait de la mal gouvernance, beaucoup de ses fils, à leurs risques et périls, empruntent les chemins tortueux de l'Europe qui, de plus en plus, se barricade.

#### **1.2.2. L'intertextualité**

Les définitions et les pratiques de « l'intertextualité », concept que nous empruntons à la littérature, sont très diverses. Certes le discours que nous analysons ici n'est pas une production littéraire, mais nous pensons qu'il ne faut pas limiter l'intertextualité à la seule littérature. En tout cas, elle s'applique parfaitement à ce discours. En effet, à travers la voix de Sarkozy s'expriment d'autres voix sous la forme d'allusions ou de sous-entendus. Nous en retiendrons deux qui, de toute évidence, font écho à des

stéréotypes fondateurs de deux types de discours qui ont marqué de manière indélébile l'histoire des africains :

- les stéréotypes fondateurs du discours raciste. Le racisme est aujourd'hui défini comme une idéologie consistant à hiérarchiser des groupes humains à partir d'attributs naturels, de caractéristiques morales ou intellectuelles s'appliquant à l'ensemble de ce groupe. En dépeignant l'homme africain sous les traits d'un taré qui a choisi de vivre en marge de l'évolution du monde, pour l'opposer implicitement à l'occidental, Sarkozy peut être taxé, même à tort, de tomber sous le charme de l'idéologie raciste qui, du moyen âge au 19<sup>e</sup> siècle, a été forgée à partir d'images et de représentations fantasmagoriques de l'homme noir, cet Autre mythifié, méprisé et ravalé à son animalité ou plus exactement à son inintelligence.

*« Au Moyen Age autant que pendant toute la renaissance et au-delà, on signalait aussi et très fréquemment cette différence qui existait entre les hommes des pays froids et tempérés (...) avec ceux des pays chauds (...). Les uns étaient donc accoutumés à développer leur intelligence et à l'exercer continuellement, à bâtir pour survivre, tandis que les autres, n'ayant jamais eu besoin de s'ingénier, en étaient restés à un stade intellectuellement peu évolué. (...). L'idée dominera la pensée de quelques voyageurs et même de quelques naturalistes du 19<sup>ème</sup> siècle. Parce qu'ils n'avaient jamais eu l'occasion d'exercer leur intelligence, les Africains étaient condamnés à végéter dans une éternelle enfance ... »*  
(YVANOFF Zavier, 2005 : 244-245)

En soutenant de manière très remarquée que «Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. Le paysan africain (...) ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles.

Dans cet imaginaire où tout recommence toujours, il n'y a de place ni pour l'aventure humaine, ni pour l'idée de progrès. (...). Le problème de l'Afrique et permettez à un ami de l'Afrique de le dire, il est là », E-P n'avait-il pas en pensée cette idée, bien qu'il semble s'en défendre en ces termes :

« Je veux donc dire, à la jeunesse d'Afrique, que le drame de l'Afrique ne vient pas de ce que l'âme africaine serait imperméable à la logique et à la raison. Car l'homme africain est aussi logique et raisonnable que l'homme européen » ?

Lui seul et sa Plume, Claude Guéant savent. Evidemment, lier le comportement discursif de E-P à du racisme serait un raccourci incompréhensible. Le discours de EP n'est pas exempt de générosité. Usant des valeurs pragmatiques de la répétition, il y condamne explicitement l'esclavage et les pratiques coloniales : « Ils ont tort ». Mais l'analogie est assez frappante pour ne pas être soulignée.

- les stéréotypes fondateurs du discours colonial. La colonisation, c'est connu, s'appuyait sur la théorie de la table rase culturelle pour donner un fondement à sa prétendue mission civilisatrice. Certes, il n'est pas question de table rase culturel chez E-P, mais demander aux africains de s'affranchir, voire d'oublier leur passé (incompatible avec les idéaux du monde moderne) pour pouvoir vivre en harmonie avec le monde semble relever du même projet que celui de la mission civilisatrice de la France coloniale.

« Le problème de l'Afrique, (...) c'est de prendre conscience que l'âge d'or qu'elle ne cesse de regretter, ne reviendra pas pour la raison qu'il n'a jamais existé. (...). Le problème de l'Afrique, c'est que trop souvent elle juge le présent par rapport à une pureté des origines totalement imaginaire et que personne ne peut espérer ressusciter »

Essayons maintenant de dépasser cette analyse énonciative des coordonnées de l'allocation pour nous intéresser aux différentes activités de mise en argumentation auxquelles E-P s'est livré.

## **2. Les activités de mise en argumentation**

### **2.1. La problématisation**

Problématiser est une activité cognitive qui consiste d'une part à indiquer un domaine thématique et un propos tenu sur ce thème, et d'autre part à problématiser le propos.

E-P a d'abord commencé par imposer un domaine thématique que l'on peut formuler de la manière suivante :

« Traite des nègres, esclavage, colonisation et situation actuelle de l'Afrique ».

Ensuite il a énoncé de manière indirecte le propos. Car affirmer que « La colonisation n'est pas responsable de toutes les difficultés actuelles de l'Afrique », c'est reconnaître la responsabilité de celle-ci, même si on se refuse à l'évaluer avec exactitude.

Et enfin il a mis en question le propos à travers une prise de position vis-à-vis de sa véracité :

« L'Afrique a sa part de responsabilité dans son propre malheur. (...). La colonisation n'est pas responsable de toutes les difficultés actuelles de l'Afrique. (...). Il (le colonisateur) a pris mais je veux dire avec respect qu'il a aussi donné.»

En cela E-P s'est livré à une réelle problématisation.

### **2.2. Le positionnement**

La suite logique de la problématisation est le positionnement. Après toute argumentation, l'argumentant se positionne par rapport au propos, par rapport à l'auteur du propos, et par rapport à l'argumentation elle-même. Comment ces prises de position s'expriment-elles dans l'allocation de E-P ?

#### **2.2.1. Position par rapport au propos**

E-P commence par dire ce qu'il sait du propos. Il énumère ainsi, pour les déplorer, les actions malheureuses effectivement commises par le colonisateur français. En voilà un extrait : « Mais il est vrai que jadis, les Européens sont venus en Afrique en conquérants. Ils ont pris la terre de vos ancêtres. Ils ont banni les dieux, les langues, les croyances, les coutumes de vos pères. Ils ont dit à vos pères ce qu'ils devaient penser, ce qu'ils devaient croire, ce qu'ils devaient faire. Ils ont coupé vos pères de leur passé, ils leur ont arraché leur âme et leurs racines. Ils ont désenchanté l'Afrique. (...). Le colonisateur est venu, il a pris, il s'est servi, il a exploité, il a pillé des ressources, des richesses qui ne lui appartenaient pas. Il a dépouillé le colonisé de sa personnalité, de sa liberté, de sa terre, du fruit de son travail. »

Ensuite, il donne sa position par rapport à ces faits : « Je ne suis pas venu nier les fautes ni les crimes car il y a eu des fautes et il y a eu des crimes. (...). Mais nul ne peut demander aux générations d'aujourd'hui d'expier ce crime perpétré par les générations passées. Nul ne peut demander aux fils de se repentir des fautes de leurs pères.»

Puis il indique les réalisations qu'il dit positives du colonisateur : « Il a construit des ponts, des routes, des hôpitaux, des dispensaires, des écoles. Il a rendu fécondes des terres vierges, il a donné sa peine, son travail, son savoir ».

Il souligne après les bonnes intentions du colon : « Je veux le dire ici, tous les colons n'étaient pas des voleurs, tous les colons n'étaient pas des exploiters ».

Et enfin, il énonce les défis que doit relever l'Afrique pour son développement :

« Le défi de l'Afrique, c'est d'apprendre à regarder son accession à l'universel non comme un reniement de ce qu'elle est mais comme un accomplissement. Le défi de l'Afrique, c'est d'apprendre à se sentir l'héritière de tout ce qu'il y a d'universel dans toutes les civilisations humaines. C'est de s'approprier les droits de l'homme, la démocratie, la liberté, l'égalité, la justice comme l'héritage commun de toutes les civilisations et de tous les hommes. C'est de s'approprier la science et la technique modernes comme le produit de toute l'intelligence humaine. Le défi de l'Afrique est celui de toutes les civilisations, de toutes les cultures, de tous les peuples qui veulent garder leur identité sans s'enfermer parce qu'ils savent que l'enfermement est mortel. »

### **2.2.2. Position par rapport aux auteurs du propos**

La situation de communication, à travers surtout le lieu choisi, commande à E-P une position d'acceptation du statut des auteurs du propos, même s'ils ne sont pas explicitement identifiés. En effet, un discours qui propose des sorties de crise ne peut pas ignorer ou remettre en cause le statut d'autorité des hommes et des femmes qui seraient éventuellement chargés à les mettre en œuvre. E-P reconnaît aux intellectuels africains le pouvoir de mettre en application ses propositions, dès lors qu'il les intègre dans son questionnement.

« La Renaissance dont l'Afrique a besoin, vous seuls, Jeunes d'Afrique, vous pouvez l'accomplir parce que vous seuls en aurez la force »

Il les met cependant en garde contre la tentation de la pureté :

« Jeunes d'Afrique, ne cédez pas à la tentation de la pureté parce qu'elle est une maladie, une maladie de l'intelligence, et qui est ce qu'il y a de plus dangereux au monde.

Jeunes d'Afrique, ne vous coupez pas de ce qui vous enrichit, ne vous amputez pas d'une part de vous-même. La pureté est un enfermement, la pureté est une intolérance. La pureté est un fantasme qui conduit au fanatisme »

### **2.2.3. Positions par rapport à l'argumentation**

Deux attitudes majeures caractérisent les positions de E-P par rapport à sa propre argumentation : l'engagement et la mise en accusation. En effet, d'une part il a choisi de s'impliquer personnellement dans le questionnement, ce qui en fait une controverse dans laquelle les autres arguments sont mis en cause par un jugement de valeur : l'honnêteté supposée de quelques colons : « Je veux le dire ici, tous les colons n'étaient pas des voleurs, tous les colons n'étaient pas des exploiters ».

D'autre part, il a explicitement invité les jeunes à se départir du regard que leurs aînés portaient sur la civilisation mondiale : « Ouvrez les yeux, jeunes d'Afrique, et ne regardez plus, comme l'ont fait trop souvent vos aînés, la civilisation mondiale comme

une menace pour votre identité mais la civilisation mondiale comme quelque chose qui vous appartient aussi »

La personnalisation du débat à travers la mise en cause des aînés africains ajoutée à l'engagement personnel font de l'argumentation de E-P une argumentation polémique.

### 2.3. L'acte de preuve

Problématiser et se positionner ne constituent pas le tout du discours argumentatif. Il faut encore que le sujet argumentant assure la validité de ses prises de position. Ce qui du même coup donne à l'interlocuteur les moyens de juger la validité de celles-ci. Car il faut que ce dernier soit à son tour en mesure d'adhérer à la prise de position ou la rejeter.

Sarkozy en tant que sujet argumentant s'est essentiellement livré à deux types d'opération : des opérations de raisonnement et d'évaluation pragmatique.

#### 2.3.1. Opérations de raisonnement

Toute relation argumentative se compose au moins d'une assertion de départ, d'une assertion d'arrivée et d'une ou plusieurs assertions-arguments qui permettent de passer de la première à la seconde assertion. Ainsi, elle se définit dans son fondement comme une relation de causalité. Cette relation de causalité ou logique argumentative est organisée par des modes de raisonnement. De ceux-ci Sarkozy semble jeter son dévolu sur la *concession restrictive* qui s'inscrit dans un raisonnement déductif. Elle consiste à feindre d'accepter l'assertion de départ tout en rectifiant la relation argumentative.

La concession restrictive comme mode de raisonnement est très prisée par les hommes politiques parce qu'elle leur permet de tempérer l'adversité de leur vis-à-vis pour mieux faire entendre et surtout justifier leurs propres propos. Nous la retrouvons plusieurs fois dans le texte de Sarkozy. A titre illustratif, retenons-en celle-ci :

« Le colonisateur est venu, il a pris, il s'est servi, il a exploité, il a pillé des ressources, des richesses qui ne lui appartenaient pas. Il a dépouillé le colonisé de sa personnalité, de sa liberté, de sa terre, du fruit de son travail.

Il a pris **mais** je veux dire avec respect qu'il a aussi donné. Il a construit des ponts, des routes, des hôpitaux, des dispensaires, des écoles. Il a rendu fécondes des terres vierges, il a donné sa peine, son travail, son savoir »

Comme on le voit, par le biais de ce mode de raisonnement, Sarkozy fait la balance entre les actions humanitaires et les affres de la colonisation. Pour lui, les actions humanitaires par leur importance doivent faire oublier tout ce que les colonisés ont subi comme exactions et humiliations.

#### 2.3.2. Opérations d'évaluation pragmatique

Nous constatons que le positionnement de E-P passe également par le biais d'arguments de type pragmatique. Il s'agit de mesurer les réalisations de la colonisation en fonction de leur caractère utilitaire. La colonisation a été un mal nécessaire semble dire E-P. Ce qui est surprenant c'est qu'à cet argument est associé des jugements de valeur. E-P parle de la sincérité, de la bonne foi, de l'amour de certains colons sans

apporter la moindre preuve de ses affirmations. Il se limite tout juste à dire qu'ils se sont trompés en voulant bien faire :

« Il y avait parmi eux (...) des hommes de bonne volonté, des hommes qui croyaient remplir une mission civilisatrice, des hommes qui croyaient faire le bien. (...) certains étaient sincères. Ils croyaient donner la liberté, (...). Ils croyaient briser les chaînes de l'obscurantisme, de la superstition, de la servitude. (...). Ils croyaient donner l'amour (...) »

Notons qu'à toutes ces étapes de la mise en argumentation interviennent les stratégies persuasives pour spécifier des enjeux d'influence.

### **3. Les stratégies persuasives**

#### **3.1. Les stratégies de problématisation**

La façon de problématiser relève de choix opérés par le sujet argumentant. Ceux de E-P se traduisent par des activités de cadrage et de recadrage d'une problématisation. Par exemple, quand il énonce « Cette blessure ouverte dans l'âme de l'homme noir est une blessure ouverte dans l'âme de tous les hommes » pour reconnaître et partager la souffrance de l'Africain, il déplace la problématique des exactions commises par l'Europe en y ajoutant une nouvelle, la question de la repentance « Mais nul ne peut demander aux générations d'aujourd'hui d'expier ce crime perpétré par les générations passées. Nul ne peut demander aux fils de se repentir des fautes de leurs pères. Jeunes d'Afrique, je ne suis pas venu vous parler de repentance »

Il lui arrive également de remplacer la problématique première par une autre.

C'est le cas quand il passe de la part d'Europe qu'il y a en l'Africain au drame de l'Afrique « Mais je suis venu vous dire que la part d'Europe qui est en vous est le fruit

d'un grand péché d'orgueil de l'Occident mais que cette part d'Europe en vous n'est pas indigne. Car elle est l'appel de la liberté, de l'émancipation et de la justice et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Car elle est l'appel à la raison et à la conscience universelles. »

« Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire. Le paysan africain, qui depuis des millénaires, vit avec les saisons, dont l'idéal de vie est d'être en harmonie avec la nature, ne connaît que l'éternel recommencement du temps rythmé par la répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles ». Il semble, à travers ce passage, retirer à l'Africain les valeurs qu'il venait tout juste de lui attribuer comme apport de l'Europe.

Ces stratégies de recadrage servent divers enjeux :

- lorsque E-P met en garde son public contre un certain nombre de comportements, il est en train indirectement de légitimer ceux qu'il propose et du coup de délégitimer les autres :

« Ne vous laissez pas, jeunes d'Afrique, voler votre avenir par ceux qui ne savent opposer à l'intolérance que l'intolérance, au racisme que le racisme. Ne vous laissez pas, jeunes d'Afrique, voler votre avenir par ceux qui veulent vous exproprier d'une histoire qui vous appartient (...) N'écoutez pas, jeunes d'Afrique, ceux qui veulent faire sortir l'Afrique de l'histoire au nom de la tradition (...) N'écoutez pas, jeunes d'Afrique, ceux qui veulent vous empêcher de prendre votre part dans l'aventure humaine (...) N'écoutez pas jeunes d'Afrique, ceux qui

veulent vous déraciner, vous priver de votre identité, faire table rase de tout ce qui est africain, de toute la mystique, la religiosité, la sensibilité, la mentalité africaine (...) »

- lorsqu'il déplace la discussion du terrain de la repentance « Jeunes d'Afrique, je ne suis pas venu vous parler de repentance... », à celui de la coopération « Je suis venu vous proposer de regarder ensemble, Africains et Français, au-delà de cette déchirure et au-delà de cette souffrance », il construit ainsi son champ de compétence. Lorsqu'en plus, il dresse avec une grande minutie toutes les « fautes » commises par le colon, il montre qu'il est qualifié pour en parler ; il se donne ainsi une sorte de crédibilité ;
- lorsqu'enfin il impose à l'autre un cadre de questionnement à travers la stratégie du oui...mais, il se lance dans une entreprise de captation qui traverse pratiquement tout le discours. En voilà un exemple « L'Afrique n'accomplira pas sa Renaissance en coupant les ailes de sa jeunesse. Mais l'Afrique a besoin de sa jeunesse »

### 3.2. Les stratégies de positionnement

Le positionnement correspond à ce qu'à la suite d'Aristote nous appelons ethos discursif. Il permet à l'orateur de prouver sa légitimité et de se donner une certaine crédibilité par rapport à la problématisation. E-P ne s'en prive pas dans son allocution : plusieurs fois, il en use. C'est le cas, par exemple, quand il :

- précise ce qui l'autorise à argumenter.

Il nous apprend qu'il le fait en sa qualité d'abord de président de la France, ancien pays colonisateur, ensuite de citoyen du monde libre d'aujourd'hui.

« Permettez-moi de remercier l'université de Dakar qui me permet pour la première fois de m'adresser à l'élite de la jeunesse africaine en tant que **Président de la République française** »

« (...) Cet homme noir, je veux le dire ici à Dakar, a le visage de tous les hommes du monde. (...) Cette souffrance de l'homme noir, c'est la souffrance de tous les hommes. Cette blessure ouverte dans l'âme de l'homme noir est une blessure ouverte dans l'âme de tous les hommes. (...) Je suis venu, jeunes d'Afrique, regarder en face avec vous notre histoire commune »

- se construit l'image de quelqu'un de sincère et de franc.

« Je suis venu vous parler avec la **franchise** et la **sincérité** que l'on doit à des amis que l'on aime et que l'on respecte »

Le positionnement de E-P passe également par des techniques de prise en charge. En effet, il fait émerger des voix qui :

- tantôt assertent. Par exemple pour évoquer les deux héritages de l'Africain, il choisit l'assertion : « Mais je suis aussi venu vous dire qu'il y a en vous, jeunes d'Afrique, deux héritages, deux sagesse, deux traditions qui se sont longtemps combattues : celle de l'Afrique et celle de l'Europe »
- tantôt interrogent. Quand il aborde les vœux des jeunes africains, il préfère utiliser l'énonciation interrogative, non pas comme quête de savoir mais plutôt de confirmation : « Voulez-vous que cessent l'arbitraire, la corruption, la violence ? Voulez-vous que la propriété soit respectée, que l'argent soit



investi au lieu d'être détourné ? (...) Si vous le voulez, alors la France sera à vos côtés pour l'exiger, mais personne ne le voudra à votre place»

- tantôt modalisent le propos afin de gagner la sympathie du destinataire : « Alors, **mes chers Amis**, alors seulement, l'enfant noir de Camara Laye, à genoux dans le silence de la nuit africaine, saura et comprendra qu'il peut lever la tête et regarder avec confiance l'avenir, « Que feriez-vous, **fière jeunesse africaine** de ma pitié ? »

### 3.3. Les stratégies de preuve

Il s'agit des différents arguments utilisés pour soutenir le positionnement :

#### 3.3.1. Arguments liés à l'éthos

Dans la rhétorique classique, on appelle « ethos » (mœurs) l'image que se donne le « je » en établissant un lien de sympathie entre lui et les destinataires. Dans l'allocution de l'E-P, cette attitude de conciliation s'exprime essentiellement par des actes de témoignage :

- d'amitié et de fraternité :

« **J'aime l'Afrique, je respecte et j'aime les Africains.** Entre le Sénégal et la France, l'histoire a tissé les liens d'une amitié que nul ne peut défaire. **Cette amitié est forte et sincère.** C'est pour cela que j'ai souhaité adresser, de Dakar, **le salut fraternel** de la France à l'Afrique toute entière »

- de partage de la souffrance :

« Je suis venu vous dire que votre déchirure et votre souffrance sont les nôtres et sont donc **les miennes.** »

#### 3.3.2. Arguments liés au pathos

Ce qui provoque l'émotion des destinataires s'appelle dans la rhétorique classique le « pathos » (passion). Ici E-P recourt à ce pathos pour flatter l'orgueil et susciter chez le public un nouveau regard sur la colonisation. Il a compris à la suite d'Aristote que les passions sont des agents de variation du jugement.

Les procédés utilisés à cette fin sont liés à des modalités d'énonciation et à l'élocution.

#### ● Procédés liés à l'énonciation

Les modalités les plus présentes dans l'allocution sont :

- l'apostrophe :

E-P emploie cette figure à plusieurs endroits du texte pour remplir des fonctions diverses. Dans les exemples suivants, il s'en sert pour :

▫ dire ce qu'il ne fera pas.

« Je ne suis pas venu, **jeunes d'Afrique**, pour pleurer avec vous sur les malheurs de l'Afrique ... (...). Je ne suis pas venu, **jeunes d'Afrique**, pour m'apitoyer sur votre sort (...). **Jeunes d'Afrique**, je ne suis pas venu vous parler de repentance »

▫ annoncer l'objet véritable de sa visite.

« Je suis venu vous proposer, **jeunes d'Afrique**, non d'oublier cette déchirure et cette souffrance qui ne peuvent pas être oubliées, mais de les dépasser. Je suis venu vous proposer, **jeunes d'Afrique**, non de ressasser ensemble le passé mais d'en tirer ensemble les leçons afin de regarder ensemble l'avenir. Je suis venu, **jeunes d'Afrique**, regarder en face avec vous notre histoire commune »

▫ mettre en garde contre certaines tentations.

« Jeunes d’Afrique, ne cédez pas à la tentation de la pureté (...), ne vous coupez pas de ce qui vous enrichit ... »

- des modalités interrogatives :

« Voulez-vous que l’Etat se remette à faire son métier ... ? Vous voulez la paix sur le continent africain ? (...) Vous voulez l’unité africaine ? »

Par ce tour oratoire, E-P semble dire aux Africains qu’il les a entendus et qu’il les comprend : leurs attentes sont légitimes.

- des modalités impératives :

« **Ne vous laissez pas**, jeunes d’Afrique, voler votre avenir ... »

**N’écoutez pas**, jeunes d’Afrique, ceux qui veulent faire sortir l’Afrique de l’histoire ... (...)

**Ecoutez plutôt**, jeunes d’Afrique, la grande voix du Président Senghor ... (...).

**Ouvrez les yeux**, ... et **ne regardez plus** ... la civilisation mondiale comme une menace pour votre identité ... »

L’impératif est ici employé comme mode du conseil, de l’invite à la sagesse.

#### ● Procédés liés à l’élocution

Pour susciter l’émotion E-P se sert également d’arguments liés à l’élocution. Il s’agit ici de l’utilisation des figures de rhétorique comme procédés de discours pour donner plus de force à l’expression et créer par la même occasion un effet chez le destinataire. Parmi ces figures, on peut citer :

- l’hyperbole :

« Ainsi parlait Léopold Senghor qui fait honneur à **tout ce que l’humanité comprend d’intelligence**. Ce grand poète et ce grand Africain voulait que l’Afrique se mît à parler à toute l’humanité et lui écrivait en français des poèmes pour tous les hommes »

Par cette évocation, E-P salue la poésie senghorienne par une amplification de la portée de son message.

- l’anaphore rhétorique :

Elle est omniprésente dans le texte pour remplir deux rôles principaux : un rôle architectural et un rôle thématique. On la retrouve dans le passage suivant pour renforcer la cohésion formelle de la dénonciation de la colonisation et la mise en relief de ce thème :

« **Mais la colonisation fut une grande faute** qui fut payée par l’amertume et la souffrance ... »

**La colonisation fut une grande faute** qui détruisit chez le colonisé l’estime de soi ... »

**La colonisation fut une grande faute** mais de cette grande faute est né l’embryon d’une destinée commune ... »

**La colonisation fut une faute** qui a changé le destin de l’Europe et le destin de l’Afrique ... »

- l’énumération qui permet par exemple d’insister sur l’étendue et la diversité des projets de développement avec l’Afrique :

« Ce que veut faire la France avec l’Afrique, c’est regarder en face les réalités (...), c’est le co-développement (...), des projets communs, des pôles de compétitivité communs, des universités communes, des laboratoires communs, (...) c’est élaborer une stratégie commune dans la mondialisation. (...), c’est une politique d’immigration négociée ensemble, décidée ensemble (...), c’est une alliance de la jeunesse française et de la

jeunesse africaine (...), c'est préparer l'avènement de l'Eurafrrique, ce grand destin commun qui attend l'Europe et l'Afrique »

- l'accumulation qui permet par exemple de mettre au même pied la colonisation et les deux religions dominantes (l'islam et le christianisme) pour mieux faire accepter les aspects positifs de cette colonisation :

« La civilisation musulmane, la chrétienté, la colonisation, au-delà des crimes et des fautes qui furent commises en leur nom et qui ne sont pas excusables, ont ouvert les cœurs et les mentalités africaines à l'universel et à l'histoire ».

- l'argument d'autorité (évoquant de Senghor et de Rimbaud) :

« Ecoutez plutôt, jeunes d'Afrique, la grande voix du **Président Senghor** qui chercha toute sa vie à réconcilier les héritages et les cultures au croisement desquels les hasards et les tragédies de l'histoire avaient placé l'Afrique (...). Alors entendez, jeunes d'Afrique, combien **Rimbaud** est africain quand il met des couleurs sur les voyelles comme vos ancêtres en mettaient sur leurs masques ... »

Pour faire passer son message, E-P, dans ce passage de son allocution, évoque deux grandes figures de la poésie, un africain et un européen, dont le seul point commun semble être leur croyance au métissage culturel.

- la gradation ascendante :

Dans le passage suivant, E-P décrit de manière ascendante les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes Africains dans leur irrésistible volonté de partir vers l'Occident : d'abord psychologiques, ensuite psychiques, et enfin physiques.

« Je sais **l'envie de partir** qu'éprouvent un si grand nombre d'entre vous confrontés aux difficultés de l'Afrique. Je sais **la tentation de l'exil** qui pousse tant de jeunes Africains à aller chercher ailleurs ce qu'ils ne trouvent pas ici pour faire vivre leur famille. Je sais **ce qu'il faut de volonté, ce qu'il faut de courage** pour tenter cette aventure, pour quitter sa patrie, la terre où l'on est né, où l'on a grandi, pour laisser derrière soi les lieux familiers où l'on a été heureux, l'amour d'une mère, d'un père ou d'un frère et cette solidarité, cette chaleur, cet esprit communautaire qui sont si forts en Afrique. Je sais **ce qu'il faut de force d'âme** pour affronter le dépaysement, l'éloignement, la solitude. Je sais **ce que la plupart d'entre eux doivent affronter comme épreuves, comme difficultés, comme risques**. Je sais qu'ils iront parfois jusqu'à risquer leur vie pour **aller jusqu'au bout de ce qu'ils croient être leur rêve**. Mais je sais que rien ne les retiendra. Car rien ne retient jamais la jeunesse quand elle se croit portée par ses rêves. »

### 3.3.3. Arguments liés au logos

Dans la rhétorique classique, il est désigné par le terme « logos » tout procédé qui fait appel à l'intelligence du destinataire. Ces procédés, E-P en a utilisé soit pour mieux présenter ses arguments, soit pour stimuler l'adhésion des destinataires à son discours. Nous en avons relevé :

- les mots de cause :

Les connecteurs de cause les plus employés sont **car** et **parce que** qui permettent d'introduire des causes évidentes et/ou à valeurs justificatives.

« Je ne suis pas venu, jeunes d'Afrique, pour m'apitoyer sur votre sort **parce que** votre sort est d'abord entre vos mains ».

Grâce au connecteur *parce que*, la cause est ici présentée comme évidente. Par contre, dans l'exemple suivant, le connecteur *car* introduit une cause à valeur justificative.

« Je veux vous dire, jeunes d'Afrique, que le drame de l'Afrique n'est pas dans une prétendue infériorité de son art, sa pensée, de sa culture. **Car**, pour ce qui est de l'art, de la pensée et de la culture, c'est l'occident qui s'est mis à l'école de l'Afrique».

- les mots d'opposition :

Le connecteur de cause le plus employé est **mais** parce qu'il permet d'exprimer une opposition qui ne souffre d'aucune ambiguïté.

« Je ne suis pas venu, jeunes d'Afrique, vous donner des leçons. Je ne suis pas venu vous faire la morale. **Mais** je suis venu vous dire que la part d'Europe qui est en vous est le fruit d'un grand péché d'orgueil de l'Occident mais que cette part d'Europe en vous n'est pas indigne »

- les discours cités :

Pour donner à ses propos sur la nécessité d'un métissage culturel une apparence d'objectivité et de sincérité, E-P cite Senghor :

« Nous sommes des métis culturels, et si nous sentons en nègres, nous nous exprimons en français, parce que le français est une langue à vocation universelle, que notre message s'adresse aussi aux français et aux autres hommes »

La citation de Rimbaud obéit au même projet. E-P évoque cet autre poète pour certes faire aimer et apprécier son africanité, mais aussi et surtout pour montrer qu'il y a également des français qui adhèrent à cette idée de métissage culturel :

« Masque noir, masque rouge, masque blanc-et- noir »

- les mots de comparaison :

Dans le discours de E-P, la comparaison ne repose pas sur une analogie immédiate. Figure analogique consciente, elle est médiatisée par l'usage délibéré de connecteurs syntaxiques. Son exploitation discursive favorise des développements analogiques à fonction illustrative, comme c'est le cas dans les exemples suivants :

« On s'est entretué en Afrique au moins **autant qu'**en Europe»

« ... sans vous, jeunes d'Afrique qui êtes la jeunesse du monde, l'aventure humaine sera **moins** belle »

La fonction illustrative de la comparaison est nette dans ces deux emplois : les comparants « on s'est entretué en Afrique » et « l'aventure humaine est belle » faciles à percevoir éclairent les comparés problématiques « on s'est entretué en Europe » et « les jeunes d'Afrique font la beauté de l'aventure humaine ».

### 3.3.4. Arguments liés à la disposition

La disposition renvoie, dans la rhétorique traditionnelle, à l'ordre d'exposition des arguments. Elle obéissait à un plan invariable :

- l'accroche
- la présentation des faits
- exposition des arguments qui soutiennent la position
- l'examen critique des arguments contraires à la position
- la conclusion

C'est ce plan que E-P a adapté à son argumentation. En effet, il commence son discours par des procédés sémantico-rhétoriques pour préparer le public à l'écouter, mais surtout à ne pas être surpris qu'il ait une posture différente de ce que ce public a l'habitude d'adopter :

« Je suis venu vous parler avec la franchise et la sincérité (...). Je veux, ce soir, m'adresser à tous les Africains qui sont si différents les uns des autres (...) et qui pourtant se reconnaissent les uns les autres comme des Africains. (...) Je ne suis pas

venu (...) pleurer avec vous (...) pour m'apitoyer sur votre sort (...) effacer le passé (...) nier les fautes ni les crimes ...». Ensuite il énonce toute une litanie de faits « Ils ont pris la terre de vos ancêtres. Ils ont banni les dieux, les langues, les croyances, les coutumes de vos pères (...) », avant de donner à chaque fois sa position « Ils ont eu tort ». Puis il indique les réalisations effectuées par la colonisation « (Le colonisateur) a construit des ponts, des routes, des hôpitaux, des dispensaires ... », avant de relativiser sa prise de position en indiquant les motivations, à ses yeux, de certains des auteurs de ces faits : « Il y avait parmi eux des hommes mauvais mais il y avait aussi des hommes de bonne volonté, des hommes qui croyaient remplir une mission civilisatrice, des hommes qui croyaient faire le bien ». Et enfin, il termine sur ses projets pour l'Afrique tout en affirmant la disponibilité de la France d'accompagner toute action qui va dans le sens d'abréger les difficultés des populations africaines.

## CONCLUSION

Nous allons conclure cet article par un constat : l'allocution tenue à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar est très riche en procédés d'influence. Pour l'essentiel, E-P a emprunté son argumentaire à la rhétorique gréco-latine, cet art de l'éloquence. En effet, les diverses ressources de la langue qu'il a utilisées pour étayer ses prises de positions, appartiennent essentiellement aux trois principaux genres traditionnels d'éloquence : l'inventio (qui enseignait l'art de trouver des procédés pour convaincre), la dispositio (qui enseignait l'art d'exposer ses arguments dans un ordre efficace) et l'elocutio (qui enseignait l'art de trouver les mots qui exprimeraient les arguments et de les disposer dans l'énoncé). En cela, le discours tenu par Sarkozy à Dakar est digne d'intérêt pour les linguistes et analystes de discours qui tentent de relancer la vitalité de la rhétorique qui, au cours des siècles, a subi des évolutions qui ont fini par lui faire perdre de son importance. Cependant, vu le tollé que ce discours a suscité, on est en droit de se poser des questions sur l'efficacité de l'argumentation utilisée. Nous pensons que la faiblesse principale de cette argumentation réside dans deux choix faits par E-P : d'abord de prêter des intentions louables à partir de faits détournés de leurs objectifs premiers, ensuite de proposer comme point de départ de sa réflexion une image dans laquelle l'Africain d'aujourd'hui a du mal à se retrouver. Cela va de soi. Cette image est une pure invention d'un autre temps.

## BIBLIOGRAPHIE

AMOSSY R. 2008, « Argumentation et Analyse du discours : perspectives théoriques et découpages disciplinaires », in *Argumentation & Analyse du Discours*, n° 1.

AMOSSY R. 2009, « Rhétorique et argumentation : approches croisées », in *Argumentation & Analyse du Discours*, n° 2.

CARINE D.-M. 2005, « Les mécanismes persuasifs des textes politiques. Propositions théoriques pour l'analyse de corpus », in *Corpus*, n° 4.

CHARAUDEAU P. 2008, « L'Argumentation dans une problématique d'influence », in *Argumentation & Analyse du Discours*, n° 1.

CHARAUDEAU P. 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette-Education.

CHARAUDEAU P. (sous la direction de), 2008, *La médiatisation de la science. Clonage, OGM, manipulations génétiques*, Belgique, de Boeck.

CISSE M. 2007, « Campagne électorale sénégalaise de février 2007. De l'usage des slogans wolof comme mode de contestation de la langue-code », in *Cahiers du Centre d'Études et de Recherches en Lettres, Sciences et Sociales*, n°29, Université Burkina Faso, pp. 69-92

DUCROT O. 1972, *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.

DUCROT O. 1980, *Les Mots du discours*, Paris, Ed. de Minuit.

DUCROT O. 1984, *Le Dire et le dit*, Paris, Ed. de Minuit.

GRIZE J.B. 1976, « Logique et organisation du discours », in *Modèles logiques et Niveaux d'analyse linguistique*, Paris, Klincksieck.

LANGAGES, n° 42, *Argumentation et discours scientifiques*, Paris, Larousse.

LANGUE FRANCAISE, n° 50, *Argumentation et énonciation*, Paris, Larousse.

MARTIN R. 1983, *Pour une logique du sens*, Paris, PUF.

YVANOFF X. 2005, *Anthropologie du racisme*, Paris, L'Harmattan.

## Sommaire

<i>Editorial</i>	
Pr Guy Serge BIGNOUMBA .....	3
<i>Les notions de littoral et de système littoral par les géographes</i>	
Emmanuel-Nances BINGONO MEBA .....	4
<i>Précipitations saisonnières (mars à mai) du littoral et des régions sublittorales de l'Afrique Equatoriale</i>	
Jean Damien MALOBA MAKANGA .....	17
<i>Paupérisation des campagnes et intervention des « élites extérieures » dans le développement local à l'ouest Cameroun : Appui ou quête de positionnement socio-politique ?</i>	
Nadine YEMELONG TEMGOUA, Célestin KAFFO et Pr Martin KUETE .....	39
<i>Les entités de gestion des forêts communautaires au Gabon. Comment les rendre plus opérationnelles ?</i>	
Noël OVONO EDZANG .....	57
<i>Réflexion sur les contraintes d'aménagement des espaces démographiquement vides : le cas du Gabon</i>	
Charles MBOUTSOU .....	73
<i>Les enjeux de la fiscalité pétrolière dans le Golfe de Guinée</i>	
Jonathan NDOUTOUME NGOME .....	88
<i>Gouvernance du système de santé au Gabon : Exemple de la ville de Libreville</i>	
Euloge MAKITA-IKOUAYA.....	104
<i>Organisation spatiale de la gestion des Plateaux du Haut-Ogooué : de l'Espace naturel à l'Espace humanisé</i>	
Bruno NKOUMAKALI .....	123
<i>L'absence de camps des réfugiés comme nouvelle dynamique d'intégration des réfugiés en Afrique. Le cas des réfugiés congolais au Gabon</i>	
Christian WALI WALI .....	139
<i>La privatisation du secteur d'eau et d'électricité au Gabon : quels enjeux pour le développement ?</i>	
Michel MBADINGA .....	156
<i>Société immobilière et politique du logement en AEF dans les années 1950 : les contingences coloniales ou l'échec d'une expérience publique</i>	
Gouédard ALLOGO OBAME .....	178
<i>Mouvements argumentatifs dans les textes politiques. Analyses sémio-discursive de l'allocution de Nicolas Sarkozy à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar</i>	
Mommar CISSE.....	196

### GABONICA

*Politiques et Développement des Espaces et Sociétés  
de l'Afrique Subsaharienne*

**CERGEP** : Centre d'Etudes et de Recherche en Géosciences et Prospective  
Université Omar Bongo, Libreville (Gabon)  
Tél (+241) 07-64-79-35 / 07-29-35-22  
Email : [gaboni\\_ca@yahoo.fr](mailto:gaboni_ca@yahoo.fr)

ISSN : 1814-3814